2327 W 34

Chrono / courrier départ / CAB

1968 - 1969

⚠ Lettres n° 91/CAB et 92/CAB
du 23 août 1968
comportent des informations
confidentielles

Chrono

Courrier au départ / YD

1969

21 Mai 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

MB/YD.

Monsieur le Ministre d'Etat
chargé des Affaires Sociales
Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/3
1, Place Fontenoy
P a r i s

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte téléphoniquement, d'une séance de travail qui avait eu lieu dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général à la Préfecture de Lot-et-Garonne, le Mercredi 14 Mai, en vue de prendre des dispositions pour l'implantation dans le commune de Sainte-Livrade, de logements spéciaux et à titre social, au bénéfice des familles eurasiennes dont les ressources ne justifient plus l'hébergement gratuit à l'intérieur de la Cité.

Les personnes suivantes assistaient à cette réunion :

-Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture
-Monsieur le Sous-Préfet de Villeneuve
-Monsieur le Maire de Sainte-Livrade
-Monsieur le Président de l'Office Départemental des H L M.
-Monsieur le Chef de Service des Permis de construire de Lot-et-Garonne
-Monsieur TOR, Inspecteur de l'Action Sanitaire et Sociale
-moi-même.

.../...

.../...

Tout d'abord, Monsieur le Maire de Sainte-Livrade a tenu à demander à Monsieur le Secrétaire Général, de faire prendre des dispositions à l'encontre de certaines familles eurasiennes dont l'un des fils aînés était la cause d'une possibilité d'affrontement avec des jeunes gens de sa ville.

On se souvient qu'en Septembre 1968, 6 jeunes, appelés " éléments perturbateurs " ont quitté leur famille pour rejoindre Paris, à la suite d'une expulsion administrative prononcée par Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.
Pendant quelques mois, ces jeunes gens n'ont plus fait l'objet de remarques et ne sont pas revenus dans leur famille. Deux d'entre eux, à l'heure actuelle, occupent toujours un emploi dans la région parisienne, un troisième a été appelé sous les Drapeaux, un 4° revenu dans son foyer, est en instance de placement en F.P.A.(Juillet 69), un 5° a été appaelé en janvier sous les Drapeaux mais a été reconnu inapte et réformé définitif ; ayant perdu son emploi et son logement, il a regagné la Cité de Sainte-Livrade. Le 6° semble ne pas avoir trouvé d'emploi stable à Paris et depuis janvier dernier, il effectue de fréquents déplacements de durée inégale entre Paris et Sainte-Livrade. Ce sont donc ces deux derniers jeunes qui sont la source des préoccupations de Monsieur le Maire de Sainte-Livrade. Il s'agit de BOCCHECIAMPE 20 ans, et HANOTEAUX René 19 ans.
Il est certain que l'attitude de ces deux jeunes gens qui connaissent parfaitement les sentiments de la municipalité à leur égard, n'est pas toujours aussi correcte que je le souhaiterai. Néanmoins, Monsieur le Maire a bien voulu admettre que certains éléments de chez lui rendaient bien à la Cité, la monnaie de la pièce.
J'ai demandé, également, que tant que ces familles résidaient dans la cité, il était matériellement impossible d'interdire le retour des fils.
C'est ce qui a amené Monsieur le Secrétaire Général à demander au Représentant de l'Action Sanitaire et Sociale et au Président de l'Office H L M qu'une solution soit trouvée en mettant à la disposition de ces familles, un logement dans les cités HLM de Garmande et une aide spéciale car, par ailleurs, ces familles ne disposent d'aucune ressource à part un secours versé par mes soins.

.../...

.../...

Une suite à ce projet doit être réservée et communiquée à Monsieur le Secrétaire Général.

Dans un deuxième temps, la réunion a été portée vers l'étude d'un projet de construction de logements d'un type spécial pour des familles nombreuses habitant la cité mais qui, ayant un emploi définitif et régulier, ne doivent plus y résider. Certains chefs de famille travaillent à l'atelier de chaussures et la commune ne disposant d'aucun terrain entre la ville et la cité, il a été admis que ces futures constructions pourraient être faites dans l'enceinte actuelle du camp. 30 logements étant nécessaires, il faudrait envisager la mise à la disposition d'une étendue égale à deux hectares pour pouvoir réaliser ce projet.
La solution juridique de cession de terrain devait être étudiée par les Services préfectoraux qui entrevoyaient une posibilité au moyen d'un bail de 99 ans. Néanmoins, aucune solution définitive n'a été arrêtée pour cette modalité. Le Représentant du Service des Permis de construire a reçu pour mission d'étudier dès à présent l'implantation de deux catégories de logements, soit des maisons individuelles ou juxtaposées, soit des blocs de 10 logements ou plus.
Monsieur le Président de l'Office HLM a donné un avis favorable et a manifesté le désir de connaitre d'une manière très précise les conséquences d'une mise à sa disposition des terrains et tient à s'assurer qu'aucun revirement juridique ne pourra dans l'avenir, lui procurer de soucis quant au bien fondé de la construction projetée.
Dans le courant du mois de juin, une seconde réunion doit être organisée par Monsieur le Secrétaire Général qui aura en mains les divers renseignements qui lui manquaient et qui, à ce moment là, fera constituer le dossier devant permettre une réalisation possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.

M.BOUCHET

17 Avril 1969

Le Directeur du Centre d'Accueil,

99
MB/YD.

A

Monsieur le Préfet
de Lot-et-Garonne
Cabinet
A g e n

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 Avril 1969 se rapportant à la situation de Monsieur ALI Mohamed, hébergé au centre d'accueil de Sainte-Livrade.

L'intéressé que j'ai dû inviter à quitter le centre, demande l'annulation de cette décision en arguant du fait qu'il aurait des difficultés à s'intégrer dans un nouveau milieu.

Tout d'abord, ce n'est pas à Monsieur ALI Mohamed et à son épouse, qu'il a été demandé de prendre des dispositions pour envisager leur relogement à l'extérieur mais plutôt à leurs enfants Monsieur et Madame CAVALIE qui résident sans autorisation dans le logement de Monsieur ALI sous le prétexte de soigner ce chef de famille. Les examens médicaux pratiqués par le Médecin de la Cité ont conclu que Monsieur et Madame ALI Mohamed pouvaient vivre sans l'assistance d'une tierce personne.

Il est à noter que les époux CAVALIE ont été autorisés à exploiter dans la cité, un fonds de commerce et d'épicerie, de plus, Monsieur CAVALIE était employé jusqu'à ces derniers temps à la COPLOT. Actuellement, il est en situation de longue maladie et il n'exerce aucune activité professionnelle si ce n'est qu'il seconde son épouse dans l'exploitation de leur commerce.

.../...

.../...

Les époux CAVALIE sont, par ailleurs, propriétaires d'une maison à Sainte-Livrade. Il n'y a donc aucun empêchement à ce qu'ils rejoignent leur lieu de résidence normale. J'ajoute que depuis le mois de Juillet 1968, plusieurs délais ont été accordés à la famille CAVALIE pour régulariser cette situation, le dernier en date expirera le 30 Juin prochain.

Monsieur CAVALIE et Madame m'ont fait savoir qu'au moment de leur départ, ils prendraient en charge dans leur nouveau logement, leurs parents.

Il semble qu'aucune suite favorable ne puisse être retenue à l'encontre de Monsieur ALI mais au contraire, il devrait recevoir confirmation de la décision qui touche ses enfants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET

PRÉFECTURE
DE
LOT-ET-GARONNE

CABINET DU PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEN, LE 11 avril 1969

Le Préfet de Lot-et-Garonne

*à M*onsieur BOUCHET
Directeur du Centre d'Accueil de
BIAS et SAINTE-LIVRADE

Mon attention est appelée sur la situation de M. ALI Mohamed et son épouse, actuellement hébergés au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade, qui ont été invités à quitter ce Camp de rapatriés.

Je vous communique , sous ce pli, une photocopie de la lettre que l'intéressé m'a fait parvenir.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre point de vue sur cette affaire.

Pour le Préfet :
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet,

Monsieur Ali Mohamed
Centre d'Accueil des Français d'Indochine
47 - Sainte-Livrade

à Monsieur le Préfet
du Département du Lot et Garonne
47 - AGEN

Sainte Livrade, le 10 mars 1969

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement vous faire part des mesures dont je suis l'objet.

Rapatrié d'Indochine depuis 1956 ma femme et moi nous sommes hébergés au Centre d'Accueil de Ste-Livrade. Nous sommes tous les deux agés de 65 ans.

Il y a 4 ans ma femme et moi durement touché par la maladie, nous avons demandé à ma fille mariée à M. Cavaillé un Saint-Livradais de venir co-habiter avec nous, pour nous aider dans les travaux du ménage étant dans l'impossibilité de le faire nous-même.

J'aurai pu demander l'assistance d'une tiers personne, je ne l'ai pas fait, Ma fille se dévouant pour remplir son devoir à mon égard. Je n'ai jamais rien demander de plus de ce qui m'était accordé comme secours par la Direction du Centre d'Accueil.

Je me permets très respectueusement d'attirer votre attention Monsieur le Préfet. Je n'ai jamais cessé de servir la France du plus profond de mon coeur et je l'ai prouvé en lui offrant deux fils dont l'un est mort aux armées pour la France, et l'autre tué par les Vietminh parce qu'il n'a jamais voulu renoncer à sa nationalité Française. Je n'ai jamais perçu la pension d'ascendant dont j'avais droit pour mon fils "Mort pour la France".

Dans l'état de santé dans leguel se trouvem ma femme et moi. Le Directeur du Centre d'Accueil veut nous mettre à l'asile ou nous mettre à la porte du Centre. Je me demande quel délit j'ai pu commettre pour être l'objet de mesures aussi sévères. Nous obligeant à être hébergé dans un asile ou ma femme et moi nous ne pourrons plus nous nourrir à notre façon, perdant le contact avec nos compatriotes, changer d'ambiance qui sera défavorable à nos habitudes. Je ne vous le cache pas Monsieur le Préfet, c'est nous condamner

.../...

dans les plus bref délais.

C'est pour toutes ces raisons que je fais appel à votre haute autorité, à votre esprit d'humanité, pour intervenir auprès de Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil.

Avec l'espoir qu'une intervention de votre haute autorité, Monsieur le Préfet, mettra un terme aux tracasseries dont nous sommes l'objet.

Je vous prie très respectueusement d'accepter l'hommage de mes sentiments dévoués et de ma profonde gratitude.

31 Décembre 1969

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE

Cité Administrative

47 - AGEN

n° 293/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage
des demandeurs d'emploi de la
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade
Quatorzaine du 11 au 24.12.1969 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

Ste-LIVRADE-SUR-LOT – CITÉ D'ACCUEIL – Le Directeur

31 Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

292/CAB
MB - AL

à

Monsieur le Chef de Service
Association Départementale de
Sauvegarde et d'Action Educative
18 Rue Roussanes
47 - AGEN

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 30 décembre 1969, par laquelle vous me demandez la possibilité du prêt d'un appareil de projection que je possède, afin de vous permettre l'exploitation d'un film 16 mm qui vous serait utile pour l'information de votre activité dans le Département de Lot et Garonne.

Je ne suis pas opposé dans le principe de vous accorder cette facilité, il faudra néanmoins que vous puissiez au préalable me fixer un programme de l'utilisation de l'appareil, afin que je puisse de mon côté faire un plan de projection pour la Cité.

Ce prêt pourrait être considéré comme un service rendu pour les skis et chaussures que vous avez bien voulu mettre à notre disposition pour le camp de ski de Gabas, où plusieurs jeunes relevant de votre association étaient parties prenantes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - S... LOT
Le Directeur

31 Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

291/CAB
MB - AL

à

Monsieur le Juge des Enfants
Tribunal des Enfants
47 - AGEN

Monsieur,

M. NGUYEN vient de me faire savoir que son fils Léon, actuellement élève au Lycée Technique Nationalisé d'Agen et fréquentant la classe de : EM. 1, fait l'objet de la part du Directeur de l'Etablissement précité de remarques très défavorables.

Il est même envisagé de prononcer l'exclusion de l'internat, si le jeune Léon persiste dans sa tenue. Son père n'a pu me l'amener, afin que je puisse essayer de dégager les raisons de cette attitude et donner au jeune garçon des conseils en vue d'améliorer ses rapports avec les adultes.

Il me semble en conséquence souhaitable, que votre autorité puisse s'exercer dans ce cas particulier.

Afin que vous soyez informé des reproches faites au jeune NGUYEN Léon, je vous joins à la présente les différentes correspondances en possession de sa famille, ainsi qu'un exemplaire du bulletin trimestriel du garçon.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous pouvez recevoir M. NGUYEN et son fils très prochainement, afin d'essayer de remettre sur le droit chemin ce jeune adolescent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - SAINT-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

31 Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

290/ CAB
MB - AL

à

Comptoir Fiduciaire de Paris
13, rue Greneta
75 - PARIS (3è)

Monsieur,

Par une lettre datée du 23 décembre 1969 vous avez bien voulu me demander d'intervenir auprès de Mlle MAZIERE Francine, redevable à la Société Imprimerie LABAT d'une somme de 310,00 Fr.

J'ai effectivement convoqué l'intéressée et lui ai demandé de faire un effort pour régler cette dette qu'elle reconnait et qu'elle va essayer d'annuler.

Néanmoins, je voudrai vous préciser que Mlle MAZIERE ne fait pas partie du personnel de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, mais qu'elle bénéficie seulement d'un hébergement chez sa mère, qui est elle-même rapatriée d'Indochine.

Par ailleurs, Mlle MAZIERE n'occupe actuellement aucun emploi et semble avoir des difficultés d'ordre financier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - S[illegible] - LOT
Le Directeur

27.12.69

n° 289/cab/YD

Ministère du Travail
de l'Emploi et de la
Population

27 Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

288/CAB
MB _ AL

à

Monsieur le Maire de la Commune
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

Monsieur le Maire,

Un jeune ménage de la Cité, M. et Mme LAPARRE ayant deux jeunes enfants à leur charge et bientôt un troisième devant naître en 1970, ont reçu depuis plus d'un an des délais pour organiser leur installation à l'extérieur de la Cité. Leurs recherches dans ce domaine n'ont jamais été menées par eux avec le sérieux indispensable, car ils ne désirent pas quitter la Cité afin de continuer à bénéficier d'un hébergement gratuit, bien qu'ils soient l'un et l'autre salariés, et aussi pour ne pas s'éloigner de la mère de la jeune femme, Mme GASTON qui aide très sérieusement ses enfants en assurant la garde des tous petits.

Néanmoins, certaines familles dans la même situation, ayant pris des dispositions pour procéder à leur réinstallation à l'extérieur, il serait injuste de ma part de permettre plus longtemps le maintien dans la Cité, du ménage LAPARRE.

Je viens à nouveau de leur faire part de ma dernière décision en ce qui les concerne, tout en leur donnant un délai qui expire le 15 mars prochain, afin qu'ils aient le temps d'envisager leur nouveau mode de vie.

../...

Ils m'ont fait savoir qu'ils seraient très heureux de pouvoir obtenir un logement H.L.M. dans votre Commune et c'est dans ce cadre que je me permets de vous soumettre leur cas particulier, bien que je leur ai précisé qu'une non satisfaction à la présente demande, ne pouvait être considérée comme une justification suffisante du maintien de la situation actuelle. Mme LAPARRE travaille à l'Atelier de chaussures implanté à la Cité et son mari est patissier à Agen.

Je vous serai très reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la suite que vous pouvez réserver à cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — ST-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

26 Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

287/CAB
MB-AL

à

Monsieur et Madame LAPARRE
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

J'ai l'honneur de venir confirmer les termes de l'entretien que j'ai eu récemment avec Mme LAPARRE, au sujet des dispositions à prendre pour la réinstallation de votre famille à l'extérieur de la Cité.

Je rappelle que la décision que j'ai prise découle de directives générales du Ministère de tutelle qui tendent à ne laisser à l'intérieur de la Cité, que les personnes considérées comme ayants droit directes et non leurs enfants.

Le nouveau délai que je vous accorde expirera impérativement le 15 mars 1970 et ne pourra être renouvelé.

Par même courrier, j'écris à M. le Maire de Ste-Livrade, afin d'appeler son attention sur le dossier de demande d'un logement H.L.M. que vous allez lui présenter. Néanmoins, la démarche que j'effectue ne doit pas être considérée par vous-même comme une garantie de justification, au cas où satisfaction ne vous serait pas donnée par les Services Municipaux. Vous devez également entreprendre des démarches privées et à titre personnel en d'autres lieux de votre choix.



M. BOUCHET.



26 Décembre 1969

Monsieur le MAIRE
47 SAINTE LIVRADE

n° 286/CAB
MB - AL

Accusés de réception des notifications de la Commission Départementale concernant :

En retour après signature des intéressées.

- Mme JAVALET 1
- Mme Vve BYRON
- Mme Vve TALBA 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

26 Décembre 1969

Monsieur le Maire
Commune de SAINTE LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE

N° 285/ CAB
MB - AL

Lettre de M. le Procureur de la République concernant M. CASSIM Ahmed
(refus assistance judiciaire)
P.J. lettre de M. CASSIM

L'intéressé a bien pris connaissance
1 mais refuse de signer.

Transmis pour suite à donner.

Le Directeur

M. BOUCHET.

Ste-LIVRADE-SUR-LOT – CITE D'ACCUEIL ☆ Le Directeur

23 Décembre 1969

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 47 D

16 rue des Colonels Lacuée

47 - AGEN

n° 284/CAB
AL

- Déclaration d'accident de travail — n° Mle 1 08 05 65 386 003
  concernant M. CAZENAVE SINTE Bernard — 3 ex

- Attestation accidents du travail — 1 ex

- certificat médical accident de travail

- certificat médical - arrêt de travail — 1 ex



Le Directeur

M. BOUCHET.



CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

I N F O R M A T I O N

OBJET: DISTRIBUTION DE CHARBON.

Une distribution de charbon aura lieu demain

MARDI 23 DECEMBRE 1969 à partir de 9 heures.

Sainte-Livrade le 22 décembre 1969

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE (LOT)
Le Directeur

22.12.1969

La DIRECTION et le PERSONNEL

de la CITE d'ACCUEIL de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

SERONT HEUREUX DE VOUS RECEVOIR

le MARDI 23 DECEMBRE à 15 heures

dans la salle des fêtes

pour la remise d'un colis

à l'occasion de NOEL

-=-

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

Les familles hébergées à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade pourront bénéficier d'une projection gratuite de film le 25 décembre 1969 à 17 heures.

Cette séance sera projetée à la Salle des Fêtes de la Cité.

Le présent avis tient lieu de faire part.-

Le Directeur

M. BOUCHET.

22 Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

283/ CAB
MB - AL

à

Direction de l'Action Sanitaire
et Sociale de Lot et Garonne
- 47 - AGEN

M. ARGOUIN, propriétaire de la villa servant de logement de fonction au Médecin des Dispensaires de Bias et Ste-Livrade, m'a demandé de vous faire parvenir la lettre que vous voudrez bien trouver jointe, et par laquelle il sollicite l'augmentation du loyer qu'il perçoit.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la suite que vous pourrez réserver à cette affaire.-

M. BOUCHET.

19 Décembre 1969

282/CAB
AL

A U T O R I S A T I O N

Madame Vve PARISSE, hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-sur-Lot, est autorisée à s'absenter du 18 Décembre 1969 au 18 Janvier 1970.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

18 Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

281/CAB
MB/AL

à

Monsieur JACQUINOT Claude
5 Rue Lally Tollendal
75 - PARIS (19 è)

Monsieur,

Par une correspondance en date du 15 décembre 1969, vous m'avez demandé de vous fournir quelques renseignements au sujet du jeune MARTIN Michel, dont vous vous êtes occupé ces temps derniers à Paris. L'intéressé semble pour l'instant être encore en Lot et Garonne. Il ne se présente pas durant le jour à la Cité, mais il semble qu'à certaines nuits, il soit hébergé par une famille amie.

Je sais par ailleurs, qu'il s'est introduit au domicile de sa grand'mère actuellement absente, après avoir fracturé la porte d'entrée. Depuis, je n'ai plus entendu parler de lui et je ne l'ai pas revu depuis l'instant où je lui ai signifié son expulsion de la Cité, c'est à dire aux environs du 10 novembre 1969.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT – Le Directeur

17 Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

280/CAB
MB/AL

à

Monsieur le PREFET de LOT et GARONNE
- Cabinet -
47 - AGEN

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 décembre à laquelle était jointe une correspondance de Mme VILLAREAL, qui depuis plusieurs mois vit chez son concubin OGGERI Virgile, à Villeneuve-sur-Lot.

L'intéressée vous présente son cas, comme étant victime d'une injustice du fait que j'ai décidé de lui retirer le bénéfice du logement gratuit qui lui avait été consenti avant sa présence contimue à Villeneuve. Mme VILLAREAL, a déjà tenté de faire modifier ma décision en faisant intervenir un avocat, Me RICHARTE. J'ai alors demandé au Service Ministériel de juger la situation et m'indiquer la conduite à tenir.

M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population vient de me faire savoir qu'il approuvait mon initiative et il me demandait de passer à l'action en m'assurant les services d'un huissier.

En effet, Mme VILLAREAL, vit de son plein gré à Villeneuve-s-Lot et tient à conserver un pied à terre à Ste-Livrade pour le mettre à la disposition de ses enfants, lors de leurs vacances. Il semble que ce soit une raison non valable pour perpétuer l'attribution d'un logement gratuit.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRAD LOT
Le Directeur

17 Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

279/CAB
MB / AL

à

RECOMMANDEE avec AR

Monsieur DUPRAT Marc
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur,

Par l'intermédiaire de Mme GASTON votre parente, je vous ai fait savoir que je tenais à ce que le véhicule de marque "Peugeot" qui vous appartient et que vous avez abandonné à l'intérieur de la Cité, devait être enlevé dans les meilleurs délais.

Il semble que cette transmission ne vous soit pas parvenue ou alors vous jugez inutile de ne donner suite à mes instructions.

Toutefois, que votre position relève de l'un ou l'autre cas, je vous fait savoir pour la dernière fois, que le véhicule en question devra avoir disparu de la Cité, avant le 25 décembre prochain. Passée cette date et en cas de non exécution, je ferai appel à un garagiste pour l'enlèvement d'office de cette voiture, à destination de la fourrière. Les frais ainsi occasionnés, restant à votre charge.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur



17 Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

278/CAB
MB/AL

à

RECOMMANDEE avec AR

Monsieur LAPARRE
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur,

A plusieurs reprises, j'ai demandé à ce que vous veniez jusqu'à mon bureau afin de discuter avec vous les conditions de votre réinstallation à l'extérieur de la Cité.

Chaque fois que le planton vous a transmis ma convocation oralement ou par écrit, vous n'avez pas jugé nécessaire d'y satisfaire et en plus, il m'est rapporté que des réflexions désobligeantes ont été lancées à mon encontre.

Néanmoins, je renouvelle pour le LUNDI 22 DECEMBRE - 10 Heures, un nouveau rendez-vous à mon bureau.

En cas de non présentation de votre part, je me verrais dans l'obligation de traiter le problème qui nous intéresse par voie de justice, dont vous supporterez les frais.

Comptant sur votre compréhension pour éviter cette extrémité, aussi désagréable pour l'un que pour l'autre, je vous prie d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

M. BOUCHET.

Cité d'Accueil - Ste-Livrade-sur-Lot
Le Directeur



16-12-69

n° 276/Bis

277/Bis

12 Décembre 1969

Monsieur le MAIRE

de la Commune

47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

N° 275/CAB
MB - AL

- Décision de la Commission à l'Aide Sociale concernant M. JEAN dit JEAN BAPTISTE Simon Arthur

- Accusé de réception Aide Médicale concernant M. JEAN dit JEAN BAPTISTE Simon Arthur

Fait retour à M. le Maire

L'intéressé étant inconnu de nos Services.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

12 Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

274/CAB
MB - AL

à

Mademoiselle LE VAN RA
Internat Protestant de Jeunes Filles
41 rue de Chézy
92 - NEUILLY

Mademoiselle,

Par une correspondance du 3 décembre dernier, vous avez bien voulu me demander d'obtenir à votre intention la délivrance d'un bon de transport devant vous permettre ainsi qu'à votre soeur, de rejoindre la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade à l'occasion des fêtes de NOEL.

Or, les Services Préfectoraux que j'ai consultés et qui sont les seuls à détenir les carnets de bons, se refusent à autoriser l'attribution que vous souhaitez.

En effet, cet avantage ne peut être accordé, en dehors des voyages permettant de rejoindre un emploi ou un Etablissement Scolaire pour une occupation ou scolarité définitive.

Je regrette de n'avoir pu vous être agréable et vous prie d'agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

12 Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

273/CAB
MB - AL

à

Monsieur Jean FONTAINE
22 avenue de Brumas
47 - LAYRAC

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 26 novembre dernier et je puis vous confirmer que vous pourrez procéder à la projection de film le jour de NOEL à 17 heures dans la Salle de fête de la Cité.

Si vous jugez utile, pour pourrez venir la veille pour procéder aux dernières vérifications indispensables à cette projection.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — S[illegible] — LOT
Le Directeur

12 Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

272/CAB
MB - AL

à

Monsieur le Comte de PERIGNON
Domaine de Borde Haute
82 - MONTECH

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 décembre 1969 par laquelle vous me demandez de faire des recherches en vue de vous proposer une employée de maison pour seconder votre épouse dans les travaux d'entretien et de cuisine indispensables chaque jour.

Avec l'Assistante Sociale de la Cité, j'ai fait quelques recherches auprès des personnes susceptibles d'être intéressées, mais chacune d'entre elle avait un cas particulier qui ne lui permettait pas de donner une suite favorable.

Je regrette de ne vous être plus agréable, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — SAINT-NAZAIRE-LOT
Le Directeur

12 Décembre 1969

271/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Docteur CASSIGNEUL
Médecine du Travail
2 rue Delbergé
47 - VILLENEUVE

Monsieur,

Dans le courant du mois de juin 1969, vous aviez établi au bénéfice de Mme MERLET, hébergée à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, un certificat d'inaptitude au travail pour une période de 6 mois.

Je viens en conséquence de demander à l'intéressé de se présenter à votre Cabinet afin que vous puissiez prendre à son égard une nouvelle décision.

En effet, pour continuer à verser à Mme MERLET un secours exceptionnel devant lui permettre de subsister, il m'est indispensable de connaître votre avis sur l'aptitude ou l'inaptitude au travail pour cette dame.

Par avance, je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien apporter à ce cas.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT

12 Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

270/CAB
MB - AL

à

Madame MERLET
C.A.F.I. Bât. E.6
47 - SAINTE LIVRADE

Madame,

Vous m'avez fait remettre au début du mois de juin dernier un certificat médical établi par M. le Docteur CASSIGNEUL, Médecin du Travail de Villeneuve et qui vous accordait un repos de six mois, vous interdisant toutes activités professionnelles.

Ce certificat expire le 31 décembre prochain et au delà de cette date, l'avantage par l'attribution du secours ne pourra continuer à vous être donné si vous ne présentez pas un nouveau certificat d'inaptitude établi par le même Docteur.

Je vous engage donc à faire les démarches nécessaires en vue de l'établissement de vos droits.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

11 Décembre 1969

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE

Cité Administrative
47 - A G E N

N° 269/CAB/
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'mploi de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot Quatorzaine du 27.11.69 au 10.12.69 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-LOT ☆ Le Directeur

11 Décembre 9

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE

47 - SAINTE LIVRADE

~~XXXX~~
STE LIVRADE
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

n° 268/CAB
AL

Accusés de réception des notifications
décision de la Commission d'Aide Médicale
oncernant :

EN RETOUR
Après signature des intéressés.

- Vve LOMET	2
- LOUIS Louis	2
- Vve LUET	1
- MAILLE Suzanne	1
- MOHAMED Ally	3
- OBENANS	2
- PHAM THI Y	1
- PHILIPPE	3
- SAM THI GIN	1
- SIVA Sadassivame	1
- TA THI PHUNG	1
- VLODY née POUSSARDIN Lucie	1

19

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

11 Décembre 9

XXXXX
XXXXX
STE LIVRADE

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

n° 267 / CAB
AL

Accusés de réception des notifications
décision de la Commission d'Aide
Médicale concernant :

EN RETOUR
après signature des intéressés.

- BEDOUET Luce	1
- BELMIMOUN Louisette	1
- Vve BONNIERE	1
- Vve BYRON	1
- CAZES Paul	1
- DUCOUTUMANY née TRAN THI MINH	1
- FERNAND Henri	1
- FUYNEL née GALAGANOVA	2
- Vve GASTON	3
- Vve HAMAIDE	1
- JOLIVET Louise	1
	15

Le Directeur

M. BOUCHET.

FOYER D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

I N F O R M A T I O N

OBJET: DISTRIBUTION DE CHARBON

Une distribution de charbon aura lieu demain

JEUDI 11 DECEMBRE 1969 à partir de 14 heures.

Sainte-Livrade le 10 Décembre 1969
Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

A V I S DE D E C E S

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade a le regret de vous faire part du décès de Madame CASABIANCA Linda ce jour 10 décembre 1969.

Les obsèques auront lieu à l'Hôpital de Villeneuve le 11 décembre 1969 à 16 h 00 - Inhumation au cimetière de Sainte-Livrade à 17 h 00 .-

Sainte-Livrade le 10 Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

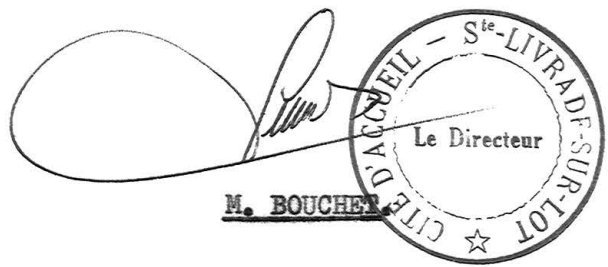

M. BOUCHET.

9-12-69

n° 266/cab

Bir

9 Décembre 1969

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

265/CAB
MW - AL

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil
de SAINTE-LIVRADE à la date du 30 novembre 1969

Réf: V/lettre PMS3
n° 948 du 5.9.69.

3

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL Ste-LIVRADE - DALOT
Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 30 Novembre 1969

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
179	14	14	2	30	29	22	128	31	18	101	75	54	11	95	72	44
	14	14	2	30	29	22	128	31	18	101	75	54	11	95	72	44
	28		61			181			248				222			

Célibataires : 28
Mariés : 242
Enfants : 470

Total . . . 740

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL - Ste LIVRADE - LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

ETAT DES INCASABLES

A la date du: 30 NOVEMBRE 1969

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		ToTaUx
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
-Mutilés.....			1		1		2
-Blessés de guerre.....							
-Infirmes civils.....	2	1	23	21	22	157	226
-Malades chroniques.....							
-Personnes âgées de plus de 55 ans	1	4	24	13	21	58	121
-Veuves de guerre.....				10		19	29
-Autres veuves.....				37	9	83	129
-Femmes Abandonnées.....				29	4	81	114
- Aptes au Travail	11	9	13		14	72	119
ToTaUx:.....	14	14	61	110	71	470	740

Le Directeur du Centre,

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL - SAINTE-LIVRADE (LOT) ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 . SAINTE-LIVRADE

//-)RRIVEES & //_)EPARTS

à la date du 30 Novembre 1969

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
Famille SAMEL	naissance					1		1
ToTaUx du mois:						1		1
ToTaUx depuis début année:						4		5

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
Ste-Livrade-s-Lot	Départ Mme GRAS et enfants		1			3		4
ToTaUx du mois:			1			3		4
ToTaUx depuis début année:			7	1	1	4	5	18

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

le 2-12-69

263 et
264/cab - [Bis

ministère Paris

1er Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

262/CAB
MB - AL

à

Monsieur DE CACQUERAY
Maire de la Commune
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur,

Vous aviez bien voulu attirer mon attention sur le cas de Mme SAMY Marie Thérèse, ancienne ressortissante de la Cité, qui après un long séjour chez ses enfants à Paris, désire à nouveau bénéficier de ses droits pour l'hébergement à Ste-Livrade.

J'ai soumis son cas à M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population, afin qu'il m'autorise à prononcer la réadmission de Mme SAMY parmi les hébergés de Ste-Livrade.

Or, par une lettre dont vous voudrez bien trouver photocopie jointe, les Services Ministériels, me font savoir qu'aucun accord ne peut être donné dans ce sens et je viens d'en aviser l'intéressée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

1° Décembre 1969.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

264 //
MB/YD.

A

Monsieur le Ministre du Travail,
de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/3
1, Place Fontenoy
P a r i s 7°

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver, en annexe, une lettre qui vous est adressée par Madame de CACQUERAY, Assistante Sociale à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Cet agent, qui a pris ses fonctions il y a un peu plus d'un an, sollicite pour des raisons personnelles, un congé sans solde dans les meilleurs délais. Je n'ai pas cru devoir donner un avis favorable à la requête de l'intéressée car les impératifs du service nécessitent la présence régulière et continue de l'assistante sociale. Or, depuis une période de trois mois, Madame de CACQUERAY ne semble plus avoir pour ligne de conduite, cette assiduité qui lui est indispensable pour mener à bien le travail qui lui est confié, ce qui apporte une désorganisation dans le service social et des interférences que je m'étais employé jusqu'à présent, à éviter bien que recherchant une collaboration avec les différents organismes en place à Sainte-Livrade.

Néanmoins, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la suite que vous pensez réserver à la demande de Madame de CACQUERAY.

.../...

.../...

Cette affaire pose un problème de fond qu'il faudrait faire vérifier à votre échelon, en particulier par une personne ayant des connaissances sur des cas présentés en général par des eurasiens et qui pourrait faire en sorte que l'assistante sociale en place à Sainte-Livrade s'attache davantage à ses ressortissants en organisant son travail suivant une méthode qui pourrait lui être conseillée par une personne de l'art.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.

M.BOUCHET

1er Décembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

261/CAB
MB - AL

à

Madame SAMY Marie Thérèse
chez Madame GAYE
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Madame,

Ainsi que je vous l'ai fait savoir ces jours derniers au cours de votre visite à mon Bureau, je puis vous confirmer que M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population a donné un avis défavorable à votre installation dans la Cité.

En effet, votre départ volontaire de la Cité d'Accueil, il y a quelques années, a annulé purement et simplement vos droits de rapatriée.

De plus, il semble logique que vos enfants qui en bénéficiaient de vos services durant de nombreuses années, vous assurent maintenant des moyens d'existence, en dehors de ceux d'une assistance de l'Etat.

En conséquence, vous voudrez bien prendre les dispositions devant vous amener à ne plus résider dans la Cité sous quelque forme que ce soit.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - S[illegible]RADE-SUR-LOT
Le Directeur

N° 517
7 111578 3

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

Étiquette n°

3 50

47 - STE LIVRADE - LOT - ET GARONNE
10 1969
1 -12
1945



contre-remboursement

nature de l'objet

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : Madame Samy Marie Thérèse
chez Mme Gaye
à CAFI — 47 Ste Livrade

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. *Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.*

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

26 Novembre 1969

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE

47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

260/CAB
AL

- Accusés de réception notification décision Commission Départementale concernant :

DAO THI LUN - TASDEBOIS Elizabeth - VANDJOUR Ali - COLLIN Madeleine - LITOLF Eugénie - GERVAIS Henri TO VAN TRANG - SEUSSE - VAPPOU - CASSIN Ahmed PHAM VAN TY - NGUY CHAU - Hoang Thi [illegible]

En retour après signature des intéressés

6
6
1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

26 Novembre 1969

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

259/CAB
AL

-Ø Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade
Quatorzaine du 13 au 26 novembre 1969 1

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade

M. BOUCHET.

24 Novembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

258/CAB
MB - AL

à

Monsieur GEORGES BEDOUET
14 rue Deborbe
03 - LAPALISSE

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 19 novembre dernier, et j'ai l'honneur de vous faire savoir que vous ne pourrez obtenir les renseignements que vous sollicitez qu'en vous adressant à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale du Département de Lot et Garonne, auquel il appartient de décider de la prise totale ou partielle à l'aide sociale.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - St-LÉRADE-SUR-LOT
Le Directeur

Georges BÉDOUET
14 Rue Deborde
Lapalisse
03

19.XI.1969

à Monsieur le Directeur
du CARI
Ste LIVRADE.

Directeur	CENTRE ACCUEIL de Ste LIVRADE/LOT 47	
Directeur Adjoint	COURRIER ARRIVEE 21-11.69	Dispensaire
Secrétariat Général	N° E régis rement 449	Service Général
Comptabilité Centre	AFFAIRES SOCIALES	Promotion Sociale

Monsieur le Directeur.

Vous devez être au courant de la décision d'admission partielle de ma mère Mme Lifong Thérèse à l'A. Sociale. En qualité de débiteur d'aliments on m'impose une participation de 200F00. Je conteste cette décision et fais appel à la commission centrale en vous demandant de bien vouloir m'accorder votre appui.

Conformément au code de sécurité sociale, article N° 285 (3e) ma mère qui assure la garde de ses deux petits-enfants (Nés de BÉDOUET Annie et de Yves JALABERT) doit bénéficier des prestations-maladie à titre d'ascendant, puisque ma sœur Annie BEDOUET, ex Mme JALABERT, est immatriculée. Le dossier de demande d'admission à l'aide médicale ne peut donc revêtir à l'origine d'avis favorable de votre part, dans la mesure où une enquête sérieuse vous était imposée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'éclairer sur cette situation particulièrement équivoque et vous remercie par avance. Soyez assuré de mes meilleurs sentiments.

[signature]

24 Novembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

257/CAB
MB - AL

à

Mademoiselle GIROUD
Déléguée Permanente
Tribunal pour Enfants
47 - A G E N

Mademoiselle,

Vous aviez bien voulu me faire parvenir l'offre d'emploi au bénéfice du jeune FANTON D'ANDON Daniel émanant de M. PATIES, entrepreneur de peinture à Villeneuve-s-Lot.

Ce jeune garçon a d'abord montré quelques réticences pour rejoindre son emploi, néanmoins il a maintenant effectué quelques jours de travail et je le fais surveiller pour qu'il prenne l'habitude de la civilité.

Je reste persuadé qu'une proche visite de votre part confirmera nos efforts.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

N° 517

111578 3

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement — Étiquette n° 510 ou 51

Signature de l'agent

9,52

contre-remboursement — nature de l'objet

m

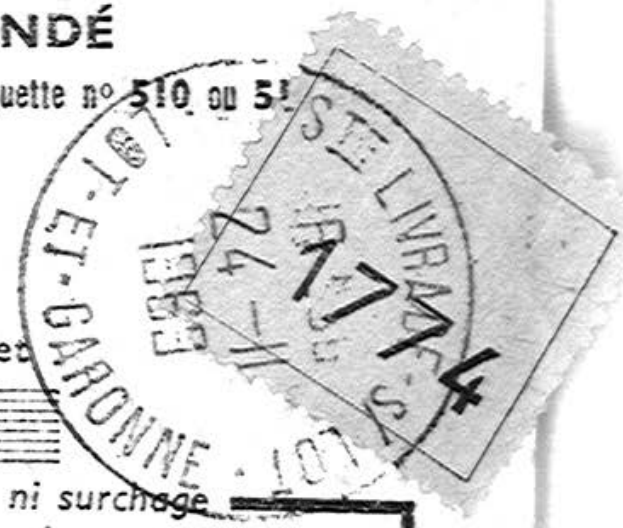

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : M Sergent Hamaide 7e U.E.

5e Escadron, Preuray BA 914

à Romilly sur Seine — 10 —

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. *Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.*

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

24 Novembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

256/CAB
MB - AL

à

Monsieur HAMAIDE Pierre - Sergent
7è U.E. - 5è Escadron
PRUNAY - BA 914
10 - ROMILLY-SUR-SEINE

Monsieur,

Il y a quelques semaines, vous m'avez fait savoir que vous preniez en main la destinée de votre famille, hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Je vous ai fait part de mon côté de mes craintes, quant à la santé de votre mère qui par son comportement prouvait la nécessité de recevoir des soins d'un médecin spécialisé.

Vous avez pris alors la décision de la faire visiter dans les meilleurs délais par un médecin de votre choix. Or, récemment, Mme HAMAIDE a manifesté encore son état de déséquilibre en appelant dans la soirée après 22 heures mes Services pour l'aider à retrouver sa fille, Hélène qui était partie à son insu de l'appartement. A l'instant, je viens d'enregistrer la plainte de M. QUINTIN qui s'est vu menacer par votre mère.

Comme vous aviez affirmé prendre des dispositions pour que dans un délai très court votre famille serait réinstallée à l'extérieur de la Cité, je vous demande de bien vouloir m'indiquer l'état de vos démarches, car je serais amené à prendre des dispositions pour ramener le bon ordre dans le foyer de votre mère.

D'autre part, je vous signale que votre soeur, Henriette a été à nouveau rayée des contrôles de l'etablissement où elle recevait des soins et qu'elle vit à l'heure actuelle à Villeneuve-s-Lot à une adresse qui m'est inconnue et que je fais connaître ces situations au service sanitaire du département.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

N° 517

7 111578 3

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

Étiquette n° 510

3,00

contre-remboursement

nature de l'objet

LR

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surchage

DESTINATAIRE : Madame Villareal

Rue Papou

à 47-Villeneuve-s-Lot

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. *Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.*

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

STE LIVRADE 18 h 30 24 11 1959 GARONNE 1773

24 Novembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

255/ CAB

à

envoi recommandé

Madame VILLAREAL
Rue Papou
47 - VILLENEUVE-S-LOT

Madame,

Ainsi que je vous l'avais fait savoir par un précédent courrier, j'ai demandé à M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population de bien vouloir prendre des dispositions en ce qui concernait la récupération de votre logement que vous n'occupiez plus à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Je vous fais parvenir la photocopie de la lettre qui m'a été adressée à cet effet et je vous indiquerai très prochainement la date que j'aurai retenue avec un officier ministériel pour procéder à la liquidation de la situation actuelle.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S-LOT
Le Directeur

21 Novembre 1969

MAIRIE D SAINTE LIVRADE

47 - SAINTE LIVRADE

n° 254/ CAB
AL

Accusés de réception en retour

- Gaspard Charles dossier n° A 82
- Lifond Thérèse & dossier n° A 18
- Mme Hannoteaux née Pham thi Thu Dossier n° A 95
- Mme MAILLE Suzanne

En retour après signatures des intéressés.

1
1
1
1

Le Directeur

SI-LIVRADE-SUR-LOT ... ITE D'ACCUEIL
Le Directeur

M. BOUCHET.

20 Novembre 1969

Monsieur VILMONT
35 rue du Coq Français
93 - LES LILAS

253/CAB
AL

Autorisarion d'absence concernant Mme Vve VILMONT 1 Suite à votre lettre du 19.11.69

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRAD - VILOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

20 Novembre 1969

252/CAB
AL

A U T O R I S A T I O N

Madame Vve VILMONT née PHAM THI RUYEN, hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, est autorisée à prolonger son séjour à PARIS chez ses enfants du 20 novembre 1969 au 31 janvier 1970.-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE – Le Directeur

14 Novembre 1969

251/CAB
AL

AUTORISATION

Madame Vve SAVERY née BUI THI TUYEN, hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, est autorisée à s'absenter du 14 novembre 1969 au 31 décembre 1969 pour se rendre chez ses enfants à MELUN.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT – Le Directeur

13 Novembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

250/CAB
AL

à

Cabinet ORTIZ - HODIE
Assureurs Conseils
4 rue de la Convention
47 - VILLENEUVE S/LOT

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 29 octobre 1969, se rapportant à un accident causé par la voiture de M. NICOLAS Jean Pierre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une facture de réparation d'un auvent que je vous prie de bien vouloir régler directement à M. GUILHEM, menuisier à Ste-Livrade.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

13 Novembre 1969

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

249/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade
Quatorzaine du 30.10 au 12.11.1969 1

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

12 Novembre 1969

248/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

Dans le cadre d'une cession du camp du Moulin du Lot à la Commune de Ste-Livrade, le Service des Domaines de Villeneuve-s- est en train d'effectuer à l'heure actuelle une estimation de l'ensemble immobilier (sol et bâtiments), afin semble-t-il de permettre à M. le Ministre des Armées de faire des propositions à la Municipalité de Ste-Livrade.

Les premiers examens faits par les agents des Domaines laissent prévoir un total définitif très important.

Je joins à la présente correspondance la photocopie de la lettre qui m'est parvenue de l'Inspection des Domaines de Villeneuve-s-Lot et qui est le seul document que je possède pour cette affaire.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

12 Novembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

247/ CAB
MB - AL

à

Monsieur et Madame HENON
Epiciers
47 - SAINTE-LIVRADE

Monsieur et Madame,

Ainsi que je vous l'avais promis, j'ai sollicité par écrit l'autorisation que vous m'avez demandée dà tenir de M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population pour le transfert de votre commerce à l'intérieur de la Cité. L'emplacement que vous utilisiez aux abords immédiats de celle-ci étant repris par son propriétaire.

Dans une correspondance émanant du Ministère et datée du 4 novembre 1969, il m'est fait réponse que l'agrément sollicité ne peut recevoir une suite favorable.

Je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

12 Novembre 1969

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE S/LOT
47 - SAINTE LIVRADE

246/CAB/S
AL

- Accusé de réception notification décision
Commission Départementale concernant

LE GAC GUY et Mme Vve BYRON 2

DURBAN Roger et ANTOINE DIVY 2

En retour après
signature des intéressés.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE (LOT)
Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

NOTE

Monsieur le Président des Anciens Combattants, Veuves et Victimes de la Guerre de la 1338 à Section des Médaillés Militaires de Ste-Livrade s/Lot viendra à l'occasion de la commémoration du 11 NOVEMBRE conduire une délégation pour effectuer la levée des couleurs.

Cette cérémonie du souvenir se déroulera au mât des couleurs de la Cité d'Accueil à 9 h 30.

Toute la population de la Cité y est conviée.

Sainte-Livrade le 10 Novembre 1969

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

MOIS DE SEPTEMBRE et OCTOBRE 1969

à la date du 31 .10. 69

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
180	14	14	2	30	29	22	128	32	17	102	76	55	11	95	72	44
	14	14	2	30	29	22	128	32	17	102	76	55	11	95	72	44
	28		61			182			250				222			

Célibataires : 28

Mariés : 243

Enfants : 472

Total . . . 743

Sainte-Livrade le 6 Novembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

ETAT DES INCASABLES

A la date du: 1968

31.10.1969

Mois - SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1969

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		ToTaUx
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
-Mutilés.....			1		1		2
-Blessés de guerre.....							
-Infirmes civils.....	2	1	23	21	22	157	226
-Malades chroniques.....							
-Personnes âgées de plus de 55 ans	1	4	24	13	21	58	121
-Veuves de guerre.....				10		19	29
-Autres veuves.....				38	9	86	133
-Femmes Abandonnées.....				29	4	81	114
- APTES au TRAVAIL	11	9	13		14	71	118
ToTaUx:.....	14	14	61	111	71	472	743

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

/X/ ARRIVEES & / / DEPARTS

MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1969

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
/X/ ENFANT								
ToTaUx du mois:								
ToTaUx depuis début année:						3	1	4

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
PARIS	Départ Mme PHAM THI HOA		1					1
STE /LIVRADE S/LOT	Départ famille DUPRAT		1		1		2	4
ToTaUx du mois:			2		1		2	5
ToTaUx depuis début année:			6	1	1	1	5	13

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

Novembre 1969

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy -
75 - PARIS (7ème)

245/CAB
MW - AL

Réf. : V/lettre PMS.3
n° 948 du 5.9.68

- Situation des effectifs de la Cité d'Accueil
de SAINTE LIVRADE à la date du 31 OCTOBRE 1969 3

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL Ste LIVRADE-SUR-LOT Le Directeur

M. BOUCHET.

5 Novembre 1969

244/ CAB
MB - AL

CERTIFICAT DE RESIDENCE

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot soussigné, certifie que Mademoiselle Francine MAZIERES, née le 1er avril 1950 à SONTAY (Nord Vietnam) est bien hébergée à la Cité avec sa mère Mme VOLPI née NGUYEN THI LOAN.

Certificat délivrée à Melle MAZIERES Francine pour servir et valoir ce que de droit .-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

5 Novembre 1969

243/ CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur PILLON Michel
Président des A.C.V.G.
de la 1338è Section des Médaillés Militaires
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre récent courrier se rapportant à une manifestation à l'intérieur de la Cité pour commémorer l'anniversaire du 11 novembre 1918.

Je serai très heureux de vous accueillir pour célébrer, comme il se doit, cette grande victoire française.

Je me tiens à votre disposition pour les détails de l'organisation matérielle de cette cérémonie.

Je donne aussi mon accord pour le transport de vos camarades médaillés militaires devant leur permettre d'assister au banquet que vous organisez à Ste-Livrade.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

5 Novembre 1969

242/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

Madame SAMY Marie Thérèse était arrivée il y a quelques semaines chez une amie résidant à la Cité et elle formula alors son intention d'être admise en qualité d'hébergée. La possibilité de cohabitation avec sa famille étant devenue impossible.

J'avais fait part à l'intéressée de me réserver pour donner une suite favorable à sa requête, et entre autre, je lui ai fait remarquer que volontairement elle avait suivi sa famille à Paris afin de lui rendre service et qu'elle avait alors mis fin à ses droits de rapatriée.

Mme SAMY a néanmoins, durant son séjour à Ste-Livrade, fait appel à l'intervention de M. le Maire de cette localité et j'avais fait réponse à cet édile en précisant que les admissions ne pouvaient être prononcées qu'à votre échelon et qu'en conséquence, Mme SAMY devait d'abord rejoindre son ancien lieu de résidence et adresser à vos Services une demande officielle que vous ne manqueriez pas d'instruire pour prendre la décision que vous jugeriez utile.

Mme SAMY a bien rejoint son ancien domicile, et elle a fait établir la demande que j'avais sollicitée en la faisant transiter par les Services Municipaux de Ste-Livrade.

../..

Pour traiter ce cas particulier, il est nécessaire d'envisager la réaction de ménages eurasiens installés sur toute la Métropole et ayant pris en charge leurs parents âgés. L'exemple de Mme SAMY, s'il reçoit une suite favorable, risque de créer un précédent qu'un grand nombre de familles nous opposeront dans l'avenir.

C'est pour cette raison, que j'émets un avis défavorable.

Néanmoins, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me donner la conduite à tenir dans cette affaire.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

5 Novembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

241/CAB
MB - AL

à

Monsieur JACQUINOT Claude
5 rue Lally Tollendal
75 - PARIS (19 ème)

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 2 novembre 1969 et j'avais rencontré auparavant MARTIN Michel qui s'était bien gardé de me donner des détails sur sa conduite envers vous, au contraire il affichait une satisfaction de lui-même de bon aloi.

Je viens de le convoquer et lui ai signifié son éviction définitive de la Cité. Je suis décidé à faire prendre les dispositions pour qu'il soit effectivement en dehors de Ste-Livrade dans les meilleurs délais.

Je comprends fort bien votre désappointement, mais le sujet , bénéficiaire de vos efforts, est d'une moralité trop basse pour comprendre l'intérêt qu'il lui est porté.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — STE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

31 Octobre 1969

240 /CAB
MB - AL

ATTESTATION

Je soussigné BOUCHET Maurice, Directeur des Centres d'Accueil de SAINTE LIVRADE et BIAS, certifie que M. Paul GRIES a exécuté des travaux de peinture dans les Etablissements précités et ceci durant plusieurs années.

Le travail qu'il a fourni a toujours été satisfaisant et répondu aux accords initialement conclus avec M. GRIES.

Fait pour servir et valoir ce que de droit .-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

30 Octobre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

239/ CAB
MB - AL

à

Monsieur Paul GRIES
6 rue de la Savonnerie
34 - S E T E

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre récente par laquelle vous sollicitez une attestation devant vous permettre de prouver notre acceptation pour des travaux de peinture dans les Centres d'Accueil de Bias et Ste-Livrade.

J'ai établi à cet effet, la note ci-jointe et j'espère qu'elle vous permettra d'obtenir satisfaction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 30/10/69

Monsieur GUILHEM
47 - SAINTE LIVRADE

M. le Directeur de la Cité d'Accueil

vous prie de bien vouloir passer à son Bureau

à Ste-Livrade, VENDREDI 31 OCTOBRE à 10 heures.-

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

I N F O R M A T I O N

OBJET : DISTRIBUTION DE CHARBON.

Une distribution de charbon aura lieu demain

VENDREDI 31 OCTOBRE 1969 à partir de 14 heures.

Sainte-Livrade le 30 Octobre 1969

Le Directeur

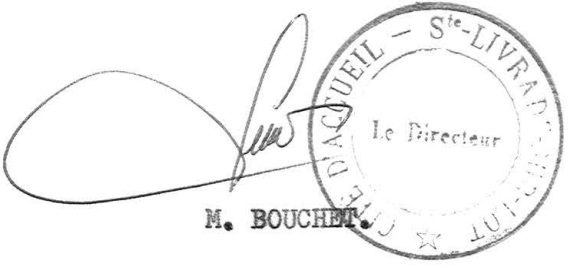

M. BOUCHET.

30 Octobre 1969

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
et de la MAIN D'OEUVRE

Cité Administrative

47 - A G E N

238 / CAB
AL

- ETAT NOMINATIF et de POINTAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI
de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade
Quatorzaine du 22/10 au 29/10/69

1

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

29 Octobre 1969

237/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame VILLAREAL
rue Papou
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Madame,

J'ai enregistré la demande faite par Me RICHARTE à votre avantage et j'expose par un courrier séparé la situation au Service Ministériel de tutelle.

Je vous ferai parvenir la décision définitive de ces Autorités et appliquerai leurs directives avec le maximum de scrupule.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

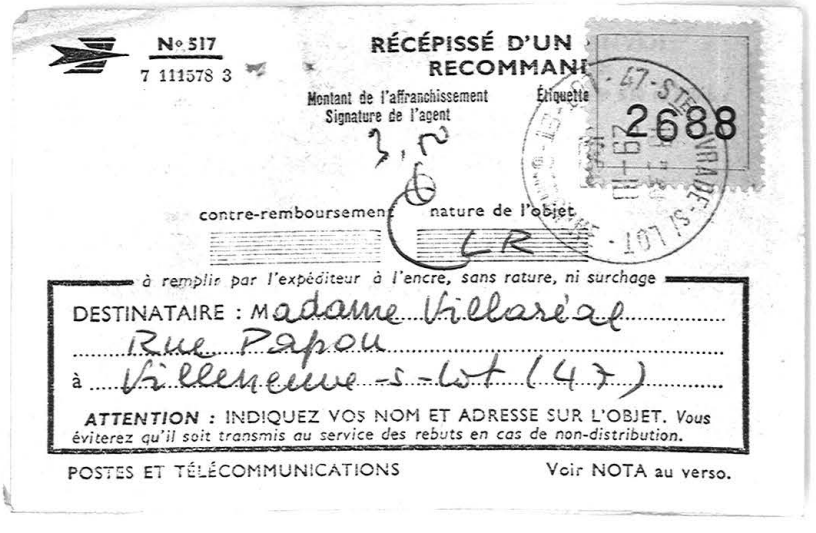

M. BOUCHET.



28 Octobre 1969

236/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

J'ai l'honneur de venir vous exposer la situation de l'une des ressortissantes de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, Mme VILLAREAL née LE THI LANH.

Cette personne qui se trouve maintenant sans enfants, ceux-ci étant reclassés à Paris, vit depuis de nombreuses années en concubinage avec un ancien d'Indochine, M. OGGERI Virgile.

Ce dernier est devenu propriétaire d'une villa à Villeneuve-s-Lot où il réside définitivement en compagnie de la dame VILLAREAL qui, par ailleurs, bénéficie toujours d'un logement dans la Cité.

Cette situation n'étant pas normale, j'ai invité Mme VILLAREAL à rendre libre l'appartement qu'elle n'occupe plus à Ste-Livrade, en vue d'une réintégration à l'Administration.

Après les échanges de correspondances qui n'ont abouti à rien, j'ai fait parvenir à Mme VILLAREAL une lettre dont je joins à la présente une photocopie.

Dans cette dernière correspondance, je faisais savoir à l'intéressée que je procèderai à l'ouverture de son logement en vue de la remise à mes Services.

C'est à la suite de cette décision que Mme VILLAREAL a fait prendre contact téléphoniquement par son avocat Me RICHARTE, en vue d'obtenir un nouveau délai et pour savoir surtout si la situation actuelle ne pouvait pas être définitivement reconduite.

J'ai alors fait remarquer à Me RICHARTE que sa cliente voulait seulement conserver cet appartement pour y recevoir ses enfants durant leurs vacances.

Devant l'exactitude de mes arguments, il a fait état d'une violation de domicile à retenir, si je mettais ma décision à exécution. Ce cas particulier reflète le problème général et surtout l'esprit d'un bon nombre de rapatriés, qui veulent recueillir les avantages de leur qualité en ignorant les obligations.

Me RICHARTE, de son côté fort bien connu pour entretenir cet état d'esprit seulement pour améliorer ses propres revenus, ne doit pas dans cette affaire avoir le dernier mot.

Aussi je vous serais reconnaissant de bien vouloir, si vous approuvez ma première décision, la confirmer officiellement afin que je passe à l'action.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

27 Octobre 1969

235 / CAB
AL

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot soussigné, certifie que Melle ALBERT Hélène, hébergée à la Cité d'Accueil a perçu pour la période du 1er janvier 1969 au 30 juin 1969, un secours d'un montant de :

Janvier	1969	=	205,00 Fr
Février	1969	=	205,00 Fr
Mars	1969	=	205,00 Fr
Avril	1969	=	205,00 Fr
Mai	1969	=	205,00 Fr
Juin	1969	=	205,00 Fr

Attestation délivrée à l'intéressée, pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT – Le Directeur

15 Octobre 1969

223/CAB
1L

A T T E S T A T I O N

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, soussigné, certifie que Madame MAILLE Suzanne, hébergée à la Cité d'Accueil perçoit un secours mensuel d'un montant de : DEUX CENT CINQ FRANCS (205,00 Fr).

Sainte-Livrade le 15 Octobre 1969

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT – Le Directeur

14-10-69

Bis

N° 222/cab/YD

Ministre du Travail
de l'Emploi et de
la Population

Paris

10 Octobre 1969

MAIRIE DE STE LIVRADE

47 - SAINTE LIVRADE

221/CAB
AL

- Reçus notification rejet demande allocations mensuelles de M. CASSIM - M. APRETNA François Mme PHAM THI Y
- Reçu notification attribution allocations mensuelles de Mme COURSIER Marthe

3 En reour après signature des

1 intéressés.

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE
Le Directeur

M. BOUCHET.

9 Octobre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

220/CAB
MB - AL

à

Monsieur SIMOES DA FONSECA Claude
Hôtel des Voyageurs
19 Quai Ste-Croix
33 - BORDEAUX

Monsieur,

Je viens de recevoir de M. VIRONNEAU un mot me demandant si une solution favorable avait été trouvée, à la suite de son intervention auprès de M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, pour qu'un logement H.L.M. vous soit affecté. Je viens de lui répondre qu'à ma connaissance rien dans ce sens n'avait été fait, et puisqu'il le proposait, je lui ai demandé de bien vouloir à nouveau renouveler sa démarche.

Il est donc nécessaire, que vous repreniez contact avec les Services compétents de LORMONT, afin que ceux-ci connaissent votre adresse actuelle et vous apportent peut-être de nouveaux éléments.

Vous voudrez bien m'informer des résultats obtenus.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

8 Octobre 1969

219/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur Robert VIRONNEAU
Secrétaire Général
Jeunesse Culture Loisirs et Technique
79 rue de l'Eglise
75 - PARIS (15è)

Cher Ami,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 octobre et je vous remercie de l'intérêt que vous voulez bien porter à l'affaire qui a fait l'objet d'un échange de correspondance entre nous, au bénéfice de la famille SIMOES DA FONSECA.

M. SIMOES DA FONSECA est venu à plusieurs reprises me demander si quelque résultat avait été porté à ma connaissance pour l'obtention d'un logement dans la région bordelaise, afin qu'il puisse installer sa famille. Lui-même et son épouse ayant trouvé un emploi.

Il semble donc qu'aucune solution favorable ne leur était donnée et je vous suis gré de bien vouloir réitérer votre démarche auprès du Cabinet de M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Je vous prie d'agréer, Cher Ami, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE
Le Directeur

M. BOUCHET.

[illegible] octobre [illegible]

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

n° 218 / CAB
AL

Accusés de réception des notifications décision de la Commission d'Aide Médicale concernant :

ALBERT Hélène - APOSTOLI née NGUYEN THI LICH (2 ex) - APRETNA Guy - BERLIN - Vve BYRON - Mlle DE COSTA - DURBAN Roger Vve DUTAMBY - GEORGES Louis - GLORY Clémentine - JAVALET Micheline LAPARRE Patrick - MAHARIBATCHA Henri - MAILLE Suzanne - MANGEL Antoine - Mme MERLET - NGUYEN PHUOC XUAN TU - Vve PARISSE - PRUNETTA - Vve SAVERY Vve SIMOES DA FONSECA

22 En retour après signature des intéressés.

Le Directeur

M. BOUCHET.

Ste-LIVRADE - CITE D'ACCUEIL - LOT
Le Directeur

7 Octobre 1969

217/ CAB
AL

A T T E S T A T I O N

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, soussigné, certifie que Monsieur CARRIEU René employé en qualité de vacataire au Service d'Entretien de la Cité d'Accueil a perçu pour l'année 1968 un salaire annuel NET de : SEPT MILLE NEUF CENT TROIS FRANCS (7.903,00 Fr).

Attestation délivrée à M. CARRIEU pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur

217/ CAB
AL

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE
Le Directeur

6 Octobre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

216/CAB
MB - AL

à

Monsieur le Directeur Général
des Services de Police et de Sûreté
du Vietnam
S A I G O N (Sud Vietnam)

S/Couvert de M. le Consul Général de France à SAIGON.

OBJET : Indemnisation au titre de la législation sur les Accidents du travail - Affaire MAUMONT Pierre.

P.J. : Six pièces.

J'ai l'honneur de soumettre à votre attention le cas de M. MAUMONT Pierre, handicapé physique, né le 2 janvier 1921 à CAMPHA-MINES (Nord Vietnam), hébergé à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Le 11 Mars 1947, M. MAUMONT est requis par le Haut-Commissariat de France en Indochine, pour servir dans le corps de Sécurité de la ville de HANOI - réquisition faite en exécution des prescriptions de l'arrêté n° 99 du 27 Janvier 1947 du Commissaire de la République pour le Tonkin et le Nord Annam.

Le 5 Mai 1954, MAUMONT est victime d'un accident relaté sur le Procès-Verbal n° 454 du Commissariat de Police du 1er Arrondissement de la ville de HANOI et dont les circonstances peuvent se résumer ainsi :

Ce jour, à 10 heures 30, l'intéressé qui effectuait son service à la Brigade des Moeurs de la Direction de la Police Municipale, est grièvement blessé par une grenade qui explose alors qu'il s'apprête à s'en défaire, après manipulation imprudente d'un tiers.

../...

Transporté à l'hôpital de LANESSAN, il est amputé de l'avant-bras droit et soigné pour microcriblage des yeux. Il est aussitôt après évacué sur l'Hôpital Roques de SAIGON.

En fonction jusqu'au 1er Janvier 1955, M. MAUMONT a été rapatrié par les soins de la Représentation Française au VIETNAM.

Plusieurs démarches ont été alors entreprises pour tenter de faire valoir ses droits à pension d'invalidité auprès des services d'Anciens Combattants & Victimes de Guerre, ainsi que pour réparation des dommages corporels subis. Chaque demande a été rejetée pour origine non admise par la législation. Il est à noter que les preuves des faits invoqués se trouvent en possession de l'intéressé.

Sur instance de M. le Ministre de l'Economie et des Finances, préalablement consulté, je me permets de vous présenter, ce cas digne d'intérêt et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir dans quelle mesure une indemnité sur les accidents de travail peut être diligentée.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL – Sie-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

4 Octobre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

215/CAB
MB - AL

à

Monsieur le Président
de l'Association Départementale
de Sauvegarde et d'Action Educative
18 Rue Roussanes
47 - A G E N

Monsieur,

M. CONSTANTIN par une correspondance datée du 29 Septembre 1969 m'a demandé de bien vouloir le renseigner sur l'efficacité de l'action de votre association telle qu'elle était appliquée à l'heure actuelle par M. FERRE, votre représentant.

Ainsi que je vous l'avais dit au cours d'une réunion, l'entrée de l'A.E.M.O. dans la Cité a été rendue difficile par la délivrance d'ordonnance établie par M. le Juge des Enfants. Aussitôt la population concernée s'est crue mal considérée et n'a pas coopéré pour permettre les résultats que nous étions en droit d'obtenir. Ajouté à cela, que la déconfiture de la Maison des Jeunes ne permettait pas de soutenir l'action de votre représentant.

M. FERRE, de son côté jusqu'à ces derniers temps, ne semblait pas attacher tout l'intérêt qu'il fallait pour combattre ces difficultés. A son sujet, je précise que j'ai pu enregistrer de sa part des progrès. D'un autre côté, à compter du 15 octobre prochain, le foyer des jeunes sera confié à un spécialiste, M. MAZIERE qui a déjà satisfait durant un stage au mois de juillet dernier, l'idée que l'on attendait d'un responsable de foyer.

Il semble que les conditions de travail pour l'A.E.M.O. se soient améliorées, et ce ne sera qu'au bout d'une nouvelle période que l'on pourra juger des résultats.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

2 Octobre 1969

214/CAB
AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur CHINAMA
46 - ROCAMADOUR

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir me communiquer l'adresse de votre fils Jean Claude.

Ce renseignement me permettra la mise à jour de nos dossiers administratifs.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

1er Octobre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

213/CAB
MB - AL

à

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

J'ai l'honneur de venir vous confirmer les termes de notre entretien téléphonique du 30 septembre dernier, et en particulier ce qui se rapportait à l'agrément de la nouvelle infirmerie par les Services de l'Action Sanitaire et Sociale.

Au début de cette année, j'ai entrepris d'aménager de nouveaux locaux pour permettre au Médecin d'élargir ses activités, et en particulier d'installer un laboratoire d'analyse, devenu indispensable.

M. MOULONGUET, au cours de son inspection du mois de Mai dernier, avait visité les futurs locaux non encore terminés et destinés au Dispensaire; sans réserve, il avait manifesté son approbation tout en émettant le souhait que les Services de l'Action Sanitaire et Sociale du Département donnent leur avis et leur agrément, pour que le Dispensaire puisse fonctionner dans le nouveau local.

C'est dans ce cadre que M. le Docteur DARMET, Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale, a été contacté, bien que tout à fait disposé à faire l'étude qui doit conduire à l'agrément sollicité, M. DARMET souhaite être dûment mandaté par vos Services pour effectuer ce travail.

En conséquence, je vous serais reconnaissant de bien vouloir lui faire parvenir les consignes qui permettront d'obtenir la pièce d'agrément indispensable au Dispensaire de Ste-Livrade, dont les nouveaux locaux sont toujours en voie de construction.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

29 Septembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

209/CAB
MB - AL

à

Monsieur SIMOES DA FONSECA Claude
Hôtel des Voyageurs
19 Quai Ste Croix
33 - BORDEAUX

Monsieur,

Au début de cet été, vous avez bien voulu me faire part de vos difficultés pour procéder à votre reclassement vers Bordeaux. Mes Services et moi-même, avons été heureux de pouvoir vous apporter quelque aide et soutien.

Il restait bien entendu, que la solution prise alors était d'attente et qu'il conviendrait de leur donner un caractère définitif dans les meilleurs délais.

Les deux problèmes qui m'intéressent sont en particulier la libération du logement qui était mis temporairement à votre disposition dans la Cité et également, la prise à votre charge effective de vos plus jeunes enfants.

Pour l'appartement, je puis vous accorder jusqu'au 15 octobre prochain, un délai devant vous permettre de procéder à sa remise à mes Services. Si à cette date aucune disposition de votre part est prise, je ferais alors rassembler dans un des magasins de la Cité, votre mobilier qui restera à votre disposition et je disposerai à nouveau du logement en question.

En ce qui concerne vos enfants, votre mère Mme Vve SIMOES DA FONSECA, m'a fait part des difficultés matérielles qu'elle rencontrait pour subvenir à l'entretien de ceux-ci et également elle fait état de sa santé, pas toujours satisfaisante pour une garde continue.

Je vous rappelle que Mme DE CACQUERAY, Assistante Sociale de la Cité, peut procéder avec votre accord au placement temporaire de vos enfants dans des familles habilitées à cet effet.

../..

De toute façon, je souhaite que vous établissiez, lors de votre prochain passage à la Cité, un contact avec Mme DE CACQUERAY afin que l'étude commune de votre cas puisse se faire.

Si vous désirez me rencontrer, veuillez me faire savoir rapidement, afin que je puisse vous réserver un rendez-vous.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-(LOT)
Le Directeur

M. BOUCHET.

1er Octobre 1969

Direction Départementale du Travail
et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
47 - A G E N

~~212~~ CAB

- ETAT NOMINATIF et de POINTAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI
de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade
Quatorzaine du 24/9/ au 1/10

1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

30 Septembre 1969

MAIRIE de SAINTE LIVRADE S/LOT
47 - SAINTE LIVRADE

211/CAB
AL

Accusé de réception des notifications décision admission Aide Médicale concernant :

CASSIM Ahmed
DURBAN Roger
MOHAMED Ally

En retour après signatures des intéressés.

1
1
1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-
Le Directeur

M. BOUCHET

30 Septembre 1969

Monsieur le Juge des Enfants
TRIBUNAL DEPARTEMENTAL POUR ENFANTS
47 - A G E N

210/CAB
AL

- Récépissé concernant affaire FANZY

1 Transmis en retour après signature de l'intéressée.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL ST-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

29 Septembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

208/CAB
MB - AL

à

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.S.M.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

Dans le cadre de la ventilation à l'intérieur de la Cité, des familles pouvant prétendre à continuer à bénéficier de l'hébergement gratuit et de celles qui, au contraire doivent envisager un reclassement au dehors, j'avais depuis un an demandé à M. GEORGES Louis de bien vouloir prendre des dispositions qui s'imposaient à lui, puisqu'il fait partie de la deuxième catégorie des cas cités au début de la présente.

En effet, M. GEORGES travaille régulièrement dans une entreprise de métallurgie en qualité de soudeur. Il se déplace continuellement pour des raisons professionnelles à travers le Sud-Ouest; en conséquence, j'estime qu'il ne doit pas arrêter ses recherches de logement à la seule ville de Ste-Livrade, mais au moins dans les grands centres du département de Lot et Garonne.

Sous le motif de ne pas trouver dans la Commune de Ste-Livrade un logement pouvant convenir au reclassement de sa famille, il se maintient dans la Cité et ne fait aucun effort de recherche.

De plus, son activité le retenant en dehors de son foyer durant de longues périodes, son épouse qui se prétend incapable de faire les démarches, laisse les choses, en accord avec son mari, en leur état.

Une carence très nette de la part des époux GEORGES est constatable. Afin de donner plus de poids aux dernières consignes écrites que je viens d'adresser à M. GEORGES, je vous serais reconnaissant de bien vouloir confirmer les dispositions que j'envisage, par une correspondance que vous voudrez bien faire parvenir aux intéressés.

../..

Le foyer GEORGES se compose de :

Chef de famille -	GEORGES Louis	
épouse née	GONTRAN Madeleine	
enfants :	GEORGES Christiane	travaille à PARIS
	GEORGES Michel	travaille aux Ets HOUSTY Ste-Livrade
	GEORGES Claudine	C.E.G. Ste-Livrade
	GEORGES Claire	C.E.G. Ste-Livrade
	GEORGES Caroline	Ecole Ste-Livrade
	GEORGES Carmen	Ecole Ste-Livrade.

Les ressources s'établissent de la manière suivante :

Allocations familiales	556,85
Salaire présumé du père	1.000,00
Salaire du fils Michel	600,00

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRAD. LOT

Le Directeur

M. BOUCHET.

29 Septembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

207/CAB
MB - AL

à

Monsieur GEORGES Louis
C.A.F.I. - STE LIVRADE

Monsieur,

Depuis plus d'un an, j'ai eu l'occasion de vous demander de bien vouloir prendre des dispositions pour effectuer la réinstallation de votre famille à l'extérieur de la Cité.

Cette invitation fait suite à des dispositions que le Ministère de tutelle tient à faire appliquer pour rendre à sa vocation initiale la Cité d'Accueil de Ste-Livrade; à savoir héberger les familles de personnes âgées, ou les foyers dont le chef ne peut assurer pour des raisons médicales une activité continue.

Or, vous ne pouvez être reconnu comme ressortissant de l'une de ces catégories et en conséquence, je réitère ma demande énoncée plus haut.

Votre cas, de travailleur non sédentaire, ne vous oblige pas à envisager une réinstallation de votre famille obligatoirement à Ste-Livrade, vous pouvez fort bien choisir un autre lieu, tel que Villeneuve-s-Lot ou une commune avoisinante.

Pour vous permettre de faire les recherches indispensables à la réalisation que je souhaite, je puis vous accorder un dernier délai de trois mois.

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population que je mets ce jour au courant de votre situation, vous confirmera les dispositions que je vous fais présentement connaître.

Je serai toujours à votre disposition pour étudier avec vous les particularités que vous pose la réinstallation de votre foyer à l'extérieur de la Cité, mais je vous rappelle, d'ores et déjà, que mes consignes ne pourront pas recevoir de dérogations.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE (LOT)
Le Directeur

M. BOUCHET.

26 Septembre 1969

206/CAB
AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame MATHIEU
Assistante Sociale
Mairie de SAINTE LIVRADE

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une lettre de la Directrice du Centre Sanitaire et Thermal des Eaux Bonnes concernant Melle CAZAUTET Odile.

Cette jeune fille, domiciliée à Ste-Livrade, n'est pas connue de mes Services.

En espérant que vous pourrez communiquer les renseignements demandés, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments distingués.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT – Le Directeur

M. BOUCHET.

24 Septembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

205/CAB
MB-AL

à

Monsieur le Percepteur
47 - STE LIVRADE-S-LOT

Monsieur,

Au cours d'un récent entretien téléphonique vous avez bien voulu me demander des renseignements concernant le lieu de résidence de la famille SIMOES DA FONSECA Claude, initialement hébergée à la Cité d'Accueil.

Depuis plusieurs mois, Monsieur SIMOES DA FONSECA et son épouse travaillent à Bordeaux et résident à l'adresse ci-dessous :

Hôtel des Voyageurs
19 Quai Ste Croix
33 - BORDEAUX

J'espère que ce renseignement vous donnera satisfaction, et en restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

24 Septembre 1969

204 / CAB
AL

A T T E S T A T I O N

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot, soussigné certifie que Monsieur KUTER Georges, employé en qualité de chauffeur, a perçu les salaires suivants pour la période du 1er septembre 1968 au 31 Août 1969 :

		BRUT :	NET :
Septembre	1968	828,00	765,90
Octobre	1968	792,00	732,60
Novembre	1968	876,00	810,30
Décembre	1968	840,00	777,00
Janvier	1969	864,00	799,20
Février	1969	840,00	777,00
Mars	1969	972,00	899,10
Avril	1969	936,00	865,80
Mai	1969	798,00	738,15
Juin	1969	894,00	826,95
Juillet	1969	1.018,40	942,03
Août	1969	884,40	818,07
		10.542,80	9.752,10

Attestation délivrée à Monsieur KUTER Georges pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

24 Septembre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

203/CAB
AL

à

Caisse Nationale Militaire
de Sécurité Sociale
Secrétariat Général (3è section)
4 rue de la Banque
75 - PARIS (2ème)

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir m'adresser un imprimé destiné à permettre l'immatriculation à la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale de Mme Vve PRUNETA Jean, née NGUYEN THI BA, domiciliée à la Cité d'Accueil des Rapatriés d'Indochine à Ste-Livrade qui a déposé aux fins de liquidation, une demande de pension enregistrée aux archives sous le n° 072.264.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

n° 199 / Bis

200 / Bis

2e 2319169

201 / Bis

202 / Bis

11 Septembre 1969.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

198
MB/MR -

à

Monsieur André LEW
C I M A D E
176, rue de Grenelle

PARIS 7ème

Monsieur,

Récemment Monsieur Fayolle du Ministère du Travail de l'emploi et de la population et particulièrement responsable de la gestion des Cités d'Accueil m'a demandé de lui donner quelques précisions sur l'emploi de la subvention qui était remise à votre organisme pour l'action de la CIMADE dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Je sais qu'en partie ou même peut-être la totalité de votre subvention sert à accorder les bourses dites du FAS aux bénéficeé d'enfants ne pouvant recevoir les avantages légaux du Ministère de l'Education Nationale.

J'ai fait savoir à mon interlocuteur que cela nous avait permis de sortir un certain nombre de jeunes garçons et filles d'un handicap sérieux pour leur avenir.

Néanmoins, après en avoir débattu avec les équipières de la CIMADE à Ste-Livrade, il nous est apparu indispensable d'étudier conjointement et d'une manière beaucoup plus complète les différentes demandes qui vous sont adressées.

En effet il nous semble ne pas connaitre complétement les moyens qui pourraient être mis à notre disposition grâce à cette subvention et dans un esprit d'équipe nous souhaitons pouvoir rassembler nos avis de part et d'autre afin de faire bénéficier correctement les avantages que présente cette délégation hors tradition.

En quelque sorte nous aimerions connaitre votre sentiment sur cette manière d'agir et mettre au point ensemble une procédure qui permettrait aux uns et aux autres de décider en connaissance de cause des cas particuliers que nous rencontrons

J'ajoute que Mr Fayolle m'ayant demandé mon avis pour l'attribution de la prochaine subvention j'ai d'emblée souhaité son renouvellement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

- M. BOUCHET.

24 Octobre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

234/CAB
MB - AL

à

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3.
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

M. et Mme HENON exercent depuis plus de 13 ans la profession d'épicier et sont installés à cet effet sur un terrain privé, en face de la sortie de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Le propriétaire du terrain, qui n'avait consenti aucun bail, a demandé de reprendre son bien, en vue d'une construction.

Cette situation oblige les époux HENON à envisager leur réinstallation pour conserver la clientèle qui leur est fournie par les hébergés de la Cité.

Aucune parcelle de terrain n'est disponible sur les propriétés jouxtant la Cité, aussi M. et Mme HENON ont-ils demandé, par l'intermédiaire de M. le Maire de Ste-Livrade d'obtenir l'autorisation d'installer leur boutique à l'intérieur de la Cité, dans un lieu que je voudrai bien leur désigner.

Je viens de leur faire savoir, au cours d'un entretien que je ne pouvais accéder à leur souhait, car les commerçants, au nombre de deux déjà installés dans la Cité, plus les ambulants qui viennent régulièrement faire des tournées, me semblaient suffisants pour l'approvisionnement pour la population hébergée. Néanmoins, je leur ai promis de soumettre à votre arbitrage ce point de vue, considérant que votre décision restera irrévocable.

Les intéressés ne m'ont pas caché leur intention de faire appel auprès des autorités locales. Il s'agit donc pour nous de prendre rapidement une décision. Vous voudrez bien me faire connaître vos directives en ce domaine.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

24 Octobre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

233/ CAB
MB - AL

à

Madame RUBILLAIS Pierre
chez Mme RUBILLAIS Clotilde
C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE_S-LOT

Madame,

A plusieurs reprises, vous êtes venue solliciter de ma part l'autorisation de séjourner avec votre famille dans un logement de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade. En effet, votre mari actuellement militaire doit bénéficier de sa retraite dans le courant de l'année 1970, et vous aimeriez vous rapprocher de votre belle-mère. En particulier, pour pouvoir la relever dans ses fonctions à la pagode de la Cité.

Je vous rappelle que la décision que vous sollicitez ne peut pas être prise à mon échelon, mais qu'une étude doit être effectuée par les Services de mon Ministère de tutelle qui sont seuls habilités à prononcer toute nouvelle admission dans la Cité.

Je ne pourrai présenter votre requête, qu'après que vous m'ayez fait parvenir une lettre, expliquant les motifs de votre demande.

Pour l'instant, je ne puis vous considérer seulement comme en visite chez votre mère, et à ce sujet, je vous rappelle que de tels séjours ne doivent pas excéder trente journées consécutives.

Je vous conseille donc de m'adresser au plus tôt votre lettre de demande d'admission en la motivant et en précisant vos sources de revenus, ce dernier renseignement étant impératif.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

24 Octobre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame VILLAREAL
rue Papou
47 - VILLENEUVE-s-LOT

232/CAB
MB - AL

RECOMMANDEE

Madame,

Par un précédent courrier, je vous avais fixé une date limite pour l'évacuation de votre logement, non habité, à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Sans nouvelle de vous depuis ma dernière lettre, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je procèderai le LUNDI 3 NOVEMBRE 1969, à l'ouverture de votre appartement et que je ferai rassembler dans un magasin de mon administration, les objets personnels qui sont votre propriété et que vous pourrez reprendre à votre convenance.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

24 Octobre 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

231/CAB
MB - AL

à

RECOMMANDEE

Monsieur GEORGES Louis
C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE-S-LOT

Monsieur,

A plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de vous faire part des dispositions que vous devez envisager de prendre pour le relogement de votre famille à l'extérieur de la Cité.

Chacune de nos entrevues se sont soldées par aucun fait de bonne volonté ou d'engagement de votre part, alors que j'ai moi-même manifesté une grande patience et le plus de compréhension possible.

Il semble que vous ne vouliez pas prendre sérieusement vos responsabilités. Aussi, j'ai dû demander au Service Ministériel de me donner des dernières instructions pour régulariser votre situation.

C'est par la lettre que M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population me prie de vous remettre, que vous voudrez bien prendre connaissance de votre obligation.

J'attire votre attention sur le fait que la seule localité de Ste-Livrade n'est pas à retenir dans votre cas particulier pour la recherche d'un logement. En effet, votre profession vous permet, compte tenu de vos multiples déplacements, d'envisager une location dans les autres localités du département.

Vous voudrez bien remarquer également, que les Services Ministériels vous donnent un délai d'un mois pour leur rendre compte de l'état de vos démarches.

Je suis persuadé, qu'en raison de la haute provenance de ces consignes, vous ne manquerez pas de vous y soumettre.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

P.J.: 1

N° 517

7 111578 3

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement

Signature de l'agent

Étiquette

3,80



contre-remboursement

nature de l'objet

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surchage

DESTINATAIRE : Mr Georges Louis

Bâtiment n° G - 1

à C.A.F.I. - Ste-Livrade-s-Lot

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. *Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.*

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

24 Octobre 1969

230/CAB
AL

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, soussigné, certifie que Madem Vve GENIN née LE THI TRANG, hébergée à la Cité d'Accueil a perçu pour la période du 1er janvier 1969 au 31 juillet 1969 un secours d'un montant de :

JANVIER 1969	.....	=	205,00 Fr
FEVRIER 1969	.....	=	205,00 Fr
MARS 1969	.....	=	205,00 Fr
AVRIL 1969	.....	=	205,00 Fr
MAI 1969	.....	=	205,00 Fr
JUIN 1969	.....	=	205,00 Fr
JUILLET 1969	.....	=	205,00 Fr

Attestation délivrée à l'intéressée, pour servir et valoir ce que de droit .-

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

29 Octobre 1969

MAIRIE DE STE LIVRADE
47 - STE LIVRADE

229/CAB
AL

- Accusés de réception des notifications décision de la Commission Départementale concernant :	3	En retour après signature des intéressés.
Mmes LECAS Julie, FORGET Anne et M. CAZES Paul		
Mme Vve PRUNETA	1	

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

21 Octobre 1969

228/ CAB
AL

A U T O R I S A T I O N

Madame Vve VILMONT née PHAM THI RUYEN, hébergée à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, est autorisée à s'absenter du 21 Octobre au 21 novembre pour se rendre à PARIS chez ses enfants.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

17 Octobre 1969

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

227 / CAB
AL

- Accusés de réception des notifications décision de la Commission Départementale concernant :
BOUZAC René - COSTA Ernest - FANTON D'ANDON Pierre - GERVAIS Maurice - Vve HANNOTEAUX - HOANG Marie - JOLIVET Louise - KASPARIAN Artin - KISS Maria - Vve LAMY - LECRENN Joséphine - LEGRAND Yves (2) LE VAN RA - MOHAMED Youssouf - NGUYEN PHUOC XUAN TU - OLAS Benoit - NGUYEN VAN Y Michel - SANNIER AN VAN TAM - Vve VAPPOU

En retour après
21 signature des intéressés.

Le Directeur

M. BOUCHET.

15 Octobre 1969

226/CAB
AL

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, soussigné, certifie que Monsieur PHILIPPE Jean, hébergée à la Cité d'Accueil perçoit un secours mensuel d'un montant de :

DEUX CENT CINQ FRANCS (205,00 Fr).

Le Directeur

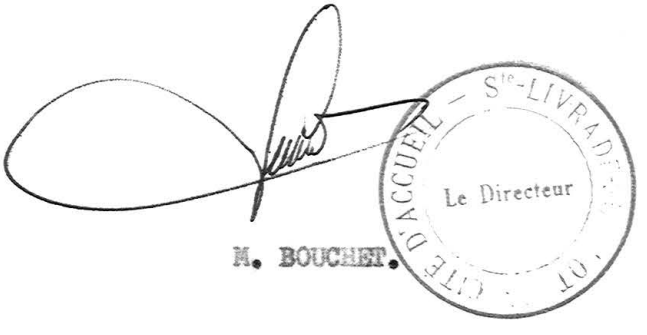

M. BOUCHET.

14 Octobre 1969.

Le Directeur du Centre d'Accueil,

222/CAB
MB/YD/

A

Monsieur le Ministre du Travail
de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population
et des Migrations .
Sous-Direction des rogrammes Sociaux
en faveur des Migrants
1, Place Fontenoy
P a r i s 7°

- La majeure partie de la population de Sainte- ivrade est composée de jeunes d'âge scolaire ou d'adolescents qui vont entrer dans la vie active. Des problèmes importants se font de plus en plus pressants pour permettre la mise au travail des jeunes qui doivent subvenir à leurs besoins.

Afin de pouvoir leur apporter une assistance pour franchir le cap, j'avais sollicité au début de l'année en cours, une étude devant permettre la mise en place d'un service d'accueil et de reclassement à Paris puisque cette dernière offre des débouchés beaucoup plus importants qu'ailleurs, et qu'en même temps elle fascine, semble-t-il, les jeunes garçons et filles. Dans le passé, un service semblable avait été mis en place par le Ministère de tutelle d'alors, ce qui avait permis de solutionner heureusement une multitude de cas particuliers. Beaucoup d'adolescents avaient pu ainsi se stabiliser et tenir un emploi.

Le dernier recensement que je joins à ma lettre, fait ressortir que 216 garçons et filles entre 16 et 22 ans sont encore rattachés par leur foyer à la Cité.

.../...

.../...

Une grande partie est déjà au travail ou dans des Etablissements scolaires, ou bien à l'armée. Néanmoins, 15 garçons et 12 filles restent dans l'immédiat sans emploi et représentent les cas particuliers qu'il y a lieu de traiter au plus vite pour ne pas les laisser s'installer dans l'oisiveté.
Pour chacun d'entre eux, en plus des renseignements d'état civil, je vous ai fait préparer une fiche donnant leur état d'esprit et le cas échéant, les possibilités que l'on peut tirer d'eux pour les mettre au travail.
L'état d'esprit en général de ces jeunes reflète une grande instabilité et un désir très restreint de chercher à subvenir à leurs besoins. Ils ont généralement taté à plusieurs apprentissages et envisagé des métiers différents. Chaque fois c'est l'échec car ils ne possèdent pas les bases d'enseignement indispensable ou bien, la faculté d'apprendre le métier qu'ils choisissent et surtout ils voudraient aller vite pour gagner le maximum d'argent. De plus, ces adolescents appartiennent à des familles où aucune autorité n'est apparente, bien au contraire, il y a parfois un accord tacite du chef de famille. Ce climat nous impose à envisager l'éloignement du milieu familial et aussi de la cité, où les uns et les autres s'entrainent à ne pas faire d'effort. Or, en plaçant à l'extérieur de la cité et par petits groupes de 2 ou 3, les jeunes gens dans des Etablissements scolaires ou dans des usines différentes, nous avons pu remarquer que ce désir de regroupement et d'encouragement au chômage s'annulait. Ces exemples ont été vérifiés auprès de jeunes qui avaient un retard scolaire important et que l'on a pu confier par petits groupes de 2 dans des Etablissements éloignés de la Cité et où ils subissaient une surveillance efficace. Des résultats de progression ont été ainsi enregistrés. Il s'avère donc indispensable, pour la fraction de jeunes chômeurs actuellement à Sainte-Livrade, de poursuivre des efforts dans ce sens surtout auprès des garçons qui sont encore beaucoup plus durs à vouloir quitter la cité pour exercer un métier.

Au début de l'année, j'avais établi un état similaire à celui que je vous présente aujourd'hui et je constate que seulement un quart des garçons portés sur l'état initial ont trouvé un emploi ou ont accepté la solution qu'on leur proposait, alors que trois quarts des filles ont suivi nos conseils et occupent maintenant un emploi.

.../...

.../...

La mise en place d'un Service d'Accueil et de Reclassement à l'échelon national doit être prévue pour une longue durée puisque les effectifs laissent apparaitre 100 garçons et 97 filles âgés actuellement de 6 à 15 ans; seuls 15 garçonset 8 filles de 0 à 5 ans sont dans leur foyer.
L'action envisagée peut porter au moins sur une décennie? Dans l'ensemble les familles dont un des membres est déjà installé dans la région parisienne, ne recevront pas d'adolescents car ces foyers ont parfois un problème aigu de logement ou des charges importantes.

Il y a donc lieu de prévoir pendant la phase de démarrage, l'hébergement avec la fourniture de nourriture durant une certaine période qui ne devrait néanmoins pas excéder un mois. Ensuite, une surveillance sera exercée de très près car ces jeunes ont tendance à quitter leur emploi dès qu'ils rencontrent une première difficulté et qu'ils ont un problème devant leur coûter un petit effort.

C'est à ce moment là que l'action du Service d'Accueil et de Reclassement devra être réelle et efficace.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.

M.BOUCHET

22 Septembre 1969

2211 CAB
MB/ YD.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 Septembre.

Contrairement à ce que je pensais au moment de notre rencontre, il me semble que votre présence dans la cité en qualité de marchand de légumes, ne soit pas possible. En effet, des commerçants installés depuis de longue date dans la cité, suffisent à l'approvisionnement des familles hébergées et d'autre part, la population tendant à aller vers une diminution des effectifs, votre affaire ne tarderait pas à connaitre un manque de rentabilité.

Il me semble donc plus loyal de vous laisser vous organiser sur d'autres lieux de débouchés que ceux de la Cité de Sainte-Livrade appelée prochainement à connaitre une moins grande importance.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur du Centre d'Accueil,

M.BOUCHET

Monsieur CAPOT Raymond
Lieu dit " La Douze "
47 Lafox

Monsieur Pabot Raymond
Lieu dit. "La Douze"
Hf. LAFOX.

Le 17 Septembre 1969.

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à notre conversation en vos bureaux, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'accorder l'autorisation de vendre mes produits maraîchers à l'intérieur du centre d'accueil de haute Livrade.

Les produits présentés à la vente sont exclusivement des produits régionaux, il est bien entendu que ces produits seront vendus à un prix sensiblement inférieur aux prix pratiqués sur les marchés de détail de la région.

- Veuillez croire Monsieur le Directeur à l'expression de mes sentiments distingués.

Directeur ✓	CENTRE ACCUEIL de Ste LIVRADE/LOT 47	
Directeur Adjoint	COURRIER ARRIVÉE	Dispensaire
	Date 22-9-69	
Secrétariat Général	N° Enregistrement 380	Service Général
Comptabilité Centre	AFFAIRES SOCIALES	Promotion Sociale

22 Septembre 1969.

Le Directeur du Centre d'Accueil,

A

201/ CAB
MB / YD.

Monsieur le Ministre du Travail,
de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population
et des Migrations .
Sous-Direction des rogrammes ociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/3
1, Place Fontenoy
P a r i s 7°.

Dans le courant du mois de Mars dernier, je vous avais demandé la possibilité de mettre en place à Paris, un Service d'Accueil et de Reclassement pour de jeunes eurasiens et eurasiennes sans emploi dans leur famille à Sainte-Livrade.

Après avoir fait étudier les possibilités par vos Services, vous aviez bien voulu me faire savoir qu'il ne vous était pas possible de donner une suite favorable à ce projet.

L'Equipe de la CIMADE que j'avais tenue au courant de cette affaire, a cru devoir demander une intervention par son Organisme Central afin d'essayer de trouver une solution aux problèmes importants du recasement des jeunes avec l'idée initiale que je vous avais soumise. C'est cette démarche qui m'amène à vous faire part de la récente communication que les Responsables de la CIMADE viennent de me faire parvenir. Je joins à la présente lettre la photocopie de la correspondance qui vient de m'être adressée par Melle CAMUS et dans laquelle sont exposés les détails de son intervention auprès de Monsieur RIPERT, Administrateur de la Santé Publique.

.../...

.../...

Avant de poursuivre plus en avant cette affaire, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner votre autorisation de transmettre des renseignements qui sont demandés ainsi que votre accord explicite pour la réalisation et la mise en place du système de reclassement au bénéfice des jeunes eurasiens. Il est certain que les besoins énoncés au mois de Mars restent les mêmes et que cette formule rendrait de grands services à l'ensemble de la Cité de Sainte-Livrade par le départ de nombreux jeunes sans emploi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.

M.BOUCHET

11

I9 septembre I969

Le Directeur du Centre d'accueil

A

Monsieur le Directeur départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
de Lot & Garonne
Cité Administrative
47 AGEN

200 /CAB
MB/JB

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver en annexe, l'état nominatif et de pointage, des demandeurs d'emploi résidant à la cité d'accueil de Ste Livrade et fréquentant l'atelier de chaises des établissements MELCHER, qui fonctionne actuellement dans la cité.

Ces demandeurs d'emploi sont employés, en ce sens que leur disponibilité partielle, en raison de la phase d'apprentissage qu'il subissent actuellement, leur permet d'acquérir le rendement d'un nouveau métier.

Je me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoins et vous serais reconnaissant de bien vouloir m'adresser les attestations nécessaires aux différents dossiers administratifs des intéressés.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

N° 197/CAB

Sainte-Livrade, le 11 Septembre 1969

BORDEREAU D'ENVOI

MINISTERE DE TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux en faveur des Migrants
Bureau P.S.M.3
1, Place Fontenoy - 75 - PARIS (7éme)

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Sainte Livrade à la date du 31/7/69	3	Réf. V/lettre en date du 2/9/69

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

11 Septembre 1969.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

196
MB/MR -

Monsieur le Directeur
de l'Institut Médico Pédagogique

47 - CASSENEUIL

Monsieur,

Vous avez bien voulu accepter dans votre établissement la jeune Cécile N'GUYEN VAN SANG dont la famille réside à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Le père de l'enfant est venu m'exposer les difficultés qui allaient apparaitre pour que Cécile soit conduite par ses soins chaque jour au lieu de rassemblement que vous avez fixé et il redoute en particulier les mauvais jours de l'hiver où il sera obligé d'accompagner à pied son enfant.

En effet, Monsieur N'Guyen ne dispose d'aucun moyen de locomotion et risque ainsi d'exposer Cécile à des ennuis de santé.

Pour toutes ces raisons je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous pouvez envisager un arrêt à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade afin de réduire le trajet actuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

- M. BOUCHET.

8 septembre I969

Le Directeur du Centre d'accueil

A

I95 /CAB
MB/JB

Monsieur le Préfet de Lot & Garonne
Cabinet du Préfet
Préfecture
47 - AGEN.

Par une correspondance en date du I2 août I969 vous m'avez fait remettre la photocopie d'une lettre qui vous était adressée par Monsieur le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population, se rapportant à la situation de Monsieur DURBAN Roger actuellement hébergé à la Cité d'accueil de Ste Livrade/Lot.

En effet, il est envisagé, par les services ministériels de procéder à la mutation de Monsieur DURBAN et de sa famille, dans un hameau forestier de St Hilaire. Cette mesure fait suite au comportement de l'intéressé, qui gêne le fonctionnement normal de la cité. Vous avez bien voulu me demander mon avis sur cette affaire.

Monsieur DURBAN est âgé de 63 ans et accompagné de son épouse, née en I932 et de leur 3 enfants de I6 à 9 ans. Les ressources de ce foyer proviennent de l'allocation vieillesse perçue par le chef de famille d'un montant mensuel de 2I6,66 Fr. A ceci s'ajoutent les allocations familiales qui atteignent par mois 302,50 Fr. Durant la saison, Madame DURBAN travaille chez des agriculteurs de la région, pendant une période de 2 mois. Elle enregistre alors un gain entre 400 et 450 Fr par mois. Il ressort donc que les ressources de ce ménage sont faibles. D'autre part, Monsieur DURBAN souffre d'asthme et durant l'hiver, doit subir un traitement médical continuel. Voici pour la situation sociale et médicale de la famille.

A l'intérieur de la Cité, Monsieur DURBAN voudrait être considéré comme un défenseur des droits de ses compatriotes. Les décisions de tout ordre, prises par la Direction de la cité ou par les différents organismes administratifs locaux sont sujettes de sa part, à des critiques et commentaires auprès des autres

.../...

hébergés. DURBAN n'hésiterait pas à dire publiquement, que telle ou telle dépense pour des réparations ou investissements dans la Cité ou dans la Commune, ne lui semble pas correspondre à une nécessité et il aurait vite fait de se considérer comme responsable des deniers publics.

Depuis de longs mois, une opposition farouche est née de sa part, contre le Docteur DAOULAS, et les critiques qu'il fait, envers les méthodes de travail du Docteur sont nombreuses et fort désagréables, car trop souvent elles s'attaquent à une partie médicale purement technique, où seul, la responsabilité du Docteur est à retenir. Ce qui est le plus à craindre, c'est que DURBAN incite la population de la cité, à faire des pétitions allant à l'encontre de la personne du Docteur DAOULAS et toutes les modalités lui sont permises. Il faut admettre qu'il n'a pas réussi depuis longtemps à obtenir de ses amis une caution pour pouvoir donner libre cours à ses agissements malsains.

Néanmoins, depuis un an, il a obligé le veuf d'une malade du Dispensaire, le nommé CASSIM Mohamed, a entamer une procédure judiciaire, pour que le Docteur DAOULAS soit cité devant un Tribunal. DURBAN faisait dire à CASSIM qu'il y avait eu faute professionnelle durant les soins qui ont été donnés à Madame CASSIM, pendant sa maladie. Cette procédure est, malheureusement en cours et si le premier rapport établi par un Professeur de Bordeaux fait ressortir la correction du travail du Docteur DAOULAS, ceci a produit à l'intérieur de la cité, un effet des plus regrettables.

Il semble donc que DURBAN soit un élément perturbateur, suffisamment astucieux pour ne pas être personnellement compromis, mais la population de la cité sait quand même ses agissements. Il peut entrainer, par son attitude parfois menaçante, des gestes regrettables d'hébergés habituellement respectueux de l'ordre.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'il est souhaitable de procéder à sa mutation tout en sachant que sa réaction va être vive et qu'il va essayer de faire intervenir toutes les personnalités qu'il connait dans le Villeneuvois et en particulier, de faire jouer sur le plan politique, l'appartenance qu'il dit avoir au parti UNR. Ceci ne l'empêchera pas de solliciter l'appui de Monsieur le Maire de Ste Livrade.

.../...

Une organisation particulière devra être envisagée avec la Force Publique, pour procéder à l'évacuation de DURBAN et de sa famille.

Compte tenu de la personnalité de l'intéressé, on ne peut se permettre de manquer les objectifs de la décision que vous voudrez bien prendre, car alors il se conduirait en vrai propriétaire de la Cité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

5 Septembre

Monsieur le MAIRE
47 - SAINTE LIVRADE

n° 194/ CAB
AL

- Accusés de réception des notifications
décision de la Commission Départementale
) concernant :

En retour après signature
des intéressés.

AROKION Valentine	1
ARZENAK Vve	1
BALLOUX Vve	1
CLOSONT Pierrette	1
COLLIN Vve	1
DE LA FLORE Louis	1
DELAHAYE Vve	2
DOTTAN Isabelle	2
DUMON Vve	1
DURBAN Roger	1
DUTAMBY Vve	1
GAGNERON Vve	3
GERVAIS Henri	2
HELLMUTH Vve	2
ISMAEL Djama	1
JAVALET Micheline	1
LECOURI Jean	1
LEPINE	1
LE THI KHANH	1
MAILLE Suzanne	1
MERLET née PHAM THI MAU	1
MOUTOUH Marguerite	1
NGUYEN THI VUONG	1
PARISSE Vve	1
PAYET Jeanne	1
PETIT Lucie	1
SIMON Dolphine	1
SINNOURETTY Joseph	1
TRAN THI CHUAT	1
VANDJOUR Chekissoumel	1

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

5 Septembre 9

Monsieur le Maire
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

n° 193/ CAB
AL

- Accusés de réception des notifications décision de la Commision d'Aide Médicale concernant :

En retour après signature des intéressés.

Mme ALBERT Hélène	1
APRETNA Guy	1
ADOU Jeanne	1
APRETNA François	1
APOSTOLI Raymond	1
ARGENOUL Alice	1
BARAT née TRAN THI LUU	1
BERLIN Henri	2
BOUQUET Marie Eugénie	2
BOUZAC René	1
CHALUMEAU Vve	1
CHEVTCHOUK Alexandré	2
CHRISTIANE Henriette	1
CRASBERCU Vve	1
DARACHONE Inshienne	1
DIOP Vve	1
DIVY Antoine	3
FAIVRE Vve	1
FANZY Simone	1
Mme FARO Vve	1
FAURIS François	1
FRECHE Henriette	1
FLORES Y VILLAFUERTE	1
GASPARD Charles	1
GENIN Vve	1
GILLARD Née NGUYEN THI THUC	1
GILLARD Victor	1
GUYON DE CHEMILLY Vve	1
HELLMUTH Gilberte	1
HOUSSOL Vve	1
HUYNH Alice	1
LE VAN RA	1

5/9/69

(suite)

LIFOND Thérèse	1
LITOLFF Eugénie	1
LUU THI QUE	1
MAHARIBATCHA Henri	1
MANGEL Antoine	1
MIRALABA Alima	1
NICOLAS Emma	2
MARIE DELCASSE Noël	1
MODESTE Etienne	2
MONTECEMY Paulette	2
MORICHON Vve	2
NGUYEN Paul	1
NGUYEN VAN SANG	1
NGUYEN VAN THANH	1
PAYET Jeanne	1
PHILIPPE	2
RUBILLAIS	1
SACCONE	1
SAM THI JIN	1
SINNAH Evariste	1
TALBA Vve	1
TASDEBOIS Elisabeth	2
TA THI PHUNG	1
THIBAUT Arthur	3
TO VAN TRANG	3
TRINH THI MAO	1
VANDJOUR Ali	2
VANDJOUR Zeynah	1
VIRIRA RIBEIRO	1
VOLPI Vve	1
BRULARD Georges	1

Décision et ~~noti~~ accusé réception en retour - l'intéressé étant décédé.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Cte LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

4 Septembre 1969

MINISTERE DE TRAVAIL DE L'EMPLOI
ET DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.S.M. 3
1 Place Fontenoy -
75 - PARIS (7 ème)

192/ CAB
MW - AL

Réf. V/Lettre PMS 3
n° 948 du 5.9.68

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil
de SAINTE LIVRADE S/LOT à la date du 31 AOUT 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALE

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

ETAT DES INCASABLES

A la date du: 1968

AU 31 AOUT 1969

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		ToTaUx
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
-Mutilés.....			1		1		2
-Blessés de guerre.....							
-Infirmes civils.....	2	1	23	22	22	157	227
-Malades chroniques.....							
-Personnes âgées de plus de 55 ans	1	4	24	13	21	58	121
-Veuves de guerre.....				10		19	29
-Autres veuves.....				38	9	86	133
-Femmes Abandonnées.....				29	4	81	114
- Aptes au travail	11	9	14		15	73	122
ToTaUx:.....	14	14	62	112	72	474	748

Le Directeur du Centre,

M. BOUCHET

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 31 AOUT 1969

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
182	14	14	3	30	29	23	129	32	18	102	76	55	12	95	72	44
	14	14	3	30	29	23	129	32	18	102	76	55	12	95	72	44
182	28		62			184			251				223			

Célibataires : 28

Mariés : 246

Enfants : 474

Total . . . 748

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRAD — S.-LOT

Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

(X) ARRIVEES & ( ) DEPARTS

au 31 AOUT 1969

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
NEANT								
ToTaUx du mois:						3	1	4
ToTaUx depuis début année:								

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
	Décès de M. FERRAND		1					
ToTaUx du mois:			1					1
ToTaUx depuis début année:			4	1		1		8

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE ☆ Le Directeur

3 Septembre 1969

191/ CAB
AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Maire
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur,

Comme suite à votre transmission, j'ai l'honneur de vous retourner ci-joint un questionnaire dûment rempli de l'Office de Radio-diffusion-Télévision française de Toulouse concernant les noms et adresses des héritiers BRULARD et du nouveau détenteur de l'appareil.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

Nom et adresse des Héritiers de M. BRULARD Georges.

Madame CORTIAL Michel
13 rue de Lorraine
21 - ST APOLLINAIRE

Madame DAUVERD Henri
Cité du Grand Parc
Bloc G 1 - Appartement 1002
33 - BORDEAUX

BRULARD Jean
13 rue de Lorraine
21 - ST APOLLINAIRE

Madame CLAIN Georges
Cité St Michel
D-1 - N° 93
84 - APT

Nom et adresse du nouveau détenteur de l'appareil

Madame CORTIAL Michel
13 rue de Lorraine
21 - ST APOLLINAIRE

26 Août 1969

190/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d Accueil

à

Monsieur GILBERT Gaston
Communauté de l'Arc en Ciel
63 - LA BOURBOULE

(Puy de Dôme)

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 22 août dernier et je regrette de ne pouvoir vous fournir les renseignements que vous souhaitez.

En effet, l'affaire dont vous me saisissez a un caractère trop privé pour que mes compétences administratives puissent y répondre.

Seul vous-même pourriez prendre des dispositions pour mener à bien ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

25 Août 1969

189/ CAB
AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

CAISSE NATIONALE MILITAIRE
DE SECURITE SOCIALE
Secrétariat Général - 3è Section
4 rue de la Banque
75 - PARIS (2ème)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser une demande d'immatriculation à la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale concernant Madame NGUYEN THI BAI Vve TALBA Henry Contrand.

L'intéressée, veuve de militaire, titulaire de la pension n° B 67509910 a régulièrement cotisé à votre Caisse.

Mme Vve TALBA, âgée actuellement de 64 ans, ne peut plus exercer d'activité salariée.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- demande d'immatriculation à la Caisse nationale militaire de Sécurité Soc.
- carte d'immatriculation de S.S. du L & G n° 2 06 01 98 506 287
- photocopie attestation inscription au Service de la main d'oeuvre
- photocopie brevet pension
- photocopie livret de pension
- photocopie talons des retenues de la sécurité sociale militaire
- photocopie certificat de la Mairie de Ste-Livrade.

En espérant que les pièces fournies permettront à vos Services de procéder rapidement à l'immatriculation de Mme Talba, Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

20 Août 1969

188/ CAB
AL

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot soussigné, certifie que Monsieur DURBAN Roger , Rapatrié d'Indochine hébergé à la Cité d'Accueil, perçoit un secours d'un montant de DEUX CENT CINQ FRANCS (205,00 Fr) par mois. -

Sainte-Livrade le 20 août 1969

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRAD s/-LOT ☆ Le Directeur

20 Août 1969

188/ CAB
AL

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot soussigné, certifie que Monsieur DURBAN Roger , Rapatrié d'Indochine hébergé à la Cité d'Accueil, perçoit un secours d'un montant de DEUX CENT CINQ FRANCS (205,00 Fr) par mois. -

Sainte-Livrade le 20 août 1969

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

19 Août 1969

187/CAB
AL

A U T O R I S A T I O N

Monsieur et Madame LARLET Louis, hébergés à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, sont autorisés à s'absenter pour une durée de TROIS MOIS pour se rendre auprès de leurs enfants :

LE DILY Claude (Antoinette)
17 rue de la Forêt
91 - VILLEMOISSON S/ORGE.

Félix LARLET
Les Primevères Les Cannes
Bâtiment B N° 3
20 - AJACCIO

Roger JEAN
1 Chemin St Joseph
Entrée 2 - Bâtiment M N° 27
13 - MARSEILLE

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE
Le Directeur

186/cab/YD

le 13 Août 69

11 Août 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

185/CAB
MB/YD.

Monsieur le Directeur
de la C I M A D E
176, Rue de Grenelle
P a r i s 7°

Vous avez bien voulu me demander de vous préciser la position que j'avais adoptée pour la candidature de Monsieur COSTE comme animateur de la Maison des Jeunes de la Cité.

Tout d'abord, avant de prendre une décision définitive, j'ai voulu obtenir du Ministère, des assurances quant à la stabilité de l'emploi qui était offert à Monsieur COSTE. Or, il m'a été répondu que la situation budgétaire actuelle ne permettait pas de prendre des options sur l'avenir et compte tenu des responsabilités familiales de Monsieur COSTE, j'ai préféré lui faire part de ce handicap.
La CIMADE qui était sur place à Sainte-Livrade et auprès de laquelle, je me suis ouvert de mes craintes, m'a dit qu'elle partageait pleinement mes scrupules et qu'il était préférable d'éviter une situation difficile si nous étions amenés à nous séparer de M.COSTE.

En même temps, le candidat que j'avais vu, a effectué durant lemois de Juillet, un stage et s'est montré à la hauteur de nos besoins. C'est un garçon célibataire qui pourrait plus facilement se recaser en cas de nécessité.

J'ai fait part, en temps voulu, de ma décision à Monsieur COSTE et je regrette vivement de n'avoir pu donner la suite qu'il souhaitait.

.../...

.../...

Je vous remercie des démarches que vous avez faites auprès de l'intéressé au moment où je rencontrais des difficultés pour organiser le fonctionnement de la Maison des Jeunes, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET.

11 AOUT 1969.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

185

178/CAB
GD/MR

à

Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne
Cabinet

47 - AGEN

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Le 9 Août 1969, à 16 heures s'est présentée à la Cité d'Accueil une équipe d'opérateurs de Télévision.

Cette équipe se composait de deux hommes et d'une femme, ressortissants français, correspondants d'une importante chaîne de Télévision Américaine, la C.B.S. NEWS.

Ils étaient chargés de mettre au point un reportage sur le problème vietnamien dans le cadre des conversations de Paris et dont la séquence prévue au C.A.F.I. constituait l'un des volets. Ce reportage devait être programmé en soirée aux U.S.A. dans une émission du type "PANORAMA".

J'ai opposé une fin de non recevoir à ce projet et les visiteurs se sont rendus à mes arguments, se réservant néanmoins le droit de contacter des eurasiens recensés à l'extérieur de la Cité.
Quoiqu'il en soit, aucune prise de vue ni interview, n'ont été réalisé dans le Centre.

Le Chef de cette équipe est Monsieur PY, correspondant de la C.B.S. NEWS 37, rue Marboeuf, PARIS (8e).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments dévoués.

- Le Directeur Adjoint
G. DURNEY

Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

6 Août 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

177
MB/YD.

A

Monsieur le Directeur
de l'Agence Résidence Croisette
81, La Croisette
Cannes

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 29 Juillet se rapportant à la dette que Mademoiselle PRUNETTA Jacqueline et non Georgia a contractée auprès de votre Société pour les frais de communication téléphonique durant sa présence en location dans l'un de vos immeubles.

L'intéressée, déjà recherchée par la Gendarmerie de Sainte-Livrade, pour grivèlerie, est donc coutumière du fait.

Actuellement, elle est présente à la Cité et réside chez sa mère sans avoir un emploi bien précis. Pour que votre action puisse porter les résultats que vous attendez, je vous engage vivement, à employer les Services de Police de votre lieu de résidence afin que l'intéressée soit prévenue par voie de justice. En effet, il apparait qu' aucun accord à l'amiable ne pourra être réalisé avec Mademoiselle PRUNETTA.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeu l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET.

Agence Résidence Croisette

VENTE - APPARTEMENTS
VILLAS - FONDS DE COMMERCE
LOCATIONS MEUBLÉES
STUDIOS - APPARTEMENTS

★

R. C. CANNES 61 A 39
C. C. P. MARSEILLE 3322 64
BANQUE : AMERICAN EXPRESS, CANNES

J. GUÉRIN
81, LA CROISETTE
06 - CANNES
TÉLÉPH. 38-08-69

CANNES, LE 29 Juillet 1969,

Directeur	CENTRE ACCUEIL de Ste-LIVRADE/LOT 47	
Directeur Adjoint	COURRIER ARRIVÉE	Dispensaire
Secrétariat Général	Date 30-7-69	Service Général
Comptabilité Centre	N° Enregistrement 347	Promotion Sociale
	AFFAIRES SOCIALES	

Monsieur le Directeur du
Centre des rapatriés du SUD
VIET NAM

47 - St LIVRADE sur LOT
-=-=-=-=-=-=-

Monsieur le Directeur,

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier en espérant que vous pourrez nous aider à retrouver, une jeune fille, Mademoiselle PRUNETTA Georgia, qui est venue en location au moins de Juin, dans un de nos immeuble à CANNES et qui a son arrivée nous a donné une adresse inexacte à PARIS.

Nous ne pouvons donc l'informer qu'elle nous doit la somme de 245,64 Frs, représentant le montant de ses communications téléphoniques.

Nous vous serions extrèmement reconnaissants, si vous pouviez faire part à cette personne que nous devons absolument être couverts de ces redevances ou bien nous indiquer une adresse ou nous pourrions lui faire parvenir une correspondance.

A l'avance, nous vous en remercions bien vivement et nous vous adressons Monsieur le Directeur, nos salutations les plus distinguées.

J. GUERIN.

Monsieur le Directeur du
Centre des Rapatriés du Sud VIET NAM

47 - St LIVRADE sur LOT
--=-=-=-=-

6 Août 1969.

176
MB / YD.

Le Directeur du Centre d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur
du Centre de Dératisation Scientifique

Moulins-sur-Ouanne
par Toucy (Yonne)

Par votre correspondance du 29 Juillet et à la suite de la demande que j'avais faite à votre Représentant, Monsieur CASON, vous m'avez fait parvenir un devis concernant un traitement de désinsectisation dans 24 bâtiments de la cité d'accueil de Sainte-Livrade.

Les détails que vous avez ainsi bien voulu me fournir, ont retenu toute mon attention et je reste persuadé des bons résultats qui pourraient être obtenus. Néanmoins, la dépense totale qu'exigerait l'application de cette opération, ne peut être supportée par les faibles crédits mis à ma disposition.

Je regrette de ne pouvoir conclure favorablement cette affaire avec votre Société et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET

25 Juillet 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

184/ CAB
MB - AL

à

Monsieur le Directeur
I N F A C
82, rue François Rolland
94 - NOGENT SUR MARNE

Monsieur,

J'ai beaucoup regretté de ne pouvoir vous rencontrer lors de votre passage à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, néanmoins, je vous remercie vivement de l'appel téléphonique que vous avez bien voulu me faire parvenir, et qui m'a permis de vous dire tout le prix que j'attachais à la possibilité de bénéficier pour le mois d'août, de la présence de votre stagiaire André MAZIERE.

En effet, vous avez pu remarquer que les objectifs à atteindre auprès des jeunes dans la Cité, posaient des problèmes différents que ceux généralement rencontrés dans les villages courants. D'autre part, les premiers résultats enregistrés, grâce à l'action bénéfique de M. MAZIERE, m'incitent à maintenir cette catégorie d'activités qui évite ainsi à nos jeunes, des tentations regrettables vers l'extérieur.

Je reste persuadé des difficultés qui sont les vôtres pour en cours d'été, modifier les promesses que vous avez faites aux différents organismes qui ont besoin de vos stagiaires. Mais en raison de la situation particulière que vous avez pu constater, et des promesses que l'activité de MAZIERE nous laisse entrevoir, j'espère que vous pourrez nous donner satisfaction et par avance, je vous remercie de l'effort que vous voudrez bien consentir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

25 Juillet 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

183/ CAB
MB - AL

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
de la Gironde
33 - BORDEAUX

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre à votre attention le cas particulier présenté par la fille de l'une des familles hébergées à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine, dont j'assure la Direction à Ste-Livrade-s-Lot (L & G).

Il s'agit de Mlle CAZES Cécile, née le 30.7.1952, et qui évoluait parmi ses 16 frères et soeurs.

Nous avons dû, pour des raisons d'ambiance générale et surtout de surveillance de progression scolaire, envisager le placement de cette enfant. dans des conditions particulières.

C'est ce qui a amené mes Services à confier à un Etablissement privé de Bergerac, et à la faire accueillir dans une famille qui a bien voulu la soutenir durant la dernière année scolaire.

Cécile CAZES a ainsi obtenu son C.A.P. de dactylo, mais elle souhaiterait, maintenant, pouvoir entrer dans un Lycée Technique, afin de préparer le B.T.S., sans pour cela être en possession à l'heure actuelle de son B.E.C.

Dans ces conditions, pouvez-vous m'indiquer si elle a quelque chance d'obtenir une inscription dans un Etablissement de Bordeaux ou de la région immédiate. Son accueil et son hébergement pouvant être assurés par une famille connue de nous-mêmes pour la prendre en charge.

Je vous remercie par avance des renseignements que vous pouvez m'apporter et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITÉ D'ACCUEIL ☆ Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

24 Juillet 1969

182/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur VANDJOUR Albert
31 rue Victor Hugo
91 - VIGNEUX S/SEINE

Monsieur,

Par une correspondance datée du 22 juillet 1969, vous avez bien voulu me faire demander de vous apporter des précisions à la suite de la décision de l'Aide Médicale dont bénéficie votre père, M. VANDJOUR Ali.

Le dossier intéressant cette affaire est étudié par les Services de l'Action Sanitaire et Sociale du Département de Lot et Garonne. Les décisions qui découlent de cette étude, sont prises par une Commission présidée par M. le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale.

Il vous appartient donc, pour toute réclamation et demande d'explications, de vous adresser à la Préfecture du Département de Lot et Garonne - Direction de l'Action Sanitaire et Sociale - 1er Bureau.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

24 Juillet 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

181/CAB
MB - AL

à

Monsieur Jean Marie COSTE
Le Moulin Vert
Pasaje Alsina
MALGRAT DE MAR
Provincia de Barcelona

Monsieur,

A la suite de la candidature que vous aviez bien voulu me faire parvenir, pour tenir l'emploi d'animateur et directeur du foyer des jeunes de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, des contacts avaient été établis entre vous même et mes Services pour étudier les conditions de votre recrutement. Par la suite, j'ai fait parvenir à mon Ministère de tutelle vos propositions, et j'ai surtout tenu à m'assurer de la stabilité de l'emploi qui vous était offert, en raison de votre qualification professionnelle et de votre situation familiale. J'ajouterai que l'appréciation des personnes que vous aviez rencontrées, lors de votre passage à Ste-Livrade, m'avait fait penser qu'il était indispensable de vous garantir la tranquillité matérielle, pour vous permettre de vous consacrer complètement à votre tâche.

Les Services du Ministère, après les renseignements que j'ai fournis à votre sujet, m'ont fait savoir qu'il leur était à l'heure actuelle très difficile de garantir cette catégorie d'emploi, en raison des diminutions de crédits de fonctionnement qui allait être imposées par le Finances. Dans ces conditions, et avec regrets, je pense qu'il est plus sage de ne pas donner à votre candidature une suite favorable, parce que les assurances dont vous avez besoin pour vous-même et votre famille sont trop précaires.

Soyez persuadé que ma décision ne correspond pas au besoin ressenti dans la Cité pour les jeunes dont nous avons la charge, mais découle des soucis et ennuis qui résultent d'une situation instable, dans un délai assez court, semble-t-il.

Je vous remercie d'avoir bien voulu examiner l'offre qui vous était parvenue avec autant de conscience et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

24 Juillet 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

180/ CAB
MB - AL

à

RECOMMANDEE

Madame VILLAREAL
rue Papou
47 - VILLENEUVE S/LOT

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 10 juillet dernier et compte tenu des renseignements que vous avez bien voulu me fournir sur l'emploi du logement qui avait été mis à votre disposition, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à compter du 1er août prochain, l'appartement dont vous disposiez à la Cité d'Accueil devra être libéré.

Il semble, en effet, certain que vous pouvez prendre en charge les frais locatifs de votre hébergement principal, puisque vous considérez le logement gratuit de la Cité comme si c'était votre résidence secondaire.

Au cas où vous feriez des difficultés pour suivre la décision prise et qui vous concerne, je serais dans l'obligation de faire prendre par voie d'autorité les mesures qui s'imposent.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

N° 517
7 111578 3

RÉCÉPISSÉ D'UN[illegible]
RECOMMA[illegible]

Montant de l'affranchissement — Étic
Signature de l'agent

3284

contre-remboursement — nature de l'objet
LR

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surchage

DESTINATAIRE : Madame Villaréal
Rue Papou
à 47 - Villeneuve-s-Lot

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS — Voir NOTA au verso.

24 JUILLET 1969.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

I79 /CAB
GD/GD

à

Monsieur le MINISTERE des AFFAIRES ETRANGERES
Service du Budget, du Personnel et des
Affaires de Liquidation
23, rue La Pérouse, 23
75 - PARIS (16°)

OBJET : Indemnisation au titre de la législation sur les Accidents du Travail - Affaire MAUMONT Pierre.

P. J. : Six pièces.

J'ai l'honneur de soumettre à votre attention le cas de Monsieur MAUMONT Pierre, handicapé physique, né le 2 Janvier 1921 à CAMPHA-MINES (Nord-Vietnam), hébergé à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Le II Mars 1947, Mr. MAUMONT est requis par le Haut-Commissariat de France en Indochine, pour servir dans le corps de Sécurité de la ville de HANOI - réquisition faite en éxécution des prescriptions de l'arrêté n° 99 du 27 Janvier 1947 du Commissaire de la République pour le Tonkin et le Nord-Annam.

Le 5 Mai 1954, MAUMONT est victime d'un accident relaté sur le Procès-Verbal n° 454 du Commissariat de Police du Ier Arrondissement de la ville de HANOI et dont les circonstances peuvent se résumer ainsi :

Ce jour, à IO heures 30, l'intéressé qui effectuait son service à la Brigade des Moeurs de la Direction de la Police Municipale, est grièvement blessé par une grenade qui explose alors qu'il s'apprête à s'en défaire, après manipulation imprudente d'un tiers.

... / ...

Transporté à l'hopital de LANESSAN, il est amputé de l'avant-bras droit et soigné pour microcriblage des yeux. Il est aussitot après évacué sur l'hopital Roques de SAIGON.

En fonction jusqu'au 1er Janvier 1955, Mr. MAUMONT a été rapatrié par les soins de la Représentation Française au VIETNAM.

Plusieurs démarches ont été alors entreprises pour tenter de faire valoir ses droits à pension d'invalidité auprès des services d'Anciens Combattants & Victimes de Guerre, ainsi que pour réparation des dommages corporels subis. Chaque demande a été rejetée pour origine non admise par la législation. Il est à noter que les preuves des faits invoqués se trouvent en possession de l'intéressé.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaitre, au regard de ce qui précède, à qui incombe la prise en charge de cette affaire, ou à défaut, l'orientation qui pourrait être éventuellement donnée à une requête tendant à obtenir une indemnisation au titre de la législation sur les accidents du travail.

M. BOUCHET

COPIE à :

- MINISTERE de l' INTERIEUR
Direction Générale de la Sûreté Nationale
Service Central d'Identification
II, rue des Saussaies - PARIS (8e)

A N N E X E

SOMMAIRE DES PIECES JOINTES COMPOSANT LE DOSSIER

DE MONSIEUR MAUMONT PIERRE

I - Réquisition n° 223 du II Mars I947

2 - Certificat de Visite du 5 Mai I954

3 - Certificat de Visite du 24.8.I954 (Additif)

4 - Procès-Verbal de constat de blessures n° 454 (5.5.I954)

5 - Certificat de Travail du 7 Octobre I955

6 - Certificat de cessation de Vivres du 3.9.I954

oOo

24 Juillet 1969

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE

47 - SAINTE LIVRADE

178/CAB

En retour après
émargement des intéressés

Accusé de réception notification décision A.M.G.
concernant dossier ANTOINE DIVY - FLORES Y VILLAFUERTE
SIMOES DA FONSECA - BOUZAC René - APREINA François
MOUTOUH Marguerite - NGUYEN VAN SANG Pierre

Le Directeur

CENTRE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

21 Juillet 1969

M$_{o}$nsieur MENASPA
47 - SAINTE LIVRADE

177/ CAB

- MARCHE DE GRE A GRE
(remplacement plancher dans bâtiment hébergés)

1 Transmis pour attribution après signature de M. le Préfet.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

21 Juillet 1969

Monsieur GUILHEM André

47 - SAINTE LIVRADE

176/CAB

- MARCHE DE GRE A GRE
(Aménagement de l'Infirmerie)

1

Transmis pour attribution après signature de M. le Préfet.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

11 Juillet 1969.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

175 /CAB
MB/YD.

Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne
Cabinet
A g e n.

J'ai eu l'occasion de vous rendre compte ce jour, par téléphone, des difficultés que je rencontrais à régulariser la situation de Monsieur CAVAILLE actuellement présent parmi les hébergés de la cité mais qui devrait dans les meilleurs délais, rejoindre une habitation de son choix à l'extérieur de la Cité.

Les époux CAVAILLE résident actuellement dans la cité d'accueil prétextant que leurs parents, Monsieur et Madame Mohamed ALLY nécessitent leur intervention pour des soins permanents. Or, une visite du Médecin-chef du Dispensaire du centre apporte la preuve que si Monsieur et adame ALLY avaient besoin de soins autrefois, ils peuvent très bien subvenir l'un et l'autre maintenant, à leurs besoins respectifs.
Le problème que posent les époux CAVAILLE, est donc exagéré et leur sert seulement d'alibi pour continuer à résider gratuitement dans l'appartement de leurs parents.

Il est à signaler que les époux CAVAILLE exploitent un commerce à l'intérieur de la cité après en avoir reçu l'autorisation il est vrai, mais sans pour cela, pouvoir prétendre à l'hébergement gratuit.

D'autre part, ils sont propriétaires d'une maison qu'ils louent à Sainte-Livrade même.

.../...

.../...

J'ai accordé depuis ma prise de fonction à Sainte-Livrade, de nombreux délais aux intéressés qui chaque fois, promettent de prendre des dispositions pour rejoindre un nouveau lieu de résidence. Ils ont demandé dernièrement à ce que soit précisée la position de l'Administration de la cité au cas où leurs parents deviendraient l'un et l'autre malades et incapables de se suffire à eux-mêmes, je leur ai alors fait savoir que comme chaque famille hébergée, leurs parents recevraient les soins du Médecin de la cité et que si leur état nécessitait une hospitalisation ou une admission en Maison spécialisée, les dispositions applicables à cette situation seraient alors retenues. C'est après avoir reçu ces assurances et l'acceptation d'un nouveau délai pour régler au mieux leur situation que Monsieur CAVAILLE m'a fait savoir qu'il remettait la solution de son cas entre les mains d'une personne compétente, parlementaire ou responsable politique et qu'il entendait faire délier les directives qui m'étaient données par mes chefs hiérarchiques du Ministère de tutelle.

Cette attitude de provocation pouvant aller jusqu'à l'insolence, mérite une rectification rapide sans cela les personnes qui doivent faire l'objet d'une réinstallation ou qui ont fait l'effort pour entreprendre celle-ci, se sentiront lésées.

C'est un problème d'ensemble qui se pose à travers le cas des époux CAVAILLE et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner des directives afin d'obtenir une juste régularisation. L'intervention éventuelle de la force publique devra être retenue dans le cas où les époux CAVAILLE persisteraient dans leur attitude.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments dévoués.

M.BOUCHET.

11 Juillet 1969.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

174 /CAB
MB/YD.

A

Monsieur le Ministre du Travail
de l'Emploi et de la Population

Direction de la Population et
des Migrations
Sous-Direction des Programmes
Sociaux en faveur des Migrants
Bureau P/3
1, Place Fontenoy
Paris 7°

J'ai eu l'occasion de vous rendre compte des difficultés que je rencontrais auprès du foyer de Monsieur et Madame LEGRAND qui persistent à adopter des formules de déviation à la loi pour maintenir leurs droits à hébergement dans la cité.

Tout d'abord, Madame LEGRAND dont le mari a été hospitalisé dans un Etablissement Psychothérapique, prétendait continuer à bénéficier de l'hébergement gratuit bien que propriétaire d'un véhicule. Lorsque la remarque lui a été faite par mes soins, elle a transféré la propriété de sa voiture au nom de la fille aînée en résidence à Toulouse et ainsi elle pensait avoir gain de cause. Après la sortie de l'hôpital de son époux, elle a entamé une procédure de séparation et a manoeuvré pour conserver la garde de ses enfants dans le seul but de percevoir les allocations familiales en laissant ses jeunes garçons et filles à la charge du père qui avait rejoint le domicile conjugal. Madame LEGRAND ayant vécu dans la région toulousaine pendant plus de deux mois, son mari a recherché du travail à Bordeaux et s'y est installé, les enfants sont restés à la Cité d'Accueil, leur mère les visitant de temps à autre pour leur remettre de l'argent et des victuailles.

.../...

.../...

J'ai alors avisé Monsieur le Juge des Enfants en lui demandant de faire prendre les mesures qui s'imposaient et en particulier d'envisager le placement des enfants dans différents Etablissements du département. Il a été alors convenu avec la mère que nous laisserions les enfants dans les Etablissements scolaires qu'ils fréquentaient et qu'au moment de la rentrée de septembre, ils seraient placés par voie de justice dans des Maisons qu'il convenait déjà de rechercher.

Actuellement, Madame LEGRAND travaille à la COPLOT, usine de conserveries de Sainte-Livrade et sous trait ses enfants à toute action de justice ou d'administration.

Par son divorce, elle avait réclamé l'autorisation d'un domicile distinct et j'avais fait savoir alors qu'il n'était pas question de lui accorder un logement à l'intérieur de la cité. Il ne m'a jamais été possible d'établir le lieu qu'avait déclaré rejoindre cette femme aux Autorités de justice.

Devant les filouteries utilisées par cette dame qui, en plus de ses agissements, se fait une gorge chaude des petites victoires qu'elle remporte sur les différents règlements administratifs de la cité, je vous serais reconnaissant de bien vouloir intervenir auprès des Autorités préfectorales et de Gendarmerie pour qu'une expulsion manu militari soit effectuée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.

M.BOUCHET

16 Juillet 1969

N° 174 / cab (Biers)
YD

N° 175 / cab (Biers)
YD

15 Juillet 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

173/CAB
GD/AL

à

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

OBJET : Recensement des besoins prioritaires -
Combustibles liquides.

REFER : V/lettre RV/NS du 10 juillet 1969

J'ai l'honneur de vous faire connaître ci-dessous, en réponse à votre lettre de référence, reçue ce jour, les consommations enregistrées à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade dans la catégorie FUEL DOMESTIQUE.

D'Octobre 1968 à Mars 1969 = 27.280 litres.

Les autres catégories ne sont pas à retenir pour notre Etablissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL
SAINTE LIVRADE

n° 172/CAB
MB - AL

_/)/ OTE DE SERVICE

La rage parmi les chiens est apparu récemment dans les Cantons avoisinants Sainte-Livrade.

Une législation bien précise est en vigueur dans ces cas là.

Il vous appartient en particulier de veiller à ce que votre chien ne circule pas sans surveillance, et au cours de vos déplacements, vous devez obligatoirement le tenir en laisse. Aux autres moments, votre animal doit être enfermé ou attaché à votre domicile, afin d'éviter tout incident regrettable.

Les chiens qui errent sans surveillance de la part de leur propriétaire ou qui n'appartiennent à personne, seront ramassés par les Services de la Cité et remis à la fourrière de l'arrondissement.

Je vous demande donc de bien vouloir respecter ces consignes impératives et dans le cas où vous remarqueriez un comportement anormal de votre chien, prenez immédiatement l'avis d'un vétérinaire, seul compétent, pour vous donner les directives devant enrayer l'éventuel maladie de l'animal.

Sainte-Livrade le 9 Juillet 1969

Le Directeur de la Cité

M. BOUCHET.

Chevtchouk	1
Arokion	1
Maubeuge	1
Revue	1
Dutamby	1
Ng Thi Quy	1
Merlet	1
Montouh	1
Sassi	1
Javalet	1
Montécémy	2
Mutos	1
Guyon de chemilly	1
Tran Van Tam	1
Cassim	1
Lecouvri	1
Nguyen Thi Lan	1
To Van Trang	1
Thibaut	1
Volpi	1
Gaston	6
Cazes	3
Pataki	1
Le Van Ra	2
Berlin	1
Nicolas	1
Hannoteaux	1
Hellmuth	1
Kiss	4
Génin	2
Gagneron	1
Chalumeau	1
Casabianca	1
~~Weiss~~	~~1~~
~~Le Cacqueray~~	~~1~~
Rubillais	1
Ng Van Sang	1
	50

8 Juillet 1969.

Le Directeur du Centre d'Accueil,

171/ CAB
MB/YD.

A

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et dela Main d'Oeuvre
Cité Administrative
A g e n.

Faisant suite à ma visite du 7 Juillet j'ai l'honneur de venir vous exposer la situation de certaines personnes hébergées à la cité et présentant un cas particulier pour l'établissement de leur aptitude ou inaptitude au travail à l'atelier de chaises actuellement en activité dans le centre.

Trois de ces personnes au moment où elles ont été invitées à apprendre le métier de pailleur, ont refusé en prétextant que leur état de santé ne leur pemmettait pas d'envisager une activité professionnelle. Le Médecin-Chef du Dispensaire de la cité consulté sur ma demande, n'a pas délivré de certificat prouvant que ces patientes ne devaient pas exercer une activité professionnelle. Ces ressortissantes persistant dans leurrefus, je les ai invitées à se présenter à Monsieur le Médecin du Travail afin d'établir d'une manière impartiale, leurs droits. C'est ainsi qu'elles se sont présentées au Docteur CASSIGNEUL qui a délivré à chacune d'entre elles un certificat dont vous voudrez bien trouver photocopie et qui octroie des interdictions de travail salarié allant de 6 mois à 1 an.

Il y a là, semble-t-il, un écart très important entre l'appréciation du Médecin-chef du Dispensaire de la cité et celle formulée par le Docteur CASSIGNEUL.

.../...

.../...

Afin d'éviter que les personnes nombreuses qui ont répondu favorablement à mon appel au moment de l'ouverture de l'atelier de chaises, ne soient pas lésées, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si les dames dont les certificats ont été établis par le Docteur CASSIGNEUL ne pourraient pas être soumises à un examen complémentaire auprès du médecin de la Main d'Œuvre attaché à votre Service. Ce sont des cas particuliers fort gênants pour la bonne marche de la cité et l'effort de mise au travail que j'ai entrepris.
Il est donc important de s'assurer que l'Administration n'est pas induite en erreur dans cette situation.

Il serait également souhaitable que sur le plan général, un examen plus complet soit envisagé pour un certain nombre de personnes qui semblent satisfaire un emploi permanent mais qui risquent à l'exemple des dames COURSIER, MAILLE et MERIET, de suivre le même cheminement pour être dispensées de travail et rester sur une liste de secours.
Pour l'organisation matérielle des examens de ces différentes situations qui concerneraient au maximum 30 personnes, je me tiens à votre disposition pour les renseignements dont vous auriez besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET.

MÉDECINE DU TRAVAIL

DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE-SUR-LOT

2, RUE DELBERGÉ (1ER ÉTAGE)

TÉLÉPHONE 117

Villeneuve-sur-Lot, le 30.6.69

Je soussigné J. Campmeil
Médecin du Travail certifie que
l'état de santé de Madame
COURSIER Marthe née le 8.1.21
ne lui permet pas de travailler -
Serait à revoir dans un an.

Campmeil

MÉDECINE DU TRAVAIL

DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE-SUR-LOT

2, RUE DELBERGÉ (1ER ÉTAGE)

TÉLÉPHONE 117

Villeneuve-sur-Lot, le 30.6.69

Je soussigné J. Cassigneul
Medecin du Travail certifie que
l'état de santé de Madame MAILLE
Suzanne née le 3.XII.24 ne lui
permet pas de travailler.
Serait à revoir dans un an.

Cassigneul

MÉDECINE DU TRAVAIL

DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE-SUR-LOT

2, RUE DELBERGÉ (1ER ÉTAGE)

TÉLÉPHONE 117

Villeneuve sur-Lot, le 10 Juin 1964

Je soussigné S. Cauquil,
Médecin du Travail, certifie que
l'état de santé de Madame Merlet
née le 5.5.27, demeurant au C.A.F.I
ne lui permet actuellement pas un
travail salarié -
Serait à revoir à ce sujet dans six
mois.

S. Cauquil

8 Juillet 1969.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

170/ CAB
MB/YD.

Monsieur le Ministre du Travail
de l'Emploi et de la Population

Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes
Sociaux en faveur des Migrants

Bureau P/3
1, Place Fontenoy
P a r i s 7°

J'ai eu l'occasion de vous entretenir du projet concernant la réouverture du foyer de jeunes dans la cité.

A l'heure actuelle, deux candidats sont désireux d'obtenir la charge de diriger et d'animer ce foyer.
Il s'agit tout d'abord, de Monsieur COSTE J.M. âgé de 31 ans, marié et père de deux enfants. L'intéressé vient d'un foyer de jeunes fonctionnant dans une Maison d'Agriculture de l'Hérault. Il présente des références fort bonnes et parait très bien convenir à l'emploi que nous lui offrons dans la cité.
Le second candidat est Monsieur MAZIERE, âgé de 25 ans, célibataire. Il vient juste de terminer un stage à l'école de l'INFAC dans la région parisienne. Actuellement, je lui fais subir un nouveau stage et il semble s'intéresser au travail demandé. Il est encore trop tôt pour porter un jugement définitif en ce qui le concerne mais il y a tout lieu de penser qu'il fera beaucoup d'efforts pour réussir. En raison de sa situation personnelle, je donne un avis favorable le concernant.

.../...

.../...

La candidature de Monsieur COSTE, bien que très intéressante par son expérience des problèmes relatifs aux jeunes et son désir de réussir, donne des garanties certaines, mais je redoute qu'en raison de l'incertitude de la continuité de l'emploi il devienne gênant dans l'avenir, de licencier un chef de famille de sa qualité.

Le salaire proposé à l'un comme à l'autre est 950 francs mensuellement.
Cette rémunération peut être supportée par le chapitre Personnel de la cité puisque l'effectif théorique autorisé chez les vacataires, laisse apparaitre un poste libre. Le fonctionnement de la Maison des Jeunes qui a déjà une base d'équipement valable pourrait être inclus dans les crédits initialement prévus à l'Action Sociale de la cité. Néanmoins, si vous donnez une suite à ce projet, il serait souhaitable d'envisager pour l'exercice 1970, un poste bien déterminé d'un montant annuel de 7.500 f.

Cette activité nous permettrait d'encadrer d'une manière beaucoup plus efficace les jeunes adolescents de la cité et de pouvoir ainsi connaitre mieux leurs aspirations et besoins.
Le but du foyer n'est pas de laisser entre eux les jeunes de la cité mais au contraire, de les préparer à connaitre aux alentours de Villeneuve, d'autres Organisations similaires fréquentées par de jeunes européens et de réaliser ainsi une osmose indispensable à l'éclatement de la cité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner les directives pour ce problème particulier et me faire savoir l'attitude à adopter pour les deux candidats en présence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.

M.BOUCHET

Paris le 8-7-64

170/cab/YD

AGEN

171/cab/YD

7 Juillet 1969

169/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur TO VAN TRANG
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que durant la saison maraichère et agricole, et pour une période de trois mois à compter du 1er juillet 1969, il ne vous sera plus attribué de secours tenant lieu d'allocations de chômage.

Votre état physique ne faisant l'objet d'aucune remarque pour une inaptitude au travail, vous voudrez bien prendre les dispositions nécessaires à votre emploi durant ces trois mois.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

7 Juillet 1969

168/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame OBENANS née PHAM THI HON
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que durant la saison maraichère et agricole, et pour une période de trois mois à compter du 1er juillet 1969, il ne vous sera plus attribué de secours tenant lieu d'allocations de chômage.

Votre état physique ne faisant l'objet d'aucune remarque pour une inaptitude au travail, vous voudrez bien prendre les dispositions nécessaires à votre emploi durant ces trois mois.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

7 Juillet 1969

167 / CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame JAVALET Micheline
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que durant la saison maraichère et agricole, et pour une période de trois mois à compter du 1er juillet 1969, il ne vous sera plus attribué de secours tenant lieu d'allocations de chômage.

Votre état physique ne faisant l'objet d'aucune remarque pour une inaptitude au travail, vous voudrez bien prendre les dispositions nécessaires à votre emploi durant ces trois mois.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

7 JUILLET 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

166/CAB
MB - AL

à

Madame COLLIN née VU THI UYEN
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que durant la saison maraichère et agricole, et pour une période de trois mois à compter du 1er juillet 1969, il ne vous sera plus attribué de secours tenant lieu d'allocations de chômage.

Votre état physique ne faisant l'objet d'aucune remarque pour une inaptitude au travail, vous voudrez bien prendre les dispositions nécessaires à votre emploi durant ces trois mois.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

7 Juillet 1969

165/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame ALBERT Hélène
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que durant la saison maraichère et agricole, pour pour une période de trois mois, à compter du 1er juillet 1969, il ne vous sera plus attribué de secours tenant lieu d'allocations de chômage.

Votre état physique ne faisant l'objet d'aucune remarque pour une inaptitude au travail, vous voudrez bien prendre les dispositions nécessaires à votre emploi durant ces trois mois.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

7 Juillet 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

164/ CAB
MB - AL

à

Monsieur Jean Marie COSTE
Maison Familiale " Le Moulin Vert "
MALGRAT (Province de BARCELONE)

Monsieur,

Vous avez bien voulu faire part de votre candidature pour diriger et animer un foyer de jeunes à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade. M. DURNEY, Mme DE CACQUERAY et les Equipières de la Cimade m'ont fait part de votre entretien avec chacun d'entre eux et j'ai pu relever ainsi votre interêt pour le travail qui vous était offert.

Cette situation m'a amené à obtenir du Ministère des Affaires Sociales, une assurance concernant la stabilité de l'emploi pour que vous puissiez envisager de donner une suite favorable.

Or, si pour l'année 1969 les crédits actuellement en place permettent de garantir un paiement jusqu'à la fin de l'exercice en cours, il ne m'a pas été possible d'avoir l'assurance que ces mêmes crédits seraient renouvelés dans leur intégrité pour l'exercice suivant.

En raison de votre qualité de chef de famille, vous comprendrez facilement que j'ai des scrupules à vous faire effectuer un déménagement complet dans ces conditions d'insécurité.

Ces réductions envisagées dans l'attribution des crédits ne découlent pas d'une mauvaise volonté du Ministère, mais au contraire d'ordres impératifs du Ministère des Finances, qui impose ses vues en la matière.

Néanmoins, je transmets avant un dernier examen définitif votre candidature, et j'espère rapidement être renseigné.

Evidemment, j'insiste pour que la nécessité d'une création au bénéfice des jeunes soit retenue et prime dans la décision du Service compétent.

../..

Toutefois, si vous avez la possibilité d'obtenir une place où on vous garantit la stabilité d'emploi, je crois que vous pouvez, d'ores et déjà, entreprendre des démarches.

Le 15 juillet prochain, je vous ferai parvenir une réponse définitive.

Veuillez agreéz Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

7 Juillet 1969

163/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame VILLAREAL
rue Papou
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Madame,

En réponse à votre lettre du 27 juin 1969 j'ai l'honneur de vous confirmer les termes de ma précédente correspondance et j'insiste sur le fait qu'il vous appartient de prendre une décision rapide en ce qui concerne la continuité de votre droit à hébergement dans la Cité.

Dans le cas où vous ne me ferez pas connaître votre position, je prendrai alors à votre égard les dispositions à appliquer aux personnes ayant abandonné leur logement.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

7 Juillet 1969

162/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le MAIRE
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 4 Juillet 1969, se rapportant à la visite que venait de vous faire un coiffeur, désirant installer à l'intérieur de la Cité d'Accueil un salon pour Dames et Messieurs.

J'avais déjà rencontré cette personne et lui avais fait savoir que j'enregistrai sa demande et qu'avant de lui donner une réponse définitive, je tenais à soumettre ces propositions au Ministère des Affaires Sociales.

Nous avions aussi débattu des problèmes du logement de l'intéressé, et j'avais fait savoir que si l'attribution d'un local pour l'exercice de sa profession était possible, par contre il n'était pas envisageable d'attribuer un logement à titre d'habitation.

Je n'ai à ce jour aucune réponse du Ministère et je vais faire à nouveau une correspondance en vue de conclure cette affaire dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - Le Directeur

4 Juillet 1969

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
16 rue des Colonels Lacuée
47 - A G E N

161/ CAB

- Feuille de maladie concernant Mme TALBA née NGUYEN THI BAY , hébergée à la Cité d'Accueil 1
- Attestation inscription Service main d'oeuvre 1
- Attestation d'employeur (Cérébos)
- feuille d'ordonnance 1

Transmis pour remboursement des prestations pharmaceutiques à l'intéressée.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Directeur

M. BOUCHET.

1er Juillet 1969

Ministère des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS 7 ème

160/CAB
MW - AL

Réf. V/Lettre PMS.3
n° 948 du 5.9.68

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil
de SAINTE LIVRADE S/LOT à la date du 30 juin 1969 3

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 30 JUIN 1969

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
182	14	14	3	31	29	23	129	32	18	102	76	55	12	95	72	44
	14	14	3	31	29	23	129	32	18	102	76	55	12	95	72	44
182	28		63			184			251				223			

Célibataires : 28
Mariés : 247
Enfants : 474

Total . . . 749

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL - STE-LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

(X) ARRIVEES & ( ) EPARTS

au 30 JUIN 1969

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
NEANT								
ToTaUx du mois:								
ToTaUx depuis début année:						3	1	4

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
NEANT								
ToTaUx du mois:								
ToTaUx depuis début année:			3	1		3		7

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL ☆ SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ETAT DES INCASABLES

A la date du 1968

au 30 juin 1969

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		ToTaUx
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
-Mutilés.....			1		1		2
-Blessés de guerre.....							
-Infirmes civils.....	2	1	24	22	22	157	228
-Malades chroniques.....							
-Personnes âgées de plus de 55 ans	1	4	24	13	21	58	121
-Veuves de guerre.....				10		19	29
-Autres veuves.....				38	9	86	133
-Femmes Abandonnées.....				29	4	81	114
- Aptes au travail	11	9	14		15	73	122
ToTaUx:.....	14	14	63	112	72	474	749

Le Directeur du Centre,

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-LOT ☆ Le Directeur

15 Octobre 1969

CAISSE NATIONALE MILITAIRE
DE SECURITE SOCIALE
Secrétariat Général - 3è Section
4 rue de la Banque
75 - PARIS (2è)

225/CAB
AL

- Demande d'Immatriculation à la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale concernant Mme Vve PRUNETA Jean	1
- Attestation du Service des Pensions des Armées	1
- Photocopie lettre n° 314431/DN/SPA/33/NEV	1
- lettre n° 203/CAB/AL du 24.9.69 (en retour)	1
- lettre du 1.10.69 (en retour)	1

Transmis pour immatriculation à la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale de Madame Vve PRUNETA Jean.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

15 Octobre 1969

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL ET DE
LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

224/ CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade Quatorzaine du 8/10 au 15/10 1

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

1er Juillet 1969

159/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur BUI Michel
Cité d'Accueil
47 - SAINTE LIVRADE

Je viens d'apprendre avec joie votre succès à l'examen du B.E.P.C. et je tiens à vous adresser, à cette occasion, mes vives félicitations.

J'espère que, maintenant, vous allez pouvoir choisir une orientation pour établir votre avenir, et je suis persuadé que vous montrerez dans la voie que vous allez vous tracer, autant de sérieux et de conviction que vous l'avez fait jusqu'à ce jour, afin d'obtenir une réussite complète.

Sachez que mes voeux les plus sincères vous accompagnent.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

1er Juillet 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

158/CAB
MB - AL

à

Mademoiselle MORICHON Mireille
Cité d'Accueil
de SAINTE LIVRADE

Je viens d'apprendre avec joie votre succès à l'examen du B.E.P.C. et je tiens à vous adresser, à cette occasion, mes vives félicitations.

J'espère que, maintenant, vous allez pouvoir choisir une orientation pour établir votre avenir, et je suis persuadé que vous montrerez dans la voie que vous allez vous tracer, autant de sérieux et de conviction que vous l'avez fait jusqu'à ce jour, afin d'obtenir une réussite complète.

Sachez que mes voeux les plus sincères vous accompagnent.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

1er Juillet 1969

157/ CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle HUYNH Monique
Cité d'Accueil
47 - SAINTE LIVRADE

Je viens d'apprendre avec joie votre succès à l'examen du B.E.P.C. et je tiens à vous adresser, à cette occasion, mes vives félicitations.

J'espère que, maintenant, vous allez pouvoir choisir une orientation pour établir votre avenir, et je suis persuadé que vous montrerez dans la voie que vous allez vous tracer, autant de sérieux et de conviction que vous l'avez fait jusqu'à ce jour, afin d'obtenir une réussite complète.

Sachez que mes voeux les plus sincères vous accompagnent.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

1er Juillet 1969

156/ CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle GERVAIS Marie Louise
Cité d'Accueil
47 - SAINTE LIVRADE

Je viens d'apprendre avec joie votre succès à l'examen du B.E.P.C. et je tiens à vous adresser, à cette occasion, mes vives félicitations.

J'espère que, maintenant, vous allez pouvoir choisir une orientation pour établir votre avenir, et je suis persuadé que vous montrerez dans la voie que vous allez vous tracer, autant de sérieux et de conviction que vous l'avez fait jusqu'à ce jour, afin d'obtenir une réussite complète.

Sachez que mes voeux les plus sincères vous accompagnent.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

27 Juin 1969

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE

47 - SAINTE LIVRADE

155/CAB
MB - AL

- Reçu notification attribution allocations mensuelles de Mme FRECHE

1

En retour après signature de l'intéressée.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

26 Juin 1969

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE

47 - SAINTE LIVRADE

154/CAB
AL

Reçus des notifications de rejet de demande allocations mensuelles concernant M. FANTON D'ANDON, Mme ADOU, Mme DUTAMBY , et Mme GUYON DE CHEMILLY 4

En retour, après signatures des intéressés.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL - STE-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

26 Juin 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

153/CAB
MB - AL

à

Monsieur KUTER Marc
Cité Sauveud et Landié
47 - CASSENEUIL

Je viens d'apprendre avec joie votre succès à l'examen du B.E.P.C. et je tiens à vous adresser, à cette occasion, mes vives félicitations.

J'espère que, maintenant, vous allez pouvoir choisir une orientation pour établir votre avenir, et je suis persuadé que vous montrerez dans la voie que vous allez vous tracer, autant de sérieux et de conviction que vous l'avez fait jusqu'à ce jour, afin d'obtenir une réussite complète.

Sachez que mes voeux les plus sincères vous accompagnent.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

26 Juin 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

152/CAB
MB - AL

à

Mademoiselle OBENANS Isabelle
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Je viens d'apprendre avec joie votre succès à l'examen du B.E.P.C. et je tiens à vous adresser, à cette occasion, mes vives félicitations.

J"espère que, maintenant, vous allez pouvoir choisir une orientation pour établir votre avenir, et je suis persuadé que vous montrerez dans la voie que vous allez vous tracer, autant de sérieux et de conviction que vous l'avez fait jusqu'à ce jour, afin d'obtenir une réussite complète.

Sachez que mes voeux les plus sincères vous accompagnent.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - ST-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

26 Juin 1969

151/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle VAPPOU Farysha
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Je viens d'apprendre avec joie votre succès à l'examen du B.E.P.C. et je tiens à vous adresser, à cette occasion, mes vives félicitations.

J'espère que, maintenant, vous allez pouvoir choisir une orientation pour établir votre avenir, et je suis persuadé que vous montrerez dans la voie que vous allez vous tracer, autant de sérieux et de conviction que vous l'avez fait jusqu'à ce jour, afin d'obtenir une réussite complète.

Sachez que mes voeux les plus sincères vous accompagnent.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE
Le Directeur
LOT

25 Juin 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

150/CAB
MB - AL

à

Monsieur SAUNIER Serge
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Je viens d'apprendre avec joie votre succès à l'examen du B.E.P.C. et je tiens à vous adresser à cette occasion, mes vives félicitations.

J'espère que, maintenant, vous allez pouvoir choisir une orientation pour établir votre avenir, et je suis persuadé que vous montrerez dans la voie que vous allez vous tracer, autant de sérieux et de conviction que vous l'avez fait jusqu'à ce jour, afin d'obtenir une réussite complète.

Sachez que mes voeux les plus sincères vous accompagnent.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

25 Juin 1969

149/CAB
MB _ AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle NGUYEN THI MINH CHAU
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Je viens d'apprendre avec joie votre succès à l'examen du B.E.P.C. et je tiens à vous adresser à cette occasion, mes vives félicitations.

J'espère que, maintenant, vous allez pouvoir choisir une orientation pour établir votre avenir, et je suis persuadé que vous montrerez dans la voie que vous allez vous tracer, autant de sérieux et de conviction que vous l'avez fait jusqu'à ce jour, afin d'obtenir une réussite complète.

Sachez que mes voeux les plus sincères vous accompagnent.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — ST LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

25 Juin 1969

148/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur LOMET Albert
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Je viens d'apprendre avec joie votre succès à l'examen du B.E.P.C. et je tiens à vous adresser à cette occasion, mes vives félicitations.

J'espère que, maintenant, vous allez pouvoir choisir une orientation pour établir votre avenir, et je suis persuadé que vous montrerez dans la voie que vous allez vous tracer, autant de sérieux et de conviction que vous l'avez fait jusqu'à ce jour, afin d'obtenir une réussite complète.

Sachez que mes voeux les plus sincères vous accompagnent.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - STE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

25 Juin 1969

147/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur FRECHE Raphaël
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Je viens d'apprendre avec joie votre succès à l'examen du B.E.P.C. et je tiens à vous adresser à cette occasion, mes vives félicitations.

J'espère que, maintenant, vous allez pouvoir choisir une orientation pour établir votre avenir, et je suis persuadé que vous montrerez dans la voie que vous allez vous tracer, autant de sérieux et de conviction que vous l'avez fait jusqu'à ce jour, afin d'obtenir une réussite complète.

Sachez que mes voeux les plus sincères vous accompagnent.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

25 Juin 1969

146/CAB
MB -AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle BEN AÏSSA Marie
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Je viens d'apprendre avec joie votre succès à l'examen du B.E.P.C. et je tiens à vous adresser à cette occasion, mes vives félicitations.

J'espère que, maintenant, vous allez pouvoir choisir une orientation pour établir votre avenir, et je suis persuadé que vous montrerez dans la voie que vous allez vous tracer, autant de sérieux et de conviction que vous l'avez fait jusqu'à ce jour, afin d'obtenir une réussite complète.

Sachez que mes voeux les plus sincères vous accompagnent.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

25 Juin 1969

145/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur APRETNA Maurice
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Je viens d'apprendre avec joie votre succès à l'examen du B.E.P.C. et je tiens à vous adresser à cette occasion, mes vives félicitations.

J'espère que, maintenant, vous allez pouvoir choisir une orientation pour établir votre avenir, et je suis persuadé que vous montrerez dans la voie que vous allez vous tracer, autant de sérieux et de conviction que vous l'avez fait jusqu'à ce jour, afin d'obtenir une réussite complète.

Sachez que mes voeux les plus sincères vous accompagnent.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

25 Juin 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

144/CAB
MB - AL

à

Mademoiselle FRAY
Assistante Sociale
Dispensaire d'Hygiène Sociale
47 - FUMEL

Mademoiselle,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 23 juin dernier, se rapportant à l'admission de Mme LOMET née NGUYEN THI TUAN ainsi que ses quatre enfants à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, à la suite de l'emprisonnement du chef de famille.

Il ne m'est pas possible de prononcer une admission, même dans un cas aussi grave que celui que vous me soumettez.

Il vous appartient d'adresser à l'adresse ci-dessous :

Ministère des Affaires Sociales - Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy - 75 - PARIS (7 ème).

une demande accompagnée du maximum de renseignements. Ce dossier sera alors étudié par Mlle LAPORTE, Assistante Sociale, Chef de notre Direction à PARIS, qui fera prendre la décision qu'elle jugera opportune.

Par ailleurs, Mme LOMET vient de m'adresser une correspondance tendant à obtenir l'autorisation que vous avez sollicitée. Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir la tenir informée des termes de la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

24 Juin 1969

143/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Directeur
S.A.M.A.G.
8 rue Philippe Triaire
92 _ NANTERRE

Monsieur,

Après examen de la documentation que vous avez bien voulu me remettre, il y a quelque temps, j'ai l'honneur de passer commande pour une tondeuse Gaby N 2 à lanceur à impulsion avec sac à herbes.

Ce matériel sera à livrer à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade desservie par la Gare de marchandises de cette dernière localité.

Le règlement sera effectué par mandat administratif dès réception de la machine et sur présentation d'une facture en triple exemplaire, établie suivant les règles générales admises en comptabilité administrative.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la date approximative de la livraison du matériel afférant à la présente commande.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

24 Juin 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

142/ CAB
MB - AL

à

Madame VILLAREAL
Rue Papou
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 juin dernier, par laquelle vous me faites savoir que des dégâts ont été causés, par des enfants appartenant à des familles de la Cité d'Accueil, à votre cabane vous servant de salle de bains.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me porter des renseignements complémentaires afin que je puisse poursuivre mon enquête et éventuellement connaître les auteurs de ces dégradations.

Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que votre présence irrégulière dans le logement qui vous a été affecté lors de votre arrivée à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, peut amener une annulation pure et simple de ce bénéfice. En effet, j'ai pu constater que vos séjours dans la Cité se faisaient de plus en plus rares, il découle donc de cette situation, que vous pouvez prendre en charge votre hébergement à l'extérieur de la Cité, ce qui serait plus normal dans votre situation.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

24 Juin 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

141/CAB
MB - AL

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
de la Gironde
35 Cours de Verdun
33 - BORDEAUX

Monsieur,

Par bordereau d'envoi en date du 2 juin 1969, vous avez bien voulu faire retour à votre confrère du département de Lot et Garonne, un dossier d'inscription dans un C.E.T. se rapportant au jeune NGUYEN VAN QUI Pierre. Vous me précisiez que la candidature de ce jeune garçon ne pouvait être retenue, puisque vous n'aviez pas suffisamment de places dans les Etablissements de votre département pour y accueillir les enfants originaires de la Gironde.

Bien qu'étant persuadé des difficultés que vous devez rencontrer pour satisfaire les ressortissants de votre circonscription, je me permets de vous présenter à nouveau le dossier du jeune NGUYEN VAN QUI dont la situation familiale et Sociale est très particulière.

En effet, ce jeune garçon appartient à une famille de rapatriés d'Indochine en résidence dans une Cité d'Accueil de Ste-Livrade où un grand nombre de familles de la même origine séjournent.

Cette situation particulière a pour effet de reformer à l'intérieur des établissements de Lot et Garonne de fortes communautés eurasiennes, nuisibles à l'épanouissement de ces enfants. D'autre part, les chefs de famille ne peuvent soit en raison de leur état de santé physique, soit parce qu'ils n'ont pas une formation suffisante; les études de leurs enfants ne subissent pas le contrôle et surveillance indispensables au déroulement de leurs études.

C'est pour cela que nous nous efforçons de placer par petits nombres, les différents garçons et filles aptes à recevoir un enseignement dans les Collèges et Lycées.

../..

Nous essayons, par ailleurs, de faire suivre ces enfants isolés de leurs familles par d'autres foyers européens, et volontaires pour entourer de leurs conseils nos jeunes garçons.

C'est dans ce cadre, que la candidature du jeune NGUYEN VAN QUI vous a été présentée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous pouvez réviser votre première décision et la modifier en conséquence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. BOUCHER.

23 Juin 1969

CAISSE PRIMAIRE DE SECURITE SOCIALE
de LOT ET GARONNE - 47 D
" Accidents du travail "
16 rue des Colonels Lacuée
47 - A G E N

140/CAB
AL

DOSSIER ACCIDENT DE TRAVAIL concernant Mme DENISSOV
née NHEK SUON n° Mle 2 25 02 99 243 010

Référence: Votre lettre
n° 8 3114 69 du 11.6.69

- Attestation de reprise du travail 1
- Certificat final descriptif accident travail 1
- volet n° 1 - feuille accident du travail (n° du sinistre 134) 1

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

20 Juin 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

139/CAB
MB - AL

à

Monsieur André MAZIERE
I.N.F.A.C.
51 rue J. Kablé
94 - NOGENT

Monsieur,

Lors de votre passage à Ste-Livrade, nous avions évoqué les conditions particulières pour lesquelles vous pourriez envisager de tenir le poste d'animateur au Foyer des Jeunes de la Cité.

En même temps, je vous avais informé d'une seconde candidature de la part d'un jeune garçon qui, auparavant, faisait un stage d'un mois à Ste-Livrade. Je viens d'enregistrer une réponse négative et définitive de la part de ce garçon, qui pour des raisons familiales, ne peut plus rejoindre le Lot et Garonne.

Vous restez donc seul pour obtenir cette place, et je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si les démarches que vous avez entreprises auprès de l'I.N.F.A.C. pour pouvoir faire un stage initial, comme nous avions convenu, est toujours possible.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre contact avec moi-même, dans les meilleurs délais, afin de préciser votre situation.

Veuillez agreér, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

19 Juin 1969

138/CAB

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte Livrade sur Lot, soussigné, certifie que Monsieur GARRIGUES Jean François employé en qualité de Directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade, du 1er Octobre 1967 au 15 Décembre 1968 a perçu au cours de cette période un salaire net mensuel de :

Octobre 1967	=	1.240,12
Novembre 1967	=	1.240,12
Décembre 1967	=	1.240,12
Janvier 1968	=	1.240,12
Février 1968	=	1.240,12
Mars 1968	=	1.240,12
Avril 1968	=	1.240,12
Mai 1968	=	1.240,12
Juin 1968	=	1.240,12
Juillet 1968	=	1.240,12
Août 1968	=	1.240,12
Septembre 1968	=	1.240,12
Octobre 1968	=	1.240,12
Novembre 1968	=	1.240,12
Décembre 1968	=	620,06
TOTAL	=	17.981,74 Fr

Attestation délivrée à M. GARRIGUES Jean François pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

19 Juin 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

137 / CAB
MB - AL

à

Monsieur Gaston CAZABAN
Educateur
SERVICE DE LA LIBERTE SURVEILLEE
Palais de Justice
Place du Salin
31 - TOULOUSE (01)

Monsieur,

Par une correspondance datée du 11 juin dernier, vous avez bien voulu m'avertir des difficultés que vous rencontriez auprès du jeune APOSTOLI Robert, appartenant à une famille hébergée de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, et placé en liberté surveillée jusqu'à sa majorité auprès de votre Tribunal.

J'ai convoqué ce jeune garçon à mon Bureau et j'ai pu m'entretenir avec lui afin de lui faire préciser les motivations de son attitude et en même temps lui expliquer le rôle que vous aviez à jouer auprès de lui. Il semble être maintenant disposé à collaborer, et d'autre part, son manquement au début du mois de juin tient surtout à de la négligence, semble-t-il, qu'à une carence.

D'ailleurs, je lui ai demandé de vous expliquer lui-même par écrit son attitude, et vous voudrez bien trouver en annexe le pli cacheté qu'il m'a remis, afin de vous le faire parvenir.

APOSTOLI Robert m'a déclaré qu'il continuait ses études à Toulouse, qu'il rejoindrait son ancien Etablissement au moment de la rentrée scolaire 69/70.

Si pendant les vacances, quelques faits nouveaux intervenaient, je n ne manquerais pas de vous les signaler, et je reste à votre disposition au cas où vous auriez besoin d'une intervention de ma part.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

19 Juin 1969

136/CAB
MB/AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur J. PORÉE
Domaine de Truquet
47 - MONHEURT

Monsieur,

Vous m'avez fait parvenir un certain nombre d'enveloppes renfermant la paye de certains ouvriers qui avaient été employés par vos soins sur votre exploitation, mais qui n'étaient pas présents au moment du paiement général.

Vous voudrez bien trouver en annexe une photocopie des reçus que j'ai fait faire au moment de la remise des fonds.

Je vous retourne, par la même occasion, une enveloppe au nom de ESSEMINE qui n'est pas connu à Ste-Livrade.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

19 Juin 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

135/ CAB
MB - AL

à

Monsieur Marc LEROY
Domaine de Loustet
BRAX par AGEN

47

Monsieur,

Vous avez bien voulu me faire parvenir le 16 juin dernier un chèque destiné à des personnes originaires de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade et qui avaient effectuées des travaux sur votre entreprise. Chacune des personnes intéressées a reçu suivant vos indications, la rémunération qui lui était dûe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver en annexe une photocopie de votre lettre sur laquelle les bénéficiaires ont émargé au moment de la remise des fonds.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

18 Juin 1969

Etablissements CEREBOS
47 - CASSENEUIL

134 134 CAB
AL

- Feuille d'accident du travail concernant 1
Mme DENISSOV, hébergée à la Cité d'Accueil
de Ste-Livrade

Transmis en vous demandant de bien vouloir remplir au recto du volet n° 1, le cadre "INTERRUPTION DU TRAVAIL et compléter le cadre accident avec la date de déclaration à la C.P. et nous retourner la feuille.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — STE LIVRADE (LOT)
Le Directeur

M. BOUCHET.

18 Juin 1969

133/cal

ACADEMIE DE BORDEAUX (Rectorat)
29 Cours d'Albret
33 - BORDEAUX

- Imprimé - SERVICE DES BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RESULTAT OBTENU AU BACCALAUREAT concernant Melle DEBLED Danièle domiciliée à la Cité d'Accueil de STE LIVRADE

imprimé dûment complété.

1

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

18 Juin 1969

132/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur VIRONNEAU
Centre d'Action Education Sociale
Château Nivillers
60 - BEAUVAIS

Monsieur,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de l'accueil que vous avez bien voulu réserver à notre entretien téléphonique du 16 juin dernier et ainsi que vous me l'avez demandé, je vous précise par la présente les termes de ma requête.

La Cité d'Accueil de Ste-Livrade, dont j'assure la direction depuis plus d'un an maintenant, a accueilli des familles eurasiennes devenues françaises à la suite des évènements d'Indochine. Mon souci actuel, est d'essayer de reclasser le maximum de ressortissants de la Cité à l'extérieur, quand ils peuvent réunir les conditions physiques indispensables à l'exercice d'un métier.

C'est ainsi que le foyer de la famille SIMOES DA FONSECA Claude, composé du chef de famille, de l'épouse et de leurs trois enfants peut envisager une installation en dehors de Ste-Livrade. SIMOES DA FONSECA est peintre de son métier, il a trouvé depuis quelque temps un emploi dans une entreprise bordelaise. La difficulté réside dans le fait qu'il est indispensable de permettre le rapprochement des différents membres de la famille, et c'est pour cela qu'après avoir pris contact avec les Services de la Mairie de Lormont, il a adressé à M. le Maire de cette localité une demande tendant à l'attribution d'une habitation à loyer modéré. Cette demande officielle a été faite aux environs du 10/15 mai ; et c'est pour pouvoir obtenir satisfaction, que je sollicite votre intervention afin qu'un examen bienveillant soit apporté à cette affaire.

Je vous remercie de l'intérêt que vous avez bien voulu me manifester, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - STE LIVRADE (LOT)
Le Directeur

17 Juin 19

Ministère des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

131 / CAB
MW - AL

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil
de SAINTE-LIVRADE SUR LOT à la date du 31.Mai 1969 3

Réf. V/Lettre PMS.3
n° 948 du 5.9.68.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 30 Mai 1969

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
182	14	14	3	31	29	23	129	32	18	102	76	55	12	95	72	44
	14	14	3	31	29	23	129	32	18	102	76	55	12	95	72	44
	28		63			184			251				223			

Célibataires : 28
Mariés : 247
Enfants : 474

Total . . . 749

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL - STE-LIVRADE
Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

ETAT DES INCASABLES

A la date du: ~~31/5/~~ 1968 9

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		ToTaUx
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
-Mutilés.....			1		1		2
-Blessés de guerre.....							
-Infirmes civils.....	2	1	24	22	22	157	228
-Malades chroniques.....							
-Personnes âgées de plus de 55 ans	1	4	24	13	21	58	121
-Veuves de guerre.....				10		19	29
-Autres veuves.....				38	9	86	133
-Femmes Abandonnées.....				29	4	81	114
- Aptes au Travail	11	9	14		15	73	122
ToTaUx:.....	14	14	63	112	72	474	749

Le Directeur du Centre,

M. BOUCHET

Cité d'Accueil Ste-LIVRADE (Lot) Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

/-)RRIVEES & /_)EPARTS

au 30 - 5 - 1969

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
_/)/_ EANT								
ToTaUx { du mois: / depuis début année:						3	1	4

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
_/)/_ EANT								
ToTaUx { du mois: / depuis début année:			3	1		1	2	7

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL — Cte-LIVRADE-S... Le Directeur

16 Juin 1969

CAISSE NATIONALE MILITAIRE DE SECURITE SOCIALE
Secrétariat Général - 3è Section
4 rue de la Banque
75 - PARIS (2ème)

130 / CAB
AL

- Demande d'immatriculation à la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale concernant Madame Veuve SEUSSE Louis Alidor née HOANG THI THU, hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade	1	Transmis pour immatriculation en qualité de veuve. ###
Carte d'immatriculation (militaire en retraite) n° 1 99 07 97 409 809 au nom de M. SEUSSE Louis Alidor	1	

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. BOUCHET.

14 Juin 1969

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

129/CAB

ETAT DE DEPENSES DU 1er TRIMESTRE 1969 de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade

2 ex

Suite à notre entretien téléphonique du 13 juin 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — STE-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. BOUCHET.

BUDGET 1 9 6 9

1° TRIMESTRE

P E R S O N N E L

—=oOo=—

	CREDITS	DEPENSES	SOLDE	DEPASSEMENT
I - CONTRACTUELS	24.000,12		24.000,12	
II - VACATAIRES	94.855,68	42.517,46	52.338,22	
TOTAL =	118.855,80	42.517,46	76.338,34	

SOLDE DISPONIBLE = 76.338,34 fr

BUDGET 1 9 6 9 — 1° TRIMESTRE

FONCTIONNEMENT

		CREDITS	DEPENSES	SOLDE	DEPASSEMENT
POSTE 1	- CHAUFFAGE	7.500,00	3.490,95	4.009,05	
POSTE 2	- ECLAIRAGE	11.250,00	19.769,74		8.519,74
POSTE 3	- CONSOMMATION EAU	3.000,00	852,43	2.147,57	
POSTE 4	- TELEPHONE	1.500,00	4.106,70		2.606,70
POSTE 5/6	- FOURNITURES BUREAU	1.250,00	1.538,72		288,72
POSTE 7	- DISPENSAIRE	2.500,00	733,94	1.766,06	
POSTE 8	- MATERIEL INCENDIE	1.500,00	1.432,31	67,69	
POSTE 9	- ACTION SOCIALE	6.250,00	3.040,05	3.209,95	
POSTE 10	- ORDURES MENAGERES	375,00	-	375,00	
POSTE 11/12	- VEHICULES	2.875,00	1.682,84	1.192,16	
POSTE 13	- FRAIS DEPLACEMENT	250,00	-	250,00	
POSTE 14	- FRAIS CORRESPONDANCE	325,00	85,70	239,30	
TOTAL		38.575,00	36.733,38	13.256,78	11.415,16

SOLDE REEL = 1.841,62

BUDGET 1969 — 1° TRIMESTRE

TRAVAUX D'ENTRETIEN

—=oOo=—

	CREDITS	DEPENSES	SOLDE	ENGAGEMENT
POSTE 1 - SANITAIRE	2.750,00	-	2.750,00	2.750,00
POSTE 2 - PLANCHERS	30.000,00	-	30.000,00	30.000,00
POSTE 3 - MENUISERIE	4.000,00	-	4.000,00	4.000,00
POSTE 4 - INFIRMERIE				
POSTE 5 - PEINTURE	3.000,00	-	3.000,00	3.000,00
POSTE 6 - ELECTRICITE	2.000,00	-	2.000,00	2.000,00
POSTE 7 - ACHAT MATERIAUX DIVERS	3.000,00	1.961,58	1.038,42	
	44.750,00	1.961,58	42.788,42	41.750,00

SOLDE ENGAGE = 41.750,00

SOLDE DISPONIBLE = 1.038,42

∫ E C O U R S

—=oOOo=—

	CREDITS	DEPENSES	SOLDE	DEPASSEMENT
∫ E C O U R S	23.750,00	25.556,50		1.806,50

DEPASSEMENT = 1.806,50

14 Juin 1969

CAISSE PRIMAIRE DE SECURITE SOCIALE
DE LOT ET GARONNE - 47 D
" Accidents du travail "
16 rue des Colonels Lacuée
47 - A G E N

128 / CAB
AL

- Certificat médical - accident de travail

concernant Mme DENISSOV née NHEK SUON

N° Mle 2 25 02 99 243 010

1 Suite à votre lettre
n° 8 3114 69 du 11.6.69

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

12 Juin 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

127 /CAB
MB - AL

à

Madame BIGOT
Assistante Sociale
31 rue Rosa Bonheur
33 - BORDEAUX

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 10 juin dernier, se rapportant à une demande d'admission dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade au bénéfice de la famille DUPOUY.

Il semble à première vue, que compte tenu des ressources dont dispose ce foyer, son admission ne puisse être accordée. La Cité étant exclusivement réservée aux personnes handicapées physiques ou âgées, mais n'ayant pas de ressources principales supérieures à 500 Fr par mois.

Or, le chiffre que vous mentionnez dans votre correspondance est nettement au-dessus de celui permettant l'hébergement gratuit dans la Cité.

Néanmoins, ne pouvant pas prononcer une autorisation d'admission dans la Cité, il est indispensable que vous vous adressiez à :

- Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
  Direction de la Population et des Migrations
  Sous Direction des Programmes Sociaux
  en faveur des Migrants - Bureau P/3
  1 Place Fontenoy 75 - PARIS (7ème)

qui est seul compétent pour prononcer ou refuser l'entrée à Ste-Livrade.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHER

12 Juin

9

Mairie de Sainte-Livrade-s-Lot
47 - SAINTE LIVRADE

126/CAB
AL

- Accusés de réception - aide médicale en retour après signature
concernant : Mme PRUNETTA 12 13 des intéressés.
xx
FANZY Simone
FAURIS François
VAPPOU Farysha
COLLIN Jean Pierre
Vve BARAT
SERRA Serge
DEVILLARD Solange
TRAN VAN TAM Denise
PHAM THI HOA
COURSIER Daniel
MERLET Thérèse
GAZES Jean Paul

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - S... LOT
Le Directeur

12 Juin 1969

125/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Directeur
de la Maison Centrale
de
P A U (64)

Monsieur,

La famille de M. MERLET, actuellement présent dans votre Etablissement, est hébergée à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

L'épouse a à sa charge encore de jeunes enfants et les ressources du foyer ne sont pas importantes.

J'aimerais savoir s'il vous est possible de me renseigner sur les points suivants.

Est-ce que M. MERLET a une activité salariée à l'intérieur de votre Maison ? Dans l'affirmative, est-ce qu'une part du salaire qui lui est versée, peut être mandatée à son épouse afin d'alléger les frais d'entretien des enfants.

Dans quelle condition ce reversement peut-il être envisagé ?

Je vous remercie à l'avance du soin que vous voudrez bien apporter à cette affaire et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

12 Juin 1969

124/ CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur André MAZIERE
I.N.F.A.C.
51 rue J. Kablé
94 - NOGENT

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 juin dernier, se rapportant à votre candidature pour un poste d'animateur, responsable du Foyer des Jeunes de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Cet emploi est toujours disponible, et je crois qu'il est indispensable que nous puissions nous rencontrer afin d'approfondir les différents aspects du problème.

Je pourrais vous accueillir à Ste-Livrade, dans mon Bureau du Centre d'Accueil le 16 juin prochain entre 15 et 16 heures.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

11 Juin 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

123/CAB
MB - AL

à

Monsieur l'Inspecteur
de l'Académie de la Gironde
33 - B O R D E A U X

Monsieur,

Mes services ont eu l'occasion, par l'intermédiaire de l'Inspection de l'Académie de Lot et Garonne, de solliciter auprès de vous l'admission de trois jeunes enfants originaires de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade (47) dans un Lycée Mixte de Ste-Foy-La-Grande.

Il s'agit des jeunes :

VAPPOU Farysha - NGUYEN VAN Y Marie - OBENANS Isabelle

qui sont issues de familles rapatriées d'Indochine et pour lesquelles nous souhaitons un éloignement du milieu familial, afin de leur permettre un meilleur épanouissement.

Ces conditions psychologiques sont très importantes pour les enfants qui ont évolués jusqu'à ce jour en vase clos et au milieu d'une population de la même origine ethnique.

M. le Proviseur du Lycée de Ste-Foy la Grande, mis au courant de ces cas particuliers, semblait tout à fait disposé à accueillir ces nouveaux élèves. De plus, nous avons la possibilité de faire suivre ces enfants par des familles européennes qui, ainsi favoriseraient leur connaissance du futur milieu social où devront vivre plus tard ces jeunes enfants.

Je reste persuadé que les difficultés que vous avez mentionnées lors du premier examen de ces candidatures, sont importantes pour l'organisation de vos responsabilités dans le Département de la Gironde, mais néanmoins

../..

je me permets d'insister pour que vous acceptiez de bien vouloir réexaminer ces cas particuliers et éventuellement permettre l'admission des enfants dans l'Etablissement déjà favorable à leur accueil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

6 Juin 1969

122/ CAB/
AL

C E R T I F I C A T

Je soussigné Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-sur-Lot, certifie que Monsieur DE COSTA Gaston a été employé à la Cité d'Accueil en qualité de vacataire du 1er Décembre 1956 au 31 Décembre 1968.

Certificat délivré à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

4 Juin 1969

121 / CAB
NB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

MODES ET TRAVAUX
Editions Ed. Boucherit
10 rue de la Pépinière
75 - PARIS (8 ème)

J'ai l'honneur de souscrire un abonnement à l'une de vos éditions, dont vous voudrez bien trouver les caractéristiques sur le bon de commande joint en annexe.

En ce qui concerne le règlement, je vous serais obligé de me faire parvenir une facture établie en triple exemplaire. La mise en paiement de votre mémoire interviendra par les soins de la Préfecture de Lot et Garonne.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

23 Mai 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

120/CAB
MB - AL

à

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

J'ai déjà eu l'occasion de vous rendre compte de la mise en place à BIAS d'un atelier de fabrication de sièges (empaillage) devant permettre de donner aux hommes et femmes sans emploi un travail, évitant d'en faire des chômeurs durant l'inter saison.

A l'heure actuelle, et bien que les travaux des champs commencent à satisfaire de nombreux demandeurs d'emploi, 29 hommes et femmes continuent à fournir régulièrement du travail dans les Ateliers.

Je viens d'essayer de mettre sur pied le même type d'atelier à Ste-Livrade. Pour l'instant, dix personnes le fréquentent et font leur apprentissage avec une assiduité satisfaisante.

Mon objectif est d'essayer de fixer durant l'été qui commence, ce petit nombre d'ouvrières afin qu'au moment de la terminaison des travaux dans les champs et l'usine, l'effectif puisse être grossi.

Je me permets de vous rappeler que ces ateliers sont gérés par une entreprise de Verteuil d'Agenais, que les ouvriers et ouvrières sont rémunérés à la tâche, et qu'ils bénéficient des avantages sociaux accordés à tout salarié.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

23 Mai 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

119/CAB
MB - AL

à

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que j'ai entrepris des démarches auprès de la Direction du département de la Caisse d'Allocations Familiales du Lot et Garonne, en vue d'obtenir de cet organisme la prise en charge des frais représentés par l'attribution du salaire unique aux hébergés, bénéficiaires d'un secours tenant lieu d'allocation de chômage.

Il semble que cette situation pourrait être régularisée dans ces conditions, et ainsi on pourrait sans augmentation de crédits, réajuster les secours versés à l'heure actuelle, puisque la base de calcul reste celle de l'année 1956.

J'ai invoqué, pour obtenir l'étude de cette situation, une suspension d'attribution de salaire unique par le Ministère de tutelle depuis le 1er janvier dernier.

Les Caisses départementale et régionale ne semblent pas défavorables à l'attribution par leurs organismes du salaire unique à la fraction d'hébergés concernés. Néanmoins, les responsables tiennent à s'assurer de l'accord de leur administration centrale.

Je joins à ma correspondance, une photocopie des lettres qui viennent de m'être adressées par la Caisse des Allocations Familiales de Lot et Garonne en vue de vous tenir informé du déroulement de cette affaire.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

22 Mai 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

118/CAB
MB - AL

à

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

Par un bordereau en date du 15 avril 1969, vous avez bien voulu me faire tenir une lettre du 14 avril de la même année se rapportant au recrutement en qualité d'auxiliaire sur contrat au bénéfice de Mme de CACQUERAY.

J'ai transmis une photocopie de cette dernière correspondance en vue de demander à M. le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale d'Agen, d'intervenir auprès des Services d'Ordonnancement, pour procéder au paiement de l'intéressée suivant les indications données dans cette lettre.

Or, les Services de l'Action Sanitaire et Sociale m'ont fait savoir qu'ils ne procèderaient à cette démarche, que lorsqu'ils seraient en possession du contrat original. En conséquence, je vous serais reconnaissant de bien vouloir demander au Service compétent de l'Administration Centrale de faire parvenir dans les meilleurs délais un exemplaire du contrat accordé à Mme DE CACQUERAY, en vue de procéder à la régularisation de sa situation.

Néanmoins, afin qu'elle puisse subvenir aux besoins de sa famille, j'ai continué à faire verser à l'intéressée son salaire, en tant qu'agent vacataire. Une régularisation sera par la suite effectuée au moment de la réception de la pièce réclamée par les Services de l'Action Sanitaire et Sociale du Lot et Garonne.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

21 Mai 1969

chef Service
Permis construire
d'Agen

N° 117/crb/YD

21 Mai 1969

Ministère des Affaires
Sociales à Paris

- N° 115/carb/YD

- N° 116/carb/YD

14 Mai

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE -

16 rue des Colonels Lacuée

47 - A G E N

N° 114/CAB
AL

Déclaration d'Accident de travail
concernant M. GIRARDIE Jean Fernand 3 ex

- Attestation de l'employeur 1

- Certificat médical - accident de travail 1

P. le Directeur

G. DURNEY

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - LOT

N° 517
7 111578 3

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

Étiquette n°

AR 3,40

6304

contre-remboursement

nature de l'objet

LOT

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge :

DESTINATAIRE : M Caisse Primaire
d'assurance maladie - 47 D
à 16 rue des Colonel Lacuée Agen

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. *Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.*

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

N° 87/CAB/SF

GD/MR

Sainte-Livrade, le 6 MAI 1969.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Monsieur le Ministre d'état chargé
des Affaires Sociales
Direction de la Population des Migrations
S/Direction des Programmes Sociaux en
faveur des Migrants
Bureau P.3.
1, Place Fontenay
PARIS (7e)

- OBJET : Gestion des crédits A.D.O.S.O.M. - Dispensaire de Sainte-Livrade

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, l'état de la gestion des crédits A.D.O.S.O.M., du Dispensaire de Sainte-Livrade.

Cet état, arrêté provisoirement au 1er Mai 1969 et qui laisse apparaitre un solde créditeur de 3.298,49 francs, n'appelle pas de remarque particulière à ce jour.

Les modalités de gestion de ce compte, sont celles éditées par votre Note N°2260 du 12 Mars 1969, à savoir que l'initiative des dépenses est laissée au Médecin Chef, alors que la comptabilité est temue par le service administratif et financier de la Cité.

M. BOUCHET.

- DISPENSAIRE DE SOINS de SAINTE-LIVRADE -

Situation des Crédits

A.D.O.S.O.M.

au 1er Mai 1969

DATE	OPERATIONS	CREDIT	DEBIT	SOLDE
	Report solde 1968			1.716,14
10.1.69	Facture "Le Sou Médical"		143,00	1.573,14
16.1.69	Virement C.P.S.S. à ADOSOM	41,30		1.614,44
27.1.69	Facture Dumas (Bactério.)		215,00	1.399,44
30.1.69	Facture Masson		92,00	1.307,44
31.1.69	Virement C.P.S.S. à ADOSOM	24,03		1.331,47
6.2.69	Facture COHEN		140,00	1.191,47
6.2.69	Facture Revue du Praticien		46,00	1.145,47
11.2.69	Virement C.P.S.S. à ADOSOM	194,83		1.340,30
24.2.69	Virement C.P.S.S. à ADOSOM	23,82		1.364,12
11.3.69	Taxes		5,00	1.359,12
13.3.69	Virement C.N.M.S.S. Toulon	34,65		1.393,77
17.3.69	Facture Griffoul		30,04	1.363.73
17.3.69	Facture Bordeaux-Chimie		241,06	1.122,67
18.3.69	Facture EMSO Médical		74,90	1.047,77
19.3.69	Facture COGIT Paris		87,61	960,16
26.3.69	Virement C.N.M.S.S. Bordeaux	703,80		1.663,96
31.3.69	Virement C.N.M.S.S. Bordeaux	119,05		1.783,01
3.4.69	Virement C.P.SS Agen	118,86		1.901,87
8.4.69	Virement C.P.S.S. Agen	1.260,92		3.162,79
8.4.69	Virement M.G.E.N. Agen	20,72		3.183,51
8.4.69	Facture Insitut Pasteur		633,96	2.549,55
17.4.69	Virement C.P.S.S. Agen	323,22		2.872,77
22.4.69	Virement M.G.E.N. Agen	32,23		2.905,00
25.4.69	Virement C.P.S.S. Agen	393,49		3.298,49
		3.290,92	1.708,57	
			=	1.582,35
		Report solde 1968	+	1.716,14
				3.298,49.

22 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

111/ CAB
MB - AL

à

Monsieur BENARD
Mininistère de l'Intérieur
Service Central des Rapatriés
92 Boulevard Victor Hugo
92 - CLICHY

Il y a quelque temps par téléphone vous aviez bien voulu me demander si Mme LEMAIRE a bien quitté le Centre d'Accueil de Ste-Livrade, ainsi qu'elle vous l'avait déclaré, et dans le but de faire procéder par vos Services à la liquidation de ses droits de rapatriée.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'intéressée vient effectivement de quitter la Cité, pour se réinstaller toujours à Ste-Livrade, dans un logement mis à sa disposition par les Services Municipaux.

S'il reste des droits à Mme LEMAIRE, en qualité de rapatriée, ils peuvent donc être traités normalement.

A cet égard, je vous serais reconnaissant de m'indiquer si les personnes qui quittent définitivement le Centre d'Accueil pour se reloger, à titre onéreux, dans un nouveau lieu de leur choix, peuvent bénéficier d'une subvention d'installation ainsi qu'il était prévu initialement.

Dans l'affirmative, voudriez-vous avoir l'obligeance de me faire connaître les formalités à satisfaire.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

22 Avril 1969

110/ CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Chef de Centre
des Postes et Télécommunications
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Monsieur,

Conformément aux instructions que vos Services viennent de me faire parvenir pour la livraison d'annuaires téléphoniques intéressant les départements limitrophes de Lot et Garonne, je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre la présente demande au Service compétent de votre Administration, afin que satisfaction puisse être donnée.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - STE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

22 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

109/CAB
MB - AL

à

Madame BOUISSET
C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE

Madame,

Au cours de votre dernière visite à M. DURNEY, le Directeur Adjoint de la Cité, vous lui avez fait part des difficultés que vous rencontriez auprès de l'un des entrepreneurs chargés d'effectuer des travaux dans l'appartement que vous avez retenu à Ste-Livrade.

Je ne puis souscrire à cette catégorie de retard, puisque depuis le mois de juillet 1968, vous bénéficiez de prorogations pour votre réinstallation à l'extérieur de la Cité. J'aimerai que dans un délai qui expirera à la fin du mois en cours, vous me fixiez définitivement sur la date précise et définitive de votre départ.

Il vous appartient, soit de continuer à vouloir rejoindre le logement que vous vous proposiez de louer à la fin des travaux de construction, soit de prendre de nouvelles dispositions devant vous permettre de déménager dans un délai très court.

J'espère que vous comprendrez que je ne puis plus longtemps vous accorder de nouveaux délais, sans créer des précédents fâcheux qui ne manqueront pas d'attirer l'attention des hébergés, et d'autre part, votre absence totale de droit à résidence dans la Cité est une réalité qui doit cesser le plus rapidement possible.

Je vous prie d'agréér, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

22 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

108/CAB
MB - AL

à

Monsieur le Directeur
de l'Action Sanitaire et Sociale
Préfecture de Lot et Garonne
6 ème Bureau
47 - A G E N

A ma demande vous aviez bien voulu délivrer au bénéfice du jeune PRUNETA Pascal, un bon de transport devant lui permettre de rejoindre PARIS, en vue de son reclassement professionnel.

L'intéressé a laissé ce titre, qui lui avait été remis gracieusement, perdre sa validité, sans pour autant m'en avertir.

Il vient de rejoindre, néanmoins, PARIS mais par ses propres moyens.

Je vous retourne donc, tout en vous remerciant à nouveau, du bon de transport joint.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

N° 107 / CAB
MB - AL

Sainte-Livrade, le 22 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle LE VAN RA Augine
C.A.F.I. Bâtiment : U - 9
47 - SAINTE LIVRADE

Mademoiselle,

Voici déjà plusieurs mois, M. le Directeur de la Population et des Migrations au Ministère des Affaires Sociales, avait souhaité mettre en place dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade une Section de Formation Professionnelle Accélérée en vue de permettre aux jeunes filles de devenir sténo-dactylo.

Je vous avais fait part en son temps de ce projet et vous aviez bien voulu vous porter volontaire pour être stagiaire.

Cependant, après que toutes les candidates au stage envisagé aient subi les examens psychotechniques obligatoires, huit candidates seulement ont pu être retenues.

Malgré l'appel auprès de la Municipalité de Ste-Livrade, le nombre minimum de douze à quinze stagiaires obligatoires pour la création d'une Section de F.P.A. n'a pas été atteint.

En conséquence, les Services parisiens viennent de me faire savoir qu'ils abandonnaient le projet initial, faute de pouvoir satisfaire aux normes obligatoires pour la création envisagée.

Vous pouvez donc vous considérer comme libre de votre avenir dans cette affaire, si vous persistez à vouloir apprendre le métier de sténo-dactylo en utilisant la formule de la formation professionnelle, vous voudrez bien me l'indiquer dans les meilleurs délais, afin qu'un dossier soit présenté au Service Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre suivant les règles normales.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 106 / CAB
MB - AL

Sainte-Livrade, le 22 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle JALIBAT Nicole
Route d'Agen
47 - SAINTE LIVRADE

Mademoiselle,

Voici déjà plusieurs mois, M. le Directeur de la Population et des Migrations au Ministère des Affaires Sociales, avait souhaité mettre en place dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade une Section de Formation Professionnelle Accélérée en vue de permettre aux jeunes filles de devenir sténo-dactylo.

Je vous avais fait part en son temps de ce projet et vous aviez bien voulu vous porter volontaire pour être stagiaire.

Cependant, après que toutes les candidates au stage envisagé aient subi les examens psychotechniques obligatoires, huit candidates seulement ont pu être retenues.

Malgré l'appel auprès de la Municipalité de Ste-Livrade, le nombre minimum de douze à quinze stagiaires obligatoires pour la création d'une Section de F.P.A. n'a pas été atteint.

En conséquence, les Services parisiens viennent de me faire savoir qu'ils abandonnaient le projet initial, faute de pouvoir satisfaire aux normes obligatoires pour la création envisagée.

Vous pouvez donc vous considérer comme libre de votre avenir dans cette affaire, si vous persistez à vouloir apprendre le métier de sténo-dactylo en utilisant la formule de la formation professionnelle, vous voudrez bien me l'indiquer dans les meilleurs délais, afin qu'un dossier soit présenté au Service Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre suivant les règles normales.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

N° 105/CAB
MB -AL

Sainte-Livrade, le 22 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle PRUNETA Jacqueline
C.A.F.I. - Bâtiment : P - 1
47 - SAINTE LIVRADE

Mademoiselle,

Voici déjà plusieurs mois, M. le Directeur de la Population et des Migrations au Ministère des Affaires Sociales, avait souhaité mettre en place dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade une Section de Formation Professionnelle Accélérée en vue de permettre aux jeunes filles de devenir sténo-dactylo.

Je vous avais fait part en son temps de ce projet et vous aviez bien voulu vous porter volontaire pour être stagiaire.

Cependant, après que toutes les candidates au stage envisagé aient subi les examens psychotechniques obligatoires, huit candidates seulement ont pu être retenues.

Malgré l'appel auprès de la Municipalité de Ste-Livrade, le nombre minimum de douze à quinze stagiaires obligatoires pour la création d'une Section de F.P.A. n'a pas été atteint.

En conséquence, les Services parisiens viennent de me faire savoir qu'ils abandonnaient le projet initial, faute de pouvoir satisfaire aux normes obligatoires pour la création envisagée.

Vous pouvez donc vous considérer comme libre de votre avenir dans cette affaire, si vous persistez à vouloir apprendre le métier de sténo-dactylo en utilisant la formule de la formation professionnelle, vous voudrez bien me l'indiquer dans les meilleurs délais, afin qu'un dossier soit présenté au Service Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre suivant les règles normales.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

N° 104/CAB
MB - AL

Sainte-Livrade, le 22 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle HELLMUTH Danièle
C.A.F.I. - Bâtiment : G - 12
47 - SAINTE LIVRADE

Mademoiselle,

Voici déjà plusieurs mois, M. le Directeur de la Population et des Migrations au Ministère des Affaires Sociales, avait souhaité mettre en place dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade une Section de Formation Professionnelle Accélérée en vue de permettre aux jeunes filles de devenir sténo-dactylo.

Je vous avais fait part en son temps de ce projet et vous aviez bien voulu vous porter volontaire pour être stagiaire.

Cependant, après que toutes les candidates au stage envisagé aient subi les examens psychotechniques obligatoires, huit candidates seulement ont pu être retenues.

Malgré l'appel auprès de la Municipalité de Ste-Livrade, le nombre minimum de douze à quinze stagiaires obligatoires pour la création d'une Section de F.P.A. n'a pas été atteint.

En conséquence, les Services parisiens viennent de me faire savoir qu'ils abandonnaient le projet initial, faute de pouvoir satisfaire aux normes obligatoires pour la création envisagée.

Vous pouvez donc vous considérer comme libre de votre avenir dans cette affaire, si vous persistez à vouloir apprendre le métier de sténo-dactylo en utilisant la formule de la formation professionnelle, vous voudrez bien me l'indiquer dans les meilleurs délais, afin qu'un dossier soit présenté au Service Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre suivant les règles normales.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 103/CAB
MB - AL

Sainte-Livrade, le 22 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle FAURIS Yvonne
C.A.F.I. - Bâtiment : U - 6
47 - SAINTE LIVRADE

Mademoiselle,

Voici déjà plusieurs mois, M. le Directeur de la Population et des Migrations au Ministère des Affaires Sociales, avait souhaité mettre en place dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade une Section de Formation Professionnelle Accélérée en vue de permettre aux jeunes filles de devenir sténo-dactylo.

Je vous avais fait part en son temps de ce projet et vous aviez bien voulu vous porter volontaire pour être stagiaire.

Cependant, après que toutes les candidates au stage envisagé aient subi les examens psychotechniques obligatoires, huit candidates seulement ont pu être retenues.

Malgré l'appel auprès de la Municipalité de Ste-Livrade, le nombre minimum de douze à quinze stagiaires obligatoires pour la création d'une Section de F.P.A. n'a pas été atteint.

En conséquence, les Services parisiens viennent de me faire savoir qu'ils abandonnaient le projet initial, faute de pouvoir satisfaire aux normes obligatoires pour la création envisagée.

Vous pouvez donc vous considérer comme libre de votre avenir dans cette affaire, si vous persistez à vouloir apprendre le métier de sténo-dactylo en utilisant la formule de la formation professionnelle, vous voudrez bien me l'indiquer dans les meilleurs délais, afin qu'un dossier soit présenté au Service Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre suivant les règles normales.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

N° 102/ CAB
MB - AL

Sainte-Livrade, le 22 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle LUET Augustine
C.A.F.I. - Bâtiment : H - 6
47 - SAINTE LIVRADE

Mademoiselle,

Voici déjà plusieurs mois, M. le Directeur de la Population et des Migrations au Ministère des Affaires Sociales, avait souhaité mettre en place dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade une Section de Formation Professionnelle Accélérée en vue de permettre aux jeunes filles de devenir sténo-dactylo.

Je vous avais fait part en son temps de ce projet et vous aviez bien voulu vous porter volontaire pour être stagiaire.

Cependant, après que toutes les candidates au stage envisagé aient subi les examens psychotechniques obligatoires, huit candidates seulement ont pu être retenues.

Malgré l'appel auprès de la Municipalité de Ste-Livrade, le nombre minimum de douze à quinze stagiaires obligatoires pour la création d'une Section de F.P.A. n'a pas été atteint.

En conséquence, les Services parisiens viennent de me faire savoir qu'ils abandonnaient le projet initial, faute de pouvoir satisfaire aux normes obligatoires pour la création envisagée.

Vous pouvez donc vous considérer comme libre de votre avenir dans cette affaire, si vous persistez à vouloir apprendre le métier de sténo-dactylo en utilisant la formule de la formation professionnelle, vous voudrez bien me l'indiquer dans les meilleurs délais, afin qu'un dossier soit présenté au Service Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre suivant les règles normales.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 22 Avril 1969

N° 101 / CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle ALLARD Solange
C.A.F.I. - Bâtiment : B - 12
47 - STE LIVRADE

Mademoiselle,

Voici déjà plusieurs mois, M. le Directeur de la Population et des Migrations au Ministère des Affaires Sociales, avait souhaité mettre en place dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade une Section de Formation Professionnelle Accélérée en vue de permettre aux jeunes filles de devenir sténo-dactylo.

Je vous avais fait part en son temps de ce projet et vous aviez bien voulu vous porter volontaire pour être stagiaire.

Cependant, après que toutes les candidates au stage envisagé aient subi les examens psychotechniques obligatoires, huit candidates seulement ont pu être retenues.

Malgré l'appel auprès de la Municipalité de Ste-Livrade, le nombre minimum de douze à quinze stagiaires obligatoires pour la création d'une Section de F.P.A. n'a pas été atteint.

En conséquence, les Services parisiens viennent de me faire savoir qu'ils abandonnaient le projet initial, faute de pouvoir satisfaire aux normes obligatoires pour la création envisagée.

Vous pouvez donc vous considérer comme libre de votre avenir dans cette affaire, si vous persistez à vouloir apprendre le métier de sténo-dactylo en utilisant la formule de la formation professionnelle, vous voudrez bien me l'indiquer dans les meilleurs délais, afin qu'un dossier soit présenté au Service Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre suivant les règles normales.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 100 / CAB
NB - AL

Sainte-Livrade, le 22 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle DUTAMBY Antoinette
C.A.F.I. - Bât. F.4.
47 - STE LIVRADE

Mademoiselle,

Voici déjà plusieurs mois, M. le Directeur de la Population et des Migrations au Ministère des Affaires Sociales, avait souhaité mettre en place dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade une Section de Formation Professionnelle Accélérée en vue de permettre aux jeunes filles de devenir sténo-dactylo.

Je vous avais fait part en son temps de ce projet et vous aviez bien voulu vous porter volontaire pour être stagiaire.

Cependant, après que toutes les candidates au stage envisagé aient subi les examens psychotechniques obligatoires, huit candidates seulement ont pu être retenues.

Malgré l'appel auprès de la Municipalité de Ste-Livrade, le nombre minimum de douze à quinze stagiaires obligatoires pour la création d'une Section de F.P.A. n'a pas été atteint.

En conséquence, les Services parisiens viennent de me faire savoir qu'ils abandonnaient le projet initial, faute de pouvoir satisfaire aux normes obligatoires pour la création envisagée.

Vous pouvez donc vous considérer comme libre de votre avenir dans cette affaire, si vous persistez à vouloir apprendre le métier de sténo-dactylo en utilisant la formule de la formation professionnelle, vous voudrez bien me l'indiquer dans les meilleurs délais, afin qu'un dossier soit présenté au Service Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre suivant les règles normales.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

N° 99/cab
MB-YD

Mr le Préfet de Lot et G
47 - Agen

Objet : Mr Mohamed Ali

14 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

98 / CAB
MB - AL

à

Monsieur le Chef de Centre
des Postes et Télécommunications
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Monsieur,

Des travaux sont en cours à l'intérieur de la Cité pour permettre la réinstallation de l'infirmerie dans de nouveaux locaux.

Ces nouvelles dispositions m'amènent à vous demander de bien vouloir envisager le transfert de deux postes téléphoniques de l'installation déjà existante dans la Cité, dans ces nouveaux bureaux.

La proximité immédiate de la nouvelle infirmerie doit permettre la réalisation facile de ce transfert.

Je prendrai à ma charge les travaux de passage souterrain des fils devant relier cette nouvelle installation au standard déjà en fonction.

Par ce même courrier, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous pouvez faire remettre à titre onéreux au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade, deux annuaires supplémentaires pour le Lot et Garonne et un annuaire des départements limitrophes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

14 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

97 / CAB
MB - AL

à

Monsieur le Maire
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

Monsieur,

Par une lettre datée du 3 avril 1969, vous avez bien voulu me rappeler que je vous avais promis de m'occuper de la situation de Mme LAPORTE, en résidence chez sa soeur Mme AROKION.

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai pris les dispositions suivantes pour régler le problème de logement qui se posait dans cette famille. Mme AROKION avait à sa disposition deux logements distincts pour pouvoir héberger ses enfants, sa mère et sa soeur.

J'ai donc accordé à Mme AROKION, un logement pour elle-même et ses enfants, et le second logement a été attribué à la mère de Mmes AROKION et LAPORTE, seule personne ayant la qualité de rapatriée. Mme LAPORTE accepte de vivre chez sa mère, ce qui correspond à son souhait.

Ces affectations avaient déjà été portées à la connaissance des bénéficiaires, mais il semble que Mme AROKION ne voulait pas se soumettre à cette décision.

Une récente intervention de ma part a mis les choses définitivement à leur place.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

11 Avril 1969

96/ CAB
AL

C E R T I F I C A T

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sur Lot, soussigné certifie que Madame GASTON née CASSINY Marie Gabrielle a été employée à la Cité d'Accueil en qualité de femme de service du 1er Janvier 1963 au 31 Mars 1969.

M. BOUCHET.

11 Avril 1969

PERCEPTION DE SAINTE LIVRADE SUR LOT
47 - SAINTE LIVRADE

95/CAB
AL

- Procès-verbal de recolement des tickets
Ramassage scolaire au 31 mars 1969

(2 exemplaires)

1

En retour après signature

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

8 Avril 1969

94/ CAB
GD - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Directeur
du Bureau Universitaire de Statistique
3 rue de Turbigo
PARIS (1er)

Monsieur,

J'ai l'honneur de souscrire auprès de votre service un abonnement pour les trois publications désignées en annexe sur le bon de commande correspondant.

En ce qui concerne le règlement, je vous serais obligé de me faire parvenir une facture du montant total des trois publications. V$_o$tre mémoire sera honoré dès réception par les soins de la Préfecture de Lot et Garonne.

J'ajoute que vous pouvez m'adresser votre facture dès, à présent, si vous le jugez nécessaire pour votre comptabilité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

8 Avril 9

Monsieur le Chef de Centre
Abonnements et Entretien téléphonique
Département de Lot et Garonne
47 - VILLENEUVE SUR LOT

N° 93/CAB
AL

- dossier concernant la modification de l'installation téléphonique de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade — 2 ex

Transmis en retour après signature

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT – Le Directeur

4 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

92/ CAB
MB - AL

à

Monsieur LEGRAND Jean Jacques
Maison de retraite
47 - CASSENEUIL

Monsieur,

Ainsi que je vous l'avais promis, j'ai fait part de votre requête aux autorités de tutelle qui prononcent désormais les admissions dans le Centre d'Accueil de Sainte-Livrade.

La réponse qui m'a été donnée est négative, aucune nouvelle admission n'étant autorisée dans l'immédiat; d'autre part, vous bénéficiez à l'heure actuelle d'un séjour à la maison de retraite de Casseneuil dans des conditions qui semblent répondre à vos besoins et que vous ne trouveriez pas dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Je vous demande donc de considérer comme irréalisable votre souhait de rejoindre le logement de votre fils, qui d'ailleurs lui est concédé à titre provisoire et personnel.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas insister dans cette voie.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

4 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

91/ CAB
MB - AL

à

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

Ancien hébergé de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade et actuellement en résidence à la Maison de retraite de Casseneuil, M. LEGRAND Jean Jacques, vient de me faire parvenir une demande de réintégration dans la Cité. L'intéressé vit seul et n'a laissé que de mauvais souvenirs aux personnes qui l'ont connu durant son séjour à Ste-Livrade.

J'avertis donc officiellement M. LEGRAND de mon avis défavorable, et je transmets cette requête afin que vous ayez les éléments de réponse en cas d'une intervention directe du quémandeur.-

M. BOUCHET.

4 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

90/CAB
MB - AL

à

Madame ROYER
Clos de Pelle-Bourrut
rue de la Maladrerie
47 - PUJOLS

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 1er.4. 1969 par laquelle vous me faites part de la mise en vente de deux maisons vous appartenant à MIRAMONT et dans le Tarn et Garonne.

J'ai fait procéder à l'affichage de vos propositions et les personnes susceptibles d'être intéressées entreront alors directement en liaison avec vous-mêmes.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ 1er Directeur

Directeur
Directeur Adjoint
Secrétariat Général
Comptabilité Centre
CENTRE ACCUEIL de Ste LIVRADE/LOT 47
COURRIER - ARRIVÉE
Date 2-4-69
N° Enregistrement 224
AFFAIRES SOCIALES
Dispensaire
Service Général
Promotion Sociale

PUJOLS le 1er Avril 1969,

Monsieur le Directeur

de la Cité d'accueil pour
rapatriés du Vietnam

47 - SAINTE-LIVRADE -

Monsieur le Directeur,

Possédant deux maisons que je mets en vente, je me permets à tout hasard de vous proposer ces deux affaires au cas où elles seraient susceptibles d'intéresser des personnes en quête de logement à prix modestes.

Il s'agit :

A 12 Kms de MIRAMONT, maison de style avec portes et fenêtres en ogives - entièrement sur sous-sol, accessible par 5 escaliers avec plate-forme centrale -

Maison composée de 5 pièces au rez-de-chaussée dont 2 possèdent un panneau entièrement vitré donnant sur jardinet - Vaste cheminée entièrement scultée - 3 chambres au 1er étage et grenier - Jardinet - Sanitaires - eau courante - électricité -

Cette maison est située dans un village de 600 habitants avec tous commerçants ; Docteur - pharmacien - dentiste etc.

Service de cars tous les jours pour villes alentours et ramassage scolaire :

- PRIX DESIRÉ : 12 000 Frs. Crédit possible -

Dans le Tarn & Garonne à 30 Kms d'AGEN, ancien presbytère avec vue panoramique sur vallée - belle porte d'entrée ancienne - 3 pièces au rez-de-chaussée - 3 chambres au 1er étage accessible par couloir à poutres apparentes - jardin et dépendances + Jardin d'agrément ornant la façade avec un palmier à chaque extrémité - eau courante sanitaires - Electricité -

- PRIX DEMANDE : 25 000 Frs. Crédit possible -

Ces deux maisons ont peintures et tapisseries refaites à neuf, photo de la seconde disponible.

.../...

Vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez-bien porter à la présente et restant à votre entière disposition pour tous renseignements susceptibles de vous intéresser,

je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

M. ROYER.

Madame ROYER

Clos de Pelle-Bourrut
rue de la Maladrerie

47 - PUJOLS -

4 Avril 1969

89 / CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Directeur
de l'Action Sanitaire et Sociale
Préfecture de Lot et Garonne
47 - A G E N (5 ème Bureau)

Vous avez bien voulu, sur ma demande, accorder à Melle LE VAN RA Augine un bon de transport devant lui permettre de rejoindre Lyon, où elle venait de trouver un emploi.

L'intéressée a, par la suite, préféré utiliser un moyen particulier pour rejoindre son nouveau lieu de résidence; en conséquence, je vous retourne le titre que vous m'aviez délivré en vue de son annulation.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

4 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

88/ CAB
MB - AL

à

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que Mme GASTON née CASSINY Gabrielle vient de me faire part de sa décision de démissionner de son emploi de femme de service, parmi le personnel vacataire de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Le remplacement de cet agent est assuré par l'une de ses collègues qui faisait déjà partie du personnel comme femme de ménage, il n'y a donc pas de nouveau recrutement à envisager.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

4 Avril 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

87 / CAB/
MB - AL

à

RECOMMANDEE

Madame GASTON Marie Gabrielle
Bâtiment : M - 1
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

Madame,

Vous avez bien voulu me faire part de votre décision de démissionner de l'emploi de femme de service que vous occupiez comme vacataire à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

J'ai donné des instructions pour que la régularisation de votre dossier s'effectue dans les prochains jours, et vous pouvez vous considérer, dès à présent, comme libre de tout engagement vis à vis de mon administration.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.



1er Avril 1969

Ministère des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 _ PARIS (7 ème)

86/ CAB
MW - AL

Réf.V/lettre PSM.3
n° 948 du 5.9.68

- Situation des effectifs de la Cité d'Accueil
de Sainte-Livrade à la date du 1er Avril 1969 3

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

ETAT DES INCASABLES

A la date du: _____ 1968

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		ToTaUx
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
-Mutilés.....			1		1		2
-Blessés de guerre.....							
-Infirmes civils.....	2	1	26	22	23	157	231
-Malades chroniques.....							
-Personnes âgées de plus de 55 ans	1	4	24	13	21	58	121
-Veuves de guerre.....				10		19	29
-Autres veuves.....				38	9	86	133
-Femmes Abandonnées.....				29	4	81	114
- Aptes au Travail	11	9	14		15	73	122
ToTaUx:.....	14	14	65	112	73	474	752

Le Directeur du Centre,

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 31 Mars 1969

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
184	14	14	7	31	27	23	129	33	18	102	76	55	12	95	72	44
	14	14	7	31	27	23	129	33	18	102	76	55	12	95	72	44
184	28		65			185			251				223			

Célibataires : 28
Mariés : 250
Enfants : 474

Total . . . 752

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 . SAINTE-LIVRADE

//-)RRIVEES & //_)EPARTS

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
ToTaUx du mois: NEANT								
ToTaUx depuis début année:						3	1	4

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
ToTaUx du mois: NEANT								
ToTaUx depuis début année:		1				1	2	4

Le Directeur du Centre,

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT Le Directeur

31 Mars 69

Le Directeur de la Cité d'Accueil

85/CAB
AL

à

Monsieur le Directeur
des Etablissements Housty
47 - MIRAMONT DE GUYENNE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le détail des communications téléphoniques que mon standard a enregistré entre le 11 janvier et le 10 mars 1969 pour les services de votre Atelier de Ste-Livrade.

Dans le cadre de l'accord que nous avions établi pour l'emploi par vos soins des lignes téléphoniques de la Cité, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire procéder au règlement des sommes qui nous sont dûes suivant un moyen que vous voudrez bien définir.

Je tiens à votre disposition les fiches journalières, si vous voulez faire effectuer un contrôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

31 Mars 1969

REDEVANCES TELEPHONIQUES DUES PAR L'ATELIER
DE CHAUSSURES HOUSTY - STE LIVRADE

du 11 janvier 1969 au 31 janvier 1969	62,40
du 1 février 1969 au 28 février 1969	73,80
du 1er mars 1969 au 10 mars 1969	51,60
total ...	187,80 Fr

28 Mars 1969

84/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur GAZE Alexandre
C.A.F.I. - Bâtiment C.5
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

Monsieur,

Vous m'avez fait demander par l'intermédiaire de Madame DE CACQUERAY, Assistante Sociale de la Cité, de vous préciser votre situation, quant aux droits à hébergement de votre famille, après votre départ pour le Centre d'aide par le travail de Clairvivre.

Je puis vous rassurer sur le fait que vous ne perdrez pas pour votre famille et vous-même, le droit à hébergement dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade; l'établissement que vous allez rejoindre, étant considéré comme une maison sociale. Il n'y a pour vous aucune inquiétude dans ce domaine, et comme par le passé, mes services et moi-même continueront à donner aux membres de votre famille l'assistance dont ils auront éventuellement besoin.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

28 Mars 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

83/ CAB
MB - AL

à

Monsieur le Directeur de la Caisse
d'Allocations Familiales 47 - 1
111 et 113, rue Montesquieu
47 - A G E N

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre PREST.HD/MD n° 0422660 du 26 mars dernier, se rapportant à l'examen de la situation de certains allocataires, rapatriés d'Indochine, ne percevant pas l'allocation de salaire unique.

Toutes les personnes pour lesquelles je vous ai précédemment fourni les renseignements, se sont vues suspendre l'attribution de cette allocation par l'Etat depuis le 1er janvier 1969, à la suite des directives générales qui m'ont été données par l'Administration Centrale de mon Ministère de tutelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-sur-LOT
Le Directeur

21 Mars 1969

NOTE

82/CAB
MB - AL

aux Demoiselles - Equipières de la CIMADE
de SAINTE-LIVRADE SUR LOT

Dans le but d'une intervention par votre ami, Mr RAFFI, vous avez bien voulu me demander de vous préciser les différents problèmes qui se posent dans la Cité à l'heure actuelle.

Celui qui me préoccupe au premier chef actuellement et qui mérite une étude et un appui particulier intéresse le problème des jeunes oisifs actuellement présents dans la Cité et que j'aimerai voir diriger vers Paris, en vue de leur reclassement professionnel.

A cet effet, j'ai demandé au service de l'Administration Centrale d'envisager la création à Paris d'une antenne d'accueil et de reclassement, pour les jeunes gens sans emploi dans la Cité, et pour ceux, qui après avoir satisfait à des examens veulent exercer un métier dans la capitale.

Pour tous ces jeunes, naturellement attirés vers Paris, il faut mettre en place un organisme, qui pendant la phase de démarrage, leur vienne en aide pour leur hébergement (environ deux mois), et pour ceux qui n'ont aucun débouché leur faciliter les recherches d'emploi.

Le principe même de cette suggestion a semblé séduire M. ARGET et M. MASSENET, mais depuis que je leur ai fait part, je sais qu'ils ont des difficultés pour faire admettre la création d'un poste budgétaire qui permettrait le recrutement d'une assistante Sociale, responsable de l'antenne d'accueil et de reclassement à créer.

A l'heure actuelle, vingt cinq garçons et filles se trouvent dans la Cité, sans emploi; à la fin de l'année scolaire en cours, ce chiffre se trouvera grossi de dix garçons et filles qui seront à la recherche d'un emploi après avoir satisfait aux différents examens qu'ils préparent.

L'existence de cette antenne est à prévoir pour une durée de cinq à six ans.

../..

Dans le passé, ce genre d'organisation a existé sous la tutelle du Ministère des Rapatriés puis sous le Ministère de l'Intérieur.

Les résultats obtenus alors, sont encourageants, puisque beaucoup de jeunes ont pu, ainsi se fixer dans la région parisienne et y faire une situation correcte.

C'est la seule affaire pour laquelle je sollicite une intervention en vue d'obtenir la création souhaitée.

Les différents autres problèmes qui existent, me semblant d'une importance moindre, sont susceptibles d'être réglés dans les conditions normales.

CITE D'ACCUEIL — St-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

5 Mai 1969

Ministère des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

113/CAB
MW - AL

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade à la date du 30 avril 1969 3

Réf. V/Lettre PMS.3 n° 948 du 5.9.68.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL - STE-LIVRADE-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 30 Avril 1969

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
183	14	14	7	31	25	23	129	32	18	102	76	55	12	95	72	44
	14	14	7	31	25	23	129	32	18	102	76	55	12	95	72	44
	28		63			184			251				223			

Célibataires : 28
Mariés : 247
Enfants : 474

Total . . . 749

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL - SAINTE-LIVRADE-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

ETAT DES INCASABLES

A la date du: 30/4/ 1968

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		ToTaUx
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
-Mutilés.....			1		1		2
-Blessés de guerre.....							
-Infirmes civils.....	2	1	24	22	22	157	229
-Malades chroniques.....							
-Personnes âgées de plus de 55 ans	1	4	24	13	21	58	121
-Veuves de guerre.....				10		19	29
-Autres veuves.....				38	9	86	133
-Femmes Abandonnées.....				29	4	81	114
- Aptes au travail	11	9	14		15	73	122
ToTaUx:.....	14	14	63	112	72	474	749

Le Directeur du Centre,

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

ARRIVEES & DEPARTS

au 30. 4. 1969

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
ToTaUx du mois:								
ToTaUx depuis début année:						3	1	4

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
	Décès :							
	Mme Vve FANTON D'ANDON			1				
	M. SEUSSE Louis		1					
	M. BRULARD Georges		1					
ToTaUx du mois:			2	1				3
ToTaUx depuis début année:		2	3	1		1	2	7

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - S.-LIVRADE - LOT
Le Directeur

20 Mars 1969

Le Directeur du Centre d'Accueil,

A

81/CAB
MB/YD.

Monsieur le Ministre d'Etat
Chargé des Affaires Sociales
Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/3
1, Place Fontenoy
P a r i s 7°

Au mois de Novembre dernier, vous m'avez demandé de rassembler des renseignements devant permettre l'implantation d'un stage de formation professionnelle dans la spécialité de sténodactylographie au bénéfice des jeunes filles agées de plus de 18 ans hébergées avec leur famille dans la Cité.

Après avoir fait subir aux candidates qui étaient au nombre de 17, un examen psychotechnique, 8 d'entre elles furent acceptées bien que le niveau normalement demandé, ait été exceptionnellement abaissé.

Afin d'essayer de porter de premier contingent au chiffre de 12 à 15 permettant l'ouverture du stage, des contacts ont été établis avec la municipalité de Sainte-Livrade en vue d'offrir aux jeunes européennes qui en auraient formulé le besoin, une participation à ce stage. Après plusieurs interventions auprès de Monsieur le Maire et de son Service Social, je n'ai pu recueillir que deux nouvelles candidatures.

.../...

.../...

Ces résultats étant très décevants, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si je dois maintenir, dans l'esprit des personnes pouvant suivre ce stage, les possibilités réelles de son ouverture. En même temps, je crois pouvoir vous informer que l'avenir de ce genre de stage serait fort limité, le nombre de jeunes âgées de plus de 18 ans se trouvant sans emploi, semble diminuer.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner des directives pour informer définitivement les personnes qui restent intéressées par ce stage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.

M.BOUCHET

20 Mars 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

80/CAB
MB - AL

à

Monsieur le Juge des Enfants
Tribunal des Enfants
47 - A G E N

Monsieur,

Une famille hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, LEGRAND Yves, se trouve dans la situation suivante :

Les parents sont en instance de divorce et un jugement rendu au Tribunal d'Agen à l'issue de la séance de conciliation, a donné la garde des enfants à la mère.

Or, actuellement les enfants sont accueillis au domicile du père en la Cité, qui subvient à leur besoin et assume la responsabilité. Par contre, il ne peut percevoir les allocations familiales qui l'aideraient à mieux supporter les charges financières qui découlent de cet état de fait.

Les enfants actuellement au foyer, sont :

- André né le 17.3.1951
- Jean né le 18.6.56
- Michel né le 30.1.1953
- Paul né le 12.3.52

Il apparait qu'une intervention de votre part soit indispensable à rétablir l'ordre, si Mme LEGRAND à laquelle je viens d'accorder un délai jusqu'au 25 du mois ne fait pas le nécessaire.

Vous voudrez bien à cet effet trouver une copie de la lettre que je lui adresse par le même courrier. Si aucun élément nouveau n'intervient, je reprendrai contact avec vous pour apporter la solution qui s'impose à cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Juge, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — STE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

20 Mars 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

79/ CAB
MB - AL

à

RECOMMANDEE

Madame LEGRAND Yves née VO THI LONG
Restaurant " Le Dragon "
7, rue Joulx Aigues
31 - TOULOUSE

Madame,

Par jugement au cours de la séance de conciliation faisant suite à votre demande de divorce, Mr le Juge vous a confié la garde des enfants issus de votre mariage à LEGRAND Yves.

Or, je constate que c'est ce dernier qui, actuellement, assume la responsabilité de surveillance et d'entretien des dits enfants.

D'un autre côté, votre mari ne peut percevoir les allocations familiales et n'ayant pas de ressources par son travail, il se débat au milieu de difficultés financières.

Si la situation présente persiste, je serais dans l'obligation d'avertir M. le Juge des Enfants pour qu'il prenne les dispositions légales en vue de leur placement chez les tiers.

Je sais, par ailleurs, que vous espérez venir occuper le logement qui a été attribué seulement à votre mari, lorsque celui-ci devra rejoindre l'éventuel emploi dans la région bordelaise.

Je vous rappelle, qu'il n'est pas question que vous occupiez dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, un logement quel qu'il soit.

Par votre départ au moment de votre divorce, vous avez volontairement quitté la Cité et choisi de votre plein gré, un autre lieu de résidence qui est définitif. Seul, votre mari peut continuer à occuper l'appartement qui lui est affecté au moment de son admission dans la Cité.

../..

Je vous rappelle, en outre, que le Service Social de la Cité, se tient à votre disposition pour vous aider à placer vos enfants afin de libérer de cette charge M. LEGRAND Yves et que, d'autre part, les Services de l'Aide à l'Enfance de la Préfecture de Lot et Garonne pourront vous aider financièrement dans le cas de placement de vos garçons et filles chez des gardiens agréés.

J'attends votre réponse avant d'intervenir auprès de M. le Juge des Enfants et si à la date du 25 mars, je n'ai pas votre position, je serais dans l'obligation de faire cette démarche.

Me RICHARTE, votre avocat, a été mis au courant de la présente situation.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

N° 517
(J. S. 220372.)

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement Étiquet
Signature de l'agent

3,00

5706

contre-remboursement nature de l'obj.

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : Madame LEGRAND
Restaurant Le Dragon - 7 Rue Joulx Aiguel
à TOULOUSE (31)

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS Voir NOTA au verso.

19 Mars 9

Monsieur le Directeur du Centre
de Chèques Postaux
33 - B O R D E A U X

n° 78/CAB
GD - AL

- Cartes spécimens de signature pour modifications de pouvoirs du C.C.P. 2911 - 68 3

En retour après objet rempli.

Suite à votre lettre du 14 mars 1969.

Le Directeur

M. BOUCHET.

ACCUEIL — Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

18 Mars 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

77 / CAB
MB - AL

à

Madame NICOLAS Antoine
28 F, avenue Maréchal Bugeaud
47 - A G E N

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 mars courant et se rapportant au dépôt d'une statue de bouddha dans la pagode de Ste-Livrade.

Après avoir consulté les responsables de cette pagode, Mmes LE CRENN et RUBILLAIS, il s'avère que la distribution actuelle de la salle servant de pagode ne permet pas la présence de la statue de bouddha, ceci seulement pour des questions religieuses.

En effet, dans l'enceinte de la pagode de Ste-Livrade, deux formes de bouddhisme sont appliquées et les manifestations exécutées par les adeptes du " Lên-Dong " ne sauraient être valables devant la statue que vous nous offrez de garder avec autant de confiance.

Pour pouvoir satisfaire votre offre, il est nécessaire d'envisager un réaménagement dans la pagode actuellement en place et dans l'immédiat je ne puis prendre l'engagement de cette nature.

Néanmoins, je suis tout disposé à étudier une réorganisation et après cela, je reprendrai contact avec vous en vue de recevoir la statue de bouddha.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer Mlle LABIT, conservateur du musée d'Agen, des difficultés actuelles qui m'empêchent de donner la suite que vous souhaitiez à cette affaire.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez au bouddhisme de Ste-Livrade, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE (LOT)
Le Directeur

M. BOUCHERIE

14 Mars 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

76/ CAB
MB - AL

à

Monsieur le Ministre d'Etat
chargé des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - P/3
1, Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

Par votre correspondance n° PSM.3/n° 2219 en date du 28 février vous avez bien voulu me demander de faire remplir à l'intention de votre service une notice individuelle concernant les agents vacataires en place dans la Cité d'Accueil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver joints ces documents.

M. BOUCHET.

11 Mars 1969

75/ CAB
MB - AL

ATTESTATION

Je soussigné , Maurice BOUCHET ,

Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot,

certifie que Monsieur TO VAN TRANG Antonin, bénéficie de

l'attribution d'un secours mensuel, dans les conditions

prévues par la circulaire ministérielle du 2 février 1956.

J'atteste, d'autre part, que c'est la seule

source de revenu dont dispose l'intéressé.

Le Directeur,

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

11 Mars 1969

74 / CAB
MB - AL

ATTESTATION

Je soussigné , Maurice BOUCHET ,

Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot,

certifie que Madame TRINH THI MAO, bénéficie de l'attribution d'un secours mensuel, dans les conditions prévues par la circulaire ministérielle du 2 février 1956.

J'atteste, d'autre part, que c'est la seule source de revenu dont dispose l'intéressée.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

11 Mars 1969

73 / CAB
MB - AL

ATTESTATION

Ne soussigné , Maurice BOUCHET ,

Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot,

certifie que Madame TASDEBOIS Elisabeth , bénéficie de

l'attribution d'un secours mensuel, dans les conditions

prévues par la circulaire ministérielle du 2 février 1956.

J'atteste, d'autre part, que c'est la seule

source de revenu dont dispose l'intéressée.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

11 Mars 1969

72/ CAB
MB - AL

ATTESTATION

Je soussigné , Maurice BOUCHET ,

Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot,

certifie que Madame OBENANS née PHAM THI HON, bénéficie

de l'attribution d'un secours mensuel, dans les conditions

prévues par la circulaire ministérielle du 2 février 1956.

J'atteste, d'autre part, que c'est la seule

source de revenu dont dispose l'intéressée.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/LOT — Le Directeur

M. BOUCHET.

11 Mars 1969

71 /CAB
MB - AL

ATTESTATION

Je soussigné ; Maurice BOUCHET ,

Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot,

certifie que Madame NICOLAS Emma, bénéficie de l'attribution d'un secours mensuel, dans les conditions prévues par la circulaire ministérielle du 2 février 1956.

J'atteste, d'autre part, que c'est la seule source de revenu dont dispose l'intéressée.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE SUR-LOT

11 Mars 1969

70 / CAB
MB - AL

ATTESTATION

Je soussigné, Maurice BOUCHET ,

Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot,

certifie que Madame MORICHON née NGUYEN THI SAC,

bénéficie de l'attribution d'un secours mensuel, dans

les conditions prévues par la circulaire ministérielle

du 2 février 1956.

J'atteste, d'autre part, que c'est la seule

source de revenu dont dispose l'intéressée.

Le Directeur,

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

11 Mars 1969

69/CAB
MB - AL

ATTESTATION

Je soussigné , Maurice BOUCHET ,

Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot,

certifie que Madame HUYNH Alice , bénéficie de l'attribution d'un secours mensuel, dans les conditions prévues par la circulaire ministérielle du 2 février 1956.

J'atteste, d'autre part, que c'est la seule source de revenu dont dispose l'intéressée.

Le Directeur,

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/LOT — Le Directeur

M. BOUCHET.

11 Mars 1969

68/CAB
MB - AL

ATTESTATION

Je soussigné , Maurice BOUCHET,

Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot,

certifie que Madame DUTAMBY née SAINT GABRIEL, bénéficie de l'attribution d'un secours mensuel, dans les conditions prévues par la circulaire ministérielle du 2 février 1956.

J'atteste, d'autre part, que c'est la seule source de revenu dont dispose l'intéressée.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

11 Mars 1969

67/ CAB
MB - AL

ATTESTATION

Je soussigné, Maurice BOUCHET,

Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot,

certifie que Monsieur DURBAN Roger, bénéficie de l'attribution d'un secours mensuel, dans les conditions prévues par la circulaire ministérielle du 2 février 1956.

J'atteste, d'autre part, que c'est la seule source de revenu dont dispose l'intéressé.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

11 Mars 1969

66/ CAB
MB - AL

ATTESTATION

Je soussigné, Maurice BOUCHET,

Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sur Lot,

certifie que Madame COLLIN née VU THI UYEN, bénéficie de

l'attribution d'un secours mensuel, dans les conditions

prévues par la circulaire ministérielle du 2 février 1956.

J'atteste, d'autre part, que c'est la seule

source de revenu dont dispose l'intéressée.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE
Le Directeur

11 Mars 1969

65/CAB
MB - AL

ATTESTATION

Je soussigné, Maurice Bouchet

Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot,

certifie que Madame BALLOUX née SAO SY, bénéficie de

l'attribution d'un secours mensuel, dans les conditions

prévues par la circulaire ministérielle du 2 février 1956.

J'atteste, d'autre part, que c'est la

seule source de revenu dont dispose l'intéressée.

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL – STE-LIVRADE-SUR-LOT – Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

Sainte-Livrade le 11 Mars 1969

n° 64 /CAB
MB - AL

NOTE

Une Société Agricole de la Région d'Agen vient de nous faire savoir qu'elle envisageait de recruter du personnel au moment de la cueillette des fraises, c'est à dire aux environs du 20 avril et jusquau 15 mai.

L'effectif nécessaire est de 25 à 30 personnes.

Chaque matin, un autobus spécialement affrété par la Société, transportera les employés vers les champs de ramassage aux alentours d'Agen.

Les repas de midi seront pris sur place - chaque personne devra se munir de sa nourriture.

Retour dans la soirée, par les mêmes moyens que le matin.

Les prix, pour le paiement des travaux, seront ceux pratiqués pour cette catégorie de travail, suivant les barèmes officiels.

Les personnes intéressées par cette offre d'emploi devront venir se faire inscrire au Secrétariat de la Direction dans les meilleurs délais.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

Destinataires :

- Diffusion générale
- chrono
- archives.

11 Mars 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

63/CAB/
MB - AL.

à

Monsieur GAUTRONNEAU Lucien
Hôpital Tenon
4, rue de la Chine
75 - PARIS (20 ème)

Monsieur,

Par des précédents courriers, je vous ai fait savoir les dispositions qu'il vous appartenait de prendre pour votre relogement à l'extérieur, en raison de votre qualité de salarié.

A chaque intervention, je vous ai accordé des délais d'exécution qui sont maintenant, et depuis de nombreuses semaines, dépassés.

Mes intentions pour l'affaire qui nous concerne ne se sont pas modifiées, d'autant plus que mon administration centrale à Paris souhaite qu'une régularisation pour la normalisation des ayants droit à l'hébergement dans la Cité, soit effective le plus tôt possible.

En conséquence, je vous serais reconnaissant de voiloir bien m'indiquer l'avancement des démarches que vous avez pu entreprendre et si possible, la date approximative du transfert de votre famille vers votre lieu de travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

N° 517
(J. S. 220372.)

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement Étiquet
Signature de l'agent

3,00

5506

contre-remboursement nature de l'objet

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : Mr Gautronneau Lucien
Hopital Tenon - 4 rue de la Chine
à 75 - Paris (20 ème)

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS Voir NOTA au verso.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

11 Mars 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

62/CAB
MB - AL

à

Madame APOSTOLI née NGUYEN THI LICH
Cité d'Accueil - Bâtiment : n° W 2
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

Madame,

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de notre dernier entretien, au sujet de la présence dans votre foyer de M. PENDANS, notoirement connu comme votre concubin.

Au cours de l'été passé, j'avais eu l'occasion de vous faire savoir que le règlement intérieur ne me permettait pas de vous laisser continuer à bénéficier de l'hébergement gratuit, puisque par la présence continuelle de votre concubin, venu de ce fait chef de famille, une modification dans votre foyer étant intervenue depuis votre rapatriement.

En effet, M. PENDANS ne peut prétendre d'aucune manière à se voir attribuer la qualité de " rapatrié ", il lui appartient donc, s'il veut vous garder comme compagne, de prendre les dispositions pour votre réinstallation à l'extérieur de la Cité.

Vous m'avez fait alors savoir, que M. PENDANS avait loué pour lui seul une chambre en ville, où il était censé vivre; évidemment, il continuait à vous voir et vous reconnaissez que la situation antérieure est de nouveau ce qu'elle était avant la décision que je vous avais demandée de prendre.

En fait, la location effectivement réalisée par M. PENDANS n'est qu'un paravent pour détourner le règlement qu'il devait se voir appliquer; devant cette situation, je vous demande à nouveau et pour la dernière fois de reconsidérer votre situation, afin qu'elle soit nette et ne puisse appeler de ma part aucune remarque.

../..

Vous avez le choix entre l'alternative suivante :

1/-M. PENDANS vous quitte et vous conservez seule votre qualité de rapatriée bénéficiaire d'un logement et les avantages y afférentes.

2/-Vous décidez de continuer la vie commune auprès de M. PENDANS, mais alors à l'extérieur de la Cité.

Je regrette d'être amené à vous obliger de faire ce choix, mais il m'appartient de faire en sorte que les directives que je reçois de mes chefs hierarchiques soient totalement appliquées.

Le délai que je puis vous accorder pour l'exécution des présentes dispositions expirera le 1er mai prochain.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

CITE D'ACCUEIL - Ste LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

N° 517
(J. S. 220372.)

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement Étiquet
Signature de l'agent

5507

contre-remboursement

nature de l'objet

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : Madame Apostoli née Nguyen Thi-Lich - CAFI - Bat W-2
à 47 - Sainte-Livrade-s-Lot

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

11 Mars 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

61/CAB
MB - AL

à

Monsieur le Directeur de la Caisse
d'Allocations Familiales 47-1
111 et 113 rue Montesquieu
47 - A G E N

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre Prest.N°0422781 du 7 mars dernier se rapportant à la situation de certains hébergés, allocataires auprès de votre service et susceptibles de se voir attribuer le bénéfice de l'allocation de salaire unique.

Ainsi que vous le demandez, je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver en annexe l'attestation pour les personnes qui perçoivent le secours mensuel prévu par la circulaire ministérielle du 2 février 1956.

Un certain nombre de chefs de famille, portés sur la liste initiale des cas particuliers que je vous avais demandé de bien vouloir examiner, bénéficient des ressources différentes.

Il s'agit de :

ADOU Jeanne	-	FERNAND Henri
BOUZAC René	-	LE VAN RA
HAMAIDE née NGUYEN THI DU	-	LOUIS Louis

qui perçoivent une allocation d'aide aux infirmes de la part des Services préfectoraux.

Pour cette deuxième catégorie d'hébergés, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la nature des pièces administratives qu'il y a lieu de vous adresser

Je vous remercie de l'intérêt que vous avez bien voulu manifester dans cette affaire et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL ☆ LOT-ET-GARONNE
Le Directeur

M. BOUCHET.

10 Mars 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

60/CAB
AL

à

Monsieur le Directeur
de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire attribuer aux personnes dont les noms sont portés sur le projet d'arrêté joint, un secours devant leur permettre de subsister pendant le mois en cours.

Ces chefs de famille sont en effet dans l'impossibilité de satisfaire à un emploi, et d'autre part, ne disposent d'aucune autre source de revenu.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

DIRECTION ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
6° BUREAU

République Française

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE

LE PREFET DE LOT ET GARONNE
Officier de la Légion d'Honneur

VU la loi des Finances n° 65.997 du 16.11.1965 pour 1966

VU le Budget du Ministère des Affaires Sociales et plus particulièrement le Budget du CENTRE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE SUR LOT.

SUR la proposition de Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE D'ACCUEIL de SAINTE LIVRADE S/LOT.

ARRETE :

ARTICLE 1er. - Un secours est accordé à titre définitif, pour le mois de MARS 1969, à :

Noms et Prénoms	Domicile	Montant
ALBERT Hélène	Camp de Sainte-Livrade	205,00
AROKION Valentine	"	205,00
ARZENACK née TRAN THI NGA	"	180,00
BALLOUX née SAO SY	"	180,00
BOUQUET Marie	"	180,00
CHALUMEAU née DAO THI HONG	"	180,00
COLLIN née VU THI UYEN	"	180,00
COURSIER Marthe	"	205,00
DARACHONE Inshienne	"	180,00
DELCASSE Noël	"	120,00
	à reporter..	1.815,00

../...

	Report.....	1.815,00
DE COSTA Gaston	Camp de Sainte-Livrade	180,00
DOTITAN Isabelle	"	180,00
DURBAN Roger	"	205,00
DUTAMBY née SAINT GABRIEL	"	120,00
FAIVRE née PHAM THI HAT	"	180,00
FANZY Simone	"	205,00
GENIN née LE THI TRANG	"	205,00
HANNOTEAUX née PHAM THI THU	"	205,00
HELLMUTH Gilberte	"	205,00
HOGAN Marie	"	205,00
HUYNH Alice	"	25,00
JAVALET Micheline	"	205,00
LAMONTAGNE Emilie	"	100,00
LAMY née NGUYEN THI CHIN	"	205,00
LE THI KHANH	"	180,00
LOMET née NGUYEN THI QUY	"	205,00
LIFOND Thérèse	"	180,00
MAILLE Suzanne	"	205,00
MERLET née PHAM THI MAU	"	205,00
MONTECEMY Paulette	"	205,00
MOUTOUH Marguerite	"	180,00
MORICHON née NGUYEN THI SAC	"	205,00
NGUYEN THI VUONG	"	205,00
	à reporter...	6.010,00

../..

	Report.....	6.010,00
NICOLAS Emma	Camp de Sainte-Livrade	205,00
OBENANS née PHAM THI HON	"	205,00
PETIT Lucie	"	100,00
PHILIPPE Jean	"	205,00
PHAM THI LOC	"	180,00
SAUNIER née TRINH THI TAN	"	205,00
SAO SO	"	180,00
SINNAH née SAMRET Kim Lun	"	170,50
TASDEBOIS Elisabeth	"	205,00
TO VAN TRANG Antonin	"	205,00
TRAN THI CHUAT	"	180,00
TRINH THI MAO	"	205,00
TRUONG DINH THU née NGO THI DONG	"	180,00
VANDJOUR Ali	"	520,00
	T o t a l ..	8.955,50

ARTICLE 2.- Le montant des sommes allouées sera imputé au chapitre 37 81 du budget du Ministère des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AGEN, le

POUR LE PREFET

LE SECRETAIRE GENERAL

6 Mars 1969

Le Directeur du Centre d'Accueil,

59 / CAB
MB/YD.

A

Monsieur le Préfet
de Lot-et-Garonne
Cabinet
A g e n

sous-couvert
de Monsieur le Sous-Préfet
de Villeneuve-sur-Lot.

J'ai pu dégager certains renseignements se rapportant à la composition, aux revenus et aux détails des problèmes de la population hébergée dans la Cité d'accueil de Sainte-Livrade.

L'effectif total de la Cité est de 752 personnes dont près de 60% sont représentés par des enfants ou adolescents de 0 à 21 ans. Une très grande partie de ces jeunes se trouve parmi ceux âgés de 6 à 16 ans ce qui totalise 214 garçons et filles et ensuitte 220 âgés de 16 à 21 ans.
Il en résulte que le problème ùajeur qui se pose à Sainte-Livrade se rapporte à l'ensemble de ces jeunes et en particulier aux adolescents de 16 à 21 ans.

Sur un état joint, j'ai pu calculer la position de ces différents jeunes et constater qu'un grand nombre d'entre eux étaient à l'heure actuelle, soit ouvriers, soit étudiants mais que 25 garçons et filles se trouvaient sans emploi.

.../...

.../...

Ces derniers jeunes gens ne sont pas nantis de diplomes ou de qualification professionnelle et se trouvent,de ce fait,très handicapés pour occuper un emploi. Parfois même l'absence du désir de travailler rend leur reclassement encore plus difficile. J'ai pu remarquer que dans l'ensemble, des jeunes gens étaient désireux de rejoindre Paris où il est exact qu'ils pourront mieux trouver du travail. Au cours d'un récent passage auprès de Monsieur le Directeur de la Population et des Migrations, j'ai pu lui faire part de mes inquiétudes à ce sujet et je lui ai suggéré la création d'une antenne d'accueil et de reclassement qui devrait permettre la mise au travail des adolescents tout en leur apportant notre assistance. Il semble que cette idée ait été retenue et l'Administration Centrale devait étudier les modalités d'application de cette nouvelle disposition.

Ensuite le problème qui se fait de plus en plus crucial, est celui se rapportant à un certain nombre de familles dotées de ressources suffisantes grâce à un salaire ou une pension pour envisager leur relogement à l'extérieur de la Cité et à titre onéreux. Si dans l'ensemble les chefs de famille acceptent cette éventualité, ils se sont heurtés aux faits que la commune de Sainte-Livrade n'a pu mettre à leur disposition des logements suffisamment vastes pour loger correctement leur famille et en bénéficiant des allocations logement indispensables aux nouvelles charges locatives qu'ils doivent endosser. En effet, un grand nombre d'enfants sont présents aux foyers qui restent concernés par cette mesure de réinstallation.

Il est à noter que, déjà au cours de l'année 1968, un premier effort de reclassement à l'extérieur de la cité, a été réalisé en liaison avec les Services Municipaux mais pour des familles de moins grande importance.

.../...

.../...

J'ai fait à Monsieur le Directeur de la Population et des Migrations le rapport qui s'impose pour cette affaire et il a paru tout à fait disposé à envisager une aide de sa part après avoir eu connaissance de la participation de la commune et du département dans un projet de construction de logements spéciaux pour les familles encore présentes dans la Cité. A ces foyers où le chef de famille travaille, viennent s'ajouter des familles de retraités pour lesquelles une solution spéciale, également, devra être envisagée. Peut-être que dans l'ensemble même de la Cité, des logements à titre onéreux, pourraient être exceptionnellement concédés à cette catégorie d'hébergés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si vous pouvez organiser sous votre Autorité, une réunion à laquelle pourrait participer Monsieur le Maire de Sainte-Livrade ainsi que les chefs de service compétents pour mise en place du projet de construction souhaitée.

Je joins à la présente lettre les documents pouvant vous permettre d'établir les différentés sources de revenus des hébergés de la Cité et qui donnent,dans le détail,la situation de certaines catégories de familles susceptibles de bénéficier d'un logement à l'extérieur de la Cité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET

BLOC-PRATIC (Déposé)

m° 59/cab

6-3-69

Bias

6 Mars 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

58/CAB
GD - AL

à

Monsieur le Receveur
des Postes et Télécommunications
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire tenir par la présente, et conformément aux instructions de Monsieur le Chef du Centre de Chèques Postaux de Bordeaux, un dossier relatif à un changement de signature affectant le compte courant postal de la Maison des Jeunes de Sainte-Livrade, sise au C.A.F.I.

Ci-joint :

- Lettre de M. le Chef du Centre de Chèques Postaux de Bordeaux , en date du 29.1.69.
- Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la M.J.C. en double exemplaire.

Je vous serais reconnaissant de la diligence que vous voudriez bien apporter à la transmission de ce dossier et je vous prie d'accepter avec mes remerciements, l'assurance de ma considération distinguée.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - ST-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

Monsieur BOCCECIAMPE Antoine
15, Rue Dupin
Paris 6ème.

4 Mars 1969.

N° 57 / CAB
MB/YD.

Monsieur,

Votre fils François, âgé de plus de 20 ans est actuellement à Sainte-Livrade, sans emploi.

Au mois de janvier dernier, il s'était présenté pour être incorporé dans un Coprs de Troupe afin de satisfaire à ses obligations militaires. Or, au cours des opérations d'incorporation, il a été déclaré"réformé définitif " et de ce fait a réintégré le domicile de sa mère dans la cité.

Cette solution n'est pas conforme au règlement intérieur de la Cité et de plus les charges que représente l'entretien d'un fils de cet âge, ne peuvent être totalement assurées par votre ex-épouse.
De mon côté, au mois de Septembre 1968, j'étais intervenu pour que votre fils regagne Paris et trouve du travail et un logement ce qui lui a permis de rester jusqu'en janvier dernier. Pour son second départ de Sainte-Livrade, je ne puis le faire bénéficier des mêmes avantages qui étaient exceptionnels. Néanmoins, j'essaierai de l'aider mais dans des proportions bien plus réduites.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir envisager de votre côté, une participation pour la réinstallation de votre fils François à Paris qu'il se propose de rejoindre ces jours prochains. Votre aide pourrait porter dans la prise en charge durant les deux premiers mois, de son loyer car je pense qu'il va rapidement trouver un emploi dans sa spécialité, sa mère venant en aide pour son départ de Sainte-Livrade.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur BOCCECIAMPE Antoine
15, Rue Dupin
Paris 6°

4 Mars 1969

56/ CAB
MB/YD.

Monsieur,

Par une correspondance en date du 30 Juillet 1968, je vous faisais savoir qu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date précitée, vous ne pourriez plus bénéficier de l'hébergement gratuit à l'intérieur de la Cité d'accueil de Sainte-Livrade.

Au moment de l'exécution de cette décision, vous m'avez fait demander par l'intermédiaire de votre belle-mère, Madame GASTON, un sursis puisque vous-même étiez en difficulté, à la recherche d'un emploi. A ce jour, cet handicap a dû disparaitre, et il est indispensable que la mesure de réinstallation à l'extérieur de la cité qui vous concerne, soit effective.

En conséquence, je vous confirme les termes de cette décision avec pour dernier délai d'exécution, le 15 Mai 1969. Aucune autre dérogation ne pourra vous être accordée en raison des facilités qui vous ont déjà été données.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Monsieur DUPRAT Marc
Chez Madame GASTON
Cité d'Accueil
Sainte-Livrade/Lot

4 Mars 1969

54/ CAB
MB/YD.

Madame,

Lors de notre dernière rencontre, je vous ai fait savoir que je pouvais vous accorder un délai de présence dans la Cité allant jusqu'au 30 Juin prochain.

Une nouvelle directive vient de m'être donnée par le Ministère des Affaires Sociales et je vous confirme qu'aucune autre facilité ne pourra vous être accordée au delà de la date que nous avions ensemble fixée.

Il vous appartient de mettre tout en oeuvre pour ne pas connaitre des difficultés au moment de l'exécution de l'accord précité.

Je reste à votre disposition pour les interventions que vous voudriez obtenir de ma part.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Madame CHAU
Cité d'Accueil
Sainte-Livrade/Lot

4 Mars 1969

53/ CAB
MB/YD.

Monsieur,

A la fin de l'année 1968, vous m'avez assuré que vous quitteriez la cité d'Accueil avec vos parents d'ici la fin Juin 1969.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si le terme de rigueur accepté par vous, restera valable et en conséquence, me confirmer notre précédent accord.

Ces renseignements me sont indispensables pour donner à mes Chefs hiérarchiques un bilan dans le cadre de la règlementation de la Cité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur du Centre d'Accueil,

M.BOUCHET

Monsieur CAVALIE
Cité d'Accueil
Sainte-Livrade/Lot

4 Mars 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

52/ CAB
MB - AL

à

Monsieur le Directeur
de la Caisse d'Allocations Familiales
111 et 113 rue Montesquieu
47 - A G E N

Monsieur le Directeur

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre PREST.HD/AB N° 0422528 du 27 février dernier, se rapportant à l'attribution de l'allocation de salaire unique à certains chefs de famille, actuellement hébergés dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

La liste que je vous ai jointe dans mon précédent courrier du 20 février 1969, désignait les chefs de famille qui ne bénéficient pas d'allocation de chômage, mais auxquels je fais attribuer un secours, qui est leur seule source de revenu. Cet avantage est consenti seulement à la personne ayant la qualité de chef de famille, et son conjoint, s'il y a lieu, ne se voit verser aucune autre allocation. Donc, dans un ménage, seul l'époux est bénéficiare du secours.

J'espère que ces précisions vous permettront de régulariser la situation de ces personnes, frappées injustement de privation de l'allocation de salaire unique.

Je suis très conscient que cette situation ne résulte pas d'une décision arbitraire de vos services, mais il semble qu'un manque de liaison, à partir de chez moi, ne vous a pas permis d'être informé du détail de ces situations.

Je veillerai à l'avenir à un échange plus normal de renseignements afin d'éviter ces difficultés.

Par avance, je vous remercie de l'attention que vous voulez bien porter à cette affaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 47-1

111 et 113, rue Montesquieu, AGEN (Lot-et-Garonne)

Téléph. Caisse : 66.32.21
Service Social : 66.32.24

Compte Chèque Postal
BORDEAUX
6802.31

CITE D'ACCUEIL des FRANCAIS

D'INDOCHINE

47 STE LIVRADE

Agen, le 27.2.1969 Notre Référence PREST. HD/AB N° 0422528

Votre lettre du Votre Référence

Objet

NE JAMAIS OMETTRE DE rappeler notre Référence

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre envoi du 20/2/69, dont le contenu a retenu toute mon attention.

Je vous confirme que les chefs de famille rapatriés d'Indochine hébergés dans des Camps, non bénéficiaires de l'allocation de chômage, mais qui bénéficient des secours attribués par le Service des Affaires Sociales, peuvent bénéficier de l'allocation de salaire unique (circulaire Melle du 2.2.1956).

J'attire cependant votre attention sur le fait que si mari et femme perçoivent cette allocation, le service de l'allocation à la conjointe fait obstacle au paiement de l'allocation de salaire unique...

Vous voudrez bien préciser la qualité du bénéficiaire de l'allocation et indiquer si l'allocation est également servie au conjoint.

Ces dispositions ne sont pas nouvelles et à ma connaissance n'étaient pas ignorées de la Direction du Camp de Ste Livrade : aussi est-il surprenant que des familles n'aient été privées du bénéfice de ces dispositions légales, la Caisse ne s'étant jamais opposée à leur prise en considération.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE DIRECTEUR
Pr Le Directeur
et par Délégation,
Mme DUCHATEL
Sous-Chef de Service :

Directeur ~~Directeur~~ | CENTRE ACCUEIL de Ste LIVRADE/LOT 47 | Dispensaire
Directeur Adjoint | COURRIER ARRIVÉE Date 28-2-69 N° Enregistrement 86 | Service Général
Secrétariat Général | | Promotion Sociale
Comptabilité Centre | AFFAIRES SOCIALES |

Dans toute correspondance, indiquer à quel Service votre lettre est destinée (Prestations, Agence Comptable, Service Social) préciser si vous êtes salarié, employeur ou travailleur indépendant, population non active ; ne pas omettre d'indiquer, dans tous les cas, votre numéro matricule (voir votre carte d'allocataire).

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Directeur de la Caisse.

3 Mars 1

Ministère des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

51/CAB
1L

- Situation des effectifs de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade à la date du 28 février 1969

Réf.V/lettre PSM.3.
3 n° 948 du 5.9.68

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M.BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 28 Février 1969

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
184	14	14	7	31	27	23	129	33	18	102	76	55	12	95	72	44
	14	14	7	31	27	23	129	33	18	102	76	55	12	95	72	44
184	28		65			185			251				223			

Célibataires : 28
Mariés : 250
Enfants : 474

Total . . . 752

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL - Ste LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

ETAT DES INCASABLES

A la date du: 28/2/ 1968

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		ToTaUx
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
-Mutilés.....			1		1		2
-Blessés de guerre.....							
-Infirmes civils.....	2	1	26	22	23	157	231
-Malades chroniques.....							
-Personnes âgées de plus de 55 ans	1	4	24	13	21	58	121
-Veuves de guerre.....				10		19	29
-Autres veuves.....				38	9	86	133
-Femmes Abandonnées.....				29	4	81	114
- Aptes au Travail	11	9	14		15	73	122
ToTaUx:.....	14	14	65	112	73	474	752

Le Directeur du Centre,

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 . SAINTE-LIVRADE

(X) ARRIVEES & ( ) DEPARTS

à la date du 28 février 1969

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
	Naissance					3	1	4
ToTaUx du mois:						3	1	4
ToTaUx depuis début année:						3	1	4

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
Sainte-Livrade	Départ définitif		1			1	2	4
ToTaUx du mois:			1			1	2	4
ToTaUx depuis début année:			1			1	2	4

Le Directeur du Centre — Ste-LIVRADE

/ M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

27 Février 9

Direction Départementale de l'Action Sanitaire
et Sociale

6 ème Bureau

Préfecture de Lot et Garonne

47 - A G E N

n° 50/CAB
AL

- Bulletins individuels BI 1

Concernant le recensement

des agents de l'Etat

13

En retour - bulletins

dûment complétés.

P. Le Directeur

Y. DURNEY

25 Février 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

49 / CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur Interdépartemental
Ministère des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre
2 rue de l'Hospitalité
TOURS

O B J E T : Recherche d'adresse.
REFERENCE : V/lettre n° 15/JM/MA/Jap du 17.2.1969.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre citée en référence, faisant suite à une première correspondance du 31.12.1968.

Votre demande avait retenu toute mon attention, mais la difficulté des recherches de ce genre m'a empêché d'y donner immédiatement la suite qu'elle comportait.

En effet, une seule des personnes concernées a éffectué un bref séjour à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, les autres étant totalement inconnues de mes services.

Une seconde adresse a pu être décelée par recoupement, mais les recherches sont restées vaines en ce qui concerne les deux premiers rapatriés de votre liste.

Les deux personnes recensées sont les suivantes :

M. LEJEUNE Emile, 16 rue du Dauphiné - 91 - MASSY
M. GUIGNARD Jean, 26 rue de Chinchauvaud - 87 - LIMOGES

En regrettant de n'avoir pu vous donner entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

29 Février 1969

48/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur LAMICHE Jean
Cycles et Moto
11 Allées Lamartine
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 12 Février 1969, par laquelle vous me faites savoir que vous n'avez pas reçu le règlement complet d'un vélomoteur d'occasion, vendu à M. GAZE et pour lequel j'avais donné ma garantie.

Le dernier versement va vous parvenir dans un délai rapide, la personne chargée de vous remettre les fonds étant absente jusqu'à ces derniers temps est détentrice de ce qui vous est dû.

La régularisation va donc s'effectuer très prochainement, et je vous demande de bien vouloir nous excuser pour ce contretemps.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

21 Février 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

47 / CAB
MB - AL

à

Depuis le 1er janvier de l'année en cours, vous ne bénéficiez plus de l'attribution du salaire unique, dans le calcul du secours qui vous est attribué comme allocation de chômage.

Je vous avais promis d'intervenir auprès de la Caisse des Allocations Familiales du département, afin qu'un examen particulier soit entrepris dans votre cas, en vue de l'attribution par cet organisme du salaire unique.

J'ai déjà pris personnellement un contact auprès des responsables de la Caisse Départementale et j'ai obtenu une promesse ferme pour un examen complet, tendant à indiquer les modalités dans lesquelles l'allocation de salaire unique sera susceptible de vous être attribuée.

Ce jour, par même courrier, j'adresse au service administratif de la Caisse, les différents renseignements devant permettre l'étude de votre cas. Je vous tiendrai au courant de l'avancement de cette affaire.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

21 Février 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

47 / CAB
MB - AL

à

LE VAN RA	ADOU Jeanne .....
LOUIS Louis	BALLOUX née SAO SY .....
MORICHON née NGUYEN THI SAC	BOUZAC René .....
NICOLAS Emma	COLLIN née VU THI UYEN ...
OBENANS née PHAM THI HON ...	DURBAN Roger .....
TASDEBOIS Elisabeth	DUTAMBY née SAINT GABRIEL
TO VAN TRANG Antonin	FERNAND Henri .....
TRINH THI MAO	HAMAIDE née NGUYEN THI DU
	HUYNH Alice .....

Depuis le 1er janvier de l'année en cours, vous ne bénéficiez plus de l'attribution du salaire unique, dans le calcul du secours qui vous est attribué comme allocation de chômage.

Je vous avais promis d'intervenir auprès de la Caisse des Allocations Familiales du département, afin qu'un examen particulier soit entrepris dans votre cas, en vue de l'attribution par cet organisme du salaire unique.

J'ai déjà pris personnellement un contact auprès des responsables de la Caisse Départementale et j'ai obtenu une promesse ferme pour un examen complet, tendant à indiquer les modalités dans lesquelles l'allocation de salaire unique sera susceptible de vous être attribuée.

Ce jour, par même courrier, j'adresse au service administratif de la Caisse, les différents renseignements devant permettre l'étude de votre cas. Je vous tiendrai au courant de l'avancement de cette affaire.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

20 Février 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

46 / CAB
MB - AL

à

Monsieur le Directeur
de la Caisse des Allocations
Familiales du Lot et Garonne
Rue Montesquieu
47 - A G E N

Monsieur le Directeur,

Au cours d'une visite que j'ai faite à vos collaborateurs, M. le Secrétaire Général et M. DESSAINTS, j'avais évoqué les difficultés que je rencontrais pour permettre à certains ressortissants de la Cité de bénéficier de l'allocation de salaire unique, en plus des allocations familiales qui leur sont remises par votre organisme pour leurs enfants à charge.

J'ai dressé la liste des personnes ainsi concernées, et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me renseigner d'une manière définitive sur les raisons qui motivent l'absence d'attribution du salaire unique.

Tous ces chefs de famille perçoivent du Ministère des Affaires Sociales une allocation de chômage qui est leur seule source de revenu. Il semble alors que chaque personne intéressée, rentre dans le cadre de la législation pour la délivrance du salaire unique.

Je pourrais vous fournir les différents renseignements complémentaires, qui risquent de vous être indispensables pour l'étude des cas particuliers, dès que vous me ferez savoir leur nature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

LISTE DES PERSONNES SUSCEPTIBLES DE BENEFICIER
DE L'ATTRIBUTION DU SALAIRE UNIQUE

Numéro allocataire	Nom et Prénom de l'allocataire	Nombre d'enfants à charge
023 294	ADOU Jeanne	1 enfant
030 716	BALLOUX née SAO SY	4 enfants
033 363	BOUZAC René	2 enfants
037 225	COLLIN née VU THI UYEN	2 enfants
038 698	DURBAN Roger	3 enfants
037 416	DUTAMBY née SAINT GABRIEL	3 enfants
021 859	FERNAND Henri	1 enfant
021 155	HAMAIDE née NGUYEN THI DU	3 enfants
033 485	HUYNH Alice	2 enfants
034 683	LE VAN RA	4 enfants
033 465	LOUIS Louis	7 enfants
040 986	MORICHON née NGUYEN THI SAC	3 enfants
036 572	NICOLAS Emma	3 enfants
033 701	OBENANS née PHAM THI HON	2 enfants
036 872	TASDEBOIS Elisabeth	6 enfants
333 694	TO VAN TRANG Antonin	6 enfants
033 368	TRINH THI MAO	2 enfants

19 Février 1969

45/CAB/
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Juge des Enfants
Tribunal des Enfants
47 - A G E N

Monsieur,

Par un précédent courrier et à la suite de ma communication téléphonique de ce jour, je vous ai fait part des difficultés que je ressentais pour un certain nombre de jeunes adolescents actuellement hébergés dans leur famille à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

L'un d'entre eux, le jeune CHEVTCHOUK Marcel, a fait l'objet d'un rapport qui vous a été remis, je pense, par l'A.E.M.O.

Tout récemment, dans la journée du 18 février dernier, ce jeune garçon a manifesté au sein de sa famille, son mécontentement devant son manque d'argent de poche, et a essayé d'obtenir satisfaction en brutalisant son père.

Le Médecin chef du Dispensaire de la Cité a constaté les coups reçus par le Chef de famille et a établi un certificat que vous voudrez bien trouver joint à ma lettre.

Cette situation renforce l'urgence qu'il y a à solutionner, dans les meilleurs délais, les problèmes posés par la carence de certains éléments.

Veuillez agréer, Monsieur, le Juge, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

13 Février 1969

43 / CAB
MB - AL

N O T E

Madame GASTON Marie Gabrielle
Femme de Service - Salle de Douches
47 - SAINTE LIVRADE (C.A.F.I.)

Je suis passé ce jour aux Douches et j'ai constaté que vous n'occupiez pas votre poste, et que c'est Mme DUPRAT, votre fille, qui assurait le service. Je ne puis admettre cette formule de travail, surtout du fait que vous n'avez pris nullement mon avis pour savoir si la solution que vous avez adoptée pour le fonctionnement des douches me convenait.

Après mon passage, vous m'avez fait parvenir un mot, expliquant que votre absence était due au mauvais état de santé de vos petits enfants et en même temps aux craintes que vous ressentez pour vous même, à cause du temps pluvieux. Là également, je ne puis vous suivre dans vos explications et à l'avenir, je tiens à ce que vous me préveniez de votre incapacité à remplir les fonctions dont je vous ai chargée.

Si votre état de santé ne vous permet pas de remplir vos obligations de travail, vous me ferez parvenir un certificat médical.

Pour le service dimanche prochain, vous voudrez bien prendre contact avec moi-même, le vendredi 14, afin que nous définissions les conditions de fonctionnement des douches. Mais en aucun cas, j'admettrais la présence d'une personne que je n'aurai pas mandatée personnellement.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

13 Février 1969

42 / CAB
MB - AL

NOTE

à Madame DE CACQUERAY Marie Thérèse
Assistante Sociale - C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

Voici la dernière liste des personnes que j'ai reçues durant la semaine écoulée et pour lesquelles je crois qu'il serait utile que vous approfondissiez les difficultés qui m'ont apparu en examinant leurs situations personnelles.

MOHAMED Youssouf

La fille aînée de ce foyer, Elise a 20 ans, elle n'exerce aucune activité professionnelle - se déclare malade - est-ce fondé ? n'y-a-t-il pas un moyen à envisager pour un comportement plus normal de cette jeune personne.

Madame LUET

La situation est similaire à la précédente - Deux jeunes filles, Nicole et Jeanne restent au foyer, sans emploi.

Famille MERLET

Là également une jeune fille de 18 ans est à la charge de sa mère et ne semble pas disposée à occuper un emploi quel qu'il soit.

BAYARD Emile.

Ce chef de famille est particulièrement arrogant dans ses rapports.
Semble avoir tiré profit à la fois de la Cimade et du Service de la Population pour le placement et la scolarité de ses deux fils, Léon et Jean Claude.
Il faudrait éclaircir cette situation, je vous prie.

../..

NGUYEN THI VUONG

Cette dame est titulaire d'une carte de résident privilégié - des démarches seraient à lui faire entreprendre pour qu'elle opte la nationalité française. Le fils aîné, Albert MAUBEUGE se trouve au foyer, sans travail. Il me semble qu'un dossier F.P.A. avait été envisagé pour lui, pouvez-vous revoir cette affaire.

Mme NGUYEN PHUOC XUAN TU.

Cette personne est titulaire d'une carte, résident citoyen de l'union française, maintenant périmée depuis le 4.9.1966. Le problème de nationalité se pose là également, d'une manière importante.

M. NGUYEN VAN SANG.

Ce chef de famille est déjà fort connu de votre service. Néanmoins, il semble qu'à l'heure actuelle, il ait des difficultés avec la Caisse des Allocations Familiales. Pour sa fille Cécile, un problème de tierce personne.

M. PHILIPPE Jean.

Ce chef de famille prétend que ses enfants placés à Ste-Foy la Grande ne suivraient pas des cours adaptés à leur niveau (bien plus élevé), une enquête avec la Cimade pourrait peut-être vous renseigner plus complètement.

Mme PHAM THI LOC.

Possède actuellement une carte de séjour de résident privilégié -
Problème de nationalité française.

Mme PHAM VAN TY.

Se trouve actuellement avoir des ressources par le versement des indemnités journalières, en raison de son état de santé. Peut-être un examen de sa situation, permettrait-il de déterminer s'il y a une possibilité d'attribution d'une pension de la Sécurité Sociale.

Mme TRAN THI CHUAT.

Titulaire d'une carte de résident privilégié -
Etablissement de la nationalité française à envisager.

Mme TASDEBOIS.

Un problème d'attribution de salaire unique par la Caisse d'allocations familiales semble exister - un examen de sa situation est à envisager.

../..

APOSTOLI Georges.

Cet hébergé vit en concubinage avec Mme LE VAN NHAN, mère de 7 enfants, qui travaille à l'Atelier de Chaussures.

Le concubin tire ses ressources, d'enfants aînés d'un premier mariage, qui lui remettent régulièrement quelques subsides.

Néanmoins, il était militaire pendant 12 ans, et un dossier pour une décision d'attribution de retraite a été déposé par ses soins auprès des autorités compétentes. La décision définitive ne lui est pas encore parvenue. Une vérification pour cette affaire pourrait être envisagée.

Par ailleurs, le divorce entre APOSTOLI et sa première épouse n'a pas encore été prononcé pour des raisons que je n'ai pu établir.
Voulez-vous, je vous prie, éclaircir cette 2ème affaire.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

12 Février 1969

41/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Juge des Enfants
Tribunal des Enfants
47 - A G E N

Monsieur,

Monsieur FERRE qui représente dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade l'A.E.M.O., a dû vous faire part des difficultés qu'il rencontrait avec certains jeunes adolescents qui lui étaient confiés. Ces cas particuliers reflètent une situation générale qui me préoccupe de plus en plus.

En effet, certains jeunes gens vivent très librement au sein de leurs familles à l'intérieur de la Cité. Nos interventions, aussi bien par l'A.E.M.O. que par mes services n'ont abouti à aucun résultat positif.

Ces jeunes gens se trouvent donc maintenant nantis d'une auréole, qui leur donne du prestige auprès des plus jeunes. Or, mon souci vient du fait que je voudrais éviter à cette seconde catégorie de garçons et filles, de prendre l'exemple sur leurs aînés.

Je souhaiterais donc, que le cas des jeunes GERVAIS Raymond et PRUNETTA Michel pour lesquels des dossiers vous ont été remis, soit dans la mesure du possible réexaminé complètement et en vue d'une décision d'exemple.

Je me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires que vous aimeriez posséder.

Veuillez agréer, Monsieur le Juge, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

12 Février 1969

40/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur Dominique ALUNI
Directeur I.N.F.A.C.
51, rue Jacques Kabié
94 - NOGENT SUR MARNE

Monsieur,

J'administre depuis quelques mois une Cité d'Accueil réservée à l'hébergement de familles rapatriées d'Indochine. Un grand nombre de jeunes adolescents vit donc dans cette Cité, et nous avons ressenti, mes collaborateurs et moi-même, la nécessité de créer un foyer qui permettrait de capter les garçons et filles arrivant à l'adolescence avec tous les problèmes que l'on connait à cet âge, plus de difficultés parfois pour l'intégration dans la société, où ils doivent évoluer.

Une équipe de la Cimade nous aide à surmonter ces difficultés et c'est par son intermédiaire que j'ai eu connaissance de votre organisme.

Il nous faudrait pouvoir utiliser le plus rapidement possible les services d'un animateur ou d'un directeur de foyer, dont la compétence permettrait certainement des résultats beaucoup plus complets et d'envisager une action à plus long terme dans les conditions de sûreté.

C'est dans ce cadre que je m'adresse à vous en vous demandant si vous pourriez nous indiquer quelques personnes susceptibles de donner satisfaction. Je dois me rendre à Paris entre le 24 et 27 février prochain, il serait peut-être alors, si vous le jugez possible souhaitable que nous nous rencontrions. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous accepteriez de me recevoir et à quel moment.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

CITE D'ACCUEIL - SOLIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

12 Février 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

39/CAB
MB - AL

à

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 _ PARIS (7ème)

Par Bordereau n° PSM.3/N° 2033 du 16 janvier 1969, vous avez bien voulu me transmettre pour attribution la requête de Madame FERNAND, hébergée à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Cette personne, dont le mari infirme perçoit une allocation d'aide sociale aux infirmes, sollicitait au moyen d'un certificat médical d'inaptitude au travail, l'attribution pour elle-même de l'allocation de chômage ou plus exactement d'un secours.

Cette famille, déjà fort bien connue de mes services, héberge et entretient trois jeunes fils de 18 à 22 ans, sans activité professionnelle et sans volonté de tenir un emploi quel qu'il soit.

Je viens de faire savoir à Mme FERNAND que dans ces conditions, aucune aide supplémentaire ne lui sera accordée.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

12 Février 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

38/ CAB
MB - AL

à

Madame FERNAND
Bâtiment D n° 6
C.A.F.I. STE LIVRADE

Madame,

Le Ministre des Affaires Sociales (Direction de la Population et des Migrations) vient de me faire parvenir la lettre que vous aviez adressée à ses Services en vue d'obtenir l'attribution de l'allocation de chômage ou plus exactement d'un secours, en raison de votre inaptitude au travail.

J'ai le regret de vous faire savoir que le secours ne saurait être attribué dans un foyer où il y a déjà des ressources définitives et régulières. En effet, votre mari perçoit l'aide aux infirmes et il ne m'est pas possible de compléter cette première source de revenu.

De plus, j'attire votre attention sur le fait que trois de vos enfants âgés de 18 à 22 ans se trouvent à votre foyer sans emploi, et surtout sans manifester une volonté bien marquée à s'occuper de leur avenir.

Dans ce cas, il serait paradoxal de permettre qu'au moyen d'un secours l'état de passibilité de vos fils soit encouragé.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

12 Février 1969

37/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur COHEN
Agent d'Assurances
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

Monsieur,

Par une lettre vous aviez bien voulu me demander des précisions tendant à la possibilité de faire souscrire à des familles hébergées dans la Cité d'Accueil, une assurance incendie dans le cadre de l'article 1302 du code civil.

J'ai demandé au Service compétent de l'Administration Centrale à Paris de bien vouloir me préciser leur sentiment sur cette affaire, afin de vous apporter des renseignements aussi complets et justes.

Or, l'Administration Centrale me fait savoir que l'article du code civil cité en référence, ne peut s'appliquer aux hébergés de la Cité. L'Etat étant son propre assureur, et les bâtiments implantés dans la Cité étant propriété de l'Etat; seules peuvent être envisagées, des polices d'assurances sur le mobilier appartenant en propre aux hébergés et seulement pour leur valeur vénale.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

M. BOUCHET.

12 Février 1969

36/ CAB
MB - AL

NOTE

à

Madame DE CACQUERAY Marie Thérèse
Assistante Sociale C.A.F.I.
47 - SAINTE_LIVRADE

L'équipe de la Cimade vient de me remettre la liste des jeunes enfants ou adolescents dont elle a assuré le placement dans le passé.

Certains de ces placements ont été rendus possibles grâce à l'attribution de bourses extra-légales, mises à la disposition de la CIMADE par le F.A.S. Il n'est pas certain que ce système soit maintenu par l'organisme donateur, il est donc indispensable d'étudier chaque situation, en essayant d'obtenir une régularisation légale, par l'attribution d'une bourse nationale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, en liaison avec l'équipe de la CIMADE, faire une étude approfondie et me communiquer ensuite vos remarques.

Chaque fois que cela sera possible, vous entreprendrez des démarches qui tendront à normaliser ces situations.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. BOUCHET.

12 Février 1969

Monsieur TURSAN Marcel
H.L.M. Dumas - Rue des Près
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

35 / CAB

- Bulletin émanant de la Caisse Nationale de Prévoyance à Paris indiquant les points de retraite correspondant aux retenues sur salaire au titre de l'année 1967 (I.P.A.C.T.E.)

1 Transmis pour attribution

ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S
Le Directeur

12 Février 1969

Monsieur REAL Jean
Route de St Chignes
46 - GRAMAT (Lot)

34/CAB

Bulletin émanant de la Caisse Nationale de Prévoyance à Paris indiquant les points de retraite correspondant aux retenues sur salaire au titre de l'exercice 1967
(I P A C T E)

Transmis pour attribution

1

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

11 Février 1969

33 / CAB
MB - AL

NOTE

à Monsieur LEGRAND Yves
Bâtiment R n° 9
C.A.F.I. STE LIVRADE

Vous avez bien voulu me faire savoir que votre épouse avait demandé auprès de M. le Président du Tribunal d'Instance de prononcer un jugement de séparation d'avec vous.

J'ai également remarqué que dans cette procédure Mme LEGRAND serait autorisée à occuper un logement distinct.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir préciser à votre défenseur dans cette affaire, que ce second logement ne pourrait être à l'intérieur de la Cité d'Accueil où vous résidez actuellement.

En effet, le mode d'attribution de logement gratuit concerne la famille, telle qu'elle se présentait au moment de son admission dans la Cité, vous restez à mes yeux le chef de famille et vous continuerez à bénéficier du logement qui vous a été affecté, en tant que tel. Il appartiendra donc à votre épouse de choisir un lieu de résidence à l'extérieur de la Cité.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

6 Février 1969

LISTE DES JEUNES GENS NES EN 1951
hébergés à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade

Noms et prénoms	Date de naissance
APRETNA Michel	24. 4.1951
BELMIMOUN Pierre	15. 9.1951
BRETTE Noël Jacky	25.12.1951
CASSIM Henri	8.10.1951
CHEVTCHOUK Marcel	1.12.1951
COURSIER Daniel	8.11.1951
CROUZIER Claude	19. 9.1951
DELAHAYE Gustave	5.10.1951
FANTON D'ANDON Daniel	30. 9.1951
GAZE Jean Paul	22. 2.1951
GENIN Jean	27. 6.1951
GUYON DE CHEMILLY Jacques	20. 9.1951
déjà inscrits sur les tableaux de recensement de la mairie de Gélos ISNARD Bernard	27. 8.1951
déjà inscrits sur les tableaux de recensement de la mairie de Gélos KASPARIAN Marcel	11. 2.1951
KEMOKO Jacques	23. 7.1951
LEHRAND André	17. 3.1951
MAILLE Guy	3. 3.1951
BAYARD Jean Baptiste	14. 7.1951
OBENANS Jean	24.12.1951
PETIT François	25. 1.1951
SAMEL Rémy	2. 4.1951
SAUNIER Bernard	1. 1.1951

Sainte-Livrade le 6 Février 1969
Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL ☆ STE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHER

5 Février 1969

32 / CAB
MB - AL

NOTE

à Madame DE CACQUERAY Marie Thérèse
Assistante Sociale
C.A.F.I. STE LIVRADE

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver ci-dessous les particularités, que j'ai relevées dans certaines familles, qui méritent de la part de notre Service une étude particulière.

FRECHE Henriette.

Vous êtes déjà très au fait de son cas social, mais il semble urgent d'aboutir vers une solution tendant à l'hospitalisation en milieu spécialisé de Mme FRECHE.

GASPARD Charles.

Le fils de cette famille, Arsène, âgé de 33 ans, vit dans le foyer de ses parents et est nanti de l'allocation aux infirmes; néanmoins, je ne pense pas que ce soit une solution viable. N'existe-t-il pas un Etablissement adapté à cette catégorie de diminué mentaux en vue de l'apprentissage d'un métier.

Mme Vve FARO.

La scolarité de sa fille Pauline, actuellement au C.E.G. de Ste-Livrade, semble donner quelques soucis à Mme FARO. Peut-être qu'une intervention avec la Cimade pour une surveillance de l'enfant serait souhaitable.

../..

FERNAND Henri.

Le Chef de famille est sourd. Ses trois fils : Richard 22 ans, François 21 ans et Jean 19 ans se trouvent au foyer sans emploi et sans désir bien marqué de travailler. Une attention particulière est à porter pour cette famille.

FAURIS François.

Là également deux adolescents Jean Claude 20 ans et Yvonne 18 ans sont sans emploi. Le Chef de famille voudrait les diriger à Paris, mais sans avoir au préalable préparé leur existence là-bas.

Jean Claude est titulaire d'un C.A.P. d'employé de Bureau, quant à Yvonne après trois ans de Cours Commerciaux à Villeneuve, elle ne possède aucun diplôme

Mme GAYE née DOAN THI DANG.-

Il existe un problème d'état-civil pour le fils Kémoko, actuellement sous la tutelle de Mlle GIROUD, est placé dans un Centre.

Mme GENIN.

Cette dernière déclare avoir les difficultés pour les droits de bourse qu'elle possède au bénéfice de ses enfants Maurice et Jean actuellementx à Villeneuve.

GERVAIS Maurice.

Là également des difficultés se rapportant au droit de bourse pour les enfants pensionnaires à Cassenetil et demièpensionnaire à Villeneuve se font jour. Une intervention de votre part semble nécessaire.

Mme GASTON.-

A fait part des difficultés pour ses allocations familiales et pour les frais de pensionnat de Félix.

Mme GUYON de CHEMILLY.-

Devrait percevoir un supplément familial de la Caisse des Allocations Familiales du Lot et Garonne. Rentre dans la catégorie des autres hébergés dont je vous ai parlé et pour lesquels une démarche auprès de la Caisse du Département semble indispensable.

ISMAEL Djama. Cette famille devrait faire établir un livret de famille.

../..

Mme LECREMN.-

Le duplicata du livret de famille que l'intéressée possède actuellement ne fait pas mention de la naissance de la fille aînée prénommée Marie Louise.

Mme LEPINE.

Le Budget de l'intéressée me semble très faible, il conviendrait d'établir avec les aptitudes les possibilités d'amélioration.-

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. BOUCHET.

31 Janvier 1969

31/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

Dans le cadre de la formation professionnelle d'une Section de Sténo Dactylo, un certain nombre de jeunes filles avait été volontaires pour faire acte de candidature; elles étaient au nombre de dix huit.

Dans le courant du mois de décembre, douze d'entre elles ont subi les tests psychotechniques en vue de l'établissement de leur aptitude à suivre le stage, mais cinq seulement ont satisfait cet examen.

Le 24 janvier dernier, cinq des jeunes filles restant à tester ont été présentées aux Agents psychotechniciens de Bordeaux, trois nouvelles jeunes filles ont été reconnues aptes à suivre le stage de sténo dactylo.

Il n'y a plus dans l'ensemble de la Cité de nouvelles candidates; quant à la proposition faite par M. ROSE à M. le Maire de la Commune, elle ne semble pas avoir été suivie d'effet.

Du contact établi avec M. le Directeur du Centre Régional de Bordeaux, M. ROSE avait pu savoir qu'un stage allait débuter au mois d'Avril à Bayonne. J'en ai fait part aux candidates retenues et reconnues aptes, qui dans l'ensemble accepterait de partir à Bayonne. Néanmoins, des renseignements plus récents que j'ai demandés, au Centre Régional de F.P.A. de Bordeaux, il ressort qu'un délai important devrait être envisagé pour l'admission de ces jeunes filles au Centre de F.P.A. de la Côte Basque. Le stage débutant en Avril étant déjà pourvu en stagiaires, ainsi que ceux qui suivront, pendant au moins un an.

../..

La seule possibilité d'annuler cet ennui de délai, serait une intervention tendant à faire admettre les candidates de la Cité d'Accueil comme prioritaires, c'est seulement dans ces conditions qu'une admission pour le mois d'Avril pourrait être envisagée.

J'insiste sur le fait, qu'un certain nombre de jeunes filles contactées au moment de l'élaboration du projet de création d'une Section sur le territoire de la Cité, ont annulé toute autre idée en vue de la recherche d'emploi ou de fréquentation de cours devant leur permettre d'obtenir un diplôme.

Nul, évidemment, ne peut être rendu responsable des résultats catastrophiques de la sélection effectuée au moyen d'examens psychotechniques, mais il serait agréable de pouvoir maintenant venir en aide aux candidates qui sont reconnues aptes.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'indiquer les conseils que je dois définitivement donner à ces jeunes filles.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

CENTRE PSYCHOTECHNIQUE
RÉGION L
15, Cours Georges Clemenceau
BORDEAUX - Tél. 52.53.03

RESULTATS DES EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES

DE CANDIDATES A UN STAGE F.P.A. de STENO-DACTYLO

AU C.A.F.I. de STE-LIVRADE LE 24 JANVIER 1969

PRUNETA	Jacqueline	AVIS FAVORABLE
JALIBAT	Nicole	AVIS ACCEPTABLE
SEUSSE	Céline	DECONSEILLÉE
SAMEL	Angéline	dº
LEVANDRA	Augine	AVIS ACCEPTABLE

31 Janvier 1969

30 / CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle SAMEL Angeline
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Mademoiselle,

Monsieur le Directeur du Centre Psychotechnique de Bordeaux vient de me faire parvenir les résultats des tests qui vous ont été demandés par ses représentants le 24 janvier dernier.

J'ai le regret de vous faire savoir qu'un avis défavorable est donné à votre égard et qu'il ne vous sera pas possible de suivre le stage de formation, qu'il est envisagé de mettre en place à Sainte-Livrade.

Il vous appartient donc, dès maintenant, de prendre des dispositions pour rechercher du travail vers d'autres professions.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

31 Janvier 1969

29/CAB
MB -AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle SEUSSE Céline
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Mademoiselle,

Monsieur le Directeur du Centre Psychotechnique de Bordeaux vient de me faire parvenir les résultats des tests qui vous ont été demandés par ses représentants le 24 janvier dernier.

J'ai le regret de vous faire savoir qu'un avis défavorable est donné à votre égard et qu'il ne vous sera pas possible de suivre le stage de formation, qu'il est envisagé de mettre en place à Sainte-Livrade.

Il vous appartient donc, dès maintenant, de prendre des dispositions pour rechercher du travail vers d'autres professions.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHER

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

31 Janvier 1969

28/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle JALIBAT Nicole
Route d'Agen
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

Mademoiselle,

Monsieur le Directeur du Centre Psychotechnique de Bordeaux vient de me faire parvenir les résultats des tests qui vous ont été demandés par ses représentants le 24 janvier dernier.

J'ai le plaisir de vous faire savoir qu'un avis favorable a été émis en votre faveur.

Je demande immédiatement au Ministère qui désirait voir la création d'une Section à l'intérieur de la Cité, de faire prendre les dispositions en vue d'une ouverture prochaine.

Je vous ferai part de la date éventuelle d'ouverture, dès que j'en serai avisé.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

31 Janvier 1969

27/ CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle PRUNETA Jacqueline
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Mademoiselle,

Monsieur le Directeur du Centre Psychotechnique de Bordeaux vient de me faire parvenir les résultats des tests qui vous ont été demandés par ses représentants le 24 janvier dernier.

J'ai le plaisir de vous faire savoir qu'un avis favorable a été émis en votre faveur.

Je demande immédiatement au Ministère qui désirait voir la création d'une Section à l'intérieur de la Cité, de faire prendre les dispositions en vue d'une ouverture prochaine.

Je vous ferai part de la date éventuelle d'ouverture, dès que j'en serai avisé.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

31 Janvier 1969

26/ CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Mademoiselle LE VAN RA Augine
C.A.F.I.
SAINTE LIVRADE SUR LOT

Mademoiselle,

Monsieur le Directeur du Centre Psychotechnique de Bordeaux vient de me faire parvenir les résultats des tests qui vous ont été demandés par ses représentants le 24 janvier dernier.

J'ai le plaisir de vous faire savoir qu'un avis favorable a été émis en votre faveur.

Je demande immédiatement au Ministère qui désirait voir la création d'une Section à l'intérieur de la Cité de faire prendre les dispositions en vue d'une ouverture prochaine.

Je vous ferai part de la date éventuelle d'ouverture, dès que j'en serai avisé.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

31 Janvier 1969

25 / CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Directeur
des Etablissements Housty
47 - MIRAMONT DE GUYENNE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le détail des communications téléphoniques que mon standard a enregistré entre le 15 septembre et le 15 janvier 1969 pour les services de votre Atelier de Ste-Livrade.

Dans le cadre de l'accord que nous avions établi pour l'emploi par vos soins des lignes téléphoniques de la Cité, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire procéder au règlement des sommes qui nous sont dûes suivant un moyen que vous voudrez bien définir.

Je tiens à votre disposition les fiches journalières, si vous voulez faire effectuer un contrôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ CITE
Le Directeur

M. BOUCHET.

28 Janvier 1969

REDEVANCES TELEPHONIQUES DUES PAR L'ATELIER

DE CHAUSSURES HOUSTY

du 15 au 30 Septembre 1968	57,30
du 1 au 31 Octobre 1968	89,70
du 1 au 30 Novembre 1968	133,80
du 1 au 31 Décembre 1968	126,00
du 1 au 15 Janvier 1969	69,30
	476,10

Sainte-Livrade le 28 Janvier 1969

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

28 Janvier 1969

24/CAB
MB - AL

RECOMMANDEE

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame LEGRAND
Bâtiment R n° 9
C.A.F.I. STE LIVRADE

Madame,

Je vous informe que votre mari quittera l'Hôpital Psychothérapique de la Candélie dans les premiers jours de la semaine du 3 février .

D'autre part, je vous confirme que je n'affecterai pas un logement distinct à votre mari; celui-ci restant chef de famille et aucun jugement de séparation n'étant intervenu à ma connaissance entre vous.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

N° 517
(J. S. 220372.)

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

7214

contre-remboursement

nature de l'ob

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : Madame Legrand
Batiment R n° 9
à C A F I Ste Livrade s/ Lot (47)

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

n° 23 / CAB
MB - AL

NOTE

Le Ministère des Affaires Sociales voudrait faire bénéficier les jeunes gens, âgés de plus de 18 ans, des nouvelles dispositions prises dans le cadre de la formation professionnelle accélérée (F.P.A.) pour l'apprentissage d'un métier de l'hôtellerie.

Afin de pouvoir renseigner les autorités devant prendre une décision pour la mise en place d'une section dans un Centre non encore connu, je recevrai jusqu'au 5 février prochain, la candidature des jeunes garçons intéressés.

Je me tiens à leur disposition pour leur donner les renseignements plus complets s'ils le désirent.

Je précise bien qu'il s'agit actuellement d'un projet et que les jeunes garçons, qui fréquentent déjà les Ecoles ou des Cours privés et qui seraient néanmoins intéressés par la proposition donnée plus haut, doivent continuer leur activité présente.

Le Directeur

M. BOUCHET.

LISTE DES JEUNES GENS SUSCEPTIBLES DE SUIVRE

LE STAGE DE F.P.A. HOTELLERIE

- JOLIVET Albert
- MAUBEUGE Albert
- CHEVTCHOUK Marcel
- GAZE Jean Paul
- BRETTE Paul

KUTER Claude

- FERNAND Richard
- FERNAND François
- FERNAND Jean
- CLOSONT Jean Pierre
- KASPARIAN Gilbert
- GERVAIS Raymond
- FAURIS Jean Claude
- PRUNETTA Michel
- [redacted]

27 Janvier 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

22 / CAB
MB - AL

à

Monsieur KASPARIAN Artin
Bâtiment n° B - 6
C.A.F.I. Ste-Livrade

Monsieur,

Monsieur le Directeur du Centre de Jeunesse de GELOS vient de me faire savoir qu'il a procédé à l'inscription de votre fils Marcel, actuellement dans son Etablissement, sur les tableaux de recensement de la Mairie de Gélos.

Il n'est donc pas nécessaire qu'une déclaration soit faite par vos soins à la Mairie de Sainte-Livrade.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

27 Janvier 1969

21 /CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur ISNARD Paul
C.A.F.I. Ste-Livrade

Monsieur,

Monsieur le Directeur du Centre de Jeunesse de GELOS vient de me faire savoir qu'il a procédé à l'inscription de votre fils Bernard, actuellement dans son Etablissement, sur les tableaux de recensement de la Mairie de Gélos.

Il n'est donc pas nécessaire qu'une déclaration soit faite par vos soins à la Mairie de Sainte-Livrade.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N°20/cab

INFORMATION

Les jeunes gens nés entre le 1er.10.1952 et le 1er.10.1953 ayant suivi pendant une année les cours d'une classe de 3ème de l'enseignement du second degré - intéressés par l'admission à l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de Terre, spécialités :

- Electronicien
- Electromécanicien
- Mécanicien monteur
- Mécanicien automobile

sont invités à venir se documenter au Bureau de Madame l'Assistante Sociale de la Cité d'Accueil.

Sainte-Livrade le 27 Janvier 1969

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

27 Janvier 1969

19/CAB
MB - AL

NOTE

à Madame DE CACQUERAY
Assistante Sociale
C.A.F.I. SIE LIVRADE

Actuellement je procède à une prise de contact avec chaque famille hébergée dans la Cité d'Accueil.

Ce travail doit me permettre de vérifier le droit à hébergement des personnes actuellement dans la Cité et de modifier, s'il y a lieu, certaines particularités qui ne correspondent plus aux besoins ressentis par les familles.

Durant ces recherches, j'ai pu relever certains cas sociaux ou administratifs que je vous serais reconnaissant de bien vouloir approfondir, afin d'y apporter une solution.

Chaque fin de semaine, je ferai ainsi un état récapitulatif que je vous semanderais de bien vouloir vérifier.

Madame ARZENAK née TRAN THI NGA.

Cette personne semble pouvoir bénéficier d'une allocation sociale aux infirmes ou d'un avantage vieillesse, en raison de son état de santé et de son âge; d'autre part, il semble que son état-civil officiel ne corresponde pas à son âge physique.

Madame ADOU Jeanne.-

Il semble que les ressources de cette famille soit réduite et qu'une charge assez lourde est représentée par les frais d'études aux Cours Griffoul de l'un des enfants. Ne serait-il pas possible d'améliorer cette situation par une allocation mensuelle de population ?

../..

Madame BARAT.

La situation de sa fille Marguerite n'apparait pas très nettement envisagée, il semble que cette jeune femme désire aller travailler à Toulouse et le problème de garde du bébé devrait faire l'objet d'attention particulière.

Mr BOUZAC René.

Un problème de nationalité semble se poser pour son fils Roland. Une information plus complète et plus officielle auprès du Tribunal d'Instance de Villeneuve devrait donner une solution qui est d'ailleurs à entrevoir dans plusieurs cas. D'autre part, la bourse qui a été accordée à la fille de M. BOUZAC a été suspendue, je n'ai pu en déterminer les raisons.

Madame Vve COLLIN.- La fille Denise, actuellement dans l'Etablissement Scolaire de Ste-Livrade, manifeste le désir à l'issue de la présente année de suivre des cours à Agen, de préférence en vue d'apprendre le métier de coiffeuse. Il serait certainement utile de solliciter dès à présent des renseignements en vue de la mise en place de ce projet au moment opportun.

Madame CHAPUIS Gabrielle.

Cette dame dont le fils,âgé de 20 ans, est en Faculté de Sciences à Toulouse, doit connaître des difficultés financières en raison de la perte du bénéfice de bourse de l'étudiant (a redoublé sa première année); ne serait-il pas possible en liaison avec le F.A.S. d'avoir pour l'année en cours une bourse exceptionnelle.

Mr
COSTA Ernest.

Dans ce foyer, le chef de famille est paralysé et l'épouse sourde. Ne serait-il pas possible de faire bénéficier cette dernière d'une pension d'invalidité?

Mr DIVY Antoine. Est aveugle et il me semble que ses ressources ne correspondent pas à ses droits, un examen particulier dans ce foyer est souhaitable.

Madame DARACHONE. Là un problème de nationalité et d'état-civil existe. Mme DARACHONE étant toujours semble-t-il de nationalité du Laos. Puis DARACHONE serait son prénom et Inshienne serait son nom de famille. Un examen attentif de ce cas semble indispensable pour la régularisation nécessaire.

Mme CROUZIER née PHAM THI CAT.- Cette personne est titulaire d'une carte d'invalidité, mais ne perçoit pas de pension, estce normal ?

Mr DURBAN Roger.-

Comme dans plusieurs foyers, un problème de salaire unique se pose à cette famille. Des démarches ont déjà été entreprises dans le temps par l'intéressé. Je lui ai demandé de vous expliquer, sur votre convocation bien sûr, les différentes raisons qui ont motivé le nom aboutissement; néanmoin je souhaiterais que vous preniez contact avec Mr ALARY du Service Administratif du Centre d'Accueil de Bias, très au courant de la législation en vigueur dans les Caisses d'Allocations et qui a déjà démêlé des cas semblables. Ensuite vous pourriez intervenir utilement auprès des Caisses compétentes.

Madame DUTANBY.-

Dans ce foyer, il me semble qu'il y aurait urgence à mettre au travail, la fille Antoinette.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

24 Janvier 1969

18/CAB
GD - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Directeur
du Centre de Chèques Postaux
33 - B O R D E A U X

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Par suite d'un changement intervenu dans la direction de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade, dont je suis le Président, je dois, dès à présent, assurer la signature des chèques intéressant cet organisme.

En conséquence, je vous serais obligé de me faire parvenir la procédure et les imprimés nécessaires à la formalité du changement de signature.

Je vous précise que le compte chèque postal intéressé est le numéro 2 911 68 Bordeaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE
Le Directeur

M. BOUCHET.

24 Janvier 9

Monsieur le Directeur du Service Central des Ventes
Service des Immatriculations
15 rue Scribe
75 - PARIS (9ème)

n° 17/CAB
GD - AL

- Accusé de Réception d'un certificat spécial d'immatriculation (1 exemplaire) — 1

Véhicule Peugeot 404 U6
n° 45 658 DB.

- Certificat d'immatriculation provisoire du véhicule en cause (carte n° 56895 WWD) (2 1 exemplaire) — 1

2

Le Directeur

M. BOUCHET.

24 Janvier 9

Monsieur le Directeur du Service Central des Ventes
Service des Achats
(Matériels et engins automobiles)
15 rue Scribe
75 - PARIS (9ème)

n° 16/CAB
GD - AL

- Facture Peugeot concernant
le véhicule 404 U6 commerciale
n° 45 658 DB, objet de votre lettre
de commande n° 83.813

(3 exemplaires)

En retour après objet rempli.

" Certification du service fait
et mention de prise à
l'inventaire.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

16 Janvier 1969

Monsieur RIBEIRO Alphonse
18 rue du Pradou
63 - M O N T F E R R A N D

14 / CAB
AL

- Attestation d'emploi vous concernant 1 Satisfaction
à votre lettre du
3 janvier 1969.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

16 Janvier 1969

13/CAB

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, soussigné, certifie que Monsieur RIBEIRO Alphonse a été employé à la Cité d'Accueil en qualité de chargé d'entretien du 1er Octobre au 30 Novembre 1957 (44 heures par semaine) au salaire mensuel brut de 203,84 N.F. par mois.

Attestation délivrée sur demande de Monsieur RIBEIRO Alphonse, pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — St-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

16 Janvier 1969

12/ CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame TRIPPENBACH
Avenue du Marché
47 - SAINTE-LIVRADE-S-LOT

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 janvier 1969 par laquelle vous sollicitez l'attribution d'une prime de réinstallation.

Les textes actuellement en vigueur ne permettent plus le paiement d'un tel avantage aux Rapatriés d'Indochine, je le regrette vivement pour vous-même et j'ai déjà eu l'occasion d'appeler l'attention des Services parisiens sur cette affaire.

Je vais à nouveau en reprendre ce dossier pour essayer d'obtenir satisfaction. Si quelque élément nouveau intervenait, je ne manquerais pas de vous informer.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

16 Janvier 1969

11 / CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame Vve BOUISSET
C.A.F.I. STE LIVRADE

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 12 janvier 1969, se rapportant aux modalités de votre départ de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade. Je prends bonne note de votre volonté de partir, mais ayant projeté d'utiliser le logement que vous occupez actuellement pour l'installation d'un Service parasocial, il me serait nécessaire que vous me fixiez dans les meilleurs délais, la date de ce départ.

J'espère qu'aucun nouveau délai ne sera nécessaire, car vous voudrez bien admettre que la situation actuelle ne peut davantage durer, et que d'autre part l'administration de la Cité a fait preuve à votre égard d'une large compréhension.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — STE LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

16 Janvier 1969

10/ CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame LUCA
19 rue Daramathé prolongée
CAYENNE

(Guyane Française)

Madame,

Vous m'avez demandé de vous renseigner au sujet de Madame Louis PIERRON, que vous pensez susceptible de résider dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Cette famille a bien été présente à la Cité jusqu'en 1962, mais en est partie définitivement pour rejoindre l'adresse suivante :

Monsieur Louis PIERRON
26 bis rue Léningrad
75 - PARIS (8ème)

En espérant que ce renseignement vous satisfera, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

16 Janvier 1969

9/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Député de Lot et Garonne
47 - MONFLANQUIN

Monsieur le Député,

Par une correspondance du 23 décembre 1969, vous avez bien voulu me demander de vous préciser les droits à l'allocation au salaire unique auxquels Madame QUACH KIM LOAN peut prétendre.

Cette dame a quitté la Cité depuis le début décembre et son dossier social a été transféré au Service compétent de la Mairie de Sainte-Livrade, sa nouvelle commune de résidence.

Il vous sera possible, je l'espère, d'obtenir auprès de cette administration tous les renseignements que vous souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT (Lot)
Le Directeur

M. BOUCHET.

16 Janvier 1969

S/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur GARRIGUES Jean François
92 D, rue de Vesoul
25 - BESANCON

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 janvier 1969. Je vous retourne immédiatement l'attestation devant vous permettre le paiement des allocations familiales, et par un prochain courrier je vous ferai parvenir les feuilles de paye de novembre et décembre.

Je suis très heureux de savoir que vous avez pu trouver une nouvelle situation et je souhaite que vous ayez dans l'exercice de vos nouvelles fonctions beaucoup de satisfaction.

Je suis également heureux de vous féliciter à l'occasion de votre fille Catherine, pour laquelle je formule des voeux de bonheur.

Ci-joint une lettre qui vous est adressée par la Caisse des allocations familiales de la Région parisienne.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - ST-LIVRADE-SUR-LOT

M. BOUCHET.

16 Janvier 1969

7 / CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur PECHBERTY Michel
Attractions Foraines
46 - DURAVEL (Lot)

Monsieur,

Je vous confirme à nouveau que la fête du " TET " reste fixée au 17 février 1969.

Je vous renouvelle mon accord pour l'installation d'un manège à l'intérieur de la Cité où je vous demande de bien vouloir m'indiquer dans quelles conditions vous pensez vous installer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

16 Janvier 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

6/CAB
MB - AL

à

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

Par une correspondance dont vous voudrez bien trouver ci-joint photocopie, un agent d'assurances de Sainte-Livrade, Mr COHEN, me demande de lui préciser en vue de l'établissement de contrat incendie, la position juridique adoptée par l'administration de notre Ministère vis à vis des ayants droit à l'hébergement de la Cité.

Aucune documentation ne me permet à l'heure actuelle de donner une réponse valable et néanmoins, en raison du bien-fondé de cette demande, j'aimerais pouvoir renseigner complètement mon correspondant.

Pour ce faire, j'ai l'honneur de solliciter de votre part les précisions se rapportant aux droits et engagements que le Ministère des Affaires Sociales doit légalement satisfaire.-

CITÉ D'ACCUEIL - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

n° 5 / CAB
MB - AL

NOTE

à Tous les CHEFS DE FAMILLE

Afin de rendre le cadre de la Cité plus agréable à ses occupants et dans le but d'apprendre aux enfants la satisfaction qu'il y a à voir se développer la nature, j'ai fait procéder récemment à de nouvelles plantations d'arbres et arbustes.

Je viens de constater avec amertume et regret que de jeunes enfants, non surveillés par leurs parents, mais ayant agi sous l'oeil indifférent de personnes adultes, ont volontairement cassé et blessé les jeunes arbres mis en place autour d'espaces verts, situés à l'entrée de la Cité.

Sans oublier le préjudice matériel que représente cet acte de vandalisme, je suis désolé de voir que les jeunes esprits ne respectent rien et maltraitent insolemment tout ce qui peut représenter pour les autres une satisfaction. Ces aménagements sont au premier chef aux personnes hébergées à la Cité et ne profitent que très relativement aux responsables de l'administration du Camp.

Je regrette également que les adultes, témoins de ces saccages, ne soient pas intervenus pour les en empêcher.

Dans ces conditions, je vais prendre des dispositons pour préserver le reste du patrimoine en arbres et arbustes implantés dans la Cité.

Si les petits gredins qui se sont amusés à détruire les installations qui font l'objet de cette note se font connaître, seule leur famille aura à répondre du préjudice.

Dans le cas où le silence se ferait dans cette affaire, je serais amené à prendre une décision pour la suspension temporaire de l'avantage à l'ensemble des hébergés, en vue de récupérer le montant du préjudice subi.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

n° 4 / CAB
MB - AL

Sainte-Livrade le 14 Janvier 1969

O B J E T : Examen psychotechnique des candidates à un stage F.P.A. de sténo-dactylo.

Au cours de sa précédente séance d'examen psychotechnique, le Centre de Bordeaux n'a pu tester vos moyens en vue d'un stage de formation de sténo-dactylo, car vous étiez absentes.

Une seconde série d'examen aura lieu le Vendredi 24 Janvier 1969 à partir de 9 h 00 dans les locaux de la Cité.

Je vous demande de vous présenter à ce moment là, afin de satisfaire à un examen qui doit déterminer votre aptitude à suivre le stage qui s'ouvrira plus tard.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

Destinataire

- ISMAEL Kadja
- PRUNETTA Jacqueline
- SAMEL Angeline
- SEUSSE Céline
- ~~TRUONG Paulette~~ - Jalibat Nicole route d'Agen Ste-Livrade
- MOHAMED Elise
- TO VAN TRANG Marie
- COURSIER Céline
- MODESTE Elisa - à Bolx
- ISMAEL Sadiat
- COLLIN Denise
- IZARD Yvonne
- VANDJOUR Fatima
- MAZIERE Odette
- Le van Ra Eugine

14 Janvier 1969

3 / CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

Une famille hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, celle de Mr LEGRAND Yves, soulève actuellement par son attitude un problème d'autorité, que je ne puis admettre et pour lequel je demande votre appui, afin que cette situation ne fasse pas tâche d'huile auprès des autres foyers.

En effet, Mme LEGRAND dont le mari est actuellement dans un Etablissement psychothérapique et ceci depuis de nombreux mois, s'est mise en marge du règlement intérieur de la Cité.

Tout d'abord, les revenus dont semble bénéficier Mme LEGRAND doivent être nettement supérieurs à ceux que nous connaissons, si on en juge par son train de vie. En outre, Mme LEGRAND s'est rendue propriétaire d'un véhicule qui lui sert journellement, lorsque je lui ai fait savoir que sa qualité de propriétaire d'un véhicule ne pouvait continuer à la faire bénéficier des avantages de l'assistance de l'Etat pour son hébergement, Mme LEGRAND a contourné la difficulté en transférant la propriété dudit véhicule à sa fille aînée, qui travaille à Toulouse. Depuis, elle déclare se faire prêter un véhicule par un ami, habitant à l'extérieur de la Cité, pour ses déplacements personnels et journaliers. Il est exact que ce second véhicule n'est pas à son nom; mais d'un autre côté, il est également sûr que c'est elle seule qui assume les frais d'entretien de cette seconde voiture.

N'ayant pas voulu admettre cette situation et l'ayant notifiée à Mme LEGRAND par écrit, avec un délai d'expiration fixé au 1er janvier 1969, cette dame m'a répondu par l'intermédiaire d'un avocat, dont vous voudrez bien trouver photocopie d'une correspondance.

../..

Il m'est maintenant impossible de rentrer en contact avec Mme LEGRAND, qui ne répond plus aux convocations de mes Services , et claironne bien haut que tout problème avec l'Administration sera traité par son homme de loi.

D'autre part, M. LEGRAND doit réintégrer son foyer dans quelques jours, son épouse aimerait qu'il ait un logement distinct dans la Cité, afin de ne pas avoir à rendre compte de sa conduite durant son absence. Aucune décision de justice n'étant encore prise dans le cas où les époux LEGRAND se sépareraient. J'estime ne pas avoir à satisfaire la requête de la dame LEGRAND.

Je viens d'adresser à son avocat une correspondance dont je vous joins copie et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner les directives dans ce cas particulier qui risque de mettre en cause pour l'avenir, l'autorité du Ministère auprès les familles hébergées.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

RESSOUCES DE Madame LEGRAND Yves

- Allocations familiales pour 6 enfants	= 895,84
- Indemnités journalières - Sécurité Sociale ...	= 250,00
T o t a l ...	1.145,84

14 Janvier 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

2/CAB
MB-AL

à

Maître Marcel RICHARTE
Avocat à la Cour
11 rue Darfeuille
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Maître,

A la suite de la communication que nous avons échangée récemment et se rapportant à la situation de Madame LEGRAND, hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, je crois indispensable de vous préciser ma position dans cette affaire particulière.

Ce qui m'oppose à Mme LEGRAND découle du fait qu'elle utilise un véhicule pour ses déplacements personnels, alors qu'elle réclame l'assistance de l'Etat pour son hébergement et les charges afférentes.

Une note ministérielle précise que les personnes hébergées gratuitement dans les Centres d'Accueil ne peuvent continuer à bénéficier de cet avantage dans le cas où elles se rendent propriétaire d'un véhicule considéré comme signe extérieur de richesse.

C'est dans ce cadre que j'ai demandé à Mme LEGRAND de prendre une décision pour le maintien de sa présence à Ste-Livrade. Je lui ai donné de nombreux délais, et malgré ces facilités, l'intéressée contourne avec insolence les dispositions à prendre.

En effet, je considère que le transfert de propriété de son véhicule à sa fille aînée, maintenant domiciliée en Haute Garonne, est une manoeuvre pour éviter d'appliquer le règlement des Cités. Quant au véhicule dont elle se sert journellement, il y a là aussi matière à réflexion quant à la justesse des déclarations de cette dame. Je ne puis donc accepter les solutions fausses qu'elle essaie de m'imposer.

../..

En plus Mme LEGRAND affiche une indépendance, vis-à-vis de mes Services et de moi-même, qui ne peut qu'entraver le bon fonctionnement de la Cité et inciter les autres hébergés à ne plus respecter l'autorité que je représente.

J'admets fort bien que quiconque a le droit de vérifier ses droits auprès d'homme de loi, tel que vous-même, et pour compléter votre information, je me tiendrai à votre disposition afin de vous éclairer complètement sur les problèmes que peuvent vous exposer les Rapatriés; ainsi renseigné vos conseils n'en auront que plus de valeur.

Une autre affaire concerne la famille LEGRAND. C'est le retour imminent du chef de famille LEGRAND Yves, ce dernier vient en effet de subir un traitement dans un établissement psychothérapique de la Candélie, et son Médecin traitant m'a fait savoir à plusieurs reprises qu'il n'y avait plus lieu pour lui de conserver dans son Service ce malade qu'il déclarait guéri. Connaissant les rapports antérieurs entre Mme LEGRAND et son mari, j'avais conseillé à l'épouse, de prendre les dispositions au moment de ce retour, afin qu'elle puisse se mettre à l'abri d'éventuelles violences du Sieur LEGRAND.

En effet, sa conduite durant l'absence du mari, pouvait donner lieu à une explosion de jalousie. Je lui ai offert les moyens du Service Social de la Cité pour régler au mieux sa situation, là encore Mme LEGRAND fait preuve de carence et semble négliger tout conseil venant de mon Administration, qu'elle ne manquera pas de solliciter lorsqu'elle se sentira gênée.

Afin de régulariser ces situations, je vous demande de bien vouloir inviter Mme LEGRAND à prendre des dispositions valables, car il ne m'est pas possible de donner à ce foyer deux logements différents qui ne pourront être distants que d'un maximum de 100 mètres. Il y a là une urgence à régler ce problème de retour de M. LEGRAND, qui doit intervenir vers le 20 janvier.

Je me tiens à votre disposition pour tout éclaircissement que vous jugeriez nécessaire, et d'autre part, je fais étudier par mon Administration Centrale le dossier de Mme LEGRAND, afin qu'une décision la concernant intervienne dans les formes qui ne pourront être discutées.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITÉ D'ACCUEIL — ST-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

9 Janvier 196[illegible]

Mademoiselle GUIGNES Rosette
n° 41 rue Bernard Palissy
47 - VILLENEUVE SUR LOT

n° 1/CAB
GD - AL

- Attestation d'emploi vous concernant 1
- photocopie feuille de décompte de salaire mois de décembre 1968 1
- Bulletin annuel de situation de compte IGRANTE 1

3

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

9 Janvier 1969

1/CAB
GD - AL.

A T T E S T A T I O N

Je soussigné Directeur de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot, certifie que Mademoiselle Rosette GUIGUES a été employée dans nos Services, du 12 juin 1962 au 31 Décembre 1968.

Recrutée en qualité de vacataire, l'intéressée a occupé à la Cité les fonctions de Secrétaire sténo dactylographe du Service Social.

J'ajoute qu'elle a, de ce fait, cotisé auprès de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale et de l'I.G.R.A.N.T.E. (Institution de Retraite).

Durant ces six années de fonction, Mlle GUIGUES s'est révelée une collaboratrice efficace dont la compétence et les qualités professionnelles ont été un précieux concours pour l'administration de la Cité.

M. BOUCHER.

24 Décembre 1968

Monsieur le PREFET de LOT et GARONNE
(Cabinet)
47 - A G E N

228/CAB
GD- AL.

OBJET:

Passage au C.A.F.I. d'un journaliste étranger.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants. Ce jour 24 Décembre, s'est présenté à la Cité d'Accueil un journaliste étranger. Il s'agit de Monsieur Francisco Xavier ERRO BASTERA - Reporter à la "Gazette du Nord" (Journal de Bilbao à caractère régional).

L'intéressé désirait effectuer un reportage sur les différentes fractions religieuses représentées au C.A.F.I. dans le cadre des fêtes de Noël.

Il se proposait de prendre des photographies à l'intérieur du Centre et d'interviewer des hébergés.

J'ai éconduit dans les meilleures formes, mais avec fermeté ce journaliste et ai rendu compte téléphoniquement à votre Cabinet.

M. ERRO BASTERA m'a donné l'assurance qu'il s'abstiendrait de tout reportage et qu'il repartait sur le champ.

L'intéressé a manifesté le désir d'effectuer un reportage à l'occasion de la fête du TEF (17 février 1969) après avoir obtenu au préalable l'autorisation officielle.

Le Directeur Adjoint.

G. DURNEY.

20 Décembre 1968

228/CAB
MB - AL

NOTE

à

Monsieur G A L L I Angelo

Je vous prie de prendre les dispositions nécessaires pour que durant les fêtes de fin d'année, les installations électriques extérieures fonctionnent normalement, la nuit de NOEL et celle de la Saint Sylvestre le courant pourra être distribué durant toute la nuit.

Pour les autres soirées, l'éclairage devra être réglé pour servir de : 18 h 00 à 24 h 00 seulement.

Après le 1er janvier, je vous ferai part des directives plus précises dans ce domaine.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

20 Décembre 1968

227/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Chef de Centre
des Postes et Télécommunications
Centre d'abonnements et d'entretien
téléphonique
de VILLENEUVE SUR LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre n° 1850/M du 5 décembre dernier, représentant un devis pour la modification de l'installation téléphonique de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Je souscris pleinement à votre proposition et vous donne en conséquence mon accord.

Néanmoins, pour des raisons budgétaires il me serait indispensable d'être en possession des mémoires représentant les frais engagés pour les travaux prévus avant le 31 décembre prochain.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vos Services peuvent me faire parvenir ces factures qui pourraient être considérées comme un avoir auprès de votre Administration jusqu'à la complète réalisation de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

20 Décembre 1968

226/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame MICHEL
Assistante Sociale du Personnel
Administration Générale de
l'Assistance Publique à Paris
4 rue Saint Martin
75 - PARIS (4ème)

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 décembre dernier se rapportant à la situation de M. GAUTRONNEAU dont l'épouse est hébergée à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, alors que le chef de famille est employé à l'Hôpital de Tenon.

La décision prise à l'encontre de M. GAUTRONNEAU rentre dans le cadre des directives qui m'ont été dictées par mon Administration Centrale au Ministère des Affaires Sociales, qui tendent à ne conserver dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade que les personnes totalement démunies de ressources ou dans l'impossibilité physique d'exercer un métier. Il va de soi que ce n'est pas le cas de M. GAUTRONNEAU et que d'autre part, depuis bientôt huit ans, il bénéficie d'une tolérance qu'il y a lieu de régulariser.

Il ne m'appartient pas de revenir sur la décision qu'il m'a été demandé de faire appliquer. Seul, le Directeur dont je dépends au Ministère des Affaires Sociales, pourra me donner des directives différentes dans le cas de M. GAUTRONNEAU.

Je vous demande de bien vouloir intervenir directement auprès de ses Services. Néanmoins, je tiens à vous préciser que les renseignements que j'ai recueillis auprès du Service Médical de la Cité, me permettent d'affirmer que l'état de santé de Mme GAUTRONNEAU n'est pas un handicap pour sa réinstallation à l'extérieur de la Cité.

../..

Elle vaque normalement à ses occupations et se dirige sans problème à travers la Cité ou dans la ville de Sainte-Livrade, sans gêne apparente.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

19 Décembre 1968

225/ CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame MARTIN
Assistante Sociale du Sanatorium
de Monbran par AGEN.

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 18 décembre dernier se rapportant à Monsieur QUINTIN Léon qui vous a confié sa peine de ne pouvoir, au moment de Noël, offrir à son jeune fils un cadeau.

Vous pouvez, d'ores et déjà, rassurer M. QUINTIN, car l'administration du Centre a pour habitude d'offrir aux enfants des hébergés, âgés entre 0 et 13 ans un jouet et les friandises pour Noël.

Il ne sera pas fait d'exception pour le fils de M. QUINTIN néanmoins, il semble que votre malade ne soit pas aussi démuni qu'il veut bien faire croire, car il percevrait l'allocation vieillesse et Madame HAMAIDE à qui il a confié son enfant, perçoit l'aide sociale aux infirmes et les allocations familiales.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

19 Décembre 1968

224/ CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur DESANTI Louis
2 Avenue Joffre
64 - BIARRITZ

Monsieur,

Vous avez bien voulu par une correspondance du 17 décembre dernier, me dire vos inquiétudes quant aux demandes de remboursement qui vous sont présentées par Madame MUTOS, à la suite de l'accident intervenu à sa fille Monique et pour lequel vous êtes partie adverse.

Après avoir convoqué Madame MUTOS, j'ai pu savoir qu'actuellement, elle avait présenté son dossier auprès de la Caisse de Sécurité Sociale et de la Mutuelle Scolaire en vue de son remboursement.

Dans le cas où elle ne pourrait obtenir satisfaction de divers organismes, à ce moment là seulement, elle sollicitera de vous un arrangement à l'amiable.

J'espère que ces renseignements vous tranquilliseront sur les intentions de Madame MUTOS.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

19 Décembre 1968

223/CAB
MB - AB

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

En application des directives que vous m'avez données, j'avais enregistré la candidature des jeunes filles, en vue de la mise en place dans la Cité d'une Section de Formation Professionnelle Accélérée devant permettre à ces jeunes personnes d'apprendre le métier de sténo dactylo.

Dix huit candidates se sont faites inscrire, et douze d'entre elles viennent d'être soumises aux examens psychotechniques indispensables à leur admission dans une Section de Formation Professionnelle.

Les résultats constatés par ces spécialistes donnent les conclusions suivantes :

Avis favorable = 1
Acceptables = 4
Déconseillés = 7

Les six autres personnes portées sur la liste de candidatures, qui n'ont pas subi les examens psychotechniques pourront être présentées à la Commission spécialisée du Service de la Main d'Oeuvre à Agen.

Au moment des examens à Ste-Livrade, trois d'entre elles suivaient déjà des cours dans une Ecole privée de Villeneuve et les trois autres étaient malades ou en déplacement.

L'impression générale est que, néanmoins, la possibilité de l'ouverture d'une Section semble bien compromise, pourtant il faudrait obtenir cette mise en place, afin d'éviter aux jeunes filles qui arriveront en âge très prochainement d'apprendre un métier de se diriger vers des Ecoles privées, dont le montant des cours à payer est fort élevé et où l'enseignement peut être discuté avec en plus les problèmes de déplacement.

Aux cinq jeunes filles déjà reconnues aptes par les psychotechniciens, nous pourrions ajouter les trois qui fréquentent les cours privés villeneuvois et certaines candidatures sont possibles parmi les jeunes, originaires de la Commune de Ste-Livrade.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir appuyer de toute votre autorité, ce projet qu'il y a lieu néanmoins de faire aboutir, non pas pour les besoins présents, mais surtout à venir.

La formule initiale d'une préparation à la Formation Professionnelle devrait pouvoir s'appliquer pour le premier démarrage.

M. BOUCHET.

17 Décembre I968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

222 / CAB
MB/YD.

Monsieur le Ministre d'Etat
Chargé des Affaires Sociales

Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
En faveur des Migrants
Bureau P/3
I, Place Fontenoy
P a r i s 7°

Dans le cadre des départs envisagés pour certaines personnes ne pouvant plus bénéficier de la gratuité du logement et des avantages s'y rattachant, les époux CAVALIE avaient sollicité auppès de vos Services, une étude particulière de leur situation et désiraient en effet, en raison des soins qu'ils devaient donner à leurs parents, pouvoir séjourner définitivement à la Cité.

Un examen médical effectué par le Docteur DAOULAS a conclu à la nécessité d'une hospitalisation pour les époux Mohamed ALLY, beaux-parents des CAVALIE mais il n'a pas été établi le besoin d'une présence permanente. Mis au courant par mes soins du maintien de la première décision les concernant, les époux CAVALIE ont demandé une autorisation de résidence jusqu'au 30 Juin I969. Par communication téléphonique, je vous ai fait part de cette seconde requête et après avoir donné un avis favorable, vous m'avez prié de faire signer aux époux CAVALIE, un engagement écrit.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver ce document à la présente lettre.

.../...

.../...

Un certain nombre de familles reste encore à devoir quitter la Cité en raison de leur situation professionnelle mais le problème de logement se pose pour les recevoir à l'extérieur car ces familles sont dans leur ensemble, composées d'enfants en nombre assez important. Pour bénéficier du droit à l'allocation logement, ils doivent louer des appartements correspondant à des normes précises, ce qui n'est pas le cas dans la généralité des logements H L M. Un programme spécial doit être envisagé par la Municipalité mais des questions financières semblent, néanmoins, subsister.
Est-ce que le principe d'une aide à partir du Fonds d'Action Sociale peut être retenu ? Dans l'affirmative, je pourrai vous apporter des précisions plus amples sur ce problème particulier.

M.BOUCHET.

ENGAGEMENT

Les époux CAVAILLE, actuellement hébergés à la Cité d'Accueil de SAINTE LIVRADE SUR LOT, reconnaissent avoir reçu notification du Ministère des Affaires Sociales, de ne plus pouvoir bénéficier de l'hébergement dans cette Cité.

D'autre part, ils s'engagent à quitter avec leurs parents Monsieur et Madame MOHAMED Ally, l'appartement qu'ils occupent avant le 30 Juin 1969.

Sainte-Livrade le 3 Décembre 1968

Cavaillé

19 Novembre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

222/CAB
MB - AL

à

Monsieur PECHBERTY Michel
46 - DURAVEL (Lot)

Monsieur,

Par une lettre du mois de novembre dernier, vous m'avez demandé de vous renseigner pour la date à laquelle aura lieu le 1er de l'An vietnamien ou fête du TET.

Cette manifestation est prévue pour le 17 février 1969 et ainsi que je vous l'avais indiqué précédemment, je ne vois aucun inconvénient à ce que vous installiez dans la Cité les attractions.

Néanmoins, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer, quel type de manège vous envisagiez de monter à Ste-Livrade.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

19 Décembre 1968

A U T O R I S A T I O N

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot autorise Madame BUI THI LOC, hébergée au Bâtiment B n° 12 , à s'absenter de la Cité pour une période de TROIS mois.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

M. BOUCHET.

19 Décembre 1968

A T T E S T A T I O N

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sur Lot, soussigné, certifie que Monsieur DELCASSE Noël, hébergé à la Cité d'Accueil, perçoit un secours de : TROIS FRANCS QUATRE VINGT CINQ (3,85 Fr) par jour.

Attestation délivrée à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

Le 18 Décembre 1968

Le jeudi 19 décembre 1968 à 14 h 30 une fête enfantine rassemblera toutes les personnes hébergées à la Cité d'Accueil.

A l'issue de la manifestation organisée par les jeunes, il vous sera remis, en votre qualité de grands ainés, un colis à l'occasion de NOEL.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

18 Décembre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

221/CAB
MB - AL

à

Madame NATTA Yvette
Assistante Sociale
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

Madame,

L'ensemble des enfants et les personnes âgées de la Cité seraient très heureux que vous participiez à la petite fête qu'ils donneront à l'occasion de NOEL.

Les plus jeunes m'ont prié de vous remettre l'invitation.

Pour ma part, je serais également très satisfait de vous accueillir à cette réunion qui aura lieu le jeudi 19 décembre, à partir de 14 h 30, dans la salle de fête de la Cité.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

17 Décembre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

220/CAB
MB - AL

à

Monsieur le Maire
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur,

Les enfants de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade m'ont demandé de vous remettre une invitation pour assister à la séance récréative qui précèdera une remise de jouets à l'occasion de NOEL.

Cette manifestation aura lieu le jeudi 19 décembre à partir de 14 h 30 dans la Salle de fête de la Cité.

Je serais très heureux de vous y accueillir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.-

M. BOUCHET.

17 Décembre 1968

A T T E S T A T I O N

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, soussigné, certifie que Madame NGUYEN THI VUONG, hébergée à la Cité d'Accueil, perçoit un secours de : TROIS FRANCS QUATRE VINGT CINQ (3,85 Fr) par jour.

Certificat délivré à l'intéressée pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

17 Décembre 1968

A T T E S T A T I O N

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, soussigné, certifie que Monsieur VANDJOUR Ali, hébergé à la Cité d'Accueil perçoit un secours de CINQ FRANCS CINQUANTE (5,50 Fr) par jour).

Attestation délivrée à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit .-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE ☆ LOT

Le Directeur

M. BOUCHET

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 16 Décembre 1968

C E R T I F I C A T

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sur Lot, soussigné, certifie que Monsieur PHAM VAN TY est hébergé à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade depuis le 1er Juin 1968.

Certificat délivré à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

Le Directeur

M. BOUCHET.

44G

12 Décembre 1968

Monsieur le Juge des Enfants
Tribunal de Grande Instance
47 - A G E N

219 / CAB
MB - AL

- Convocations concernant les jeunes SYLVAIN Robert
CRASBERCU Jean - ALBERT Jean et NICOLAS Michel 4

En retour après signatures des intéressés.

Le Directeur

M. BOUCHET.

10 Décembre 1968

A T T E S T A T I O N

Je soussigné Directeur de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade certifie que le foyer de M. CUVE Henri a été dans l'obligation de quitter la Cité d'Accueil de Ste-Livrade en application des directives émises par le Ministère de tutelle, le Ministère des Affaires Sociales.

En effet, les ressources de ce ménage étant supérieures pour permettre un hébergement à titre gratuit.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

N°

Sainte-Livrade, le 10 Décembre 1968

A T T E S T A T I O N

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, soussigné, certifie que Madame COURSIER Marthe perçoit un secours de TROIS FRANCS QUATRE VINGT CINQ (3,85 Fr) par jour.

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

N°

Sainte-Livrade, le 6 Décembre 1968

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, soussigné, certifie que Monsieur DURBAN Roger perçoit un secours de CINQ FRANCS CINQUANTE (5,50 Fr) par jour.

Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

N°

Sainte-Livrade, le 6 Décembre 1968

A T T E S T A T I O N

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, soussigné, certifie que Madame OBENANS née PHAM THI HON perçoit un secours de TROIS FRANCS QUATRE VINGT CINQ (3,85 Fr) par jour.

5,50

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-Livrade — Le Directeur — (47)

M. BOUCHET.

11 Décembre 1968

220/ CAB
MB/YD.

Monsieur,

Madame De CACQUERAY, Assistante Sociale de la Cité de Sainte-Livrade m'a transmis la lettre que vous lui aviez adressée à la suite d'une communication qu'elle avait faite à Monsieur GERBAUD, en vue de rechercher un animateur de foyer pour les jeunes appartenant à des familles hébergées.

Tout d'abord, je dois vous préciser que la cité d'accueil de Sainte-Livrade est réservée à l'hébergement des familles rapatriées d'Indochine et a, dans son ensemble, l'aspect se rapprochant le plus d'un centre médico-social que de tout autre chose.
Les familles ont un certain nombre d'enfants dont la plupart arrivent maintenant aux environs de 12 à 16 ans et en raison de leur origine, cette jeunesse nous pose de sérieux problèmes pour réaliser avec satisfaction, son intégration parmi les jeunes européens qu'ils sont appelés à cotoyer tout au long de leur vie. Il faut faciliter le contact indispensable avec la communauté où devront évoluer les jeunes eurasiens et j'envisage de créer un foyer devant leur permettre de mieux comprendre et admettre les possibilités qui leur sont ouvertes.

Une tentative avec mise en place dans la cité d'une Maison de Culture, a déjà été réalisée mais les résultats obtenus ont été négatifs, surtout, je crois, parce que la personnalité du Responsable de cette Maison, n'a pu faciliter le contact indispensable avec les jeunes participants. Une nouvelle formule néanmoins, semble possible tout en conservant avec un rôle moins important, les structures de la Maison des Jeunes.

.../...

.../...

Ce foyer dépendrait davantage du Ministère des Affaires Sociales qui est le Ministère de tutelle de la cité même, et la position de l'animateur serait semblable à celle du Personnel social ou administratif de la Cité.
La personne ayant le rôle d'animateur aurait toute latitude pour aménager ses conseils de travails, et je la souhaiterai personnellement, dans la ligne générale de son action que nous aurons pris soin de définir à l'avance.

Le traitement affecté à l'animateur serait de I.000 francs, mensuellement. A cela viennent s'ajouter les avantages de logement de fonction gratuit, ainsi que la fourniture d'eau, électricité et chauffage.
Je cite très rapidement les conditions générales offertes à un animateur qui devra faire preuve d'initiatives et respecter néanmoins, un esprit d'équipe pour mener à bien la tâche qui lui sera confiée.
Grâce à l'indépendance dans l'organisation de son travail et à la nature des personnes avec lesquelles il s'expliquera, il pourra en ressentir de la satisfaction s'il montre de la conscience et de l'intérêt à sa mission.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer dans les meilleurs délais, la suite que vous pensez réserver à cette affaire et je ne manquerai pas de vous forunir des détails complémentaires si vous en exprimez le désir. Par ailleurs, au cas où vous seriez intéressé, je pense qu'il serait souhaitable, avant de prendre une décision ferme que vous puissiez, sur place, étudier ce problème.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur René MOSSIERE
II, Avenue Le Kain
Maisons Lafitte (78)

Maisons Laffitte le 22.11.68

M. Rémi MOSSIERE
11 Avenue le Nain
78. Maisons Laffitte.

Madame,

Par Monsieur Gerbaud j'ai appris que vous recherchiez un animateur. Toutefois comme il ne m'a donné aucune indication, je souhaiterai, avant de poser ma candidature, avoir quelques précisions sur le poste, notamment :

- le milieu, l'âge, la situation des femmes.
- de quel organisme dépend le Foyer.
- le rôle de l'animateur.
- les conditions de travail.
- le salaire.
- la promotion sociale.

J'ai 29 ans, marié depuis 1965. Je suis animateur depuis 5 ans. Tout d'abord bénévole dans un foyer de femmes, j'en ai fait ma profession.

Durant 2 ans j'ai suivi une école de formation d'animateurs au cours desquels j'ai effectué le stage pratique dans un foyer de jeunes, mixte, 18 à 25 ans, en Hte Savoie, où j'étais seul animateur.

Depuis plus de 3 ans je suis animateur responsable d'un foyer de jeunes apprentis de 14 à 18 ans. Si j'ai démarré seul ce foyer pendant un an, actuellement je suis responsable d'une équipe de 7 animateurs et moniteurs permanents.

Mon travail est très intéressant et me plait beaucoup et les conditions financières sont satisfaisantes, toutefois étant d'origine agricole savoyarde, je cherche à quitter la région parisienne, ce qui d'ailleurs contribuerait mieux à la santé de ma femme.

Je pense avoir le contact facile auprès des jeunes et suis assez dynamique. En ce qui concerne les activités que je pourrai être appelé à organiser, je pense qu'elles dépendront avant tout des besoins des jeunes et de leur mentalité. Je crois pouvoir m'adapter à ces besoins sur le plan sportif, manuel, culturel.

Si le poste est toujours vacant, je mis à votre disposition pour tous renseignements.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, mes dévoués sentiments.

Daniel

5 Décembre I968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

2I9/ CAB
MB/AL.

A

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
6° Bureau
A g e n.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire attribuer aux personnes dont les noms sont portés sur le projet d'arrêté joint, un secours devant leur permettre de subsister pendant le mois de Décembre.

Ces chefs de famille sont en effet dans l'impossibilité de satisfaire à un emploi et d'autre part, ne disposent d'aucune autre source de revenu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET

4 Décembre 1968

218/CAB
MB - AL.

RECOMMANDEE

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur GAUTRONNEAUX Lucien
Hôpital Tennon
4 rue de la Chine
75 - PARIS (20 ème)

Monsieur,

Par un pli recommandé du 31 juillet 1968, je vous demandai d'envisager la possibilité de recueillir près de votre lieu de travail votre famille, actuellement en résidence à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Au cours de votre congé du mois de Septembre, je vous donnai dans le détail les raisons de la décision que j'avais prise à votre encontre. Depuis, vous ne m'avez pas précisé votre position en la matière et je suis dans l'obligation à nouveau de vous rappeler les directives que je dois faire appliquer.

Veuillez me faire savoir dans les meilleurs délais les démarches que vous avez entreprises à ce sujet et les dispositions que vous pensez adopter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

N° 517
(J. S. 220372.)
RÉCÉPISSÉ D'U
RECOMM
Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent
5/12/68
2.30
contre-remboursement
nature de l'objet
LR
à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge
DESTINATAIRE : Monsieur Gautronneaux Lucien Hopital Tennon - 4 Rue de la Chine - 75 Paris (20e)
ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.
POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
Voir NOTA au verso.

STE LIVRADE SUR LOT ET SAR. 9920 LOT

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

4 Décembre 1968

217/CAB
MB - AL

RECOMMANDEE

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

chez M. Ng Dê

Madame SONDIT Jean
~~Bâtiment H n° 5~~ ~~Rue du Prieuré~~ -
Cité ~~d'Accueil~~ n° 26 rue Malfourat
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Madame,

Je viens d'apprendre que vous résidez maintenant dans un logement de la ville de Ste-Livrade.

Ceci correspond aux directives que je vous ai fait parvenir au moment où vous m'aviez fait savoir que vous désireriez prendre la vie commune avec un ami.

Néanmoins, il est indispensable de régulariser officiellement votre départ de la Cité d'Accueil et je vous serais reconnaissant de vouloir bien vous présenter à mes Services d'ici le 15 décembre 1968 afin de procéder aux opérations de régularisation de départ.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

N° 517
7 111578 3

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent
Étiquette

2,30

STE LIVRADE S/LOT
18 H 30
14 - 12
1968
LOT ET GAR.
0188

contre-remboursement
nature de l'objet

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : Madame Sondit chez Monsieur Nguyen De N° 26 Rue Malfourat
à 47 Sainte Livrade S/Lot

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

4 Décembre 1968

216/CAB
MB - AL

RECOMMANDEE

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame Veuve HENRY
6 Avenue Théophile Gautier
75 - PARIS (16 ème)

Madame,

Par un pli recommandé , daté du 14 octobre 1968, je vous ai fait connaître les dispositions que j'étais dans l'obligation d'envisager pour le logement qui continue à vous être indûment attribué.

Je vous demandai alors de me transmettre les décisions que vous envisagiez d'appliquer pour libérer au plus tôt ce local.

A ce jour, je n'ai encore reçu de votre part aucun accusé de réception, ni des précisions par quelque intermédiaire que ce soit pour la liquidation de cette situation.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que si au 1er janvier 1969, je n'ai aucune nouvelle de votre part, je ferai alors regrouper les membres déposés dans l'appartement, vers un local où vous pourrez les récupérer à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

N° 517
(J. S. 220372.)

RÉCÉPISSÉ D'UN E
RECOMMAND

Montant de l'affranchissement Étiquet
Signature de l'agent

5/12/68

2,90 f

LIVRADE-SUR-LOT ST-LIVRADE-SUR-LOT 9919

contre-remboursement nature de l'objet

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : Madame Veuve Henry
6 Avenue Théophile Gautier
à 75 Paris (16e)

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS Voir NOTA au verso.

CITÉ D'ACCUEIL - St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

2 Décembre 1968

Ministère des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

214/CAB
MB - AL

- Situation mensuelle des effectifs de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade à la date du 1er décembre 1968

3 Référence votre lettre PSM.3 N° 948 du 5.9.68

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL ☆ SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 . SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 1er Décembre 1968

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
183	17	13	3	35	32	19	129	40	16	109	84	22	13	119	68	25
	17	13	3	35	32	19	129	40	16	109	84	22	13	119	68	25
	30		70			188			231				225			

Célibataires : 30

Mariés : 258

Enfants : 454

Total . . . 742

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHEIX

CITÉ D'ACCUEIL - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

//-)RRIVEES & //_)EPARTS

au 1er Décembre 1968

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
NEANT								
ToTaUx du mois:								
ToTaUx depuis début année:								

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
SAINTE LIVRADE	Départ définitif du Centre		2		1	6	2	11
ToTaUx du mois:			2		1	6	2	11
ToTaUx depuis début année:			16	2	17	43	25	103

Le Directeur du Centre

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

ETAT DES INCASABLES

A la date du: 1/12/ 1968

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		ToTaUx
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
-Mutilés.....			1		1		2
-Blessés de guerre.....							
-Infirmes civils.....	1	1	29	25	24	147	225
-Malades chroniques.....							
-Personnes âgées de plus de 55 ans			24	13	22	57	116
-Veuves de guerre.....				10		16	26
-Autres veuves.....				38	9	86	133
-Femmes Abandonnées.....				29	4	78	111
~~travail.....~~	~~16~~	~~12~~	~~16~~		~~15~~	~~70~~	~~129~~
ToTaUx:.....	17	13	70	113	75	454	742

Le Directeur du Centre,

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE ☆ SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

3 Décembre 1968

214/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Directeur des Domaines
Chef du S.C.V.M.
Achats administratifs
15, Rue Scribe
75 - PARIS (9ème)

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Bordereau d'envoi du 26.11 dernier me faisant savoir que le véhicule Peugeot 404 L familial, étant classé véhicule de tourisme, il ne peut être donné une suite favorable à ma demande d'achat pour ce type de matériel.

D'autre part, vous me faites savoir que je puis envisager l'achat d'un véhicule 404 - U6 - Limousine commerciale grand luxe. Ce modèle peut effectivement convenir aux besoins que j'ai pour l'organisation de mon Service et je vous serais reconnaissant de bien vouloir en conséquence, considérer ma présente lettre comme une demande d'achat pour ce modèle. La version du modèle à essence conviendra.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression, de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

22 Novembre 1968

213/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Directeur
du Centre Psychotechnique Régional
15 Cours Clémenceau
33 - BORDEAUX

Suite à la conversation téléphonique que j'ai eue ce jour avec l'un de vos collaborateurs, j'ai l'honneur de vous adresser une copie de la correspondance que je fais parvenir à Monsieur le Directeur Départemental de Lot et Garonne, afin que vous puissiez, éventuellement, prévoir dans votre programme cette affaire.-

M. BOUCHET.

22 Novembre 1968

212/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Locuée
47 - A G E N

Ainsi que Mr MAKEDONSKY vous l'avait déclaré, au cours de la visite que nous vous avions faite il y a quelques jours, j'ai l'honneur de vous confirmer ladécision de la F.P.A. pour l'implantation à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, d'une Section devant recevoir un certain nombre de stagiaires en vue de leur apprendre le métier de sténo dactylo.

Dans le cadre de la mise en place de ce projet, les candidates désirant suivre ce stage, doivent auparavant satisfaire à des examens psychotechniques, afin de déterminer leur aptitude à suivre les cours qui leur sont proposés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous pouviez faire organiser une séance d'examen psychotechnique par les personnes spécialisées du Centre Régional de Bordeaux.

Je dispose à Ste-Livrade de locaux qui pourront être mis à leur disposition, au moment qui leur conviendra.

Je joins une liste de jeunes filles actuellement volontaires, et je me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

LISTE DES INSCRIPTIONS POUR LE STAGE DE F.P.A. STENO DACTYLO

Noms et prénoms	Date de naissance	niveau études
AILLARD Solange	16.04.51	B.E.P.C.
BEDOUET Luce	15.10.46	B.E.P.C.
BOUILLON Gisèle	26.10.49	3 ème
CASABIANCA Marie France	4.12.49	4 ème
DUTAMBY Antoinette	20. 1.48	B.E.P.C.
DUTAMBY Marcelline	11. 1.51	4 ème
FAURIS Yvonne	27. 8.50	4 ème
FANTON D'ANDON Mireille	15. 7.50	4 ème
FANTON D'ANDON Jeanne	9. 7.48	4 ème
GAZE Cécile	22.11.49	4 ème
GEORGES Christiane	22. 6.48	4 ème
HELLMUTH Danièle	21.10.51	4 ème
ISMAEL Kadja	9. 5.51	4 ème
LUET Augustine	6.11.51	4 ème
LUET Nicole	13. 6.47	4 ème
MAZIERES Francine	1. 4.50	4 ème
MERLET Gabrielle	23. 9.50	4 ème
PRUNETTA Jacqueline	19. 4.50	4 ème
SAMEL Angeline	16. 4.52	3 ème
SEUSSE Céline	6. 6.51	4 ème
TRUONG Paulette	30. 7.50	4 ème
WEISS Simone	27. 5.49	4 ème

22 Novembre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

210/CAB
MB - AL

à

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

Par votre correspondance n° PMS/3 n° 976 du 29 octobre 1968 et se rapportant à l'acquisition d'une ambulance, vous m'avez fait savoir que vous estimiez qu'une telle dépense n'était pas nécessaire et que le véhicule devant desservir les besoins d'évacuation sanitaire des deux Centres devait suffire. D'autre part, vous précisiez que l'ambulance ne devait être utilisée qu'au transport des malades couchés.

Lors de votre visite dans les Centres de Bias et Ste-Livrade, les Médecins ont manifesté devant vous, leur désir d'avoir à leur entière disposition ce véhicule ambulance. Or, en étudiant avec le Médecin chef les modalités d'application de votre décision, il nous est apparu que les besoins des infirmeries étaient également nombreux pour des malades non couchés, et qu'il était dans ces conditions difficile de bloquer un véhicule, qui faisait besoin par ailleurs.

En effet, il n'est pas rare qu'à deux ou trois reprises par mois un transport de consultants dans les Hôpitaux de Bordeaux ou Toulouse ne soit nécessaire pour les besoins des familles hébergées dans l'une ou l'autre Cité.

D'autre part il est apparu que pour ces déplacements, au moment de placements sanitaires ou sociaux, l'Assistante Sociale devait pouvoir emmener plusieurs personnes à la fois; c'est ce qui m'a amené à utiliser parfois le véhicule ambulance, afin de concilier les besoins indiscutables de sécurité réclamée par les Dispensaires et en même temps permettre aux Services Sociaux des deux Cités d'effectuer leurs déplacements dans les conditions valables.

../..

Je souhaiterais recevoir l'autorisation de procéder à l'achat d'un véhicule de plus grande capacité que les voitures Renault 4 L. J'estime qu'une voiture 404 de type familial ferait très bien l'affaire.

D'après les renseignements en ma possession, cette dépense s'élèverait en passant commande par l'intermédiaire des Domaines à 8.990,00 Fr environ. Des crédits encore disponibles permettent d'envisager cet achat, sans annuler les prévisions antérieures.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer, si vous pouviez me permettre de donner une issue favorable à ce projet.

M. BOUCHET.

22 Novembre 1968

211/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

REF: ma lettre n° 203/CAB
du 29.10.68. MB AL

Monsieur le Directeur des Domaines
Chef du S.C.V.M.
Achats Administratifs
15 Rue Scribe
75 - PARIS (9ème)

Monsieur,

Par un précédent courrier, j'avais sollicité l'utilisation de de votre Organisme pour procéder à l'achat d'un véhicule de type ambulance, afin de doter les Dispensaires de Bias et Ste-Livrade de cette catégorie de voiture.

Or après une étude plus approfondie des besoins avec les Services compétents, il apparait qu'il serait plus souhaitable de procéder à l'achat d'un véhicule de marque Peugeot 404 L. de type familial et à moteur à essence. Ce genre de voiture correspondrait mieux, en fait, à l'emploi dont nous avons besoin.

En vous demandant de bien vouloir excuser de ce changement de décision, je vous serais reconnaissant de m'indiquer si vous pouviez rectifier en ce sens, ma commande initiale.

Je vous retourne à cet effet, le décompte des versements que vous m'avez fait parvenir. Toujours pour des raisons de régularisation de poste budgétaire, il me serait agréable de pouvoir faire imputer dans les meilleurs délais le montant de cette dépense.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

18 Novembre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

208/CAB
MB - AL

à

Madame CLOSONT Pierrette
Bâtiment H n° 11 C.A.R.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Madame,

Par une correspondance non datée, mais qui m'est parvenue récemment, vous avez sollicité un examen de votre situation à la suite de la décision que je vous ai laissé connaître, tendant à réduire à compter du 1er janvier 1969 à 3 heures de travail par jour votre emploi de femme de ménage dans les Services Administratifs de la Cité.

Vous souhaitez au contraire, être employée à plein temps afin d'avoir une rémunération mensuelle plus importante.

J'ai le regret de vous confirmer les termes de notre dernier entretien et je ne puis que vous offrir un emploi évalué à 3 heures de tra travail par jour et en conséquence payé d'équivalence.

Si cette formule ne pouvait vous convenir, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me l'indiquer, car alors je serais dans l'obligation de faire appel à d'autres personnes.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

CITE D'ACCUEIL - STE LIVRADE

M. BOUCHET.

18 Novembre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

208/CAB
MB - AL

à

Monsieur PECHBERTY Michel
46 - DURAVEL (Lot)

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 12 Novembre 1968 par laquelle vous sollicitez l'autorisation de vous installer avec une partie de votre matériel pendant les fêtes du TET, c'est à dire en janvier ou février 1969.

Personnellement, je ne vois aucun inconvénient à votre venue dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade pour cette période, mais je ne puis actuellement vous préciser avec exactitude les dates qui vous intéressent.

Je vous conseille donc de prendre contact à nouveau avec moi-même dès les premiers jours de janvier afin que je puisse vous renseigner correctement.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

CITE D'ACCUEIL — STE-LIVRADE — LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

18 Novembre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

207/CAB
MB - AL

Monsieur l'Inspecteur du Travail
Chargé de l'Echelon Régional de l'Emploi
2 Cours de l'Intendance
33 - B O R D E A U X

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre JCP/AML/N°453 du 13 Novembre 1968 se rapportant à une demande de renseignements pour l'emploi dans l'hotellerie en Aquitaine.

Il ne m'est pas possible de vour fournir les indications que vous désirez, car le Centre d'Accueil de Ste-Livrade ne correspond pas à la catégorie d'etablissements auprès desquels vous devez recueillir les renseignements. En effet, le Centre d'Accueil de Ste-Livrade héberge des personnes rapatriéa d'Indochine, qui en raison de leur état physique et de leur situation sociale ne disposent pas de ressources suffisantes pour subvenir à leur besoin.

En conséquence, les familles intéressées bénéficient de l'assistance de l'Etat, au moins pour leur hébergement. Chaque foyer vit dans un appartement mis à sa disposition et pourvoit à ses besoins dans les gestes de la vie quotidienne.

Je vous retourne le questionnaire joint.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

I8 Novembre I968

202 / CAB
MB/YD.

Monsieur,

Vous étiez intervenu auprès de moi à la suite des décisions que j'avais prises dans le cadre des directives reçues du Ministère des Affaires Sociales et qui avaient pour objet de vous demander d'envisager votre départ de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade puisque vous ne remplissez pas les conditions indispensables pour pouvoir bénéficier de l'hébergement gratuit.

Vous avez alors demandé une révision de votre situation en évoquant l'état de santé de vos parents qui nécessite une présence permanente de votre part auprès d'eux. A l'appui de ces déclarations, vous avez fourni un certificat médical du Docteur TIEN et mon Administration Centrale a demandé au Docteur DAOULAS de faire une contre expertise en vue de pouvoir statuer en toute connaissance de cause sur votre cas particulier.

A la suite de cette étude, je viens de recevoir du Ministère des Affaires Sociales, une lettre dont vous voudrez bien trouver photocopie dans laquelle on me demande de prendre toutes dispositions en vue de procéder d'une part, à l'hospitalisation de vos parents ainsi que le recommande le Médecin-Chef du Dispensaire et d'autre part, de prendre les dispositions nécessaires à votre réinstallation à l'extérieur de la Cité.

Compte tenu de ces directives impératives je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer de quelle manière, vous pensez procéder pour régulariser au mieux cette situation de faits et alors nous fixerons d'un commun accord, un délai d'exécution

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur du Centre d'Accueil,

M.BOUCHET

Monsieur CAVALIE
Cité d'Accueil
Sainte-Livrade.

MINISTERE D'ETAT
CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES

LR/MD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction de la Population et
des Migrations
Sous-Direction des Programmes
Sociaux en faveur des Migrants
-:-

PSM.3/n° 1005

PARIS. LE 18 NOV 1968
1;Place de Fontenoy (7è)

Le MINISTRE d'ETAT
Chargé des AFFAIRES SOCIALES

à

Monsieur le DIRECTEUR de la
Cité d'Accueil de
(47) - B I A S -

O B J E T : Situation famille CAVALIE.

REFERENCE : Votre lettre 181 du 4 Octobre 1968.

Par votre correspondance précitée vous avez bien voulu me rendre compte de la situation des époux Mohamed ALLY et de leurs enfants, les époux CAVALIE.

Suivant le certificat médical établi par le médecin chef des dispensaires de Bias et de Ste-Livrade, il s'avère qu'une hospitalisation est indispensable aussi bien pour Mr. Mohamed ALLY que pour Mme Mohamed ALLY en raison de la nécessité de soins continus.

Cette situation ne saurait toutefois constituer un prétexte pour leurs enfants Mr. et Mme CAVALIE, de continuer à être hébergés à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade. Bien au contraire, il leur appartient de libérer le logement qu'ils occupent indûment et d'entreprendre les démarches nécessaires pour que l'hospitalisation des époux ALLY puisse intervenir dans les meilleurs délais.

Je vous serais obligé de me tenir informé des mesures prises dans le sens indiqué ci-dessus./.

CENTRE ACCUEIL de BIAS (L.-et-G.)
COURRIER ARRIVEE
Date : 14 NOV. 1968
Enregistrement 19
Dispensaire
Service Général
Promotion Sociale
A. C. V. G.
Etat Civil

Pour le Ministre et par
autorisation
P/le Directeur de la Population
et des Migrations
Le Sous-Directeur,

D. ARGER

12 Novembre 1968

Monsieur le PROCUREUR de la REPUBLIQUE
Tribunal de Grande Instance
Parquet
- 47 - A G E N

206/CAB
GD- AL

- Convocation à témoin

1

Soit transmis en retour.
M. BOUCHET Maurice, Directeur des Centres de Bias et Ste-Livrade effectuant actuellement une période militaire du 11 au 16 novembre 1968 ne pourra se rendre à la présente convocation.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

5 Novembre 1968

Ministère des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

205/CAB
MB - AL

- Situation mensuelle des effectifs de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade à la date du 1er novembre 1968

3 Référence votre lettre PSM.3/N° 948 du 5.9.68.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 1er Novembre 1968

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
185	17	13	3	36	32	20	130	40	18	113	84	22	13	121	68	23
185	30		71			190			237				225			

Célibataires : 30

Mariés : 261

Enfants : 462

Total . . . 753

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 . SAINTE-LIVRADE

//-)R R I V E E S & //_)E P A R T S

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
NEANT								
ToTaUx du mois:								
ToTaUx depuis début année:								

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
SAINTE LIVRADE	DEPART DEFINITIF DU CENTRE		9	2	11	21	10	53
ToTaUx du mois:			9	2	11	21	10	52
ToTaUx depuis début année:			14	2	16	37	23	92

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

ETAT DES INCASABLES

A la date du: 1/11/1968

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		ToTaUx
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
-Mutilés.....			1				1
-Blessés de guerre.....							
-Infirmes civils.....	1	1	28	18		5	53
-Malades chroniques.....							
-Personnes âgées de plus de 55 ans			13	5			18
-Veuves de guerre.....				10			10
-Autres veuves.....				52			52
-Femmes Abandonnées.....				23			23
ToTaUx:.....	1	1	42	108		5	157

Le Directeur du Centre,

CITÉ D'ACCUEIL - SAINTE-LIVRADE - Le Directeur

M. BOUCHET

31 Octobre 1968.

Le Directeur du Centre d'Accueil,

A

201/ CAB
MB/YD.

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
Place Armand Fallières
A g e n.

Additionnellement à mon envoi du 23 Octobre dernier concernant le recrutement de Madame de CACQUERAY, en qualité d'assistante sociale à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver, ci-joint, l'extrait du casier judiciaire de l'intéressée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

COUR D'APPEL

de C A E N

TRIBUNAL

DE GRANDE INSTANCE

CHERBOURG

5,00

Droit de timbre de 0,50 F perçu en compte avec le Trésor sous le N° du répertoire spécial.

BULLETIN N° 3

EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE

(Relevé des peines privatives de liberté prononcées pour crime ou délit)

Concernant le nommé DE CACQUERAY [illegible]

fil de

et de

né le 8 JUILLET 1920 *à* CHERBOURG (Manche)

	DATE des CONDAMNATIONS	COURS ou TRIBUNAUX	NATURE des CRIMES OU DÉLITS	DATE des CRIMES OU DÉLITS	NATURE et DURÉE DES PEINES	OBSERVATIONS
1						
2						
3						

Coût du Bulletin :

Rédaction, recherche, etc. 3,25

Enregistrement 5,00

PRIX TOTAL..... 8,25

VU AU PARQUET

Le Procureur de la République

Timbre du Tribunal,

Pour relevé conforme

CHERBOURG le 28 OCT. 1968

LE GREFFIER DU TRIBUNAL,

Bissey-Lacoste, Mont-de-Marsan - N° 307-B

29 Octobre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

204 / CAB
MB - AL.

à

Monsieur le Directeur
FOYER JEUNESSE
18, rue Louis Barthou
64 - G E L O S

Monsieur,

En réponse à votre lettre se rapportant au congé dont les jeunes ISNARD Bernard et KASPARIAN Marcel peuvent bénéficier à l'occasion de la Toussaint, j'ai l'honneur de vous retourner l'accord signé des chefs de famille.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

29 Octobre 1968

203 /CAB
MB - AL.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Directeur des Domaines
Chef du S.C.V.M.
Achats Administratifs
15 Rue Scribe
75 - PARIS (9ème)

Monsieur,

A la suite des renseignements que vous avez bien voulu me faire parvenir par Bordereau d'envoi du 21.10.1968, j'ai l'honneur de vous préciser la commande du véhicule dont mon Service a besoin.

Il s'agit d'un véhicule ambulance 404, du type 404 U6 - commerciale GL à essence et connu dans votre organisme sous le symbole 6611YS.

Pour des raisons budgétaires, il est indispensable que le montant de l'achat envisagé soit viré à votre compte avant le 31 décembre prochain.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir m'indiquer par quel moyen je puis adresser à votre Service Comptabilité les fonds destinés au règlement de l'achat du véhicule et même dans le cas où la livraison devrait ou ne pourrait intervenir que plus tard.

M. BOUCHET.

28 Octobre I968

Le Directeur du Centre d'Accueil,

A

200/ CAB
MB/YD.

Monsieur LABLACHE-DEKERVOR
23, Rue des Blanchers
T o u l o u s e.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 26 dernier et je vous donne par la présente, mon accord pour vos conditions et le jour fixé, c'est à dire le jeudi I9 décembre à I4 H 30.

Ainsi que vous me le demandez, je peux assurer votre transport entre Villeneuve et Sainte-Livrade aller et retour.

Sauf contre ordre de votre part, je considère cette affaire comme définitivement réglée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

28 Octobre I968

I99 / CAB
MB/YD.

RECOMMANDE.

Madame,

Le samedi 26 octobre, j'ai eu l'occasion de vous faire connaitre la position que jétais amené à prendre envers vous et qui concerne votre maintien dans la cité d'accueil'

Votre mari avant son incarcération savait déjà qu'en qualité de travailleur indépendant, je ne pouvais plus longtemps lui concéder ainsi qu'à sa famille, le droit à l'hébergement dont il bénéficiait anormalement depuis votre mariage.

En raison de la nouvelle situation créée par son arrestation puis son emprisonnement, j'étais amené à reconsidérer avec vous la décision qu'il y avait lieu de prendre. Tout d'abord, je souhaite que vous preniez contact avec le Service Social de la cité auquel je transmets mes instructions pour que le placement de vos enfants puisse s'effectuer dans la région afin de vous rendre disponible pour un emploi. Ensuite, toujours par l'intermédiaire du Service Social de la Cité, nous mettrons nos moyens en oeuvre pour vous aider à rechercher un travail dans la région toulousaine qui semble mieux dotée que n'importe où ailleurs, dans votre spécialité de sténo-dactylographe. A partir de l'exécution de ces deux consignes, je fixerai un délai pour votre départ de la cité car il reste bien entendu qu'au moment de sa sortie de prison, votre mari ne pourra en aucun cas bénéficier des avantages qu'il avait avant son incarcération.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Madame SIMOES DA FONSECA Claude
Cité d'Accueil
Sainte- ivrade.

M.BOUCHET

28 Octobre I968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

I98 / CAB
MB/YD.

Monsieur le Ministre d'Etat
Chargé des Affaires Sociales

Direction de la Population
et des Migrations

Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants

Bureau P/3
I, Place Fontenoy
P a r i s 7°

Durant l'année I968, il a été procédé à la création d'une Maison de la Jeunesse et de la Culture à l'intérieur de la cité d'accueil de Sainte-Livrade.

Cette organisation est placée sous la responsabilité de Monsieur GARRIGUES.

Une grande partie des frais de fonctionnement de cette Maison, est supportée par les crédits propres à la cité après qu'un virement interne entre la Direction de la cité et la Direction de cette Maison, ait été effectué. La majeure partie de l'argent ainsi mis à la disposition du Directeur de la Maison de la Jeunesse sert à payer ses émoluments et frais généraux. D'autre part, les crédits d'équipement en quantité suffisante, sont attribués directement à la Maison des Jeunes par les fonds d'Action Sociale.

Or, les résultats qu'on était en droit d'espérer de cette organisation, ne se sont pas réalisés soit parce que la formule choisie ne correspondait pas aux besoins de la jeunesse du centre et aussi, il faut bien l'admettre, parce que le dynamisme dont devrait faire preuve le directeur, n'a jamais pu se manifester pleinement.

.../...

.../...

Il semble donc inutile de continuer à faire remettre dans des conditions plus ou moins orthodoxes des fonds qui n'atteignent pas par leur utilisation, le but que l'on s'est fixé.

Monsieur GARRIGUES, au cours d'une réunion du Conseil d'Administration de la Maison de la Jeunesse, a su notre position et le Président l'a prié de prendre pour sa situation personnelle, une décision. La plupart d'entre nous lui avions conseillé de quitter le poste qu'il occupe actuellement. Il semble que ce soit l'opinion de l'intéressé mais il tarde à faire parvenir sa décision définitive.

Il y aurait donc lieu de presser la régularisation de cette situation et vos Services, ont, semble-t-il, un moyen indiscutable en faisant donnaitre qu'ils ne peuvent continuer pour l'exercice prochain, à envisager la remise de crédits pour le fonctionnement de la Maison de la Jeunesse. Alors, il sera possible de faire prendre à Monsieur GARRIGUES la décision que nous souhaitons de sa part et il y aurait avantage à ce que cela se réalise le plus tôt possible.

M.BOUCHET

28 Octobre 1968

Le Directeur du Centre d'Accueil,

A

I96/ CAB
MB/YD.

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
Place Armand Fallières
A g e n.

J'ai eu l'occasion, au cours d'un récent entretien avec Monsieur TOR, de lui exposer la situation administrative non encore réglée de Monsieur TURSAN ancien Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

A ce moment là, je posais la question, à savoir si l'intéressé pouvait bénéficier des avantages d'une prime de licenciement ainsi que son contrat le prévoyait mais depuis, j'ai pu savoir que Monsieur TURSAN était en possession d'une lettre de Monsieur le Directeur de l'Administration Générale du Personnel et du Budget qui établit avec précision les droits qui lui sont garantis. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver, en annexe, une copie de cette lettre.

Pourriez-vous m'indiquer dans quelles conditions, la régularisation du dossier administratif de Monsieur TURSAN, pourra s'effectuer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET

25 Octobre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

202/ CAB
MB - AL

à

Monsieur le Chef du Centre de Poste
et Télécommunications

47 - VILLENEUVE SUR LOT

Monsieur,

Je suis amené à songer à la réorganisation du réseau téléphonique à l'intérieur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Il me serait indispensable de pouvoir disposer de nouveaux postes dans le système intercommunication, et pour cela il me semble qu'une modification complète de l'installation déjà en place doit être envisagée.

Afin de vous faire connaître mes besoins exacts et également de vous demander le montant des frais que ces changements entraineront, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous pouvez m'envoyer l'un de vos collaborateur sur place, afin de déterminer les conséquences de ce projet.

Pour des raisons purement budgétaires, il est indispensable de régulariser cette situation avant le 31 décembre prochain.

En conséquence, je sollicite de votre part un examen particulier de mon problème.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

24 Octobre 1968

A T T E S T A T I O N

N° 201/ CAB
MB - AL

Je soussigné Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade certifie que Monsieur TO VAN TRANG François réside actuellement à la Cité d'Accueil avec sa famille.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

24 Octobre 1968

200/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur TRUONG Prosper
16 rue Sainte-Colombe
33 - B O R D E A U X

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre non datée et qui m'a été remise par un membre de votre famille le 23 octobre 1968.

Je vous donne mon accord pour le délai sollicité, soit le 10 novembre prochain.

Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que j'avais eu l'occasion de rencontrer votre épouse dans le courant de l'été à mon Bureau et que je lui avais précisé ma décision de remise de votre appartement.

Il m'avait semblé alors inutile de préciser par écrit mes paroles, car je croyais avoir affaire à une famille au dessus de tout problème pour la régularisation de sa situation.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

24 Octobre I968

I94/ CAB
MB/YD.

Madame,

J'ai eu l'occasion de vous expliquer, pourquoi, en vous maintenant propriétaire d'un véhicule vous vous tenez en dehors des conditions à remplir pour le droit à hébergement gratuit à l'intérieur de la Cité.

Je vous renouvelle ma décision dont je vous avais fait part, à savoir que vous ne devrez plus être propriétaire de ce véhicule au Premier Janvier I969 si vous désirez continuer de bénéficier des avantages accordés aux hébergés de la Cité.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Madame HANNOTEAUX

Cité d'Accueil
47Sainte-Livrade

23 Octobre I968

I93 / CAB
MB/YD.

RECOMMANDE

Madame,

A la suite de la requête que vous avez présentée auprès du Ministère des Affaires Sociales, une réponse a été préparée à votre intention par ses Services.

Devant votre refus de prendre en considération les termes de la lettre qui vous est adressée sous mon couvert, je suis dans l'obligation de vous faire parvenir cette réponse par pli recommandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Madame BOCCHECIAMPE

Cité d'Accueil de Ste-Livrade

M.BOUCHET

23 Novembre I968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

I92/ CAB
MB/YD.

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
Place Armand Fallières
A g e n.

J'ai l'honneur de vous transmettre la candidature de Madame de CACQUERAY, au poste d'assistante sociale de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

D'après les renseignements que j'ai obtenus par l'Administration Centrale à Paris, il semble que Madame de CACQUERAY offre toutes les garanties morales et professionnelles qu'on est en droit d'exiger d'une assistante sociale. J'ai obtenu ainsi l'accord de principe pour que son recrutement soit effectif le Premier Novembre I968.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver en annexe, les différents certificats, diplômes et attestations réunis par l'intéressée pour que vos Services puissent confirmer son recrutement. Seul est absent des différentes pièces à fournir, son extrait de casier judiciaire qui ne lui a pas encore été délivré. Dès que cette pièce lui sera remise, je vous la ferai parvenir afin de compléter définitivement son dossier.

D'autre part, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si l'ancienneté dans la profession pourra être retenue au bénéfice de l'intéressée malgré les nombreuses interruptions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

22 Octobre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

191 /CAB
MB/YD.

Monsieur LABLACHE-DEKERVOR
23, Rue des Blanchers
T o u l o u s e.

J'ai eu l'occasion d'entrer en contact avec vous pour l'organisation d'une fête enfantine au moment de cette fin d'année au bénéfice des enfants du centre d'Accueil de Bias.

Je m'occupe également de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade distante de 8 Km de Bias et j'aimerai pouvoir faire bénéficier les enfants de cette cité d'un spectacle au moment de Noël.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous pouvez envisager d'inclure à votre programme cette séance et vous voudrez bien m'indiquer vos tarifs. J'ai la possibilité de mettre à votre disposition un local très convenable et je souhaiterai que cette fête puisse se réaliser le jeudi 19 Décembre. Toutefois cette date peut être modifiée si vous étiez déjà retenu.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET.

LABLACHE-DEKERVOR
ENTREPRENEUR DE SPECTACLES
Kermesse - Fêtes enfantines
Soirées de Variétés
23, Rue des Blanchers
TOULOUSE

Toulouse le 17 octobre 1968

Monsieur le Directeur

Je prends bonne note de votre réponse et j'en avise Mr Gavelles - car c'est lui qui avec MMmes les Directrices des Ecoles Maternelles de Villeneuve va arranger les jours et heures des séances

Il vous en avisera donc lui-même

Je pense que les jours retenus seront les 16 - 17 - 18 - Décembre

Recevez Monsieur le Directeur mes plus Respectueuses Salutations

Lablache

CENTRE ACCUEIL de BIAS (L.-et-G.)
COURRIER ARRIVÉE
Date : 21 OCT. 1968
N° Enregistrement 1846
Directeur
Directeur Adjoint
Dispensaire
Service Général
Affaires Sociales
A. C. V. G.
Etat Civil
Pensions Sociales

LF/MD

- 8 OCT 1968

Direction de la Population et
des Migrations
Sous-Direction des Programmes
Sociaux en faveur des Migrants
-:-
PSM.3/n° 908

1, Place de Fontenoy (7è)

Le MINISTRE d'ETAT
chargé des AFFAIRES SOCIALES

à

Madame BOCCHECIAMPE
Cité d'Accueil
(47) - SAINTE-LIVRADE -

S/C. de Monsieur, BOUCHET, Directeur de la
Cité d'Accueil de
(47) - SAINTE-LIVRADE -

Madame,

Reçu l'original de cette lettre - Le 10-10-68 -

Monsieur le Ministre de l'Intérieur m'a transmis la lettre par laquelle vous déclarez ne plus être d'accord sur les mesures d'éloignement de la Cité de Ste-LIVRADE, qui ont été prises par décision préfectorale à l'encontre de votre fils, en raison de son comportement au cours des incidents qui se sont déroulés au début de l'été.

Je crois devoir vous informer qu'à défaut du maintien de votre assentiment sur cette sanction, je me verrai contraint de faire appel au Juge des Enfants pour qu'une solution soit prise par voie judiciaire afin de faire respecter les dispositions prévues pour maintenir le bon ordre à l'intérieur du Camp.

Il va de soi, que les désordres imputables aux mineurs, entraînent la responsabilité des chefs de famille hébergés aux frais de l'Etat à Ste-LIVRADE et qui deviennent ainsi passibles d'une mesure d'expulsion, lorsqu'il est fait entrave au bon fonctionnement du Centre d'Accueil.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée./.

P/le Directeur de la Population
et des Migrations
Le Sous-Directeur,

D. ARGER

22 Octobre 1968

199/ CAB
MB - AL.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame la Directrice du Lycée Mixte
47 - AIGUILLON

Madame,

Vous avez bien voulu accepter dans votre Etablissement depuis le lundi 21 octobre 1968, la jeune KASPARIAN Françoise dont la famille est hébergée à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Dans son ancien Etablissement Scolaire, cette jeune fille bénéficiait d'une bourse nationale, et afin de pouvoir faire procéder au transfert de cet avantage vers votre Etablissement, je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver en annexe une demande portant différents renseignements concernant cette affaire.

Je me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires que vous aimeriez connaître.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

17 Octobre 1968

198/ CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur REAL Jean
Route de St Chignes
46 - G R A M A T

Monsieur,

J'ai reçu ce jour une copie de l'arrêté fixant les modalités de paiement et le montant de la prime que l'administration des Affaires Sociales, à la suite de votre licenciement par limite d'âge a émis à votre bénéfice.

Je suis immédiatement rentré en contact avec les Autorités Préfectorales qui de leur côté n'ont pas encore la pièce officielle, mais je pense qu'avec la copie que je vais leur faire parvenir ils pourront néanmoins régulariser votre dossier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

17 Octobre 1968

197/ CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Direction de l'Action Sanitaire
et Sociale
Préfecture de Lot et Garonne
47 - A G E N

Ainsi que je vous l'ai dit par voie téléphonique, je viens de recevoir copie en double exemplaire, d'un arrêté émis par le Ministère des Affaires Sociales au bénéfice de M. REAL Jean et se rapportant à l'octroi d'une indemnité, à la suite de son licenciement par limite d'âge.

J'espère que la régularisation définitive de la situation de M. REAL pourra intervenir dans les délais courts, car cela fait plus de 6 mois qu'il a quitté le Service et par ailleurs, je sais qu'il rencontre actuellement des difficultés pécuniaires assez importantes.-

M. BOUCHET.

17 Octobre 1968

196/ CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

Le Médecin Chef des Dispensaires de Bias et Ste-Livrade est intervenu à plusieurs reprises auprès de moi, pour que son organisation soit doté d'un 2ème véhicule ambulance afin de garantir complètement les besoins d'évacuation sanitaire qu'il est amené à satisfaire dans un Centre comme dans un autre.

En effet, ensemble nous avons constaté que malgré l'application rigoureuse d'un plan d'emploi du seul véhicule ambulance pour les deux Dispensaires, il pouvait arriver qu'une demande ne puisse être satisfaite dans les délais normaux, en raison du temps nécessaire à l'arrivée sur les lieux où le besoin s'est fait sentir.

Actuellement, la situation des crédits de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade permettrait d'effectuer l'achat du 2ème véhicule souhaité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si je puis entreprendre les démarches auprès du Service des Domaines pour la réalisation de cet achat.

M. BOUCHET.

17 Octobre 1968

195/ CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Direction des Domaines
Service Central des Ventes
des Mobiliers de l'Etat
Service des Achats
15 rue Scribe
75 - PARIS (9ème)

Monsieur,

Pour pouvoir doter le Dispensaire de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade d'un véhicule ambulance et après avoir reçu l'autorisation de l'Administration Centrale, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer dans quelles conditions vos Services pourront m'aider à réaliser ce projet.

Le choix que nous nous sommes fixés se porte sur un véhicule de marque Peugeot, doté d'une installation permettant de l'utiliser comme ambulance.

Le paiement de ce véhicule s'effectuera par l'intermédiaire du Service d'ordonnancement de la Préfecture de Lot et Garonne qui détient les crédits de fonctionnement de la Cité.

Dans l'attente de vos indications, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

16 Octobre 8

Monsieur le PREFET de LOT et GARONNE
Service de l'Ordonnancement
2° Division - 2° Bureau
47 - A G E N

N° 59/CAB/SF
GD - AL

- MARCHE de GRE à GRE
Entreprise GUILHEM, en date
du 10 Octobre 1968 et d'un
montant de .....
24.749,83 1

(5 exemplaires)

- DECLARATION à souscrire
par l'entrepreneur 1

(5 exemplaires)

2

" A soumettre à la signature
de M. le Préfet de Lot et
Garonne ."

Le Directeur

M. BOUCHET.

16 Octobre 1968

194 / CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur GONTRAN Jean Baptiste
Epicier
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur,

Vous avez bien voulu me demander d'intervenir pour la régularisation de certaines personnes implantées à la Cité et qui exercent une activité commerciale non déclarée auprès des Services de Contributions directes ou indirectes.

A la suite de la signalisation par mes soins, je viens de recevoir de M. le Directeur Départemental des Impôts une précision sur les dispositions qu'il tient à prendre pour faire régulariser cet état de fait.

Vous voudrez bien trouver ci-joint une copie de la lettre qui m'a été adressée.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

16 Octobre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

193/ CAB
MB - AL

à

P.J.
avis en retour.

Monsieur l'Inspecteur Comptable
Perception de Villeneuve
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Monsieur,

Par lettre datée du 15 octobre 1968 vous avez bien voulu me faire remettre un avis à tiers détenteur concernant Monsieur HARASYMSUK Michel qui semble s'être déclaré auprès de votre Service comme employé de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Or cette situation n'est pas exacte, puisque Monsieur HARASYMSUK n'a jamais fait partie du personnel de l'Administration de la Cité. Mais par contre, il travaille chez un commerçant installé à l'intérieur de la Cité, Monsieur GONTRAN Jean Baptiste.

Il semble donc que c'est vers cet employeur que vous devez diriger votre opposition à salaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

M. BOUCHET.

I5 Octobre 8

Monsieur le Maire
de
Sainte-Livrade

N° I90/ CAB/
MB/YD.

Photocopies lettres: Pour votre information.

-adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne N° I86. I

-adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne N° I88 I

-adressée à Monsieur le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale Agen N° I87 I

3

Le Directeur,

M.BOUCHET

14 Octobre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

190 /CAB
MB - AL

à

Monsieur C.A. LALAUZE
AURADOU -
47 - SAINT SYLVESTRE

Monsieur,

Par une lettre datée du 8 octobre 1968 vous avez bien voulu me demander si je pouvais vous désigner une jeune fille que vous auriez souhaité employer en qualité de gens de maison à votre domicile.

Je regrette de ne pouvoir vous donner une réponse favorable, car les personnes susceptibles de satisfaire cette catégorie d'emploi sont déjà retenues et à l'heure actuelle, aucune nouvelle possibilité ne s'offre à nous.

Néanmoins, j'ai pris bonne note de votre offre et dans le cas où une personne se rendrait auprès de moi demandeuse d'emploi, dans la catégorie d'une place telle que vous donnez, je ne manquerai pas de prendre contact avec vous-même.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-



M. BOUCHET.

14 Octobre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

191 / CAB
MB - AL

à

Madame Veuve HENRY
6 Avenue Théophile Gautier
75 - PARIS (16 ème)

Madame,

Dans le cadre de la réorganisation de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, j'ai été amené à constater qu'un logement vous avait été attribué; d'autre part, j'ai pu vérifier également que vous n'occupiez ce local que durant vos congés annuels. Il ne m'est pas possible de continuer à vous donner cet avantage dans les conditions présentes.

En conséquence, je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre toutes dispositions pour me libérer ce local dans les meilleurs délais.

Je me tiens à votre disposition pour étudier avec vous les problèmes qui risqueraient se poser pour la libération rapide du local, mais d'ores et déjà je ne pourrai revoir le principe de l'occupation partielle de cet appartement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. BOUCHET.

14 Octobre 1968

192/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur LAMICHE
Marchand de Cycles
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Monsieur,

L'une des familles de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade nommée GAZE envisage l'achat d'un cyclomoteur pour l'un de ses fils Jean François, apprenti chez un artisan à Casseneuil.

Vous avez bien voulu me faire savoir que vous donniez votre accord pour que la réalisation de cet achat s'effectue dans les conditions suivantes :

- 100 Fr au moment de la livraison
- et 75 Fr à chaque fin des deux mois suivant cette vente.

Je tiens à vous remercier de votre coopération et je puis vous assurer qu'au cas où la famille deviendrait défaillante pour les engagements conclus, je m'attacherai personnellement à ce que le crédit qui resterait dû vous soit intégralement versé et dans les délais prévus.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

CITE D'ACCUEIL – STE-LIVRADE (LOT) – Le Directeur

M. BOUCHET.

9 Octobre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

I89 / CAB
MB/YD.

Monsieur le Sous-Préfet
de
Villeneuve-sur-Lot

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver, en annexe, les différentes correspondances que j'ai établies à l'issue de la réunion à laquelle nous avons participé chez Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture.

Je vous en souhaite bonne réception et me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires que vous aimeriez connaître.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET.

9 Octobre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

189/CAB
MB - AL.

à

Monsieur le Directeur du Centre Régional
des Oeuvres Universitaires et Scolaires
76 Boulevard de Strasbourg
31 - TOULOUSE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver, ci-joint en annexe, la demande d'admission dans une Cité Universitaire présentée par le jeune DELOS Henri, dont la famille est hébergée à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir étudier ce dossier avec le maximum de bienveillance que vous pourrez y apporter. En effet, le jeune DELOS est originaire d'une famille qui a été rapatriée d'Indochine et a connu depuis son implantation sur le sol métropolitain de nombreuses difficultés. Néanmoins, DELOS Henri a apporté un maximum d'effort pour poursuivre ses études avec des résultats encourageants

Compte tenu de la situation particulière de sa famille et de l'effort personnel qu'il a lui-même déployé, je serais très heureux de savoir que vous pourrez lui donner satisfaction.

A l'avance, je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

8 Octobre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

I87 / CAB
MB/YD.

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
Place Armand Fallières
A g e n.

A l'issue de la réunion que Monsieur le Secrétaire Général avait organisée dans son bureau le 30 Septembre dernier, nous avons évoqué le cas de certaines familles où un jeune adolescent avait fait l'objet d'une décision administrative d'expulsion de la Cité.

Il semble en effet souhaitable qu'en plus de l'éloignement du jeune perturbateur, il soit possible de réinstaller sa famille à l'extérieur de la Cité afin d'éviter tout retour.

Trois familles avaient été particulièrement retenues pour cette mesure de réinstallation. Il s'agit des familles PRUNETTA qui serait dirigée vers Agen, HANOTEAUX et LHU THY QUY qui pourraient être relogées dans les H.L.M. de Buzet.

Pour chacune de ces familles, je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver en annexe une fiche vous précisant la composition et les renseignements d'état civil ainsi que les différentes ressources qui leur sont allouées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET.

Famille PRUNETA née NGUYEN THI BA

Veuve PRUNETA née NGUYEN THI BA

née le 20.I2.I9II à Bac-Giang Vietnam.

enfants :	PRUNETA	Pascale	28.03.48	à Saïgon	travaille à Paris.
	PRUNETA	Jacqueline	I9.04.50	"	S.P.
	PRUNETA	Michel	I7.06.52	Poulo Condor	
	NGUYEN	Bernard	7.03.58	Montmorillon. hôpital Candélie	

Ressources :

Elles sont constituées par :

-les allocations familiales.....	I77,92
-Pension veuve	2I6,60
	========
	394,52

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Famille HANNOTEAUX née PHAM THI THU

Veuve HANNOTEAUX née PHAM THI THU

née le I7 Août I922 à Haiphong Vietnam.

Enfants :

HANNOTEAUX	Jacky	23.I2.48	S.P.
HANNOTEAUX	René	2I.II.49	travaille COPLOT
HANNOTEAUX	Murielle	6.02.54	C.E.G. Ste-Livrade
HANNOTEAUX	Josiane	30.I2.52	"
HANNOTEAUX	Joelle	2I.I2.55	"
PHAM	Julien	I9.0I.59	Ecole Primaire
PHAM	Patrick	I7.03.6I	" "

Ressources :

elles sont constituées par :

les allocations familiales	686,43
Salaire (saisonnier).....	500,oo
	=========
	I.I86,43

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Famille LUU THUY QUE divorcée BOCCHECIAMPE

Mme LUU THUY QUE
née le 3 Mars I923 à Cholon (Vietnam)

Enfants :

BOCCHECIAMPE	François	né le	24.09.48	à Saigon	Paris
BOCCHECIAMPE	Pierre	"	28.04.54	"	CEG Casseneuil.
BOCCHECIAMPE	Joseph	"	5.02.56	"	" "

Ressources :

elles sont constituées par :

les allocations familiales	I92,I8
Salaire.....	300,oo
Pension alimentaire.....	I20,oo
	6I2,I8

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

8 Octobre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

I86 / CAB
MB/YD.

Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne
Cabinet
A g e n.

A l'issue de la réunion que vous avez bien voulu organiser le 30 Septembre dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les différents renseignements que vous m'avez demandés et se rapportant à l'affectation dans l'avenir, de logements H.L.M. pour des familles importantes de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade qu'il y a lieu de réinstaller sur le territoire de cette commune mais en dehors des limites de la Cité.

La raison qui nous a conduit à cette décision, est que les chefs de famille disposent de ressources principales d'un montant supérieur à 500 f et qu'ils peuvent donc être considérés comme devant appartenir maintenant aux personnes de droit commun.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments dévoués.

M.BOUCHET.

LISTE DES FAMILLES POUVANT ETRE REINSTALLEES SUR LE TERRITOIRE

DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Noms et Prénoms		Situation de Famille	Nature de l'Emploi	Montant des Salaires	Nom de l'Employeur
CAZES	Paul	M - I3 enf.	ouvrier chaussures	500,oo	Ets HOUSTY
FORGET	Anne	C - 6 "	" "	570,oo	"
LE VAN NHAN		V - 7 "	" "	496,oo	"
FUYNEL	Pierre	M - 7 "	Electricien	650,oo	COPLOT
GERVAIS	Maurice	M - 7 "	manoeuvre	500,oo	COPLOT
SAMEL	Vincent	M - IO "	greffeur (ouvrier agricole)	650,oo	
BRETTE	Louis	V - 6 "	mécanicien	700,oo	Ets CEREBOS
NICOLAS	Benoit	M - 7 "	"	665,oo	"

7 Octobre I968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

I85 / CAB
MB/YD.

Monsieur le Directeur Départemental
des Contributions Indirectes

A g e n

L'un des commerçants installé dans la Cité d'Accueil, Monsieur GONTRAN Jean-Baptiste, vient de porter à ma connaissance par une lettre dont vous voudrez bien trouver photocopie qu'un certain nombre d'hébergés se consacraient d'une manière frauduleuse au commerce de denrées alimentaires et légumes.

Il semble en effet que les déclarations du plaignant soient justifiées mais je ne puis apporter de preuves évidentes.

Néanmoins, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous pouvez intervenir dans le cas qui vous est signalé compte tenu de la bonne foi de Monsieur GONTRAN qui s'acquitte de toutes les taxes de l'exercice de sa profession.

Je me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET

7 Octobre 1968

Monsieur le PREFET DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

185/CAB
MB - AL

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire attribuer aux personnes dont les noms sont portés sur le projet d'arrêté joint, un secours devant leur permettre de subsister pendant le mois en cours.

Ces chefs de famille sont en effet dans l'impossibilité de satisfaire à un emploi et d'autre part, ne disposent d'aucune autre source de revenu.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

7 Octobre 1968

Monsieur TRUONG Prosper
Cité d'Accueil 16 Rue Ste Colombe
47 - SAINTE LIVRADE 33 Bordeaux

184/ CAB
MB - AL

RECOMMANDEE

Depuis votre mariage vous aviez bénéficié à titre exceptionnel d'un logement à l'intérieur de la Cité. Cet avantage vous avait été consenti pour la période d'installation qui vous était nécessaire près de votre lieu de travail.

Dans le courant de cet été, votre épouse m'a assuré que votre installation était maintenant effective à Bordeaux et qu'en conséquence, vous libériez l'appartement de la Cité. Or, il n'en est pas ainsi puisque vous continuez à occuper ce logement durant les week end.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que, à compter du 20 Octobre, ce logement soit remis définitivement à mes Services.

Je compte sur votre compréhension pour que la régularisation de cette situation se règle dans les délais fixés et dans les conditions satisfaisantes.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

N° 517
(J. S. 220372.)

RÉCÉPISSÉ D'UN ENV
RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

Étiquette

8-10/68
n° 184/cab

3,20 4

contre-remboursement

nature de l'objet

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : Monsieur Truong Prosper
16 Rue Sainte Colombe
à 33 Bordeaux

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

STE LIVRADE SI LOT 9150 8-10-68 1968

7 Octobre 1968

Madame LEGRAND
Bâtiment R.8 & R.9
Cité d'Accueil
47 - SAINTE LIVRADE

183/CAB
MB-AL

RECOMMANDEE

J'ai eu l'occasion de vous faire savoir qu'étant propriétaire d'un véhicule vous vous trouviez en contradiction avec le règlement de la Cité. En effet, une note ministérielle précise que la qualité d'assistée de l'Etat ne permet pas aux bénéficiaires de cette mesure d'être propriétaire d'un véhicule considéré comme signe de richesse extérieure.

Nous considérons en effet que si une personne bénéficie de l'aide de l'Etat pour son logement et ses frais locatifs, elle est assimilée au citoyen indigent et qu'elle ne peut supporter les charges de base pour elle-même et sa famille. Il semble paradoxal et difficile à admettre que, vous prétendant personne indigente, vous puissiez supporter les frais onéreux d'un entretien d'un véhicule et après avoir satisfait aux frais d'achat.

En conséquence, je vous demande d'adopter l'une des solutions suivantes :

- dans le cas où vous persistez à rester propriétaire d'un véhicule automobile ou bien si vous continuez à assurer l'entretien d'un véhicule loué ou soit-disant prêté, vous ne bénéficierez plus de l'aide de l'Etat pour votre logement et les charges locatives. Vous devriez prendre les dispositions pour quitter le logement que vous occupez à l'heure actuelle à l'intérieur de la Cité, pour un logement de votre choix à l'extérieur.

- dans le cas où vous décideriez de vous séparer du véhicule dont vous êtes propriétaire ou dont vous assurez l'entretien, vous pourrez continuer à bénéficier du logement qui vous est affecté à l'heure actuelle.

La réalisation de cette alternative devra être effective le 15 novembre prochain. Aucun autre délai ne pourra être accordé.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

Le Directeur

M. BOUCHET.

N° 517

(S. S. 220372.)

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

8-10-
n°189/cab

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

9,20 F

bis



contre-remboursement

nature de l'

2 R

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : M adame Seguand

Bâtiment R 8 - R 9

à Cité d'accueil 47 Ste Livrade

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. *Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.*

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

7 Octobre I968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

I84/ CAB
MB/YD.

Monsieur le Directeur Départemental
des Contributions Directes

24, Rue de Strasbourg
A g e n.

L'un des commerçants installé dans la Cité d'Accueil, Monsieur GONTRAN Jean-Baptiste, vient de porter à ma connaissance par une lettre dont vous voudrez bien trouver photocopie, qu'un certain nombre d'hébergés se consacraient,d'une manière frauduleuse, au commerce de denrées alimentaires et légumes.

Il semble en effet que les déclarations du plaignant soient justifiées mais je ne puis apporter de preuves évidentes.

Néanmoins, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous pouvez intervenir dans le cas qui vous est signalé compte tenu de la bonne foi de Monsieur GONTRAN qui s'acquitte de toutes les taxes de l'exercice de sa profession.

Je me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET

4 Octobre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

I83 / CAB
MB/YD.

Monsieur le Ministre d'Etat
Chargé des Affaires Sociales

Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/3
I, Place Fontenoy
P a r i s 7e

Monsieur REAL, ancien Directeur-Adjoi
de la Cité de Sainte-Livrade, a quitté son emploi a
mois de mars dernier, pouvant bénéficier de sa retr
te.

Une décision de licenciement le conce
nant, entrainant par là même, le paiement d'une ind
nité, a été prise par les Services du Personnel du
nistère. Néanmoins, aucune directive et aucun arrêt
de licenciement n'est encore parvenu au Service de
Ordonnancement ou à la Direction de l'Action Sanita
et Sociale de Lot-et-Garonne.

Monsieur REAL, donc depuis de nombreu
mois, doit subvenir à ses besoins en faisant dans s
caissette personnelle puisque ni sa pension, ni l'i
demnité de licenciement qu'il doit percevoir, ne lu
ont été versées. Il semble maintenant que cet anci
agent du Service connaisse des difficultés importan
surtout qu'il doit prendre en charge de lourds frai
médicaux entrainés par son état de santé.

.../...

.../...

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intervenir en sa faveur auprès du Service chargé de la liquidation de son dossier.

M.BOUCHET

7 Octobre I968

I82 /CAB
MB/YD.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 27 Septembre par laquelle vous me demandiez de faire activer la liquidation de votre dossier auprès des Services compétents de la préfecture de Lot-et-Garonne.

J'ai pu, au cours d'un récent voyage à Paris, savoir que la décision de licenciement vous concernant et qui devait permettre le paiement de la prime a laquelle vous êtes en droit de percevoir, avait été signée par le Service du Personnel du Buget du Ministère, et d'autre part, j'ai su auprès des Services de la Préfecture, que dès réception de cet arrêté, le mandatement serait effectué puisque maintenant aucune autre formalité n'est à entreprendre et que les crédits seront pris dans la budget de la Cité d'Accueil.

J'espère que la régularisation que vous souhaitez, va ainsi se terminer rapidement. Néanmoins, je saisis à nouveau le Service du Ministère et vous voudrez bien trouver une copie de la correspondance que j'adresse par ce même courrier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur du Centre d'Accueil,

Monsieur REAL
GAMAT (Lot)

M.BOUCHET

4 Octobre 1968

Le Directeur du Centre d'Accueil,

A

I8I / CAB
MB/YD.

Monsieur le Ministre d'Etat
Chargé des Affaires Sociales

Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/3
I, Place Fontenoy
P a r i s 7°

Ainsi qu'il avait été convenu lors de mon dernier passage à Paris, j'ai fait procéder par le Docteur DAOULAS, une contre expertise de l'état de santé des époux Mohamed ALLY dont les enfants M.et Mme CAVALIE sous prétexte de soins constants à donner, bénéficient du logement à l'intérieur de la Cité.

Ce ménage,pourtant, a des ressources suffisantes et Madame CAVALIE tient une boutique) l'intérieur de Sainte-Livrade. Néanmoins, dans le certificat établi par le Docteur DAOULAS, il ressort que Monsieur Mohamed ALLY est impotent et ne peut se déplacer seul. D'autre part, une hospitalisation pour un bilan général en ce qui le concerne, est souhaitable. Quant à Madame Mohamed ALLY, son état de santé nécessite des soins médicaux continus.

Il y a là un cas particulier, c'est certain, mais en raison des revenus du ménage ALLY, d'une part, et du ménage CAVALIE d'autre part, il semble difficile de maintenir le droit d'hébergement aux uns et aux autres.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la décision qui vous semble opportune de prendre en la matière.

M.BOUCHET

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
(LOT-&-GARONNE)

SERVICE MÉDICAL

TÉL. : 110

SAINTE-LIVRADE, LE 30 septembre 1968

Je soussigné Docteur en Médecine, Médecin-Directeur des Dispensaires de Soins de Bias & Ste-Livrade, certifie avoir examiné ce jour Monsieur MOHAMED Ali né le 14.05.1904.

Il présente une ataxie locomotrice, vraisemblablement par troubles vasculaires et de type artéritique, des membres inférieurs.

Son état de santé justifierait pleinement une hospitalisation pour bilan général.

Fait à Ste-Livrade le 30 septembre 1968 et remis en main propre à l'intéressé pour valoir ce que de droit.

Dr. Y. DAOULAS

4 Octobre 1968

181 / CAB

MB - AL

182
Note au l'Adj. Gendarme

Madame de CACQUERAY
" Bel Air " - LA GRACE
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Madame,

J'ai bien reçu votre lettre du 2 octobre 1968, je serai très heureux de vous recevoir lundi à 15 heures dans mon Bureau de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur

M. BOUCHET.

4 Octobre 1968

181 / CAB
MB - AL

Madame de CACQUERAY
" Bel Air " - LA GRACE
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Madame,

J'ai bien reçu votre lettre du 2 octobre 1968, je serai très heureux de vous recevoir lundi à 15 heures dans mon Bureau de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

2 Octobre 1968

0.30

180/CAB
MB - AL

Monsieur le Juge des Enfants
Palais de Justice
47 - A G E N

La famille de M. GAZE Alexandre, hébergée à la Cité d'Accueil, nous pose un certain problème et en particulier celui du placement des enfants à l'extérieur de la Cité. Dans ce cadre, nous avons déjà eu l'occasion de vous demander d'intervenir pour confier à des Etablissements spécialisés, certains enfants de cette famille.

Il s'agit maintenant du placement du jeune Laurent Pierre, né le 2 octobre 1959, et pour lequel nous avons la possibilité d'une place à l'Ecole Fénelon de Bergerac.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer, si vous pouvez prendre une ordonnance en vue du placement de ce jeune garçon qui doit, dans la mesure du possible, être éloigné du milieu familial qui ne lui convient pas.-

Le Directeur,

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

2 Octobre 1968

179/ CAB
MB - AL

Madame Marie Aimée GUERIN LAMOTHE
Médecin
32 - BARBOTAN LES THERMES

Madame,

Par une lettre en date du 13 septembre 1968, vous avez bien voulu me demander de vous donner les renseignements nécessaires au règlement des frais de séjour que Madame LUONG NHU TRUAT Florestine a occasionnés durant son séjour dans votre Etablissement.

Il vous appartient de faire parvenir à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale du Lot et Garonne à Agen, une note d'honoraires en triple exemplaire, le règlement alors vous parviendra dans les meilleurs délais.

Vous pourrez profiter de cette occasion, pour faire part du non remboursement pour l'année précédente et se rapportant à la même personne.

Je me tiens à votre disposition dans le cas où vous auriez des difficultés.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

030

2 Octobre 1968

178/CAB
MB - AL

Madame Vve LYON Reine
52, rue Alsace Lorraine
31 - TOULOUSE

Madame,

J'ai bien reçu votre correspondance se rapportant à la situation qui vous concerne avec le jeune KIM FOUERE René, ancien locataire d'une chambre que vous avez mise à sa disposition.

Je suis intervenu auprès de l'intéressé pour qu'il envisage de régulariser la dette qu'il a contractée envers vous.

Il m'a promis de prendre les dispositions qui s'imposent dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

2 Octobre 1968

0.70

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

177/ CAB
MB - AL

Conformément aux instructions que vous avez bien voulu me demander par un précédent courrier, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver ci-joint, en annexe, la situation des effectifs de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade mise à jour le 1er octobre 1968.

Dans cette régularisation, j'ai également considéré le cas des personnes non officiellement admises à l'hébergement dans la Cité, mais qui y résidaient en fait sur la demande de personnalités locales.

Une diminution de l'effectif par rapport au mois de juillet dernier est à enregistrer, et représente le départ de 100 personnes environ.-

Le Directeur,

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

ITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

I - SITUATION DES EFFECTIFS A LA DATE DU 1er OCTOBRE 1968

Nombre de familles	Célibataires		Mariés						Enfants							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	Hommes	Femmes	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	14/18	18/20	0/4	4/14	14/18	18/20
196	17	13	8	40	32	25	135	43	25	121	87	25	14	125	72	24
196	17	13	8	40	32	25	135	43	25	121	87	25	14	125	72	24
196	30		80			203			258				235			

RECAPITULATION

Célibataires	Hommes	= 17
	Femmes	= 13
Mariés	Hommes	= 80
	Femmes	= 203
Enfants	Garçons	= 258
	Filles	= 235
Total général		806

Sainte-Livrade le 2 Octobre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

III - ETAT des INCASABLES

MOTIFS	Célibataires		Chefs de famille		Personnes à charge		TOTAUX
	H	F	H	F	F	Enfants	
- Mutilés			1				1
- Blessés de guerre							
- Infirmes Civils	1	1	29	18		5	54
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans			13	5			18
- Veuves de Guerre				10			10
- Autres veuves				52			52
- Femmes abandonnées				23			23
TOTAUX	1	1	43	108		5	158

Sainte-Livrade le 2 Octobre 1968
Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

II - ARRIVEES et DEPARTS-

A - ARRIVEES : N E A N T

B - DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célibataires	Chefs de famille	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	TOTAUX
CASSENEUIL (Lot et Garonne)	Départ définitif du Centre		2		2	11	9	24
SAINTE LIVRADE Commune (Lot et Garonne)	Départ définitif du Centre		2		2	4	4	12
FUMEL LIBOS (Lot et Garonne	Départ définitif du Centre		1		1	1		3
TOTAUX (du mois			5		5	16	13	39
TOTAUX (depuis le début de l'année : néant								

Sainte-Livrade le 2 Octobre 1968
Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

27 Septembre I968

Le Directeur du Centre d'Accueil,

I76 / CAB
MB/YD.

A

Monsieur le Ministre d'Etat
Chargé des Affaires Sociales

Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/3
I, Place Fontenoy
P a r i s 7°

Vous avez bien voulu demander mon avis sur l'opportunité de faire renouveler à la CIMADE, le montant des allocations tenant lieu de bourse à des enfants particulièrement méritants de la Cité d'Accueil et dont l'urgence du placement ne nous a pas permis de prendre les dispositions légales généralement appliquées aux personnes relevant de l'Aide Sociale.

Cette subvention pour l'année I968/I969 peut être réduite au montant des engagements déjà entrepris et concernant la liste des enfants mais il semble qu'au délà de ce projet, il n'y ait pas lieu d'envisager le renouvellement total de la subvention. En effet, les Responsables de la CIMADE et de Sainte-Livrade, dans le souci de faire vite, n'ont pas toujours réuni aussi complétement qu'il uarait été souhaitable, les Services administratifs et sociaux et l'équipe de la CIMADE pour l'exploitation des dossiers de bourse dansle cadre légal.

Afin d'éviter à nouveau de tels faits qui contribuent à créer un mauvais climat à l'intérieur des Services, je souhaiterai que la subvention qui va être allouée à la CIMADE soit l'occasion d'un accord tendant à faire attribuer de nouveaux avantages aux hébergés qu'après un accord effectif de la Direction du centre, de son Service Social et de l'équipe CIMADE.

.../...

.../...

Je propose que la subvention globale pour l'année 1968/1969 ne dépasse pas 20.000 francs et je souhaite que l'équipe CIMADE sache d'une manière certaine que cette subvention exceptionnelle ne pourra être renouvelée dans l'avenir.

M.BOUCHET.

Liste des Jeunes bénéficiant d'une bourse du F.A.S. pour 68/69

NICOLAS Simone — Classe 7° Ecole Miséricorde Bergerac.
Prise en charge depuis février I968. Atteinte de surdité, elle nécessite une attention spéciale que son milieu familial ne peut lui apporter. Elle a été très bien accueillie à Bergerac où elle a fait une bonne année scolaire.

CAZES Cécile — 3° année de Technique Dactylo-comptabilité
Ecole Technique Saint-Jacques Bergerac.
Prise en charge depuis Octobre I967. Après une année scolaire très mauvaise à Villeneuve en 66/67, ses parents ont demandé à ce qu'elle soit pensionnaire loin du camp.
Très bonne année à Bergerac(2° prix d'Excellence).

MODESTE Elisa — 2° Administrative - Ecole Sainte-Thérèse Rue Leyteire à Bordeaux.
Prise en charge en Octobre I968. Trop âgée pour être admise dans une classe " normale ". Besoin du cadre d'une pension.

FRECHE Viviane — 2° Administrative - Ecole Sainte-Thérèse, Rue Leyteire à Bordeaux.
Prise en charge en Octobre I968. Doit s'éloigner du milieu familial. Nécessité d'être pensionnaire.

BAYARD Léon — Classe 7° Ecole Saint-Michel Verdelais.
Prise en charge en Octobre I968.
Scolarité très mauvaise à Sainte-Livrade. Etait admis dans une classe de perfectionnement. Nécessité d'être encadré et suivi sur le plan scolaire et éducatif.

BAYARD Jean-Claude — Classe 8° Ecole Saint-Michel Verdelais.
Prise en charge en Octobre I968.
Scolarité très mauvaise. Difficultés d'expression en français De même que son frère, nécessite d'être encadré.

ISMAEL Katia — Cours de mécanographie Agen.
Prise en charge depuis Septembre I968.

LEVANRA Suzanne — Classe de 4° CEG Neuilly/Seine
Prise en charge depuis Octobre I967.
Nécessité de s'éloigner du camp. Ont choisi la région parisienne où elles ont de la famille.
Bonne année scolaire 67/68.

LEVANRA Augustine — Classe de 5° Lycée La Folie Saint-James
34, Avenue de Madrid Neuilly.

ALLARD Rolande — Classe de 5°. Ecole Ménagère et rofessionnelle Sigoulès.
Très mauvaise année scolaire dûe au milieu familial. Nécessité du cadre d'une pension. Prise en charge en Octobre I968.

PHILIPPE Paul — Classe de 5°. Lycée de Ste-Loy La Grande.
Doit quitter son milieu familial a déjà une soeur au Lycée de Ste-Foy. ouble sa classe et a perdu sa bourse. Le père accepte de payer la moitié de sa pension.
Prise en charge Octobre I968.

26 Septembre 1968

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P / 3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

175 / CAB
MB - AL

OBJET:

ttribution du Secours aux personnes
épourvues de ressources.

A l'heure actuelle, les règles retenues pour l'attribution du secours aux personnes nécessiteuses de la Cité d'Accueil se réfèrent à l'application de la décision ministérielle des Affaires Etrangères d'octobre 1956 et octobre 1957.

Les secours étaient considérés alors comme le remplacement d'une allocation de chômage que les Services de la Main d'Oeuvre ne pouvaient verser. Néanmoins, ces dispositions furent confirmées en janvier 1963 par M. le Ministre chargé des Rapatriés. Or, il apparait que ces secours dans leurs calculs donnent des résultats qui ne correspondent plus ou pas à la situation sociale ou administrative des bénéficiaires.

En effet, un certain nombre de personnes âgées, malades et vivant seules perçoivent pour leur entretien seulement 115,50 par mois. Par contre, d'autres foyers composés de parents et d'enfants à charge, peuvent percevoir jusqu'à 250,00 Fr; que viennent s'ajouter les allocations familiales et peut être les aides aux infirmes.

Il me parait que ces dispositions ne sont pas satisfaisantes, et je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'autoriser à n'attribuer les secours qu'aux personnes totalement dépourvues de ressources et dans les conditions suivantes :

- personne seule ..... 180,00 Fr mensuel
- chef de famille ayant à sa charge épouse et enfants ou seulement son épouse } 210,00 Fr

Il serait également possible de venir en aide aux familles ou personnes célibataires dont le montant des ressources principales serait inférieur au secours attribué aux personnes dépourvues de revenu. Dans ce cas, un secours différentiel pourrait être attribué.

Les dispositions concernant ce nouveau mode d'attribution pourra, si cela vous agrée, entrer en vigueur le 1er janvier 1969.

Le Directeur de la Cité d'Accueil



M. BOUCHET.

26 Septembre 1968

Madame DE CACQUERAY
3 avenue des Chalets
75 - PARIS (16 ème)

174 / CAB
MB - AL

Madame,

Monsieur le Président de l'Association Educative en Milieu Ouvert vient de me signaler votre candidature pour un poste en Lot et Garonne.

Moi-même, j'assure la Direction de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade qui a pour but d'héberger les Rapatriés d'Indochine à caractère médico-social et pour lesquels, je souhaire mettre en place une Assistante Sociale à plein temps, afin de leur venir en aide dans tous les problèmes qui se posent à eux.

Si vous êtes toujours disponible, je pourrais alors vous donner de plus amples renseignements sur la mission qui vous sera confiée, ainsi que sur les avantages accordés.

D'ores et déjà, je puis vous dire que la situation de l'Assistante Sociale sera celle du personnel contractuel du Ministère des Affaires Sociales et sa rémunération sera calculée en fonction de son ancienneté et sur les bases de salaire attribuéa aux Assistantes Sociales titulaires. De plus, un logement de fonction peut être mis à la disposition de la titulaire du poste.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer, le plus rapidement possible, vos intentions afin que je puisse organiser votre venu pour un contact sur les lieux mêmes de votre travail.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE (Lot-et-Garonne)
Le Directeur

M. BOUCHET.

26 Septembre 1968

Monsieur Paul GRIES
Peinture - Décors
47 - LE TEMPLE SUR LOT

173 / CAB
MB - AL

Monsieur,

J'ai reçu votre facture du 25 septembre 1968 se rapportant à des travaux que vous avez effectués dans la Cité récemment. Il m'est indispensable, pour procéder au règlement de ce que l'on vous doit, d'avoir une facture pour chaque lieu d'application. C'est à dire un mémoire se rapportant aux travaux exécutés à l'Ecole Maternelle et une seconde facture intéressant les bains douches.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur



S. BOUCHET

25 Septembre 1968

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

171 / CAB
MB - AL

Par une correspondance du 25 septembre 1968, vous avez bien voulu me demander de vous faire parvenir une proposition nominative concernant le recrutement d'une assistante sociale à plein temps pour la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

J'ai à l'heure actuelle deux candidatures possibles, mais je ne possède pas encore les éléments complets qui doivent me permettre d'envisager avec l'appui de vos Services compétents un choix définitif. J'espère que dans le courant de la 1ère quinzaine du mois d'octobre, je serai en mesure de vous apporter tous les renseignements que vous souhaitez pour poursuivre cette affaire.

Le Directeur,

M. BOUCHET.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

CITE D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 25 Septembre 1968

N° 170 / CAB

MB - AL

NOTE

à

- Monsieur le Président de la Maison des Jeunes
- Equipe CIMADE
- Madame l'Assistante Sociale

En accord avec Monsieur le Juge des Enfants et Monsieur le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale, j'ai l'intention d'organiser une séance de travail dans mon Bureau le Mardi 1 er octobre à 15 h.

Cette réunion aura pour objet d'aménager la zone d'action de l'Association Educative en Milieu Ouvert, de coordonner entre les différents organismes à vocation sociale en présence, un plan commun.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien prendre part à ce débat.

Le Directeur

M. BOUCHET

25 Septembre 1968

169 / CAB
MB - AL

Monsieur NOYER
Service de l'Aide à l'Enfance
Préfecture de Lot et Garonne
47 - A G E N

Au moment de l'implantation dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade de l'Association Educative en Milieu Ouvert, il m'apparait indispensable de réunir les autorités ayant déjà une action sur les jeunes qui nous préoccupent.

C'est dans ce cadre que je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer à la séance de travail que j'organise le Mardi 1er octobre à 15 heures dans mon Bureau de Ste-Livrade.

Le Directeur

M. BOUCHET.

24 Septembre 1968

168 / CAB
MB - AL.

Je soussigné BOUCHET Maurice, Directeur de la Cité d'Accueil de STE-LIVRADE-S-LOT, certifie que Monsieur DURBAN Roger perçoit du Ministère des Affaires Sociales un secours tenant lieu d'allocations de chômage d'un montant de :

Juillet 1968	170,50 Fr
Août 1968	119,35 Fr
Septembre 1968	119,35

Certificat délivré pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Directeur

STE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

CAMP D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

n° 167 / CAB
MB - AL.

N O T E

J'ai pu remarquer que les mouvements de population à l'intérieur de la Cité dûs au départ - arrivée - naissance et décès n'étaient pas portés à votre connaissance d'une manière réglementée et officielle.

Afin de pallier à cet inconvénient qui représente une difficulté dans la mise à jour de vos dossiers, je ferai à l'avenir circuler à l'intérieur de la Cité " une fiche circuit " qui sera établie par le Secrétariat et visée par chacun d'entre vous, ensuite ce document sera conservé dans les archives et pourra être consulté à tout moment.

Je suis prêt à examiner avec vous toutes suggestions devant permettre l'amélioration de ces dispositions.

Sainte-Livrade le 24 Septembre 1968

Le Directeur,

M. BOUCHET.

Destinataires

- Mme l'Assistante Sociale.
- M. le Médecin Chef
- Secrétariat
- M. GALLI
- Magasin matériel
- CIMADE
- A.E.M.O.

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

---

nº 167 / CAB

MB - AL.

N O T E

J'ai pu remarquer que les mouvements de population à l'intérieur de la Cité dûs au départ - arrivée - naissance et décès n'étaient pas portés à votre connaissance d'une manière réglementée et officielle.

Afin de pallier à cet inconvénient qui représente une difficulté dans la mise à jour de vos dossiers, je ferai à l'avenir circuler à l'intérieur de la Cité " une fiche circuit " qui sera établie par le Secrétariat et visée par chacun d'entre vous, ensuite ce document sera conservé dans les archives et pourra être consulté à tout moment.

Je suis prêt à examiner avec vous toutes suggestions devant permettre l'amélioration de ces dispositions.

Sainte-Livrade le 24 Septembre 1968

Le Directeur,

M. BOUCHET.

Destinataires

- Mme l'Assistante Sociale.
- M. le Médecin Chef
- Secrétariat
- M. GALLI
- Magasin matériel
- CIMADE
- A.E.M.O.

24 Septembre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

166/ CAB
MB - AL.

à

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P /3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

Vous avez bien voulu me demander de vous transmettre un certain nombre de renseignements devant permettre à la commission chargée d'étudier la situation des agents vacataires, de statuer dans leur ensemble les agents concernés.

Ce sont en fait des personnes rémunérées au mois qui exercent leur profession depuis plusieurs années à l'intérieur de la Cité d'Accueil.

J'espère qu'une solution rapide et heureuse pourra être trouvée pour cette catégorie d'agents qui redoutent l'instabilité de leur place.

M. BOUCHET

ETAT DU PERSONNEL EMPLOYE A LA CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

Noms et Prénoms	Nombre de vacations	Taux de la vacation	Attribution	Date de recrutement	
CARRIEU René	120	6,00	Chauffeur suppléant et ouvrier au Service entretien	1.11.63	(Recrutement libre à la diligence du Directeur de la Cité d'Accueil.
CAZENAVE SINTE Bernard	120	6,00	Ouvrier au Service entretien	1.05.62	)
GIRARDIE Jean Fernand	120	6,00	Ouvrier au Service entretien	1.06.65	("
KUTER Georges	120	6,00	Chauffeur	13.05.62	"
GUIGNES Rosette	134	6,00	Secrétaire au Service Social	15.06.62	"
LATARGERE Aline	140	6,00	Secrétaire sténo dactylo Direction	26.08.58	"
WEISS Michel	180	6,00	Comptable	1.11.56	"
LI Angelo	200	6,00	Chef Service		
DE COSTA Gaston	109	6,00	Employé de Bureau	1.01.57	"
PHAM NGOC DUY	126	6,00	Chef équipe Service entretien	11.12.57	"
GASTON Gabrielle	127	3,50	Femme de service - Douches	1.01.63	"
LE THI TAN dite CLOSONT	138	3,50	Femme de ménage - Bureaux Direction	1.11.60	"
JOLIVET Louise	138	3,50	Femme de ménage - Bureaux Direction	7.09.59	"
LECRENN Joséphine	138	3,50	Femme de service - Ecole maternelle	1.10.61	"

Sainte-Livrade le 24 Septembre 1968

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

n° 165/ CAB
MB- AL

N O T E

aux familles hébergées à la Cité d'Accueil de STE LIVRADE

Par une précédente note, il avait été porté à votre connaissance les projets de création d'une section d'apprentissage pour le métier de sténo dactylo dans le cadre de la formation professionnelle accélérée.

A ce jour, une étude devant permettre une décision définitive dans ce domaine est demandée par les Services intéressés.

Je tiens à vous rappeler tout d'abord que ce stage de formation professionnelle peut s'appliquer aux jeunes gens et filles âgés de 17 à 35 ans. La durée du stage varie entre 6 et 7 mois. Les cours seraient donnés par un personnel confirmé de la Formation Professionnelle et dans les locaux implantés dans l'enceinte de la Cité. Aucun diplôme n'est requis pour permettre l'admission à suivre le stage, mais chaque candidat doit avoir au préalable satisfait à des tests psychotechniques. Le niveau pour passer avec satisfaction ces tests est de la 3 ème ou 4ème. Durant le stage, les élèves sont payés sur la base de 3 Fr de l'heure.

Une section ne pourra être créée qu'après la certitude qu'une quinzaine de garçons ou filles pourront être retenus.

En conséquence, je demande aux personnes qui risquent d'être intéressés de se faire connaître au Secrétariat de la Cité dans les meilleurs délais. La liste sera close le samedi 28 septembre prochain.

Sainte-Livrade le 23 Septembre 1968

Le Directeur,

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT - Le Directeur

M. BOUCHET.

25 Septembre 1968

Monsieur le Directeur
de l'Action Sanitaire et Sociale
6 ème Bureau
47 - A G E N

164 / CAB
MB - AL.

Monsieur le Médecin Chef des Dispensaires de Soins de Ste-Livrade et Bias bénéficie d'un logement de fonction situé sur le territoire de la Commune de Ste-Livrade.

L'administration des Impôts vient d'adresser au Dr DAOULAS un avis lui sommant de verser d'ici le 15 octobre prochain, la somme de 340 Fr représentant la contribution mobilière de l'immeuble que vos Services ont mis à sa disposition. Il semble que cette dépense doit être à prendre en charge par votre organisme. A cet effet je vous joins l'état émis par M. le Percepteur de la Commune de Ste-Livrade après avoir certifié le service rendu.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL - S... Le Directeur

M. BOUCHET.

Dr de Costa
à distribuer S.V.P
dans les familles
merci
[signature]

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

111, 113, rue Montesquieu

AGEN

Jeunes Femmes, Jeunes Filles,

La Caisse d'Allocations Familiales et le Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine de Ste Livrade, ont le plaisir de vous annoncer la reprise des cours pour l'année scolaire 1968-1969.

Nous espérons que par votre présence, vous pourrez participer aux différentes activités organisées : COURS DE COUTURE ET DE CUISINE.

Les inscriptions seront reçues au Centre Ménager le Lundi 23 septembre de 14 à 17 heures

Aux anciennes et nouvelles nous souhaitons la BIENVENUE.

Agen, le 18 septembre 1968.

18 Septembre 1968

Etablissements HOUSTY
47 - MIRAMONT DE GUYENNE

162 / CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur,

Depuis son implantation sur le territoire de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, le responsable de votre atelier a été amené à utiliser, pour des raisons professionnelles, nos installations téléphoniques; il semble qu'un accord soit alors intervenu entre vous-même et mon prédécesseur.

Afin que les taxes afférentes à ces communications soient réglées par vos soins, à cet effet je vous ai fait préparer un état récapitulatif des communications servies par notre standard à votre atelier.

Pour des raisons administratives, il ne m'est pas possible de vous demander de régler directement l'Administration des P.T.T., puisque mes Services ont déjà procédé au mandatement des frais ainsi engagés.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir, par le moyen qui vous conviendra, le montant total du relevé joint.

Je me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires que vous aimeriez tenir.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — STE-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. BOUCHET.

RELEVE DES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES DEMANDEES PAR L'ATELIER DE CHAUSSURES

MOIS D'AOUT 1968

Dates	numéros demandés	Unités	Montant
6.8.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
8.8.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
8.8.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
9.8.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
10.8.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
12.8.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
.8.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
19.8.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
19.8.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
21.8.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
22.8.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
24.8.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
27.8.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
27.8.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
28.8.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
29.8.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
29.8.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
30.8.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
30.8.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
31.8.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
		T o t a l...	24,30

RELEVE DES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES DEMANDEES PAR L'ATELIER DE CHAUSSURES

Dates	numéros demandés	Unités	Montant
2.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
2.1.68	72 - 43 - PARIS	1	4,80
2.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
3.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
5.1.68	850 - BORDEAUX	1	2,10
6.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
8.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
9.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
9.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
11.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
12.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
12.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
12.1.68	76 - STE LIVRADE	1	0,30
13.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
13.1.68	29 - STE LIVRADE	1	0,30
16.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
16.1.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
18.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
18.1.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
19.1.68	84 - STE LIVRADE	1	0,30
19.1.68	84 - STE LIVRADE	1	0,30
19.1.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
19.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
20.1.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
20.1.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
22.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
22.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
23.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
23.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
23.1.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
			35,10

Dates	numéros demandés	Unités	Montant
		Report.....	35,10
24.1.68	47 - MIRAMONT	4	3,60
25.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
25.1.68	76 - STE LIVRADE	1	0,30
25.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
26.1.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
27.1.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
29.1.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
30.1.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
31.1.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
1.2.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
2.2.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
3.2.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
3.2.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
6.2.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
6.2.68	76 - STE LIVRADE	1	0,30
7.2.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
8.2.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
9.2.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
10.2.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
12.2.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
13.2.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
14.2.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
15.2.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
16.2.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
17.2.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
19.2.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
20.2.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
21.2.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
22.2.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
23.2.68	47 - MIRAMONT	4	3,60
24.2.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
			87,00

Dates	numéros demandés	Unités	Montant
		Report....	87,00
26.2.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
27.2.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
28.2.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
29.2.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
1.3.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
2.3.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
4.3.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
4.3.68	37 - VILLENEUVE	1	0,30
5.3.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
6.3.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
7.3.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
8.3.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
11.3.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
12.3.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
13.3.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
14.3.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
15.3.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
16.3.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
18.3.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
19.3.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
20.3.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
20.3.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
20.3.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
31.3.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
22.3.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
22.3.68	91 31 10 - BORDEAUX	1	2,10
23.3.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
25.3.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
26.3.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
			129,90

Dates	numéros demandés	Unités	Montant
		Report.....	129,90
28.3.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
28.3.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
29.3.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
2.4.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
3.4.68	92 31 10 - BORDEAUX	1	2,10
3.4.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
3.4.68	92 31 10 - BORDEAUX	1	2,10
3.4.68	92 31 10 - BORDEAUX	1	2,10
4.4.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
4.4.68	92 31 10 - BORDEAUX	1	2,10
5.4.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
5.4.68	3[illegible] 70 ANJOU	1	4,80
6.4.68	11 89 - VILLENEUVE	1	0,30
6.4.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
8.4.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
9.4.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
9.4.68	66 35 14 - AGEN	2	0,60
9.4.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
10.4.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
11.4.68	42 - MIRAMONT	2	1,80
17.4.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
22.4.68	547 - VILLENEUVE	1	0,30
22.4.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
23.4.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
24.4.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
25.4.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
26.4.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
27.4.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
			181,20

Dates	numéros demandés	Unités	Montant
		Report...	181,20
2.5.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
3.5.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
3.5.68	10 18 - VILLENEUVE	1	0,30
3.5.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
4.5.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
6.5.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
7.5.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
7.5.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
9.5.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
10.5.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
14.5.68	10 18 - VILLENEUVE	2	0,60
14.5.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
14.5.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
15.5.68	12 87 - VILLENEUVE	1	0,30
15.5.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
15.5.68	33 - BEAUMONT DE PERIGORD	1	2,10
16.5.68	115 - STE-LIVRADE	1	0,30
17.5.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
17.5.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
18.5.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
20.5.68	10 18 - VILLENEUVE	1	0,30
22.5.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
24.5.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
4.6.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
6.6.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
7.6.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
8.6.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
11.6.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
			220,20

Dates	numéros demandés	Unités	Montant
		Report....	220,20
12.6.68	47 - MIRAMONT	4	3,60
13.6.68	76 - VILLENEUVE	1	0,30
14.6.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
15.6.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
17.6.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
18.6.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
19.6.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
20.6.68	47 - MIRAMONT	4	3,60
20.6.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
21.6.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
21.6.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
22.6.68	47 - MIRAMONT	$\frac{1}{2}$	0,45
24.6.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
25.6.68	47 - MIRAMONT	14	12,60
26.6.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
26.6.68	92 31 10 - BORDEAUX	2	4,20
26.6.68	47 - MIRAMONT	5	4,50
27.6.68	47 - MIRAMONT	5	4,50
28.6.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
1.7.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
2.7.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
3.7.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
3.7.68	47 - MIRAMONT	4	3,60
3.7.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
4.7.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
4.7.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
5.7.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
5.7.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
8.7.68	47 - MIRAMONT	3	2,70
			289,05

Dates	numéros demandés	Unités	Montant
		Report....	289,05
9.7.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
9.7.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
9.7.68	47 - MIRAMONT	2	1,80
10.7.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
11.7.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
12.7.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
12.7.68	47 - MIRAMONT	1	0,90
		TOTAL	296,25

RELEVE DES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES DEMANDEES PAR L'ATELIER DE CHAUSSURES

ANNEE 1967

Dates	numéros demandés	Unités	Montant
26.1.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
26.1.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
27.1.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
4.2.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
16.2.67	47 - MIRAMONT	3	2,70
28.2.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
[illegible].3.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
3.3.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
8.3.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
9.3.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
14.3.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
18.3.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
21.3.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
22.3.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
22.3.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
24.3.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
24.3.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
[illegible].3.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
24.3.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
29.3.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
30.3.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
31.3.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
4.4.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
5.4.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
6.4.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
6.4.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
6.4.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
8.4.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
10.4.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
11.4.67	47- MIRAMONT	2	1,80
11.4.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
			42,30

Dates	numéros demandés	Unités	Montant
		Report....	42,30
13.4.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
13.4.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
13.4.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
14.4.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
14.4.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
24.4.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
27.4.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
27.4.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
28.4.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
2.5.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
2.5.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
11.5.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
12.5.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
18.5.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
19.5.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
19.5.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
20.5.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
24.5.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
24.5.67	47 - MIRAMONT	3	2,70
26.5.67	47 - MIRAMONT	½	0,45
26.5.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
29.5.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
29.5.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
2.6.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
4.6.67	47 - MIRAMONT	3	2,70
6.6.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
8.6.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
14.6.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
15.6.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
16.6.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
16.6.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
17.6.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
			85,05

Dates	numéros demandés	Unités	Montant
		Report	85,05
21.6.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
22.6.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
23.6.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
26.6.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
27.6.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
1.7.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
6.7.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
7.7.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
1.9.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
5.9.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
6.9.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
6.9.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
8.9.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
12.9.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
13.9.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
15.9.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
15.9.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
15.9.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
19.9.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
21.9.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
22.9.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
22.9.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
28.9.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
29.9.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
2.10.67	47 - MIRAMONT	3	2,70
2.10.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
3.10.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
6.10.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
6.10.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
9.10.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
			117,45

Dates	numéros demandés	Unités	Montant
		Report..	117,45
10.10.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
11.10.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
13.10.67	47 - MIRAMONT	3	2,70
15.10.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
16.10.67	47 - MIRAMONT	3	2,70
17.10.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
17.10.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
17.10.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
18.10.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
18.10.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
19.10.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
20.10.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
20.10.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
21.10.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
23.10.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
24.10.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
26.10.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
27.10.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
27.10.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
27.10.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
27.10.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
28.10.67	47 - MIRAMONT	3	2,70
31.10.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
3.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
6.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
6.11 .67	47 - MIRAMONT	1	0,90
7.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
7.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
7.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
			160,65

Dates	numéros demandés	Unités	Montant
			160,65
8.11.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
9.11.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
9.11.67	47 - MIRAMONT	3	2,70
10.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
10.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
10.11.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
13.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
14.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
14.11.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
18.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
21.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
22.11.67	29 - STE LIVRADE	1	0,30
24.11.67	29 - STE LIVRADE2	1	0,30
24.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
24.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
25.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
25.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
28.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
30.11.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
1.12.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
5.12.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
6.12.67	29 STE LIVRADE	1	0,30
8.12.67	66 33 94 - AGEN	1	0,90
9.12.67	11 26 - VILLENEUVE	1	0,30
11.12.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
11.12.67	29 - STE LIVRADE	1	0,30
12.12.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
14.12.67	547 - VILLENEUVE	1	0,30
14.12.67	29 - STE LIVRADE	1	0,30
14.12.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
			189,75

Dates	numéros demandés	Unités	Montant
		Report....	189,75
15.12.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
15.12.67	3 [illegible] MIRAMONT	1	0,90
18.12.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
20.12.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
22.12.67	29 - STE-LIVRADE	1	0,30
22.12.67	47 - MIRAMONT	2	1,80
26.12.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
26.12.67	29 - STE-LIVRADE	1	0,30
26.12.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
26.12.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
28.12.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
30.12.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
30.12.67	47 - MIRAMONT	1	0,90
			202,05

17 Septembre 1968

Monsieur André DALON
2 rue du Collège
47 - VILLENEUVE S/LOT

161/ CMB
MB - AL

Monsieur,

Vous avez bien voulu me demander de vous préciser la situation de Monsieur REAL au regard de l'Administration. A la suite de son premier arrêt de travail, pour cause de maladie, Monsieur REAL a quitté son emploi de Directeur adjoint de la Cité et il devait prendre sa retraite au mois de mars de l'année en cours. Un arrêté de licenciement vient d'être signé par la Direction du personnel du Ministère des Affaires Sociales à Paris et dès que les crédits nécessaires seront délégués auprès du Service d'Ordonnancement de la Préfecture de Lot et Garonne, la régularisation de son dossier interviendra.

Néanmoins, la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale du Département de Lot et Garonne - 6 ème Bureau - sera en mesure de vous fournir toutes les précisions que vous souhaitez rassembler, puisque le dossier administratif de M. REAL est détenu par ce Service.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

17 Septembre 1968

160 / CAB
MB - AL.

Madame EL HADDED Guemiba
112 rue Hélène Cochennec
93 - AUBERVILLIERS

Madame,

Le Docteur DAOULAS, exerçant dans la Cité d'Accueil dont j'assure la direction, vient de me remettre votre lettre du 13 Septembre 1968 par laquelle vous sollicitez des renseignements en vue de postuler à l'emploi d'Assistante Sociale.

La Cité d'Accueil est réservée à l'hébergement de personnes originaires d'Indochine, et rapatriées au moment de la fin des évènements auxquels la France a participé dans ce pays.

La population est composée de familles formées soit de femmes seules, avec leurs enfants (veuves, divorcées ou abandonnées), soit d'un chef de famille généralement âgé et accompagné de son épouse et de leurs enfants. Dans la plupart des cas, les ayants droit de la Cité sont handicapés physiquement et ne peuvent avoir une activité professionnelle normale ou bien lorsqu'il s'agit de femmes, leur origine ethnique et leur attachement aux coutumes et langue de leur pays d'origine les empêchent de songer à un reclassement; de plus, elles sont souvent nanties de nombreux enfants.

Il va sans dire que le rôle que j'attends de l'Assistante Sociale est très important et demande de la part de celle-ci, des gros efforts pour venir en aide à des personnes déplacées et qui ne saisissent pas toujours les rigueurs de notre administration, ou les règles essentielles des coutumes européennes. Néanmoins, toutes ces personnes deviennent attachantes et créent un ensemble où le Service Social peut s'épanouir totalement.

A côté de l'Assistante Sociale, j'ai l'intention de mettre en place un service administratif, qui la déchargera au maximum des contingences matérielles de son métier.

../..

Il existe déjà dans la Cité des Associations, telles que l'A.E.[illegible].O. et la Cimade qui étoffent d'une manière indispensable l'action de l'Assistante Sociale.

Voici très schématiquement le climat où doit évoluer la personne responsable du Service Social de la Cité.

Sur le plan de la situation administrative, la Cité est rattachée au Ministère des Affaires Sociales et de ce fait, le personnel de toute catégorie qui y travaille est sous le statut de contractuel, je pense que si vous étiez intéressée il serait souhaitable que vous voyez sur place les conditions de tous ordres pour prendre votre décision.

A l'heure actuelle, aucune candidature n'a été retenue et il est encore possible de postuler, néanmoins, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaitre sans trop tarder votre décision.

J'ajoute qu'un logement de fonction peut éventuellement être mis à votre disposition à l'intérieur de la Cité et que l'activité demandée est à temps complet (8 h 12 h - 14 h 18 h).

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

17 Septembre 1968

Monsieur le Directeur du Service
d'Entretien de la S.N.C.F.
13 Boulevard de l'Hôpital
75 - PARIS (13 ème)

159 / CAB
MB - AL.

Monsieur le Directeur,

J'avais obtenu de votre confrère de la Direction Régionale de Bordeaux des renseignements se rapportant à la suite réservée par ses Services pour la candidature de deux jeunes garçons, dont les familles sont hébergées à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, et qui souhaitaient faire partie du personnel d'entretien de votre Société. Les possibilités d'embauche étant pour l'instant inexistantes à Bordeaux, Monsieur le Directeur Régional m'a suggéré de vous faire parvenir la candidature des deux jeunes garçons en question; de son côté, il devait entreprendre le transfert des dossiers constitués par ses Services vers votre organisation.

Afin de compléter les dossiers qui doivent maintenant être entre votre possession, je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver en annexe la candidature de Messieurs GUENE André et FERNAND François.

J'aimerais pouvoir renseigner ces jeunes gens sur la suite que vous pouvez réserver à leur affaire et je vous remercie par avance des précisions que vous pourrez me donner à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

17 Septembre 1968

158/ CAB
MB - AL.

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
47 - A G E N

Le jeune MAUBEUGE Albert, âgé de 18 ans, m'a demandé d'intervenir auprès de votre service pour bénéficier d'un stage dans un centre de formation professionnelle en vue d'obtenir le C.A.P. d'ajusteur.

Ce garçon a été déjà porté sur la liste de ceux pour lesquels je vous avais dans un précédent courrier demandé de faire le point de leur situation.

Le dossier du jeune MAUBEUGE ne nous étant jamais parvenu, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la demande d'admission que mes Services lui ont fait remplir.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir dans la mesure du possible faire procéder dans les délais les plus courts à l'exploitation de cette affaire, je vous en remercie à l'avance.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

13 Septembre 1968

Société PLIQUE ET Cie
47 - FUMEL

57 / CAB/ SF
AL

Transmis pour facturation.

Bon de Commande en date du 12 septembre 1968 — 2 ex

Les 10 spontex, mentionnés sur le bon de commande du 24.7.48, déjà facturés ont été livrés seulement le 12.9.68.

Le Directeur

G. DURNEY

12 Septembre 1968

157 / CAB
GD - AL.

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de vos lettres des 28 Août et 10 Septembre 1968, relatives à une offre d'emploi pour une employée de maison.

J'ai le regret de vous faire savoir qu'aucune personne de la Cité n'a fait acte de candidature, malgré l'intérêt évident de votre proposition, et l'ampleur de nos recherches.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

G. DURNEY.

Madame Anne Marie CHARRIERE
43 bis, Avenue Gaston BOISSIER
78 - VIROFLAY

II Septembre I968

I56 / CAB
GD/YD.

RECOMMANDE.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 6 Septembre I968 par laquelle vous me demandez de vous donner les raisons pour lesquelles Monsieur GAUTRONNEAU, votre beau-père, n'est plus autorisé à résider à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Dans le cadre d'une récente réorganisation le Ministère des Affaires Sociales veut redonner à la Cité sa destination première, à savoir, assurer l'hébergement gratuit aux personnes âgées, démunies de ressources ou très sérieusement handicapées physiques.

Tel ne semble pas être le cas de Monsieur GAUTRONNEAU qui travaille à Paris depuis 7 ans.

Je précise que dans ces conditions, Monsieur GAUTRONNEAU a bénéficié durant I2 ans d'hébergement gratuit au C.A.F.I. d'une tolérance et non d'un droit.

Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une mesure discriminatoire mais d'ordre général et pour laquelle un délai de trois mois a été accordé. Ce délai expire le 30 Octobre prochain, mais je suis prêt, dès à présent, à examiner avec Monsieur GAUTRONNEAU, les modalités de son installation à l'extérieur de la Cité et à lui faciliter les démarches, le cas échéant.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur du Centre d'Accueil,

M.BOUCHET

Adjudant GENCE Bernard
Base aérienne II8/TEL
MONT-DE-MARSAN

10 Septembre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

155 / CAB/SF.
CD - AL.

à

Monsieur le Directeur de la Société
W E S T O R C
21, rue Saint Nicolas
76 - ROUEN

J'ai l'honneur de vous passer commande des fournitures désignées en annexe sur le Bon de Commande correspondant, et destinées à l'appareil APECO ELECTRO START utilisé par mes services.

En ce qui concerne le règlement, je vous serais obligé de me faire parvenir une facture établie si possible en quadruple exemplaire. Votre mémoire sera honoré sous huitaine par les soins de la Préfecture de Lot et Garonne.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DUMAY.

6 Septembre I968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

I54 / CAB
MB/YD.

A

Monsieur le Ministre d'Etat
Chargé des Affaires Sociales

Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/3
I, Place Fontenoy
P a r i s I°

Vous m'avez demandé, au moment de mon installation à Sainte-Livrade, de procéder à la régularisation d'un certain problème, le relogement à l'extérieur de la Cité, des jeunes ménages ou des personnes disposant de ressources suffisantes pour envisager leur réinstallation.

Dans ce domaine, j'ai déjà eu l'occasion de vous faire parvenir un compte rendu détaillé des dispositions que j'avais prises pour un nombre de familles entrant dans la catégorie des personnes qui vous intéressent. A l'heure actuelle, le délai de trois mois que j'avais accordé à chaque chef de famille n'est pas encore venu à expiration. Pour la plupart, la situation devra être réglée entre le I5 et le 3I Octobre prochain. Néanmoins, après mon intervention auprès de Monsieur le Maire de Sainte-Livrade, un certain nombre de logements vient d'être mis à la disposition des foyers actuellement dans la Cité. Je ne connais pas le nombre exact des familles ainsi concernées mais cinq d'entre elles m'ont fait savoir qu'elles rejoindraient avant la fin du délai accordé, ces logements H L M. Une prochaine rencontre avec Monsieur le Maire de Sainte-Livrade me permettra de faire le point exact.

.../...

.../...

Ensuite, vous m'avez demandé de procéder à la régularisation de la situation des commerçants au nombre de deux installés dans la Cité.
Sur le plan juridique ces commerçants sont en règle et paient aux Contributions irectes et Indirectes les différents impôts et taxes auxquels ils sont assujettis dans le cadre du droit commercial.
Leur implantation dans la Cité étant effective depuis 4 ou 5 ans, il semble donc maintenant difficile de faire prendre des mesures tendant à leur départ de l'emplacement qu'ils occupent. Sur le plan psychologique, ce serait une erreur qui marquerait les familles rapatriées.
Par contre, il subsiste un problème de prise en charge par les intéressés, des frais de consommation du courant électrique pour l'exploitation de leur commerce.
Après des contacts pris avec l' E D F et une entente entre de Service et les commerçants, les dispositions suivantes ont été mises en place : chacun des commerçants a fait effectuer à ses frais, par les Services Techniques de l' E D F, un branchement et fait poser un compteur agréé par ce même Service. Pour des raisons techniques, le branchement n'a pu être réalisé avant le distributeur qui dessert l'ensemble de la Cité. Néanmoins, les consommations enregistrées par les appareils de contrôle placés chez chaque commerçant feront l'objet d'une facture établie par les Services Comptables de l'E D F et l'encaissement sera également réalisé par les agents de cet organisme.
Ceci fait que les consommations enregistrées pour le compte de la cité restent inchangées mais l'E D F récapitulera chaque fin d'année l'ensemble des sommes relevées chez chaque commerçant. Le total ainsi obtenu viendra en déduction du dernier mémoire annuel qui sera présenté à la Cité.

Comme troisième directive, vous m'avez demandé d'accentuer un effort vers les jeunes.
Tout d'abord, en liaison avec les Services préfectoraux et compte tenu des évènements qui s'étaient déroulés fin juin entre certains jeunes de la Cité et d'autres appartenant à des familles installés à Sainte-Livrade, des dispositions ont été prises pour le départ des jeunes considérés comme perturbateurs résidant à l'intérieur de la Cité.

.../...

.../...

Ces jeunes dans l'ensemble ont émis le voeu de rejoindre à Paris, des membres de leur famille ou bien compte tenu des précédents séjours effectués la-bas, ils envisageaient de se réinstaller de leur propre initiative.
Il est à noter que des propositions faites à ces garçons pour une aide en vue de leur reclassement par les Services spécialisés de la capitale, ont été refusées.
Une tentative d'orientation vers l'armée ou un devancement d'appel sous les drapeaux, a reçu de leur part un accueil défavorable. Ces jeunes gens appartiennent à des familles qui de leur côté, n'ont aucune prise sur eux et souhaitaient leur éviction de leur foyer.
C'est ainsi que les jeunes dont la liste vous a été transmise par le Cabinet de la Préfecture de Lot-et-Garonne, sont partis dans les délais prévus.
J'ai eu des contacts avec Monsieur le Juge des Enfants ce qui m'a permis d'entrer en relation avec l'Association Educative en Milieu Ouvert, nouvellement installée dans le département et dotée d'un personnel spécialisé pour l'encadrement et l'éducation des jeunes gens.
Depuis quelques jours seulement, cette Association a mis à ma disposition deux éducateurs qui commencent à contacter les familles qui ont le plus besoin de leurs services. La désignation de ces familles a été faite par mes soins en liaison avec l'Assistante Sociale de la Cité et l'équipe de la CIMADE.
L'action de l' A E M O est complétée par la présence d'un psychologue et d'un médecin psychiatrique. Cette implantation est à titre d'essai mais j'espère que nous obtiendrons des résultats encourageants. En effet, ce personnel spécialisé saura mieux procéder à l'encadrement dont les jeunes ont fortement besoin si l'on ne veut pas se trouver à nouveau devant la situation de l'été dernier.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer, afin de prendre toutes les dispositions indispensables, la suite que vous pensez réserver à ma suggestion de mise à la disposition à titre onéreux, de logements réservés aux travailleurs de l'atelier de chaussures.

M. BOUCHET.

a

6 Septembre 1968

N O T E

155/CAB/MD/AL.

pour Madame MATHIEU

Ainsi que je vous l'avais dit, les jeunes GUENE André et FERNAND François ont porté leurs candidatures à l'emploi d'Agent des Service d'Entretien de la S.N.C.F. pour la Région de BORDEAUX.

Or, après avoir pris contact avec l'organisme en question, il vient de m'être répondu que les possibilités d'engagement se trouvaient à l'heure actuelle réduites à néant, mais que par contre, les mêmes Services de la Région Parisiennes seraient susceptibles de faire procéder à l'embauche souhaitée à nos deux candidats.

J'ai donc écrit au Service de Bordeaux pour qu'elle fasse transférer les dossiers des intéressés à Paris. J'ai également vu les deux candidats, qui m'ont assuré être d'accord d'accepter l'emploi dans la Région Parisienne.

Pour compléter mon action, je vous demande de bien vouloir faire préparer pour chaque candidat, une lettre dans laquelle ils renouvelleront leur désir de satisfaire un emploi au Service d'Entretien de la S.N.C.F. Cette correspondance sera adressée sous timbre de la Cité, au Service d'Entretien de la S.N.C.F. - 13 Boulevard de l'Hôpital - PARIS (13 ème).

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

6 Septembre 1968

152/ CAB / MB/ AL

Madame ENCONNIERE
74 Boulevard Larégnère
33 - SAINTE FOY LA GRANDE

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 août 1968 et je vous demande de bien vouloir m'excuser de répondre si tardivement, mais pour des raisons indépendantes de ma volonté, je n'ai pu faire plus vite.

Néanmoins, je tiens à vous remercier de votre offre concernant la garde d'enfants pendant les vacances ou de façon permanente.

A l'heure actuelle, le programme prévu pour les enfants pouvant bénéficier d'un séjour de vacances est arrêté et presque totalement réalisé. Quant à la garde d'enfants d'une manière permanente, nos besoins sont beaucoup plus limités et nous trouvons dans la région immédiate à la Cité d'Accueil, le personnel nécessaire.

Je prends, néanmoins, bonne note de votre offre, et ne manquerai pas de faire appel à vos servives si la nécessité l'impose.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

6 Septembre 1968

Monsieur le MAIRE de SAINTE LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

151 / CAB/MB/AL.

Au cas où vous pourriez mettre le logement HLM à la Cité GAMOT initialement attribué à la famille TRIPPENBACH, à la disposition d'un autre foyer actuellement installé à la Cité, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la demande que Madame QUACH KIM LOAN m'a prié de vous adresser.

Cette dame, divorcée mère de 4 enfants, dispose des ressources suivantes :

- une allocation d'aide aux infirmes d'un montant mensuel de 365,74 Fr
- et des allocations familiales d'un montant mensuel de ... 470,08 Fr

De plus, cette personne vit en concubinage avec M. GLAUNES Lucien, ouvrier électricien, dont le salaire atteint 700, 00 Fr environ par mois.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer quelle suite vous pensez pouvoir faire donner à cette affaire.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

5 Septembre 1968

150 /CAB/MB/AL.

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

Vous avez bien voulu favoriser l'attribution des logements H.L.M. pour 4 familles hébergées dans la Cité et que j'ai dû inviter à procéder à leurs réinstallations, puisqu'elles ne pouvaient plus être considérées comme ayant droit à l'hébergement gratuit. Je vous remercie de votre assistance pour le règlement de ce problème.

Afin de faciliter les démarches à entreprendre pour ces familles, j'ai fait faire à chacune d'entre-elle une lettre d'acceptation. Néanmoins, il reste le cas de M. TRIPPENBACH Gilbert, qui s'est engagé auprès d'un propriétaire pour une location et par conséquent, il vous prie de l'excuser, mais il ne peut satisfaire l'attribution qui lui a été donnée.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir néanmoins refaire une nouvelle affectation pour une famille de la Cité.

Si vous le voulez, je puis soumettre à votre attention plusieurs candidatures.

Le Directeur de la Cité d'Accueil.

M. BOUCHET.

5 Septembre 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

I48 / CAB
MB/YD.

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la main d'oeuvre
Agen.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 30 Août 1968 par laquelle vous avez bien voulu me donner des renseignements sur la position des dossiers qu'un certain nombre de jeunes adolescents de la Cité d'Accueil vous a fait parvenir.

Les nommés LEGRAND André et CHEWTCHOUK Marcel sont maintenant en possession de leur convocation pour rejoindre le centre de F.P.A. de Bègles à la fin du mois en cours.

Les autres candidats restent donc en instance mais j'espère que grâce à votre intervention auprès du Centre Régional, une solution rapide pourra être apportée.

Néanmoins, je voulais vous faire savoir que le jeune LAMY Pierre avait satisfait aux examens préalables et j'ai pour preuve une lettre qui lui a été remise le I6 Mai 1968 par la Direction des Services de Sélection. Je joins à la présente une photocopie de cette correspondance.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous pouvez à nouveau, attirer l'attention du Centre Régional sur ce cas particulier.

Pour le cas de N GUYEN-MAUBEUGE Albert, je ferai constituer un dossier par mes Services et je vous demande en conséquence, de bien vouloir me fournir un exemplaire de candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET.

26 Août I968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

I47 / CAB
MB/YD.

A

Monsieur le Commandant
du Groupe de Gendarmerie
A g e n.

Certains jeunes gens présents à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade ne semblent pas avoir satisfait aux démarches devant permettre leur inscription sur les listes de recensement afin d'effectuer le service militaire obligatoire.

Il s'agit de FERNAND Richard, né le I4.I0.I946 et qui argue du fait d'un éventuel départ à l'Armée pour nepas entreprendre des recherches en vue d'un emploi.

Les deux autres jeunes gens concernés sont les frères jumeaux CASSIME Ali et Dahomé, nés le 30.8.I948.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer, si possible, la situation de ces jeunes gens au regard d'un appel sous les drapeaux.

Je vous prie d'agréer, Mon Commandant, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET

26 Août 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

I46 / CAB
MB/YD.

Monsieur le Chef
de la S.N.C.F.
Gare
B o r d e a u x.

Deux jeunes gens dont les familles sont hébergées au centre d'accueil de Sainte-Livrade, les nommés GUENE et FERNAND François, m'ont déclaré avoir posé auprès de vos Services leur candidature en vue d'obtenir le poste d'auxiliaire dans un des Services de votre Société.

Ces jeunes gens dont l'âge ne me permet plus de les considérer comme ayant droit à l'hébergement dans la cité, doivent prendre les dispositions pour satisfaire une activité salariée.

Pour cette raison, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer s'il est exact qu'un dépôt de candidature vous a été présenté et dans l'affirmative, les conditions que vous pensez pouvoir accorder pour la suite à donner à cette affaire

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments ditingués.

M.BOUCHET.

26 Août 1968.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

I45 / CAB
MB/YD.

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
A g e n.

Afin de pouvoir établir avec exactitude les démarches qui ont été entreprises par nos prédécesseurs au bénéfice de certains jeunes gens actuellement présents à la Cité et sans activité professionnelle ou connue, mais qui, par contre, déclarent avoir fait constituer et déposer un dossier pour un stage de F.P.A., je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer l'avancement des dossiers qui vous ont été soumis et éventuellement, la suite qui pourra leur être donnée.

Il s'agit des jeunes :

-HELLMUTH Roger, I8 ans,
-FERNAND Jean, I8 ans
-LEGRAND André, I7 ans
-N'GUYEN-MAUBEUGE Albert, I8 ans
-CHEWTCHOUK Marcel, I7 ans
-LAMY Pierre, I8 ans.

Pour le dernier nommé, son dossier aurait été constitué et présenté lorsqu'il était à Paris et depuis sa présence en Lot-et-Garonne, une demande de transfert aurait été adressée pour Bordeaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET

23 Août 1968.

I44 / CAB
MB/YD.

RECOMMANDE.

Monsieur,

Ainsi que je vous l'avais promis, lors de notre rencontre, je suis intervenu auprès de Monsieur le Maire de Villeneuve pour qu'un logement HLM puisse vous être affectée dans cette ville.

En effet, il semble qu'en raison des études que vos enfants poursuivent, il est naturel d'envisager votre réinstallation à Villeneuve même.

D'après les renseignements que j'ai recueillis auprès de Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie de Villeneuve, il semble qu'il n'y ait aucune difficulté à ce que dans un délai très court, un logement vous soit attribué pour satisfaire votre réinstallation à l'extérieur de la Cité.

Il vous appartient, dès à présent, de prendre contact avec les Services Municipaux de Villeneuve et de constituer votre dossier de demande de logement HLM. Vous pouvez faire état de la démarche que j'ai entreprise à votre profit auprès de Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Monsieur GEORGES Louis

Cité d'Accueil de Sainte-Ivrade.

23 Août I968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

I43 / CAB
MB/YD.

Monsieur le Maire
de
Villeneuve-sur-Lot

A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général.

Suite à notre conversation téléphonique du 22 courant, j'ai l'honneur de vous apporter quelques renseignements complémentaires sur la famille actuellement hébergée au centre d'accueil de Sainte- ivrade et que je désirerai voir se réinstaller dans une localité du villeneuvois.

Il s'agit de Monsieur GEORGES Louis qui travaille en qualité de soudeur dans une Compagnie dont le siège est à Albi. Ce chef de famille a 5 enfants dont les ainés fréquentent les Etablissements scolaires de votre ville.
Son métier l'appelant fréquemment dans d'autres lieux toujours différents, il est souhaitable qu'il installe les membres de sa famille à proximité des Etablissements soolaires régulièrement fréquentés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faciliter l'attribution d'un logement H L M pour ce foyer.

Vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET.

23 Août I968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

I42 / CAB
MB / YD.

Monsieur le Directeur
de la Société Nouvelle d'Etudes
des Entrepôts Collectifs

26, Bd des Minimes
T o u l o u s e.

Mademoiselle LEGRAND Yette appartenant à une famille hébergée à la cité d'accueil de Sainte-Livrade, vient de me demander d'intervenir auprès de vous pour connaitre votre réponse définitive à l'offre d'emploi en qualité d'employée de bureau que vous aviez fait savoir à l'intéressée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si la candidature de Mademoiselle LEGRAND retient toujours votre attention et éventuellement, à quel moment vous pensez pouvoir procéder à l'embauche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 22/8/68

N°

Madame MATHIEU

à

Monsieur le Directeur

Voici l'adresse de l'entreprise qui devait appeler la jeune :

- LEGRAND Yvette , en qualité de Employée de bureau.

SOCIETE NOUVELLE D'ETUDES DES ENTREPOTS COLLECTIFS

S.N.E.C.

26 Bd. des Minimes à TOULOUSE -31

Tél. 62.54.59.

devait recevoir une lettre pour confirmer qu'elle aurait à faire un stage de 15 jours, avant l'embauche.

Avec mes sentiments dévoués,

Y. MATHIEU-MATHA.

23 Août I968

I4I/ CAB/
MB/YD.

Monsieur,

Par une lettre datée du I5 Août, vous avez bien voulu me faire savoir que vous recherchiez une femme " toutes mains " pour travailler dans votre établissement.

Parmi les personnes actuellement présentes à la cité d'accueil, seule l'une d'entre elles pourrait éventuellement vous rendre les services que vous demandez.

Il s'agit de Madame LEVANT Marie-Elise divorcée du sieur de SOZA dont elle a eu deux enfants, âgés respectivement de 8 et 3 ans qui seront gardés pendant l'absence de la mère par une parente résidant à la cité.

Madame LEVANT est âgée de 40 ans, d'une présentation correcte. Si sa candidature vous intéresse, vous voudrez bien m'indiquer le jour et l'heure de votre venue pour que j'organise un rendez-vous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur N'GUYEN-QUANG

Restaurant " La Pagode "

2I, Bd d'Haussez

40MONT DE MARSAN.

Mont de Marsan, le 15 Août 1968.

RESTAURANT CHINOIS
LA PAGODE
21, Boulevard d'Haussez
40 - MONT-DE-MARSAN
Téléph. : 680 — No R.C. 68 A 54

Mr NGUYEN-QUANG.

Directeur	CENTRE ACCUEIL de Ste-LIVRADE/LOT 47	
Directeur Adjoint	COURRIER ARRIVÉE	Dispensaire
Secrétariat Général	Date le 19 Août 1968 N° Enregistrement N° 49	Service Général
Comptabilité Centre	AFFAIRES SOCIALES	Promotion Sociale

Mme Rathieu
m'en parler SVP

Monsieur le Directeur,

Etablis depuis quelques mois dans la région des Landes, nous avions entendu parlé et nous pensons aider parmi les habitants dans votre cité à trouver du travail.

Nous sommes en mesure de vous proposer une place de femme de toutes mains dans notre établissement (Restaurant chinois). Pensons donc avec votre aide, nous trouverons une jeune fille (plus de 21 ans est nécessaire) ou une dame veuve, sans enfants à charge et sans souci de famille. Cette personne sera logée, nourrie sur place et embauchée dans les conditions en vigueur pour l'hôtellerie. Il est demandé également qu'elle soit honnête, présentable, rapide et aimant le commerce.

Dès que nous recevons une réponse de votre part, nous fixerons le jour où nous viendrons sur place pour prendre contact avec l'intéressée.

Dans l'espoir que vous voudrez bien vous occuper de cette affaire assez rapidement. Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

[signature]

RESTAURANT CHINOIS
LA PAGODE
21, Boulevard d'Haussez
40 - MONT-DE-MARSAN
Téléph. : 680 — No R.C. 68 A 54



Monsieur le Directeur

du Centre d'Accueil

47- SAINTE LIVRADE S/LOT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 22-8-68

N°

Madame LEVANT Marie-Elise divorcée de SOZA travaille actuellement à la Couplot mais comme ouvrière saisonnière -

Elle a 2 enfants à charge

- de Soza Jocelyne née 23-9-60 Auguleme
- de Soza Joël né 4-1-65 - d°

perçoit pension alimentaire de son ex-mari pour l'enfant de Soza "Jocelyne" soit 150f par mois -

Désirerait connaître le montant exact du salaire qui lui serait alloué -> au moins 400 à 500f

21 Août 1968

Le Directeur du Centre d'Accueil,

A

I38/ CAB
MB/YD.

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative
A g e n.

En réponse à votre lettre du 19 Août accompagnée d'une demande d'admission dans un centre de formation professionnelle des adultes pour le nommé HUYNH Raymond hébergé avec sa famille à la cité d'accueil de Sainte-Livrade, je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver, en annexe, un document officiel que je lui ai fait établir et devant vous permettre de statuer sur son cas particulier.

Cette demande fait suite à l'échange de vue que nous avions eu à la Préfecture au début de ce mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET.

20 Août I968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

I37 / CAB
MB/YD.

A

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
Place Armand Fallières
A g e n.

Conformément aux instructions de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne par sa lettre du IO Août, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire tenir à ma disposition, à compter du 28 prochain, les bons de transport devant permettre aux jeunes perturbateurs de la cité d'accueil de Sainte-Livrade, de rejoindre la région parisienne.

Le premier départ fixé au 2 Septembre concerne BOCCHECIAMPE François et PRUNETTA Michel. Ensuite, le 3 Septembre, René HANOTEAUX, via Limoges, et enfin le 6 Septembre Jacky HANOTEAUX et BOUKRISS Raymond.

Il est possible, en pratique, que ces jeunes gens veuillent partir ensemble. Afin d'éviter le renouvellement des bons de transport, je vous serais reconnaissant de bien vouloir assurer aux intéressés une validité d'au moins IO jours. Le lieu de destination pour l'ensemble est Paris et s'il y avait un changement, je l'indiquerai immédiatement à vos Services par voie téléphonique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET.

RECOMMANDÉ

20 Août I968

I36 / CAB
MB/YD.

Monsieur,

J'avais déjà eu l'occasion de vous faire savoir que les Services Préfectoraux, en liaison avec l'Administration Centrale du Ministère des Affaires Sociales, étudiaient votre situation quant à l'opportunité de votre présence parmi les familles de la cité d'accueil de Sainte-Livrade.

Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne vient de me demander de vous remettre la lettre qu'il a établie à votre intention et se rapportant à la décision qu'il a prise en ce qui vous concerne.

Vous voudrez bien me confirmer votre lieu de destination afin que je fasse établir le bon de transport que je dois vous remettre en même temps qu'un secours au moment de votre départ.

Je reste à votre disposition pour étudier avec vous les particularités qui pourraient surgir dans l'exécution de cette décision préfectorale.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Monsieur François BOCCHECIAMPE

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

PRÉFECTURE
DE
LOT-ET-GARONNE

CABINET DU PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEN, LE 9 août 1968

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les rapports de gendarmerie établis sur votre comportement m'ont amené à considérer que vous vous êtes rendu indésirable au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade.

J'ai décidé, en conséquence, que vous seriez expulsé du Camp où vous êtes actuellement hébergé.

Cette décision est irrévocable et prendra effet à partir du 2 septembre 1968.

Il vous sera remis à votre départ un secours de 100 francs et un bon de transport vous permettant de vous rendre au lieu de votre nouvelle résidence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire Général

Monsieur François BOCCHECIAMPE
Centre d'Accueil de Ste-LIVRADE

RECOMMANDÉ

20 Août I968

I35 / CAB
MB/YD.

Monsieur,

J'avais déjà eu l'occasion de vous faire savoir que les Services Préfectoraux, en liaison avec l'Administration Centrale du Ministère des Affaires Sociales, étudiaient votre situation quant à l'opportunité de votre présence parmi les familles de la cité d'accueil de Sainte-Livrade.

Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne vient de me demander de vous remettre la lettre qu'il a établie à votre intention et se rapportant à la décision qu'il a prise en ce qui vous concerne.

Vous voudrez bien me confirmer votre lieu de destination afin que je fasse établir le bon de transport que je dois vous remettre en même temps qu'un secours au moment de votre départ.

Je reste à votre disposition pour étudier avec vous les particularités qui pourraient surgir dans l'exécution de cette décision préfectorale.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Monsieur Raymond BOUKRISS

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

PRÉFECTURE
DE
LOT-ET-GARONNE

CABINET DU PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEN, LE 9 août 1968

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les rapports de gendarmerie établis sur votre comportement m'ont amené à considérer que vous vous êtes rendu indésirable au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade.

J'ai décidé, en conséquence, que vous seriez expulsé du Camp où vous êtes actuellement hébergé.

Cette décision est irrévocable et prendra effet à partir du 6 septembre 1968.

Il vous sera remis à votre départ un secours de 100 francs et un bon de transport vous permettant de vous rendre au lieu de votre nouvelle résidence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire Général

Monsieur Raymond BOUKRISS
Centre d'Accueil de Ste-Livrade

RECOMMANDÉ

20 Août I968

I34 / CAB
MB / YD.

Monsieur,

J'avais déjà eu l'occasion de vous faire savoir que les Services Préfectoraux, en liaison avec l'Administration Centrale du Ministère des Affaires Sociales, étudiaient votre situation quant à l'opportunité de votre présence parmi les familles de la cité d'accueil de Sainte-Livrade.

Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne vient de me demander de vous remettre la lettre qu'il a établie à votre intention et se rapportant à la décision qu'il a prise en ce qui vous concerne.

Vous voudrez bien me confirmer votre lieu de destination définitif afin que je fasse établir le bon de transport que je dois vous remettre en même temps qu'un secours au moment de votre départ.

Je reste à votre disposition pour étudier avec vous les particularités qui pourraient surgir dans l'exécution de cette décision préfectorale.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur Jacky HANOTEAUX

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

PRÉFECTURE
DU
LOT-ET-GARONNE

CABINET DU PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEN, LE 9 août 1968

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les rapports de gendarmerie établis sur votre comportement m'ont amené à considérer que vous vous êtes rendu indésirable au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade.

J'ai décidé, en conséquence, que vous seriez expulsé du Camp où vous êtes actuellement hébergé.

Cette décision est irrévocable et prendra effet à partir du 6 septembre 1968.

Il vous sera remis à votre départ un secours de 100 francs et un bon de transport vous permettant de vous rendre au lieu de votre nouvelle résidence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire Général

Monsieur Jacky HANOTEAUX
Centre d'Accueil de Ste-Livrade

20 Août 1968

RECOMMANDÉ

I33 / CAB
MB / YD.

Monsieur,

J'avais déjà eu l'occasion de vous faire savoir que les Services réfectoraux, en liaison avec l'Administration Centrale du Ministère des Affaires Sociales, étudiaient votre situation quant à l'opportunité de votre présence parmi les familles de la cité d'accueil de Sainte-Livrade.

Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne vient de me demander de vous remettre la lettre qu'il a établie à votre intention et se rapportant à la décision qu'il a prise en ce qui vous concerne.

Vous voudrez bien me confirmer votre lieu de destination définitif afin que je fasse établir le bon de transport que je dois vous remettre en même temps qu'un secours au moment de votre départ.

Je reste à votre disposition pour étudier avec vous les particularités qui pourraient surgir dans l'exécution de cette décision préfectorale.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Monsieur René HANOTEAUX
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

PRÉFECTURE
DU
LOT-ET-GARONNE

CABINET DU PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEN, LE 9 août 1968

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les rapports de gendarmerie établis sur votre comportement m'ont amené à considérer que vous vous êtes rendu indésirable au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade.

J'ai décidé, en conséquence, que vous seriez expulsé du Camp où vous êtes actuellement hébergé.

Cette décision est irrévocable et prendra effet à partir du 3 septembre 1968.

Il vous sera remis à votre départ un secours de 100 francs et un bon de transport vous permettant de vous rendre au lieu de votre nouvelle résidence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire Général

Monsieur René HANOTEAUX
Centre d'Accueil de Ste-Livrade

20 Août I968

RECOMMANDÉ

I32 / CAB
MB/YD.

Monsieur,

J'avais déjà eu l'occasion de vous faire savoir que les Services Préfectoraux en liaison avec l'Administration Centrale du Ministère des Affaires Sociales étudiaient votre situation quant à l'opportunité de votre présence parmi les familles de la cité d'accueil de Sainte-Livrade.

Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne vient de me demander de vous remettre la lettre qu'il a établie à votre intention et se rapportant à la décision qu'il a prise en ce qui vous concerne.

Vous voudrez bien me confirmer votre lieu de destination définitif afin que je fasse établir le bon de transport que je dois vous remettre en même temps qu'un secours au moment de votre départ.

Je reste à votre disposition pour étudier avec vous les particularités qui pourraient surgir dans l'exécution de cette décision préfectorale.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur PRUNETTA Michel
Centre d'Accueil de Sainte-Livrade

M.BOUCHET.

PRÉFECTURE
DE
LOT-ET-GARONNE
CABINET DU PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEN, LE 9 août 1968

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les rapports de gendarmerie établis sur votre comportement m'ont amené à considérer que vous vous êtes rendu indésirable au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade.

J'ai décidé, en conséquence, que vous seriez expulsé du Camp où vous êtes actuellement hébergé.

Cette décision est irrévocable et prendra effet à partir du 2 septembre 1968.

Il vous sera remis à votre départ un secours de 100 francs et un bon de transport vous permettant de vous rendre au lieu de votre nouvelle résidence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire Général

Monsieur Michel PRUNETTA
Centre d'Accueil de Ste-Livrade

20 Août I968

RECOMMANDÉ

I3I / CAB
MB/YD.

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du II écoulé.

Je n'ai pas,pour le moment,décidé d'une nomination au poste d'assistante sociale en instance d'affectation à la cité d'accueil de Sainte-Livrade.

Vous pourrez donc, dès votre arrivée en Lot-et-Garonne, reprendre contact avec moi-même afin que j'étudie votre candidature. D'ores et déjà, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me fournir quelques renseignements se rapportant à votre curriculum vitae.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Madame MULKAY Marie-José
28, Nicolas Fossoul
B o n c e l l e s -Liège
(Belgique)

~~Directeur~~	CENTRE ACCUEIL de Ste LIVRADE/LOT 47	
Directeur Adjoint	COURRIER ARRIVÉE	Dispensaire
Secrétariat Général	Date Le 16 Août 68 N° Enregistrement N° 42	Service Général
Comptabilité Centre	AFFAIRES SOCIALES	Promotion Sociale

Boncelles ce 11 août 1968

J'ai bien reçu votre lettre d'offre d'emploi en qualité d'assistante sociale, mais les évènements familiaux malheureux que je traverse ne m'ont pas permis d'y répondre plus tôt, ce dont je vous prie de m'excuser.

Je suis actuellement rentrée en Belgique pour y régler plusieurs affaires et aussi préparer mon déménagement dans votre région

J'espère être de retour fin septembre. S'il vous est possible d'attendre jusqu'à ce moment, je prendrais alors contact avec vous et éventuellement je pourrais vous rencontrer

Je tiens à vous signaler que cette offre d'emploi m'intéresse beaucoup et que j'y accorde un grand intérêt

Recevez Monsieur, mes salutations respectueuses

Mulkay MJ

MULKAY M.J. 28, Nicolas FOSSOUL BONCELLES - LIEGE
Belgique

I9 Août I968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

I30 / CAB
MB / YD.

A

Monsieur le Ministre d'Etat
Chargé des Affaires Sociales

Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/3
I, Place Fontenoy
P a r i s 7°

Comme je vous l'avais indiqué dans un précédent courrier, j'ai demandé aux personnes n'ayant pas droit à l'hébergement dans la cité de Sainte-Livrade de prendre leurs dispositions pour se réinstaller à l'extérieur.

Parmi les familles concernées, se trouve celle de Monsieur CAVALIER, lui-même employé dans une usine de Sainte-Livrade et dont l'épouse tient boutique de denrées alimentaires à l'intérieur de la cité. Madame CAVALIER, sous prétexte que ses parents sont handicapés physiques, occupe un logement à l'intérieur de la cité afin de mieux pouvoir venir en aide à sa famille. Lorsque j'ai averti les époux CAVALIER, j'ai bien remarqué qu'ils n'hésiteraient pas à exploiter à fond l'état physique de leurs parents afin d'obtenir satisfaction en continuant à résider dans la cité.

..../...

.../...

D'ailleurs à cet effet, Monsieur CAVALIER vient de me remettre une correspondance dont vous voudrez bien trouver photocopie jointe ainsi que deux certificats établis par un docteur de la ville de Sainte-Livrade attestant du mauvais état de santé des parents. Or, s'il est vrai que Monsieur Mohamed ALLY, beau-père de CAVALIER nécessite une aide pour subvenir quotidiennement aux mouvements de la vie, il semble que son épouse peut lui rendre les services dont il a besoin. D'autre part, les époux Mohamed ALLY sont bénéficiaires d'allocations d'aide sociale les mettant hors de la charge de leurs enfants sur le plan matériel.

Monsieur CAVALIER de son côté est propriétaire d'une maison à Sainte-Livrade mais il prétend ne pouvoir en disposer, les enfants d'un premier lit ayant des droits sur cette propriété.

Néanmoins, il y a une carence indiscutable de la part des époux CAVALIER. Cette attitude est à remarquer chez tous les ménages concubins ou réguliers mais où un européen s'est implanté.

Dans le cas particulier de ce ménage, je vous serais reconnaissant de bien vouloir appuyer mon action présente en faisant parvenir aux intéressés une lettre leur enjoignant de quitter le centre dans les délais qui leur ont été accordés. Une copie du premier avertissement est également jointe à la présente. Cette conduite pourrait être complétée par l'établissement d'un certificat médical établi par le Dispensaire de la Cité, seul compétent à nos yeux pour déterminer le degré d'invalidité du chef de famille Mohamed ALLY. Cette clause devra être notifiée également à Monsieur CAVALIER.

Il semble que l'expiration du délai donné aux ménages concubins approchant, ceux-ci montrent déjà une réticence très nette pour passer à l'action. Il est donc indispensable que dès à présent vos Services notifient d'une manière encore plus nette et plus impérative la nécessité d'observer les décisions prises à leur encontre.

..../...

.../...

L'appel à la force publique pourrait être demandée, la Préfecture de Lot-et-Garonne ayant déjà donné son accord de principe pour une éventuelle intervention.
Si le principe de la conduite à tenir pour les concubins vous agrée, je vous ferai alors parvenir les noms et adresses de ceux-ci.

M.BOUCHET.

Docteur T. T. TIEN
MÉDECINE GÉNÉRALE

21, rue d'Agen
47 - SAINTE-LIVRADE
(Lot-et-Garonne)
TÉLÉPHONE 154

Consultations le Matin
Sauf le Dimanche

le 7 Août 1968

Certificat médical.

Je, soussigné, Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour, Madame Mohamed Ally née Nguyên Thi Hoan. Je constate qu'elle une insuffisance cardiaque assez importante. Son état de santé nécessite donc l'assistance d'une tierce personne pour s'occuper d'elle de jour et de nuit.

Tien

Docteur T.-T. TIEN
Lauréat de la Faculté de Médecine de Bordeaux

MÉDECINE GÉNÉRALE

21, rue d'Agen
47 - SAINTE-LIVRADE
(Lot-et-Garonne)
Téléphone 154

Consultation le matin
sauf le Dimanche

le 6 juillet 1968

Certificat Medical

Je soussigné certifie avoir examiné ce jour Monsieur Mahomed Aly. J'ai constaté qu'il présente une difficulté à la marche et une difficulté de se tenir en équilibre dans la station debout. Je juge que son état nécessite l'assistance constante d'une tierce personne assez forte pour s'occuper de lui.

Tien

Monsieur CAVALIER
Commerçant
Cité d'Accueil de
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Sainte-Livrade, le 9 Août 1968

à Monsieur le Directeur de la Cité d'Accueil
des Français d'Indochine
47 - SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Directeur,

Suite aux dispositions que vous avez prises en ce qui concerne le C. A. F. I. de Sainte-Livrade, à votre lettre du 4 écoulé et à notre entretien, j'ai l'honneur de vous exposer mon cas, qui, je le crois, justifie pleinement ma demande de demeurer habitant de ladite Cité d'Accueil.

Comme vous pourrez le constater au moyen des certificats médicaux ci-joint établis par Monsieur le Docteur TUEN, mes beaux-parents ne peuvent absolument être privésde ma présence et de mon aide continuelle, sans que leur vie soit mise en péril par cette privation et les changements qu'elle entraînerait dans leur existence.

Je suis prêt à discuter avec vous des conditions de mon maintien dans les lieux. Ma femme se joint à moi pour vous prier d'envisager ce cas avec le plus d'humanité possible, car ce n'est pas notre profit que nous recherchons au moyen de cette requête mais le seul bien de nos parents, qui sont déjà bien malheureux.

Dans cette attente, et avec nos remerciements anticipés,
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Cavaillé Bizy

RECOMMANDÉ

I4 Août I968

I28/CAB
MB/YD.

Monsieur,

Ainsi que je vous l'ai promis, j'ai envisagé une intervention auprès de Monsieur le Maire de Casseneuil pour vous aider à obtenir l'attribution d'un logement dans les cités HLM implantées sur sa commune.

Contrairement aux règles générales, la Mairie de Casseneuil n'est pas compétente pour l'attribution de ces logements. Il vous appartient donc de vous adresser directement à l'Office HLM installé au Passage d'Agen, 7I Rue Gambetta.

J'ai déjà pris contact avec cet Organisme qui est tout disposé à prendre en considération votre candidature, mais il vous appartient d'en faire la demande par écrit dans les meilleurs délais.

Si l'Office des HLM ne pouvait pas, dans les délais qui vous ont été accordés, mettre à votre disposition un logement, il n'en reste pas moins vrai que le principe de votre réinstallation est maintenu et que vous devrez alors faire appel aux locations dans le domaine privé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur NICOLAS Benoit

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

I4 Août I968.

RECOMMANDÉ

I27 / CAB
MB/YD.

Monsieur,

Ainsi que je vous l'ai promis, j'ai envisagé une intervention auprès de Monsieur le Maire de Casseneuil pour vous aider à obtenir l'attribution d'un logement dans les cités HLM implantées sur sa commune.

Contrairement aux règles générales, la Mairie de Casseneuil n'est pas compétente pour l'attribution de ces logements. Il vous appartient donc de vous adresser directement à l'Office HLM installé au Passage d'Agen, 7I Rue Gambetta.

J'ai déjà pris contact avec cet Organisme qui est tout disposé à prendre en considération votre candidature, mais il vous appartient d'en faire la demande par écrit dans les meilleurs délais.

Si l'Office des HLM ne pouvait pas, dans les délais qui vous ontété accordés, mettre à votre disposition un logement, il n'en reste pas moins vrai que le principe de votre réinstallation est maintenu et que vous devrez alors faire appel aux locations dans le domaine privé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Monsieur BRETTE Louis

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

RECOMMANDÉ

I4 Août I968

I26 / CAB
MB/YD.

Monsieur,

Ainsi que je vous l'ai promis, j'ai envisagé une intervention auprès de Monsieur le Maire de Casseneuil pour vous aider à obtenir l'attribution d'un logement dans les cités HLM implantées sur sa commune.

Contrairement aux règles générales, la Mairie de Cassemuil n'est pas compétente pour l'attribution de ces logements. Il vous appartient donc de vous adresser directement à l'Office HLM installé au Passage d'Agen, 7I Rue Gambetta.

J'ai déjà pris contact avec cet Organisme qui est tout disposé à prendre em considération votre candidature, mais il vous appartient d'en faire la demande par écrit dans les meilleurs délais.

Si l'Office des HLM ne pouvait pas, dans les délais qui vous ont été accordés, mettre à votre disposition un logement, il n'en reste pas moins vrai que le principe de votre réinstallation est maintenu et que vous devrez alors faire appel aux locations dans le domaine privé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur ALFRED

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

I3 Août I968

RECOMMANDÉ

I25 / CAB
MB/YD.

Monsieur,

Par un précédent courrier, j'ai eu l'occasion de vous faire savoir qu'il vous appartenait de prendre les dispositions en vue de votre réinstallation avec les membres de votre famille en dehors de la Cité de Sainte-Livrade.

Je vous avais alors promis, également, mon intervention auprès de Monsieur le Maire pour qu'un logement HLM puisse vous être attribué prochainement.

J'ai effectué cette démarche et j'ai reçu un avis favorable de la part de Monsieur le Maire de Sainte-Livrade.

La date à laquelle le délai de votre réinstallation expirera, est fixée au 3I Octobre prochain. Néanmoins, je tiens à attirer votre attention sur le fait que si les Services Municipaux, malgré leur désir de vous faciliter votre réinstallation par l'affectation d'un logement, ne pouvaient donner la suite favorable qu'ils envisagent, ceci n'aurait pas pour effet de remettre en question le principe de votre réinstallation à l'extérieur de la Cité. Vous devrez alors vous retourner vers les locations privées. Je vous rappelle que vous pouvez bénéficier de l'allocation logement puisque vous êtes allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales du département.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur SYLVAIN Victor

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

I3 Août I968

RECOMMANDÉ

I24/ CAB
MB/YD.

Monsieur,

Par un précédent courrier, j'ai eu l'occasion de vous faire savoir qu'il vous appartenait de prendre les dispositions en vue de votre réinstallation avec les membres de votre famille en dehors de la Cité de Sainte-Livrade.

Je vous avais alors promis, également, mon intervention auprès de Monsieur le Maire pour qu'un logement HLM puisse vous être attribué prochainement.

J'ai effectué cette démarche et j'ai reçu un avis favorable de la part de Monsieur le Maire de Sainte-Livrade.

La date à laquelle le délai de votre réinstallation expirera, est fixée au 3I Octobre prochain. Néanmoins, je tiens à attirer votre attention sur le fait que si les Services Municipaux, malgré leur désir de vous faciliter votre réinstallation par l'affectation d'un logement, ne pouvaient donner la suite favorable qu'ils envisagent, ceci n'aurait pas pour effet de remettre en question le principe de votre réinstallation à l'extérieur de la Cité. Vous devrez alors vous retourner vers les locations provées. Je vous rappelle que vous pouvez bénéficier de l'allocation logement puisque vous êtes allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales du département.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Monsieur CUVE Henri

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

I3 Août I968

RECOMMANDÉ

I23/ CAB
MB/YD.

Monsieur,

Par un précédent courrier, j'ai eu l'occasion de vous faire savoir qu'il vous appartenait de prendre les dispositions en vue de votre réinstallation avec les membres de votre famille en dehors de la Cité de Sainte-Livrade.

Je vous avais alors promis, également, mon intervention auprès de Monsieur le aire pour qu'un logement HLM puisse vous être attribué prochainement.

J'ai effectué cette démarche et j'ai reçu un avis favorable de la part de Monsieur le Maire de Sainte-Livrade.

La date à laquelle le délai de votre réinstallation expirera, est fixée au 3I Octobre prochain. Néanmoins, je tiens à attirer votre attention sur le fait que si les Services Municipaux, malgré leur désir de vous faciliter votre réinstallation par l'affectation d'un logement, ne pouvaient donner la suite favorable qu'ils envisagent, ceci n'aurait pas pour effet de remettre en question le principe de votre réinstallation à l'extérieur Vous devrez alors vous retourner vers les locations privées. Je vous rappelle que vous pouvez bénéficier de l'allocation logement puisque vous êtes allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales du département.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Monsieur FUYNEL Pierre

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

I3 Août I968

RECOMMANDÉ

122/ CAB
MB/YD.

Monsieur,

Par un précédent courrier, j'ai eu l'occasion de vous faire savoir qu'il vous appartenait de prendre les dispositions en vue de votre réinstallation avec les membres de votre famille en dehors de la Cité de Sainte-Livrade.

Je vous avais alors promis, également, mon intervention auprès de Monsieur le Maire pour qu'un logement HLM puisse vous être attribué prochainement.

J'ai effectué cette démarche et j'ai reçu un avis favorable de la part de Monsieur le Maire de Sainte-Livrade.

La date à laquelle le délai de votre réinstallation expirera, est fixée au 3I Octobre prochain. Néanmoins, je tiens à attirer votre attention sur le fait que si les Services Municipaux, malgré leur désir de vous faciliter votre réinstallation par l'affectation d'un logement, ne pouvaient donner la suite favorable qu'ils envisagent, ceci n'aurait pas pour effet de remettre en question le principe de votre réinstallation à l'extérieur Vous devrez alors vous retourner vers les locations privées. Je vous rappelle que vous pouvez bénéficier de l'allocation logement puisque vous êtes allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales du département.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur GERVAIS Maurice
Centre d'Accueil de Sainte-Livrade

13 août 1968

Monsieur LE PREFET de LOT et GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

123/CAB/MB/RG

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire attribuer aux personnes dont les noms sont portés sur le projet d'arrêté joint, un secours devant leur permettre de subsister pendant le mois en cours.

Ces chefs de famille sont en effet dans l'impossibilité de satisfaire à un emploi et, d'autre part, ne disposent d'aucune autre source de revenu.

Le Directeur de la Cité d'Accueil :

M. BOUCHET

12 août 1968

Madame FRECHE Henriette

123/CAB/MB/RG

Centre d'Accueil - Bât B - N° 1

47 - SAINTE-LIVRADE S/LOT

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le chèque sur le Trésor Public représentant le secours auquel vous avez droit pour le mois de JUILLET 1968.

Je profite de cette occasion pour vous conseiller de prendre des dispositions afin d'améliorer votre état de santé général qui semble être la cause de l'emportement dont vous faites preuve dans vos contacts avec autrui.

Le Service Social et le Service Médical de la Cité restent à votre disposition pour vous aider à régler dans un climat calme les problèmes qui semblent se porter à vous.

Le Directeur de la Cité d'Accueil :

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL - STE LIVRADE S/LOT (LOT) - Le Directeur

N° 517
7 11157S 3

12-8-68

RÉCÉPISSÉ D'UN RECOMMA

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

2,30

4563

contre-remboursement

nature de l'objet

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surchage

DESTINATAIRE : Madame Freches Henriette
Centre d'Accueil Bât B - N° 1
à H.L. Sainte Livrade S/Lot

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. *Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.*

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

12 août 1968

Monsieur le JUGE des ENFANTS

122/CAB/TB/RG

Tribunal

47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver, ci-joint, la liste des enfants que j'aimerais voir confier à l'Association Educative en Milieu Ouvert.

Le critère que j'ai retenu pour la désignation des enfants, en liaison avec le Service Social de la Cité d'Accueil, serait porté non seulement aux garçons ou filles prédisposés à la délinquance mais aussi aux enfants dont le milieu familial faisait apparaître dans leur éducation une carence notoirement reconnue.

Le chiffre que nous atteignons est nettement supérieur à celui que j'avais avancé au cours de l'entretien que nous avions eu récemment à Ste-Livrade.

Il va sans dire que l'équipe d'éducateurs que vous envisagez de faire mettre à ma disposition va avoir une tâche importante et parfois délicate.

Pour ma part, je suis prêt à faciliter l'action de cette équipe au maximum dans la mesure des moyens dont je dispose.

Il est très important que les personnes que vous placerez pour cette tâche à Ste-Livrade soient persuadées de l'importance de leur mission et en même temps présentent des compétences très sûres.

Je vous remercie de l'intérêt que vous avez bien voulu porter au problème qui se fait de plus en plus jour parmi la Jeunesse de Ste-Livrade et je me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Le Directeur de la Cité d'Accueil :

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL — STE-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

LISTE DES ENFANTS DE LA CITE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

SUSCEPTIBLES D'ETRE CONFIES A L'A. E. M. O.

Nom et Prénom	Date et Lieu naissance	Domicile
ADOU Monique	23.12.52 - TIEN YEN	Bât. D - N° 2
[illegible]BERT Jean	03.03.56 - ST-POURCAIN	Bât. O - N° 2
[illegible]BERT François	25.05.60 - MOULINS	Bât. O - N° 2
ALLARD-DARACHONE Solange	16.04.51 - PAK SONG	Bât. B - N° 12
ALLARD-DARACHONE Rolande	11.01.54 - VIENTIANE	Bât. B - N° 12
ALLARD-DARACHONE Jean-Numa	01.03.56 - VIENTIANE	Bât. B - N° 12
ALLARD-DARACHONE Jean-Jacques	22.03.57 - VIENTIANE	Bât. B - N° 12
ALLARD-DARACHONE Jean-Baptiste	14.05.59 - VIENTIANE	Bât. B - N° 12
BELLINGUN Pierre	15.09.51 - SAIGON	Bât. G - N° 6-7
BOUQUET Claudette	24.12.51 - SAIGON	Bât. K - N° 6
BELLINGUN Gérard	03.11.53 - SAIGON	Bât. G - N° 6-7
CAZES Alice	12.03.53 - HANOI	Bât. P - N° 5-6-7-8
CHEVTCHOUK Marcel	01.12.51 - NGHE AN	Bât. A - N° 5
CHRISTIANE Patricia	04.05.56 - MOULINS	Bât. T - N° 2
CHRISTIANE Raymond	12.12.60 - NOYANT	Bât. T - N° 2
CLAVERIE Gérard-Philippe	08.09.55 - GIA DINH	Bât. P - N° 3-4
COURSIER Daniel	08.04.51 - HANOI	Bât. W - N° 5-7
COURSIER Jean-Claude	16.10.54 - SAIGON	Bât. W - N° 5-7
COURSIER Lucien	12.12.56 - MOULINS	Bât. W - N° 5-7
DEMISSOV Robert	08.05.55 - BATTAMBANG	Bât. S - N° 3
DESSAINTS-TRAN VAN TAN-Richard	19.08.50 - SAIGON	Bât. L - N° 1

.../...

DUTAMBY Marceline	11.01.51 - SAIGON	Bât. F - N° 4/E - N° 8
DUTAMBY Romain	01.03.53 - SAIGON	Bât. F - N° 4/E - N° 8
DUTAMBY Joseph	19.10.55 - SAIGON	Bât. F - N° 4/E - N° 8
DUTAMBY Alice	22.06.57 - SAIGON	Bât. F - N°4/E - N° 8
EVIN-VIERA RIBEIRO- Christian	20.03.57 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. A - N° 7
EVIN-VIERA RIBEIRO - Brigitte	30.04.58 - TONNEINS	Bât. A - N° 7
FANZY Roger	11.08.54 - HAIPHONG	Bât. B - N° 9
FANZY Daniel	21.09.55 - SAIGON	Bât. B - N° 9
FANZY Bernard	19.10.56 - SAIGON	Bât. B - N° 9
FERNAND Patrick	01.01.57 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. D - N° 6/A - N° 9
GAZE Jean-Paul	22.02.51 - SAIGON	Bât. C - N° 5
GAZE François	24.04.54 - SAIGON	Bât. C - N° 5
GAZE Michèle	09.06.57 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. C - N° 5
GAZE Pierre dit Laurent	02.10.59 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. C - N° 5
GERVAIS Raymond	18.03.52 - HAIPHONG	Bât. H - N° 12
HANAIDE Hélène	23.12.52 - HAIPHONG	Bât. R - N° 6
HANAIDE Gisèle	30.01.58 - CAMBO-LES-BAINS	Bât. R - N° 6
HANNOTEAUX Murielle	06.02.54 - HANOI	Bât. U - N° 1
HANNOTEAUX Josiane	30.12.52 - HANOI	Bât. U - N° 1
HANNOTEAUX Joëlle	21.12.55 - SAIGON	Bât. U - N° 1
HELLMUTH Danièle	21.10.51 - TOURANE	Bât. G - N° 12
HELLMUTH Jean-Pierre	14.04.53 - DA NANG	Bât. G - N° 12
HELLMUTH Yolande	10.11.56 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. G - N° 12
ISMAEL Kadja	09.05.51 - SAIGON	Bât. X - 11-10
ISMAEL Loulah	20.11.52 - SAIGON	Bât. X -11- 10
ISMAEL Aoua	11.06.56 - SAIGON	Bât. X - 11-10
ISMAEL Nadine	13.10.57 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. X - 11-10
ISMAEL Jean	18.10.60 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. X - 11-10

.../...

ISNAEL Albert	30.10.61 - NOYANT	Bât. X - N° 11-10
ISNARD Henri	25.11.53 - HANOI	Bât. C - N° 12-8
ISNARD Jean-Pierre	23.02.57 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. C - N° 12-8
ISNARD Chantal	02.02.59 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. C - N° 12-8
ISNARD Patricia	15.08.60 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. C - N° 12-8
KASPARIAN Françoise	21.08.55 - SAIGON	Bât. B - N° 6-8
LONET Albert	08.10.53 - SAIGON	Bât. X - N° 6
LONET Michel	10.09.57 - SENO	Bât. X - N° 6
L ET Marcel	30.03.60 - NOYANT	Bât. X - N° 6
L ET René	15.09.62 - NOYANT	Bât. X - N° 6
LALIRE - QUACH - Marilyn	02.12.55 - EPERNAY	Bât. T - N° 1
LEGRAND André	17.03.51 - SAIGON	Bât. R - N° 8-9
LEGRAND Adrien	12.03.52 - SAIGON	Bât. R - N° 8-9
LEGRAND Michel	30.01.53 - SAIGON	Bât. R - N° 8-9
LEGRAND Jean	18.06.56 - MOULINS	Bât. R - N° 8-9
LEGRAND Irène	17.06.59 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. R - N° 8-9
LEGRAND Daniel	27.02.62 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. R - N° 8-9
NHU TRUAT Jean-Marie	14.06.53 - KOUROU	Bât. D - N° 11-12
MANGEL Roger	09.06.50 - SAIGON	Bât. V - N° 1-2
MANGEL Françoise	22.02.54 - SAIGON	Bât. V - N° 1-2
MANGEL Jean	14.10.56 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. V - N° 1-2
MANGEL Jacques	11.06.58 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. V - N° 1-2
MANGEL Geneviève	20.12.60 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. V - N° 1-2
MAILLE Guy	03.03.51 - HANOI	Bât. X - N° 5
MAILLE -ETHILE Monique	21.05.54 - HANOI	Bât. X - N° 5
MAILLE Raymond	21.09.55 - SAIGON	Bât. X - N° 5
MAILLE Alain	30.09.56 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. X - N° 5
MARIE-DELCASSE Cécile-Jeanne	20.11.56 - SAIGON	Bât. M - N° 9-10

.../...

MERLET Gabrielle	23.09.50 - SAIGON	Bât. E - N° 6-10
MERLET Claudine	10.06.52 - SAIGON	Bât. E - N° 6-10
MERLET Roger	18.07.53 - SAIGON	Bât. E - N° 6-10
MERLET Yolande	28.07.54 - SAIGON	Bât. E - N° 6-10
MERLET Bernard	03.09.55 - SAIGON	Bât. E - N° 6-10
MERLET Luc	03.01.59 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. E - N° 6-10
MERLET Thérèse	14.11.56 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. E - N° 6-10
MESANGER -BELMIMOUN- Sylvie	09.12.57 - AGEN	Bât. G - N° 6-8
M STE Elisa	08.07.51 - PHU NHUAN	Bât. V - N° 6-8
M STE Eliane	08.05.53 - PHU NHUAN	Bât. V - N° 6-8
MODESTE Ernest	12.08.54 - PHU NHUAN	Bât. V - N° 6-8
MODESTE Eve	27.03.58 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. V - N° 6-8
MODESTE Edouard	04.09.59 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. V - N° 6-8
MONTECEMY Christiane	28.06.50 - SAIGON	Bât. J - N° 5
MONTECEMY Robert	11.01.52 - SAIGON	Bât. J - N° 5
MOUTOUH -COURSIER- Brigitte	30.09.60 - MOULINS	Bât. W - N° 5-7
NICOLAS -Emma- Marguerite	05.10.52 - BIEN HOA	Bât. O - N° 5
NICOLAS -Emma- Michel	18.09.55 - BIEN HOA	Bât. O - N° 5
NICOLAS -Emma- Roger	06.06.59 - BIEN HOA	Bât. O - N° 5
NICOLAS -Benoît- Raymond	08.08.53 - SAIGON	Bât. U - N° 11-12
NICOLAS -Benoît- Simone	03.11.55 - NINH HOA	Bât. U - N° 11-12
NICOLAS -Benoît- Martine	29.07.58 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. U - N° 11-12
NICOLAS -Benoît- Raphaël	03.10.60 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. U - N° 11-12
NGUYEN -HAMAIDE- Patrick	02.04.61 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. R - N° 6
NGUYEN VAN THANH dit BAYARD Jean-Baptiste	14.07.51 - SAIGON	Bât. X - N° 7-8
NGUYEN VAN THANH dit BAYARD Maurice	22.10.53 - SAIGON	Bât. X - N° 7-8
NGUYEN VAN THANH dit BAYARD Léon	03.03.56 - THUDANNOT	Bât. X - N° 7-8
NGUYEN VAN THANH dit BAYARD Claude	01.09.59 - MOULINS	Bât. X - N° 7-8

.../...

PHAM -HANNOTEAUX- Julien	19.01.59 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. U - N° 1
PHAM -HANNOTEAUX- Patrick	17.03.61 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. U - N° 1
PHILIPPE Rosette	18.10.51 - PAKSE	Bât. B - N° 4-5
PHILIPPE Elisabeth	24.02.53 - PAKSE	Bât. B - N° 4-5
PHILIPPE Paul	20.08.54 - VIENTIANE	Bât. B - N° 4-5
PHILIPPE Frédéric	03.03.57 - VIENTIANE	Bât. B - N° 4-5
PRUNETA Jacqueline	19.04.50 - SAIGON	Bât. P - N° 1
PRUNETA Michel	17.06.52 - POULO CONDOR	Bât. P - N° 1
QUACH VU DUY Michel	18.09.60 - CHOLON	Bât. T - N° 1
QUACH VU DUY Chanceline	18.10.61 - SAIGON	Bât. T - N° 1
QUACH VU DUY Daniel	29.05.63 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. T - N° 1
SACCONE Simone	01.06.53 - HAIPHONG	Bât. T - N° 7
SAUNIER Bernard	01.01.51 - SAIGON	Bât. A - N° 12-10
SAUNIER Serge	02.02.53 - SAIGON	Bât. A - N° 12-10
SAUNIER Hélène	06.09.55 - SAIGON	Bât. A - N° 12-10
SAUNIER Georges	05.07.59 - SAIGON	Bât. A - N° 12-10
SEUSSE Céline	06.06.51 - HANOI	Bât. O - N° 1
SEUSSE Sophie	28.09.55 - SAIGON	Bât. O - N° 1
SEUSSE Michel	07.08.58 - MONTMORILLON	Bât. O - N° 1
SEUSSE Francis	13.04.60 - MONTMORILLON	Bât. O - N° 1
SYLVAIN Odette	08.03.52 - PNOM PENH	Bât. M - N° 5
SYLVAIN André	12.11.55 - SAIGON	Bât. M - N° 5
SYLVAIN Robert	17.01.57 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. M - N° 5
SYVAIN Marthe	22.06.59 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. M - N° 5
TASDEBOIS Paul	11.06.55 - SAIGON	Bât. B - N° 7
TASDEBOIS Henriette	16.01.61 - SAIGON	Bât. B - N° 7
TRAN VAN TAM Denise	29.00.54 - SAIGON	Bât. L - N° 1
TO VAN TRANG Marie	05.09.51 - LONG XUAN	Bât. M - N° 11-12
TO VAN TRANG Agnès	15.01.53 - LONG XUAN	Bât. M - N° 11-12

.../...

TO VAN TRANG Jacques	08.05.54 - SAIGON	Bât. M - N° 11-12
TO VAN TRANG Thérèse	27.08.58 - AN THU DINH	Bât. M - N° 11-12
TO VAN TRANG Gaston	10.04.59 - AN THU DINH	Bât. M - N° 11-12
VANDJOUR -Ali- Fatima	08.10.51 - HAIPHONG	Bât. S - N° 1-12
VANDJOUR -Ali- Mohamed	17.11.53 - HAIPHONG	Bât. S - N° 1-12
VANDJOUR -Ali- Joaline	05.09.55 - SAIGON	Bât. S - N° 1-12
VANDJOUR -Ali- Héléna	28.02.29 - VILLENEUVE S/LOT	Bât. S - N° 1-12

9 Août I968

I2I/ CAB
MB/YD.

N o t e

-=-=-=-=-

Pour les fêtes du I5 Août, le vendredi I6 sera chômé pour l'ensemble du ersonnel.

Monsieur le Secrétaire organisera le Service de Permanence de la manière suivante :

-I5 & I6 : désignation d'un premier Responsable

-I7 & I8 : désignation d'un second Responsable

Il s'assurera également auprès de l'Infirmerie, du service de permanence établi par les soins de Monsieur le Médecin.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Diffusion Générale

Infirmerie .

7 Août 1968

II8 / CAB
MB/YD.

RECOMMANDE.

Monsieur,

J'ai déjà eu l'occasion de vous expliquer les raisons qui m'amènent par la présente, à vous demander de prendre les dispositions devant vous permettre de vivre avec les membres de votre famille à l'extérieur de la Cité.

En effet, grâce à votre travail et à celui de votre épouse, vous bénéficiez de salaires réguliers qui vous placent dans la catégorie des hébergés ne pouvant plus prétendre à un hébergement gratuit.

Je suis intervenu auprès de Monsieur le Maire de Sainte-Livrade pour qu'il étudie avec la Commission des HLM, la possibilité de vous affecter un logement. Néanmoins, si la réponse de Monsieur le Maire était négative, ceci ne modifierait en rien, le principe de votre réinstallation à l'extérieur de la Cité. Il vous faudra alors orienter vos recherches auprès des locations chez les particuliers.

J'attire votre attention sur le fait qu'étant bénéficiaire d'allocations familiales, vous recevrez également l'allocation logement ce qui vous aidera à supporter les frais locatifs auxquels vous devrez faire face.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur CUVE Henri

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

7 Août 1968

II7 / CAB
MB/YD.

RECOMMANDE.

Monsieur,

J'ai déjà eu l'occasion de vous expliquer les raisons qui m'amènent par la présente, à vous demander de prendre les dispositions devant vous permettre de vivre avec les membres de votre famille à l'extérieur de la Cité.

En effet, grâce à votre travail, vous bénéficiez d'un salaire régulier qui vous place dans la catégorie des hébergés ne pouvant plus prétendre à un hébergement gratuit.

Je suis intervenu auprès de Monsieur le Maire de Sainte-Livrade pour qu'il étudie avec la Commission des HLM, la possibilité de vous affecter un logement. Néanmoins, si la réponse de Monsieur le Maire était négative, ceci ne modifierait en rien le principe de votre réinstallation à l'éxtérieur de la Cité. Il vous faudra alors orienter vos recherches auprès des locations chez les particuliers.

J'attire votre attention sur le fait qu'étant bénéficiaire d'allocations familiales, vous recevrez également l'allocation logement, ce qui vous aidera à supporter les frais locatifs auxquels vous devrez faire face.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur SYLVAIN Victor
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

7 Août 1968

II6 / CAB
MB/YD.

RECOMMANDE

Monsieur,

J'ai déjà eu l'occasion de vous expliquer les raisons qui m'amènent par la présente, à vous demander de prendre les dispositions devant vous permettre de vivre avec les membres de votre famille à l'extérieur de la cité.

En effet, grâce à votre travail, vous bénéficiez d'un salaire régulier qui vous place dans la catégorie des hébergés ne pouvant plus prétendre à un hébergement gratuit.

Je suis intervenu auprès de Monsieur le Maire de Sainte-Livrade pour qu'il étudie avec la Commission des HLM, la possibilité de vous affecter un logement. Néanmoins, si la réponse de Monsieur le Maire était négative, ceci ne modifierait en rien le principe de votre réinstallation à l'extérieur de la cité. Il vous faudra alors orienter vos recherches auprès des locations chez les particuliers.

J'attire votre attention sur le fait qu'étant bénéficiaire d'allocations familiales, vous recevrez également l'allocation logement ce qui vous aidera à supporter les frais locatifs auxquels vous devrez faire face.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur FUYNEL Pierre
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

2 Août 1968

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

N O T E

à l'intention des familles bénéficiant de l'Allocation de chômage.

Votre situation administrative ne vous permettant de bénéficier de ressources autre que celle de l'attribution par les Services d'un secours tenant lieu d'allocations de chômage, j'ai l'honneur de vous faire savoir que durant les mois d'août, de septembre et d'octobre, cet avantage ne vous sera plus accordé, en raison des possibilités d'emploi que la saison maraîchère et fruitière offre pendant cette même période.

Néanmoins, si votre état de santé vous empêche de pouvoir satisfaire à temps complet un emploi dans les usines, ou chez les agriculteurs de la région, je vous demande de vouloir bien me fournir un certificat médical établi obligatoirement par le Médecin, Chef des Dispensaires de la Cité, attestant votre impossibilité d'assurer un travail régulier.

Je prendrais alors les dispositions qui s'imposeront dans l'étude de votre cas.

Le Directeur,

M. BOUCHET.

31 Juillet 1968

NOTE

114 / CAB
MB - AL

concernant l'UTILISATION DES VEHICULES

à l'intention de Messieurs les CHEFS DE SERVICE.

Le Garage de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade comprend :

- 1 camionnette citroën 2 cv
- 1 camionnette citroën 1500 Kg
- 1 citroën 2 cv
- 1 berline Renault type R 4

Les personnes habilitées à conduire ces véhicules sont :

M. GALLI
M. KUTER
M. CARRIEU

L'entretien général, aussi bien mécanique que tôlerie et propreté est placé sous la responsabilité de M. GALLI, qui donnera à M. KUTER toutes instructions pour que les véhicules soient, par avance, en bon état de marche et de propreté.

Il organisera avec ses chauffeurs, des prévisions en vue d'atteindre le but qui lui est fixé.

Lorsqu'un chef de service (administratif, médical ou social) a besoin d'utiliser un véhicule, pour effectuer un déplacement ou faire effectuer un transport de personnes ou de matériel, il devra auparavant prendre contact avec M. GALLI, qui est seul habilité à organiser le déplacement souhaité.

Les chauffeurs, sauf cas d'extrême urgence de motif médical, prendront soin d'effectuer leurs missions, qu'après avoir reçu l'ordre de M. GALLI.

J'attire également l'attention des chauffeurs, sur le fait que le véhicule qu'ils conduisent est un moyen de travail précieux pour le fonctionnement de la Cité, qu'en conséquence je leur demande de prendre toutes les garanties de prudence, pour éviter les accidents et en particulier, de faire attention pour ne pas se trouver dans leurs torts.

D'autre part, j'attache beaucoup d'importance à ce que les véhicules soient dans un état de présentation correcte.

Dès à présent, M. GALLI voudra bien me faire le point de l'état général des véhicules à la Cité, afin que je puisse prendre les décisions permettant leur remise en état éventuellement.

le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

Pour attribution :

- M. GALLI
- Mme l'Assistante Sociale
- M. le Médecin Chef du Dispensaire
- Secrétariat
- Archives.

31 Juillet 1968

Le Directeur des Cités d'Accueil
de Bias et Sainte-Livrade

113 / CAB
MB - AL.

à

Monsieur GRIES Paul
47 - LE TEMPLE SUR LOT

Monsieur,

Vous avez bien voulu me faire parvenir un devis concernant les travaux de peinture que j'envisage de faire effectuer dans les locaux implantés à l'intérieur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

J'ai l'honneur de vous donner par la présente, mon accord aux propositions que vous m'avez fait remettre.

Il est indispensable que le travail à effectuer à l'Ecole matérnelle soit réalisé complètement avant le 1er septembre prochain. Ce qui intéresse le bâtiment des douches, pourra être fait après cette date, mais pas après le 1er Octobre.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

31 Juillet 1968.

II4 / CAB
MB/YD.

Madame,

RECOMMANDÉ

Vous vous êtes rendue propriétaire d'un véhicule qui vous place en contradiction avec les conditions à respecter pour bénéficier de l'hébergement gratuit.

En conséquence, je vous demande de prendre toutes dispositions pour vous séparer, par la vente, de cette automobile si vous désirez sauvegarder vos droits d'hébergés. Par contre, vous devrez quitter la Cité si vous maintenez votre titre de propriété.

Ces décisions font suite à la note de service dont vous voudrez bien trouver une photocopie jointe. Le délai pour l'exécution de cette décision expirera le 1° Octobre prochain.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Madame LEGRAND

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

31 Juillet 1968

II3/ CAB
MB/YD.

Madame,

RECOMMANDÉ

Vous vous êtes rendue propriétaire d'un véhicule qui vous place en contradiction avec les conditions à respecter pour bénéficier de l'hébergement gratuit.

En conséquence, je vous demande de prendre toutes dispositions pour vous séparer, par la vente, de cette automobile si vous désirez sauvegarder vos droits d'hébergée. Par contre, vous devrez quitter la Cité si vous maintenez votre titre de propriété

Ces décisions font suite à la note de service dont vous voudrez bien trouver une photocopie jointe. Le délai pour l'exécution de cette décision expirera le I° Octobre prochain.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Madame QUA KHI LAON

Cité d'Accueil de Ste-Livrade

31 Juillet 1968.

IIM/CAB
MB/YD.

RECOMMANDÉ

Monsieur,

Au cours de l'entretien de la semaine précédente, j'ai eu l'occasion de vous faire savoir que le Ministère des Affaires Sociales désirait que la Cité d'Accueil retrouve dans les meilleurs délais sa destination d'origine et permette l'hébergement des personnes âgées ou handicapées physiques et ne pouvant d'autre part, bénéficier de ressources suffisamment importantes ou régulières pour être dans un autre lieu.

Or, en raison de votre situation de travailleur indépendant et aussi parce que la qualité de rapatrié ne vous est plus attribuée, étant vous-même issu d'ayant droit direct, je vous confirme la nécessité qu'il y a à ce que vous preniez très rapidement les dispositions pour vous réinstaller à l'extérieur de la Cité dans un logement que vous choisirez vous-même.

La date à laquelle ce transfert devra être réalisé complètement, est fixée au 31 Octobre 1968.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur du Centre d'Accueil,

M.BOUCHET

Monsieur SIMOES DA FONSECA Louis

Cité d'Accueil de Ste-Livrade

31 Juillet 1968.

IIO/ CAB
MB/YD.

RECOMMANDÉ

Monsieur,

Au cours de l'entretien de la semaine précédente, j'ai eu l'occasion de vous faire savoir que le Ministère des Affaires Sociales désirait que la Cité d'Accueil retrouve dans les meilleurs délais, sa destination d'origine et permette l'hébergement des personnes âgées ou handicapées physiques et ne pouvant d'autre part, bénéficier de ressources suffisamment importantes ou régulières pour être dans un autre lieu.

Or, en raison de votre situation de travailleur indépendant et aussi parce que la qualité de rapatrié ne vous est plus attribuée étant vous-même issu d'ayant droit direct, je vous confirme la nécessité qu'il y a à ce que vous preniez très rapidement les dispositions pour vous réinstaller à l'extérieur de la Cité dans un logement que vous choisirez vous-même.

La date à laquelle ce transfert devra être réalisé complètement, est fixée au 31 octobre 1968.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur du Centre d'Accueil,

Monsieur SIMOES DA FONSECA Claude

Cité d'Accueil de Ste-Livrade

M.BOUCHET

31 Juillet 1968

I09/ CAB
MB/YD.

Mademoiselle,

Monsieur le Directeur de l'Assistance Educative en Milieu Ouvert de Lot-et-Garonne m'a transmis votre demande d'emploi en qualité d'assistante sociale.

Je puis vous offrir un poste dans l'organisation du Service Social de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade dont le but est d'héberger des familles rapatriées d'Indochine et posant par leur composition et leur origine, des problèmes sociaux de tous ordres. Vous auriez à assumer la responsabilité de tout le Service Social tant à l'intérieur de la Cité que dans les relations avec les différents Services départementaux.

Un logement de fonction peut éventuellement vous être attribué à l'intérieur de la Cité et la rémunération qui vous sera accordée, reste calculée sur celle des assistantes sociales d'Etat en tenant compte de l'ancienneté dans la profession. L'activité que vous aurez à déployer sera à temps complet.

Je me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires dont vous auriez besoin et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir l'intérêt que vous allez porter à cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Mademoiselle de la Rigaudière
G r a n g e s.

31 Juillet 1968

108 / CAB
MB/YD.

Mademoiselle,

Monsieur le Directeur de l'Assistance Educative en Milieu Ouvert de Lot-et-Garonne m'a transmis votre demande d'emploi en qualité d'assistante sociale.

Je puis vous offir un poste dans l'organisation du Service Social de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade dont le but est d'héberger des familles rapatriées d'Indochine et posant par leur composition et leur origine, des problèmes sociaux de tous ordres. Vous auriez à assumer la responsabilité de tout le Service Social tant à l'intérieur de la Cité que dans les relations avec les différents Services départementaux.

Un logement de fonction peut éventuellement vous être attribué à l'intérieur de la Cité et la rémunération qui vous sera accordée reste calculée sur celle des assistantes sociales d'Etat en tenant compte de l'ancienneté dans la profession.
L'activité que vous aurez à déployer sera à temps complet.

Je me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires dont vous auriez besoin et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir l'intérêt que vous allez porter à cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Mademoiselle BRAUD
63, Rue de la Marne
35Saint-Servan

31 Juillet 1968

I07 / CAB
MB/YD

Madame,

Monsieur le Directeur de l'Assistance Educative en milieu ouvert de Lot-et-Garonne m'a transmis votre demande d'emploi en qualité d'assistante sociale.

Je puis vous offrir un poste dans l'organisation du Service Social de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade dont le but est d'héberger des familles rapatriées d'Indochine et posant par leur composition et leur origine des problèmes sociaux de tous ordres. Vous auriez à assumer la responsabilité de tout le Service Social tant à l'intérieur de la Cité que dans les relations avec les différents Services départementaux.

Un logement de fonction peut éventuellement vous être attribué à l'intérieur de la Cité et la rémunération qui vous sera accordée reste calculée sur celle des assistantes sociales d'Etat en tenant compte de l'ancienneté dans la profession.
L'activité que vous aurez à déployer sera à temps complet.

Je me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires dont vous auriez besoin et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir l'intérêt que vous allez porter à cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Madame MULKAY Marie-José
Chez Madame ROSAIS
47A s t a f f o r t.

30 Juillet 1968

99/ CAB
MB/YD.

RECOMMANDE.

Monsieur,

Depuis votre mariage, vous vivez dans le logement affecté à votre mère, Madame GASTON, bien que le règlement intérieur du centre n'autorise pas ce genre d'hébergement.

Vous venez de terminer votre Service Militaire et devez de ce fait, envisager votre réinstallation à l'extérieur de la Cité avec votre femme et vos deux enfants.

Il vous appartient de prendre toutes les dispositions pour la régularisation de cette situation le plus rapidement possible et dans un délai qui expirera dans trois mois à compter de ce jour.

J'attire votre attention sur le fait que vous placez actuellement Madame GASTON dans une situation fausse par rapport à ses droits d'hébergée.
Si elle favorisait votre présence dans son logement au delà du délai prescrit, elle s'exposerait elle-même à la perte des avantages qui lui sont consentis dans un délai très court.

Veuillez agréer; Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Cavalié -
Chau -
Lagarre -

Monsieur DUPRAT Marc
chez Mme GASTON
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

30 Juillet I968

I03/ CAB
MB/YD.

RECOMMANDE

Monsieur,

Votre épouse que j'ai rencontrée, ces jours derniers, à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, m'a demandé de vous transmettre les dispositions nouvelles qui vont prochainement entrer en vigueur à la cité.

En effet, le Ministère des Affaires Sociales veut redonner au centre sa destination première, à savoir, permettre l'hébergement gratuit aux personnes âgées ou très sérieusement handicapées physiques et démunies de ressources définitives.

Il apparait, à l'examen de votre situation que vous ne pouvez entrer dans cette catégorie.

Il vous appartient donc, dès à présent, de prendre en considération les dispositions pour effectuer la réinstallation de votre famille, soit à proximité de votre lieu de travail, soit dans un autre lieu mais à l'extérieur de la Cité de Sainte-Livrade.

Le délai que je puis vous accorder pour la réalisation de cette mutation expirera dans trois mois à compter de ce jour.

Je vous demande de me faire savoir, très rapidement, quelles sont vos intentions et de quelle manière vous envisagez de réaliser cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur GAUTROMMEAUX Lucien
Hôpital Tennon
4, Rue de la Chine
P a r i s 20°

30 Juillet I968

I06/ CAB
MB/YD.

RECOMMANDE

Monsieur,

Au cours de l'entretien que nous avons eu la semaine dernière, je vous ai fait savoir les dispositions qui sont envisagées pour les couples dans votre situation, la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade étant réservée par sa destination première aux personnes âgées ou handicapées physiques et de surcroît, dépourvues totalement de ressources.

Il apparait que vous ne pouvez rentrer dans aucune des catégories ouvrant droit à l'hébergement gratuit.

Si par le fait que votre femme est employée de la Maison Housty et qu'en cette qualité, je pourrai éventuellement mettre à votre disposition un logement à titre onéreux, cette solution ne pourra être que transitoire et pour l'instant, je ne suis pas certain d'obtenir les autorisations me permettant de mettre en place ce projet. C'ést pourquoi, je vous engage à prendre, dès à présent, toutes dispositions pour effectuer votre réinstallation vers Sainte-Livrade où vous avez le principal de vos activités étant travailleur indépendant.

Présentement, je ne fixe pas un délai vous concernant pour mettre un terme à votre situaticn mais dès que j'aurai arrêté le plan que j'envisage avec la Maison Housty, je vous ferai connaitre ma position dernière. Néanmoins, vous devez comprendre l'intérêt que vous avez, à entreprendre dès à présent, des recherches de logement à l'extérieur de la Cité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Monsieur LUONG NHU TRUAT Roger
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

30 Juillet I968

Le Directeur des Cités d'Accueil
de Bias et de Sainte-Livrade

A

I@5/ CAB
MB/YD.

Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne
Cabinet
Hôtel de la Préfecture
A g e n.

Madame MONTECEMY Paulette hébergée de droit à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade vivait depuis plusieurs mois en concubinage avec Monsieur VANGHOUT, ancien d'Indochine lui aussi, mais qui, par contre, n'a pas la qualité de rapatrié, sa situation antérieure à son retour en Métropole étant assez mal définie.

Par une lettre recommandée en date du II Juillet I968, j'ai donc demandé à Monsieur VANGHOUT de prendre les dispositions pour se réinstaller avec la famille de sa concubine à l'extérieur de la Cité. Monsieur VANGHOUT travaille d'une manière permanente chez un particulier de Monclar. Son comportement, en général, est dicté par des doses d'alcool qu'il prend chaque jour. Néanmoins, Madame MONTECEMY vient de me faire savoir que depuis la mise en demeure que son concubin et elle-même avaient reçue, VANGHOUT se conduisait de plus en plus brutalement et qu'elle n'était pas décidée à le suivre à l'extérieur de la Cité. En conséquence, elle venait solliciter mon aide pour expulser de son domicile son ami.

Il apparait que pour pouvoir mener à bien cette affaire, il est indispensable de faire prononcer l'expulsion concernant VANGHOUT avec appel à la force publique.

C'est pour cela que je sollicite auprès de vous-même, les décisions qui s'imposent dans la cas présent.

.../...

.../...

Cette mesure aura pour effet de faire réviser la même situation de quatre autres couples. Le bien fondé des dispositions qui ont été prises à leur encontre les incitera à s'organiser pour régulariser leur situation.

M.BOUCHET.

Mme MONTECEMY Paulette
Bâtiment n° J 5
C.A.R.I. STE LIVRADE

Ste-Livrade le 26 Juillet 1968

à Monsieur le Directeur de la Cité d'Accueil
de SAINTE LIVRADE SUR LOT. (47)

Monsieur,

Vous avez bien voulu par lettre recommandée du 11 juillet 1968, me faire savoir que dans un délai de 3 mois je devrais avoir libéré le logement que j'occupe à la Cité d'Accueil; car vivant actuellement en concubinage avec Monsieur VANGOUD, ce dernier qui doit subvenir à mes besoins ainsi qu'à ceux de mes enfants, n'ayant pas lui-même la qualité de rapatrié, vous l'avez également avisé de prendre ses dispositions pour nous reloger dans un milieu de notre choix, mais à l'extérieur de la Cité.

Depuis cet avis, j'ai l'honneur de vous rendre compte que, Monsieur VANGOUD se comporte à mon égard très mal, je ne désire plus partager la vie avec lui et en conséquence, je sollicite votre aide pour qu'il quitte mon domicile le plus rapidement possible.

Monsieur VANGOUD n'a pas hésité ces derniers temps à me brutaliser et il ne veut pas quitter la Cité.

Montecemy

30 Juillet I968

I02/ CAB
MB/YD.

RECOMMANDE.

Madame,

J'ai l'honneur de vous rappeler les termes de notre entretien qui a eu lieu dans mon bureau la semaine dernière.

Je vous confirme que le droit à hébergement pour votre mère seule, est maintenu, mais par contre je nepuis vous concéder à vous personnellement, ce droit plus longtemps en raison de l'exploitation du commerce que vous possédez à Agen.

Le délai queje vous accorde pour prendre les dispositions vous concernant, expirera le Premier Septembre prochain.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Madame HENRI

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

M.BOUCHET

30 Juillet I968

IOI / CAB
MB/YD.

RECOMMANDE.

Monsieur,

Au cours de la visite que votre épouse m'a rendue la semaine dernière, j'ai débattu avec elle les modalités concernant votre installation à l'extérieur de la Cité.

Vous disposez à l'heure actuelle, de ressources provenant d'une pension militaire et d'un emploi permanent que vous occupez à la COPLOT. Le montant de ces différents salaires atteint I.000 francs mensuellement, sans considérer les allocations familiales auxquelles vous pouvez prétendre.

Je vous demande d'envisager dès à présent votre réinstallation vers la commune de Sainte-Livrade lieu de votre travail. J'interviens également auprès de Monsieur le Maire de cette commune pour savoir s'il peut mettre à votre disposition un logement type HLM parmi les constructions en cours.

Le délai que je puis vous accorder pour l'exécution des présentes dispositions, est de trois mois à compter de ce jour.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur TRIPPENBACH Gilbert
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

30 Juillet I968.

I00/ CAB
MB/YD.

RECOMMANDE.

Monsieur,

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec votre femme, la semaine dernière, je lui ai fait savoir les dispositions qui sont envisagées pour les couples dans votre situation, la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade étant réservée par sa destination première, aux personnes âgées ou handicapées physiques et de surcroît, dépourvues totalement de ressources.

Il apparait que vous ne pouvez rentrer dans aucune des catégories ouvrant droit à l'hébergement gratuit.

Si par le fait que votre femme est employée de la Maison Housty et qu'en cette qualité, je pourrai éventuellement mettre à votre disposition un logement à titre onéreux, cette solution ne pourra être que transitoire et pour l'instant, je ne suis pas certain d'obtenir les autorisations me permettant de mettre en place ce projet. C'est pourquoi, je vous engage à prendre dès à présent, toutes dispositions pour effectuer votre réinstallation vers Sainte-Livrade où vous avez le principal de vos activités étant travailleur indépendant.

Présentement, je ne fixe pas un délai vous concernantpour mettre un terme à votre situation mais dès que j'aurai arrêté le plan que j'envisage avec la Maison Housty, je vous ferai connaitre ma position dernière. Néanmoins, vous devez comprendre l'intérêt que vous avez à entreprendre dès à présent, les recherches de logement à l'extérieur de la Cité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur du Centre d'Accuel,

M.BOUCHET.

Monsieur GAGNERON Pierre
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

30 Juillet I968

98/ CAB
MB/YD.

RECOMMANDE

Monsieur,

J'ai eu l'occasion de faire part à votre famille la décision vous concernant pour vous demander d'organiser votre réinstallation à l'extérieur de la Cité.

Cette décision est consécutive aux faits que nanti d'une retraite militaire qui vous procure des ressources mensuelles de 400 francs environ et d'autre part, de l'activité professionnelle que vous exercez et qui semble vous donner un salaire mensuel de 650 francs, environ, vous atteignez très largement le plafond des ressources qui sert de base à la suppression de l'hébergement gratuit à l'intérieur de la Cité.

Je vous demande donc de prendre dès à présent, toutes dispositions pour que dans un délai de trois mois à compter de ce jour, vous puissiez installer votre famille dans un logement de votre choix à l'extérieur de la Cité.

Je vous rappelle que dans le calcul des nouvelles charges locatives qui vous incomberont, vous aurez à tenir compte de l'allocation logement à laquelle vous pouvez prétendre, ce qui allègera d'autant votre loyer. Madame l'Assistante ociale de la Cité pourra vous fixer le montant de cette allocation qui viendra s'ajouter aux avantages sociaux qui vous sont déjà servis par la Caisse d'Allocations Familiales.
D'autre part, votre travail se situant à l'usine CEREBOS à Casseneuil, je vous conseille d'envisager votre réinstallation vers cette dernière commune. Les Services Municipaux de cette localité pourront également vous venir en aide et si vous le jugez utile, j'interviendrai auprès d'eux pour essayer de faciliter vos recherches.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Monsieur ALFRED
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

30 Juillet I968

97/ CAB
MB/YD.

RECOMMANDE.

Monsieur,

Votre épouse a dû vous rapporter les termes de notre entretien du samedi 27 Juillet dernier et je vous demande d'étudier très sérieusement les possibilités que vous pourriez trouver sur le territoire de la commune de Sainte-Livrade, en vue de votre relogement.

Je connais les difficultés qui se présentent à vous en raison de la famille importante que vous avez à votre charge mais il faut considérer, dès à présent, que la situation actuelle ne pourra être plus longtemps prorogée.

Par ce même courrier, l'interviens auprès de Monsieur le Maire de Sainte-Livrade pour qu'il me fasse savoir s'il peut prévoir dans les futures H.L.M. qui doivent être très prochainement terminées, un appartement correspondant à vos besoins.
Je vous demande, de votre côté, de chercher à solutionner au mieux votre réinstallation en faisant appel à la location de particuliers. Je vous rappelle, également, qu'étant allocataire auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne, vous bénéficierez d'une allocation logement qui atteindra certainement en raison de vos ressources et de votre situation familiale, le plafond maximum, soit 260 francs environ.

Présentement, je ne vous fixerai pas un délai pour mettre à exécution les modalités de votre expulsion mais seulement après le résultat de ma requête auprès de Monsieur le Maire de Sainte-Livrade, j'arrêterai une date limite pour cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur GERVAIS Maurice
Cité d'Accueil de SainteLivrade

30 Juillet 1968

96/ CAB
MB/YD.

RECOMMANDE.

Monsieur,

J'ai eu l'occasion de vous expliquer, lors de notre entretien du samedi 27 Juillet dernier, les raisons qui m'incitaient à vous prier d'envisager votre réinstallation avec les membres de votre famille à l'extérieur de la Cité.

En effet, votre qualité d'hébergé ne peut plus vous être accordée puisque grâce à votre travail vous disposez, à l'heure actuelle, de ressources suffisantes pour prendre les dispositions nécessaires en vue de votre reclassement à titre onéreux en dehors du centre. Les délais qui peuvent vous être accordés pour vous permettre de réaliser ces directives, sont de trois mois à compter de ce jour.

En raison de votre situation, je crois utile de vous conseiller d'étudier votre réinstallation vers la commune de Villeneuve. Ce chef lieu d'arrondissement aurait, semble-t-il, les différentes installations indispensables aux études de vos enfants.
Je vous rappelle que vous pouvez solliciter l'aide des Services Municipaux de cette ville pour obtenir un logement HLM ou bien, vous pouvez, par l'intermédiaire d'agences de votre choix, prendre une location chez des particuliers. La location de logement à laquelle vous pourrez prétendre, devrait faciliter vos recherches.

Je me tiens à votre disposition pour toutes interventions que vous jugerez souhaitables.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur GEORGES Louis
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

26 Juillet I968

Note

95/ CAB
MB/YD.

Au cours d'une réunion à laquelle je vous ai demandé de participer le jeudi 25 Juillet, nous avons échangé nos idées pour la mise en place d'un Service Social apte à rendre les services que l'on est en droit d'attendre de son organisation.

Tout d'abord, je tiens à vous rappeler que personnellement, je considère qu'un travail social ne peut être effectif et bienfaiteur que si les différentes personnes le composant tiennent pour ligne de conduite une coopération franche et effaçant au maximum la personnalité de l'un ou l'autre des composants.

Néanmoins, il faut admettre d'emblée que seul le Directeur du centre peut et doit définir les objectifs à atteindre et d'autre part, il considèrera l'assistante sociale comme principal responsable de l'exécution des directives ainsi arrêtées.

Il reste entendu qu'il appartient au Directeur de faciliter au mieux et avec le maximum de moyens, la tâche des différentes personnes intéressées au service social. Il doit aussi avoir un rôle d'arbitre pour les cas particuliers qui lui seront soumis.

L'Equipe Sociale de la Cité doit être composée des personnes ci-dessous.

I°)-tout d'abord, l'Assistante Sociale qui prendra toutes dispositions pour régler au mieux et dans les plus brefs délais, les différents cas qui lui seront soumis soit par les personnes placées auprès d'elle soit par la Direction ou le Médecin, soit également parles particuliers eux-mêmes.

.../...

.../...

2°)-l'Equipe de la CIMADE doit avoir un rôle de promotion sociale et en particulier, s'attacher à faire à l'intérieur du centre, un dépistage des différents problèmes ayant un caractère social. Son activité s'étendra également à l'organisation des loisirs pour les jeunes enfants, l'alphabétisation des personnes adultes ainsi que la mise en place de séjours en colonies au moment des vacances pour les garçons et filles appartenant aux familles hébergées.

3°)-un petit service social devra être mis en place et traiter, sous l'autorité de l'Assistante, les différents aspects administratifs que certains cas peuvent présenter, en particulier, les questions relatives à la Sécurité Sociale, allocations Familiales, et parfois à l'Etat-civil.
Il faut que l'Assistante Sociale se décharge au maximum de ses tâches sur un agent qu'elle guidera pour pouvoir disposer davantage d'elle-même et se consacrer aux problèmes très particuliers que lui présenteront les familles.

L'organisation matérielle de ces différentes missions préconise une concentration des moyens et en particulier la mise en place d'un bureau affecté à l'Equipe de Promotion sociale afin que celle-ci trouve à proximité, les renseignements dont elle peut avoir besoin, puisse bénéficier plus commodément des installations en place (téléphone, fichiers etc..) et d'autre part, puisse fournir, par un contact quasi permanent, les renseignements que l'on attend d'elle.

L'Assistante Sociale, de son côté, organisera les différents contacts qu'elle doit avoir avec les Autorités extérieures à la Cité et auprès desquelles nous devons intervenir pour solutionner les problèmes qui se posent à nous.
Des liaisons sont à effectuer avec la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (Population), Monsieur le Juge des Enfants, les Caisses de Sécurité Sociale, d'Allocations Familiales ainsi que les Etablissements de Formation Professionnelle, les Services de Main d'Oeuvre et les Etablissements hospitaliers.

.../...

.../...

Dans la pratique, il sera certainement possible, après une entente, de déléguer à l'Equipe de romotion Sociale, certaines liaisons afin d'informer Dconstamment les Responsables de la Cité.

Je souhaite que l'organisation ainsi entrevue puisse être effective le I5 Août prochain. D'ici cette date, j'aimerai connaitre les remarques de chacun d'entre vous afin d'adopter une solution définitive.

Je reste, néanmoins, persuadé qu'il sera possible, dans le cadre exposé, de trouver des moyens de fonctionnement devant donner à la population dont nous avons la charge, le sentiment d'un soutien et également d'un désintéressement total.
Je sais que la période de départ risque de faire apparaitre des difficultés. Je serai là pour y remédier et j'apporterai mon concours dans les cas que l'on me soumettra puisque notre tâche et notre objectif sont communs.

D'ores et déjà, je demande à Madame l'Assistante Sociale et aux jeunes filles de la CIMADE de faire le point des placements envisagés au profit des enfants adolescents dont l'orientation nous pose de constants problèmes.
Au cours d'une prochaine réunion, nous pourrons alors mettre au point les décisions à prendre pour chaque famille intéressée.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Pour attribution :

-Direction.
-Mme l'Assistante Sociale
-Equipe CIMADE
-Archives.

ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES
14 Boulevard Montmartre
75 - PARIS (9 ème)

118/ CAB
MB - AL.

Monsieur,

J'ai relevé plusieurs candidatures dans votre bulletin n° 646 du 19 juillet 1968.

Je vous prie de bien vouloir transmettre les réponses aux annonces n°s 68 - 759 - 68 - 762 et 68 - 764.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL ... LIVRY ... Le Directeur

M. BOUCHET.

26 Juillet 1968

Annonce n° 68 - 764

111 / CAB
MB - AL

Madame,

Par le Bulletin des Actualités Sociales Hebdomadaires, j'ai eu connaissance de votre demande d'emploi, et je suis en mesure de vous faire les offres ci-dessous, puisque je recherche pour la Cité d'Accueil des Rapatriés d'Indochine que je dirige, une Assistante Sociale à temps complet.

La collectivité dont je m'occupe est composée de familles (totalisant 900 personnes) qui ont rejoint la métropole à la suite des évènements qui les ont chassées de leur pays d'origine : l'Indochine.

Ces familles sont composées généralement de veuves nanties de nombreux enfants ou bien d'un foyer composé d'un chef de famille âgé, de son épouse et de leurs enfants. Il va sans dire que les problèmes d'ordre social sont extrêmement variés, mais également très intéressants à traiter.

Actuellement, le Service Social est dirigé par une Assistante, qui cumule également les charges d'un secteur du département. Cette Assistante Sociale ne peut donc consacrer qu'une partie de son emploi du temps à la Cité.

Or, il est indispensable qu'une présence à temps complet de l'Assistante Sociale soit effective. Cette raison me fait rechercher une candidate.

L'implantation de la Cité d'Accueil est à proximité immédiate d'un chef-lieu de canton de la vallée du Lot : SAINTE LIVRADE.

Il serait possible de mettre à votre disposition ainsi que celle de votre famille, un logement aménagé dans des bâtiments pour les cadres. Les conditions de traitement seraient alignées sur celles appliquées aux fonctionnaires et garanties par un contrat avec le Ministère des Affaires Sociales, l'indice de rémunération serait calculé suivant votre ancienneté dans la profession.

En raison des candidatures que je possède déjà et de l'urgence que je retiens pour conclure ce recrutement, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre intérêt pour cette offre d'emploi, par ailleurs je me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires dont vous allez avoir besoin.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL ... LOT

M. BOUCHET.

26 Juillet 1968

ANNONCE n° 68 - 762

110 / CAB
MB - AL

Madame,

Par le Bulletin des Actualités Sociales Hebdomadaires, j'ai eu connaissance de votre demande d'emploi, et je suis en mesure de vous faire les offres ci-dessous, puisque je recherche pour la Cité d'Accueil des Rapatriés d'Indochine que je dirige, une Assistante Sociale à temps complet.

La collectivité dont je m'occupe est composée de familles (totalisant 900 personnes) qui ont rejoint la métropole à la suite des évènements qui les ont chassées de leur pays d'origine : l'Indochine.

Ces familles sont composées généralement de veuves nanties de nombreux enfants ou bien d'un foyer composé d'un chef de famille âgé, de son épouse et de leurs enfants. Il va sans dire que les problèmes d'ordre social sont extrêmement variés, mais également très intéressants à traiter.

Actuellement, le Service Social est dirigé par une Assistante, qui cumule également les charges d'un secteur du département. Cette Assistante Sociale ne peut donc consacrer qu'une partie de son emploi du temps à la Cité.

Or, il est indispensable qu'une présence à temps complet de l'Assistante Sociale soit effective. Cette raison me fait rechercher une candidate.

L'implantation de la Cité d'Accueil est à proximité immédiate d'un chef-lieu de canton de la vallée du Lot : SAINTE LIVRADE.

Il serait possible de mettre à votre disposition ainsi que celle de votre famille, un logement aménagé dans des bâtiments pour les cadres. Les conditions de traitement seraient alignées sur celles appliquées aux fonctionnaires et garanties par un contrat avec le Ministère des Affaires Sociales, l'indice de rémunération serait calculé suivant votre ancienneté dans la profession.

En raison des candidatures que je possède déjà et de l'urgence que je retiens pour conclure ce recrutement, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre intérêt pour cette offre d'emploi, par ailleurs je me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires dont vous allez avoir besoin.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL — St-LIVRADE — Le Directeur

M. BOUCHET.

26 Juillet 1968

Annonce n° 68 - 759

109 / CAB
MB - AL

Madame,

Par le bulletin des Actualités Sociales Hebdomadaires, j'ai eu connaissance de votre demande d'emploi, et je suis en mesure de vous faire les offres ci-dessous, puisque je recherche pour la Cité d'Accueil des Rapatriés d'Indochine que je dirige, une Assistante Sociale à temps complet.

La collectivité dont je m'occupe est composée de familles (totalisant 900 personnes) qui ont rejoint la métropole à la suite des évènements qui les ont chassées de leur pays d'origine : l'Indochine.

Ces familles sont composées généralement de veuves nanties de nombreux enfants ou bien d'un foyer composé d'un chef de famille âgé, de son épouse et de leurs enfants. Il va sans dire que les problèmes d'ordre social sont extrêmement variés, mais également très intéressants à traiter.

Actuellement, le Service Social est dirigé par une Assistante, qui cumule également les charges d'un secteur du département. Cette Assistante Sociale ne peut donc consacrer qu'une partie de son emploi du temps à la Cité.

Or, il est indispensable qu'une présence à temps complet de l'Assistante Sociale soit effective. Cette raison me fait rechercher une candidate.

L'implantation de la Cité d'Accueil est à proximité immédiate d'un chef-lieu de canton de la vallée du Lot : SAINTE LIVRADE.

Il serait possible de mettre à votre disposition ainsi que celle de votre famille, un logement aménagé dans des bâtiments pour les cadres. Les conditions de traitement seraient alignées sur celles appliquées aux fonctionnaires et garanties par un contrat avec le Ministère des Affaires Sociales, l'indice de rémunération serait calculé suivant votre ancienneté dans la profession.

En raison des candidatures que je possède déjà et de l'urgence que je retiens pour conclure ce recrutement, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre intérêt pour cette offre d'emploi, par ailleurs je me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires dont vous allez avoir besoin.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL — ST-LAURENT-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

108 / CAB
MB / AL

Madame CONTRAN M.
19 Rue du Général Lande
67 - HOLSHEIM

Madame,

Madame MATHIEU, assistante Sociale à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, m'a fait parvenir votre requête, tendant à obtenir pour votre séjour pendant les vacances dans votre famille, un logement complémentaire.

J'ai le regret de vous faire savoir qu'il ne m'est pas possible d'accéder à votre désir.

La Cité d'Accueil étant à l'heure actuelle en cours de mutation, il vous appartiendrait donc, pour rendre visite à votre famille, de prévoir votre hébergement et celui de vos enfants à l'extérieur de la Cité d'Accueil.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE (Lot-et-Garonne)
Le Directeur

M. BOUCHET.

- copie transmise à
Madame l'Assistante Sociale
CARI STE LIVRADE

" pour information "

25 Juillet 1968

107 / CAB
MB / AL

Mademoiselle MENARD Joséphine
26 rue de l'Eglise
94 - VINCENNES

Mademoiselle,

Vous avez bien voulu demander à Madame l'Assistante Sociale de vous indiquer, s'il vous est possible de bénéficier d'un prêt de l'Etat, en tenant compte de votre qualité de Rapatriée d'Indochine, en vue d'effectuer l'achat d'un appartement. Or si vos parents, par leurs rapatriements d'Indochine, se sont vu reconnaître la qualité de "rapatrié" ce droit s'est éteint lors de leurs décès. Vous rentrez donc, personnellement dans la catégorie de personne de droit commun.

Par ailleurs, je n'ai pas connaissance de l'octroi de la catégorie de prêt que vous sollicitez, dans la législation applicable aux personnes rapatriées d'Indochine.

Il semble donc que, seuls les organismes tels que les Crédits Fonciers, les Banques et les Sociétés de Crédits puissent vous venir en aide.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — 10

M. DOUCHET.

- Copie transmise à Madame l'Assistante Sociale CARI STE LIVRADE
" pour information "

25 Juillet 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

106 / CAB
MB - AL

à

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE

Monsieur,

L'une des ressortissantes de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, Madame LAMONTAGNE Emilie, a été employée jusqu'à ces derniers temps, en qualité de femme de service au Groupe Scolaire implanté dans la Cité.

Du fait de la disparition de la seule classe primaire, l'emploi tenu jusqu'à ce jour par Madame LAMONTAGNE disparait. En raison de la valeur professionnelle et morale de cette personne, je me permets d'appeler votre attention sur son cas, et je sollicite de votre part à son profit un examen particulier de sa situation.

Vous serait-il possible de faire appel au service de Madame LAMONTAGNE pour le fonctionnement des cantines scolaires placés sous votre autorité.

Je me tiens à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin, et vous remercie à l'avance de ce que vous pourriez faire dans ce cas particulier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

M. BOUCHET

24 Juillet 1968

1055 / CAB
MB/ AL

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Le Directeur de la Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-SUR LOT, certifie que Madame LAMONTAGNE Emilie, a été employée en qualité de femme de service au Groupe Scolaire de la Cité d'Accueil, à compter du 25 septembre 1957 jusqu'au 31 juillet 1968.

Madame LAMONTAGNE Emilie, cesse ses fonctions après suppression d'emploi.

L'intéressée, durant son travail, a toujours donné entière satisfaction.

En foi de quoi, le présent certificat lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.-

Fait à Sainte-Livrade le 24 Juillet 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

24 JUILLET 1968

N° 104 / CAB
MB - AL

Je soussigné, Directeur de la Cité d'Accueil de SAINTE LIVRADE SUR LOT,

nomme Monsieur GALLI Angelo

aux fonctions de vaguemestre qui sera habilité à retirer au Bureau de Poste de Ste-Livrade, les correspondances ordinaires, chargées ou recommandées, les mandats adressés au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade.

En cas d'absence de Monsieur GALLI,
Monsieur WEISS Michel, remplira éventuellement les fonctions de suppléant.

Fait à Ste-Livrade le 24 Juillet 1968
Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

23 JUILLET 1968

103 / CAB
MB / AL.

NOTE

à

Monsieur GARRIGUES
Directeur de la Maison des Jeunes
et de la Culture
Cité d'Accueil de Ste-Livrade

Vous venez de me faire remettre un mémoire dans le but d'obtenir le versement d'une somme de 10.000,00 Fr, représentant la participation du Ministère des Affaires Sociales - Budget de fonctionnement de la Maison des Jeunes et de la Culture - dont vous assurez le fonctionnement.

Les règles comptables générales précisent que tout administrateur des deniers publics doit pouvoir fournir en détail les dépenses qu'il engage.

En conséquence, avant de procéder au mandatement de la subvention qui vous a été accordée, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir un compte rendu de la précédente tranche de 10.000,00 Fr qui vous avait été accordée pour le 2 ème trimestre de l'année en cours.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

M. BOUCHET.

22 Juillet 1968

102 / CAB
NB / AL.

Monsieur NGUYEN NGOAN
Bâtiment n° 4
24 - CREYSSE

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 juillet 1968, la destination du Centre d'Accueil de BIAS ayant totalement changé depuis le temps ~~qte~~ vous y étiez affecté, je ne puis vous donner l'attestation que vous avez sollicitée.

En effet, les Centres de BIAS et STE LIVRADE hébergent maintenant des populations civiles, rapatriées du Vietnam et d'Afrique du Nord, la vocation militaire du Centre n'est donc plus en cause. Je vous conseille de vous adresser à la Subdivision Militaire du Lot et Garonne à AGEN, qui pourra alors vous renseigner sur le lieu de dépôt des archives du camp de BIAS.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur du Centre d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — (LOT)
Le Directeur

M. BOUCHET.

22 Juillet 1968

101/ CAB
MB / AL.

Monsieur DE LA FLORE Cromwell
Bâtiment n° Q - 8 - Cité d'Accueil
47 - SAINTE LIVRADE-S-LOT

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères vient de me transmettre la requête que vous lui aviez adressée en vue de réparations dans le logement que vous occupez avec votre famille à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

J'ai pris bonne note des termes de cette requête, mais je tiens à vous faire remarquer, qu'il n'est pas nécessaire d'importuner les Services Ministériels pour des affaires de ce caractère, et que vous avez à votre disposition, sur place, mes propres services qui auraient enregistré ce que vous souhaitiez faire remarquer.

D'autre part, je profite de cette occasion pour vous signaler que votre situation administrative à l'intérieur du Centre va faire l'objet d'une étude en vue d'une décision vous concernant. En effet, vous n'avez jamais reçu l'autorisation du Ministère pour résider à Ste-Livrade, et ainsi avoir la qualité d'hébergé.

Je vous ferai donc connaître, en son temps, la décision qui aura été retenue pour votre cas personnel.-

Le Directeur du Centre d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/LOT — Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 26 Juillet 1968

N° 95/ CAB
MB/YD.

/7)/ o t e

---=-=-=-=-

Au cours d'une réunion à laquelle je vous ai demandé de participer le jeudi 25 Juillet, nous avons échangé nos idées pour la mise en place d'un Service Social apte à rendre les services que l'on est en droit d'attendre de son organisation.

Tout d'abord, je tiens à vous rappeler que personnellement, je considère qu'un travail social ne peut être effectif et bienfaiteur que si les différentes personnes le composant tiennent pour ligne de conduite une coopération franche et effaçant au maximum la personnalité de l'un ou l'autre des composants.

Néanmoins, il faut admettre d'emblée que seul le Directeur du centre peut et doit définir les objectifs à atteindre et d'autre part, il considèrera l'assistante sociale comme principal responsable de l'exécution des directives ainsi arrêtées.

Il reste entendu qu'il appartient au Directeur de faciliter au mieux et avec le maximum de moyens, la tâche des différentes personnes intéressées au service social. Il doit aussi avoir un rôle d'arbitre pour les cas particuliers qui lui seront soumis.

L'Equipe Sociale de la Cité doit être composée des personnes ci-dessous.

I°)-tout d'abord, l'Assistante Sociale qui prendra toutes dispositions pour régler au mieux et dans les plus brefs délais, les différents cas qui lui seront soumis soit par les personnes placées auprès d'elle soit par la Direction ou le Médecin, soit également parles particuliers eux-mêmes.

°°°/°°°

.../...

2°)-l'Equipe de la CIMADE doit avoir un rôle de promotion sociale et en particulier, s'attacher à faire à l'intérieur du centre, un dépistage des différents problèmes ayant un caractère social. Son activité s'étendra également à l'organisation des loisirs pour les jeunes enfants, l'alphabétisation des personnes adultes ainsi que la mise en place de séjours en colonies au moment des vacances pour les garçons et filles appartenant aux familles hébergées.

3°)-un petit service social devra être mis en place et traiter, sous l'autorité de l'Assistante, les différents aspects administratifs que certains cas peuvent présenter, en particulier, les questions relatives à la Sécurité Sociale, allocations Familiales, et parfois à l'Etat-civil.
Il faut que l'Assistante Sociale se décharge au maximum de ses tâches sur un agent qu'elle guidera pour pouvoir disposer davantage d'elle-même et se consacrer aux problèmes très particuliers que lui présenteront les familles.

L'organisation matérielle de ces différentes missions préconise une concentration des moyens et en particulier la mise en place d'un bureau affecté à l'Equipe de Promotion sociale afin que celle-ci trouve à proximité, les renseignements dont elle peut avoir besoin, puisse bénéficier plus commodément des installations en place (téléphone, fichiers etc..) et d'autre part, puisse fournir, par un contact quasi permanent, les renseignements que l'on attend d'elle.

L'Assistante Sociale, de son côté, organisera les différents contacts qu'elle doit avoir avec les Autorités extérieures à la Cité et auprès desquelles nous devons intervenir pour solutionner les problèmes qui se posent à nous.
Des liaisons sont à effectuer avec la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (Population), Monsieur le Juge des Enfants, les Caisses de Sécurité Sociale, d'Allocations Familiales ainsi que les Etablissements de Formation Professionnelle, les Services de Main d'Oeuvre et les Etablissements hospitaliers.

.../...

.../...

Dans la pratique, il sera certainement possible, après une entente, de déléguer à l'Equipe de romotion Sociale, certaines liaisons afin d'informer[n] constamment les Responsables de la Cité.

Je souhaite que l'organisation ainsi entrevue puisse être effective le I5 Août prochain. D'ici cette date, j'aimerai connaitre les remarques de chacun d'entre vous afin d'adopter une solution définitive.

Je reste, néanmoins, persuadé qu'il sera possible; dans le cadre exposé, de trouver des moyens de fonctionnement devant donner à la population dont nous avons la charge, le sentiment d'un soutien et également d'un désintéressement total.
Je sais que la période de départ risque de faire apparaitre des difficultés. Je serai là pour y remédier et j'apporterai mon concours dans les cas que l'on me soumettra puisque notre tâche et notre objectif sont communs.

D'ores et déjà, je demande à Madame l'Assistante Sociale et aux jeunes filles de la CIMADE de faire le point des placements envisagés au profit des enfants adolescents dont l'orientation nous pose de constants problèmes.
Au cours d'une prochaine réunion, nous pourrons alors mettre au point les décisions à prendre pour chaque famille intéressée.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

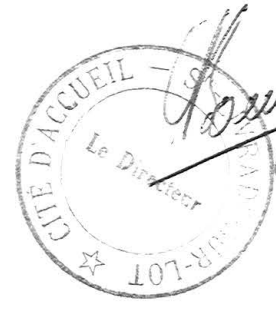

M.BOUCHET

Pour attribution :

-Direction.
-Mme l'Assistante Sociale
-Equipe CIMADE
-Archives.

23 Juillet I968

94/ CAB
MB/YD.

RECOMMANDÉ

Monsieur,

Lorsque je vous ai demandé devous expliquer sur les raisons de votre présence à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, vous m'avez fait savoir qu'étant spécialiste pour la soudure à l'arc, vous n'aviez pu trouver, dans la région, un travail correspondant à votre qualification étant donné les débouchés peu importants que vous pouvez satisfaire.

Néanmoins, il ne m'est pas possible de permettre plus longtemps votre hébergement puisque aucune contre indication médicale ne vient à l'heure actuelle, justifier votre état d'oisif.

D'autre part, je vous rappelle que l'hébergement gratuit est concédé à vos parents seulement, et non pas à vous.

Je vous demande, en conséquence, de prendre toutes dispositions pour que le I5 Août prochain, vous ayiez trouvé un emploi définitif et régulier. Il semble que les grands centres, tels que Bordeaux et Toulouse, doivent pouvoir permettre le travail que vous pouvez faire.

Je veillerai particulièrement à l'application de ces directives.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur LECOURI Victor
Cité d'Accueil
de Sainte-Livrade/Lot

23 Juillet I968

93/ CAB
MB/YD.

RECOMMANDÉ

Monsieur,

Lors de notre entretien de ces jours derniers, vous m'avez fait savoir que depuis votre retour du Service Militaire, il y a deux mois, vous exerciez votre métier de patissier, chaque fin de semaine, chez votre ancien employeur à Villeneuve.

J'attire votre attention sur le fait que cette situation ne peut être que transitoire et qu'il vous appartient dès maintenant, de prendre des dispositions pour que dans un délai qui ne devra pas dépasser le I5 Août prochain, vous soyiez en mesure de trouver une activité continue et définitive.

Votre intention de rejoindre Paris pourrait alors être mise à exécution.

LE Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur COURSIER Armand
Cité d'Accueil de
Sainte-Livrade/Lot.

23 Juillet I968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

92 / CAB
MB / YD.

Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne
Cabinet
A g e n.

Par un précédent courrier, je vous ai transmis la liste des garçons ayant une influence certaine et déjà constatée sur les éléments plus jeunes de la Cité.

Il convient d'ajouter aux noms déjà évoqués, celui de BERGER René, marié à la fille d'une famille ISMAEL Mohamed, hébergée à la Cité. L'épouse de BERGER travaille à l'atelier de chaussures Housty. Elle a reçu l'attribution d'un logement dans la partie réservée à la commune, désignée sous le nom de Camp des Espagnols.

Le sieur BERGER a été condamné et incarcéré à la suite d'un vol à main armée dans la région parisienne. Ces jours derniers, il a été élargi et se trouve maintenant à Sainte-Livrade, en principe au domicile de son épouse mais il fait de fréquentes visites à sa belle famille.

Pour ma part, j'ai mis en garde l'intéressé sur les conséquences que pourrait avoir une éventuelle incitation au désordre.

Néanmoins, et en raison de son passé juridique, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si une action directe de la Gendarmerie locale serait réalisable afin d'étayer les recommandations que j'ai faites à l'intéressé.

M.BOUCHET.

22 Juillet I968

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

9I / CAB
MB/YD.

Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne
Cabinet
A g e n.

A l'issue de la réunion qui s'est tenue dans votre bureau le vendredi I9 Juillet dernier, vous avez bien voulu me demander de vous dresser la liste des jeunes adolescents appartenant à des familles hébergées à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade et considérés comme éléments perturbateurs.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver ci-dessous, les noms des jeunes qui semblent être à l'origine des différents entre la population de Sainte-Livrade et celle du centre.

Par leur personnalité, ils influencent les éléments plus sains de la Cité et les entrainent dans des aventures.

.../...

I°)-BOCCHECIAMPE François

né le 24/9/I948 à Saïgon.
ce jeune garçon appartient au foyer de Mme LUU THUY QUE divorcée de BOCCHECIAMPE et vit avec ses deux frères Pierre et Joseph à la Cité.
Comportement de " dur ", se présente volontiers torse nu et cheveux longs. Etait jusqu'en mars dernier à Paris où il exerçait, suivant ses déclarations, le métier d'ajusteur. D'autre part, il semble qu'il ne sera appelé sous les drapeaux qu'au cours de l'année I969, son dossier n'ayant pas été soumis aux Autorités Militaires, en temps opportun, mais maintenant, une régularisation a été faite par son inscription sur les listes de recensement.

2°)- PRUNETTA Michel.

âgé de I6 ans. A obtenu son brevet I° degré au Lycée Georges Leygues, en I967. A suivi, ensuite, jusqu'en Mai I968, des cours commerciaux chez Madame GRIFFOUL à Villeneuve/Lot, en section aide-comptable.
M'a déclaré ne pas vouloir continuer dans cette voie car il voudrait apprendre le métier de programmeur et pour cela, se rendrait à Paris où des membres de sa famille pourraient l'accueillir.
PRUNETTA Michel appartient au foyer de Mme Vve PRUNETTA et a trois frères et soeurs ainés et un frère plus jeune.
Son frère aîné, Pascal, déjà connu des Services de la Police, serait incarcéré à Paris.
Sa soeur Jacqueline, née en I950 vit avec eux à Sainte-Livrade et passe pour être une fille de moeurs légères et ferait commerce de ses charmes à Paris, le plus souvent.
Le milieu familial est particulièrement malsain.
Un placement sous surveillance des Autorités devra être envisagé pour le jeune Michel.

.../...

3°)-HUYNH Raymond.

né en I948.
Ce garçon de 20 ans est handicapé physique à la suite de poliomyélite durant son enfance. Est affecté d'une gêne des membres inférieurs et ne peut, de ce fait, exercer un métier demandant un effort physique important. Néanmoins, il n'a jamais suivi de cours d'apprentissage. Est également réformé par les Autorités Militaires pour un service armé.A déjà été placé dans un centre de rééducation professionnelle en vue d'obtenir le CAP de carreleur mais en raison de son instabilité il a quitté cet établissement et depuis, vit sans aucune activité professionnelle. Il déclare vouloir suivre un stage de formation professionnelle accélérée dans une section de peinture. Néanmoins, il ne semble pas décidé à faire l'effort suffisant pour obtenir des résultats.
La famille à laquelle il appartient, est composée de sa mère, femme célibataire, et de trois enfants.
Son frère Philippe né en I950 fait des études au Lycée Georges Leygues quant à sa soeur née en I952, elle était jusqu'au dernières vacances, présente dans un Etablissement scolaire de Sainte-Livrade.

4°)- BOUKRISS Raymond.

né le I2/7/I949, est le 7° enfant d'une famille de 8.
Il possède le C.E.P. et a exercé durant un certain temps le métier de menuisier dans l'entreprise LOUBAT de Sainte-Livrade. En raison de ses nombreuses absences non motivées, son employeur a décidé de le remercier.
Je n'ai pu établir sa situation au regard de l'Autorité Militaire pour savoir s'il avait été reconnu apte au service armé et si son départ sous les drapeaux était proche.
Il a un comportement difficile et joue au " chef ".

.../...

.../...

5°)-HANOTEAUX René.

âgé de I9 ans.
Le jeune HANOTEAUX partage son temps entre Paris et Sainte-Livrade. Ne possède aucun diplôme et a terminé de fréquenter les cours GRIFFOUL de Villeneuve/Lot en I964. Depuis, aurait été employé à Paris comme manoeuvre et en dernier lieu comme disquaire.
Par ailleurs, la rumeur publique prétend que grâce à ses conquêtes, il peut mener une vie oisive et serait prédisposé à faire monnaie de ses charmes personnels.
Il doit subir au Centre de Sélection de Limoges des épreuves le 4/9/I968.
C'est un garçon d'un contact facile et qui semble avoir sur ses camarades plus jeunes, une influence certaine.
Il appartient au foyer de Mme HANOTEAUX et a 8 frères et soeurs.

6°)-HANOTEAUX Jacky.

né en I948. frère aîné. Il travaille par accroc et jouit d'une réputation semblable à celle de son frère.
Sa situation au regard de l'appel proche sous les drapeaux n'a pas encore été établie.

M.BOUCHET.

11 Juillet 1968.

Note

90 / CAB
MB/YD.

COURRIER ARRIVEE & DEPART

COURRIER ARRIVEE

Le courrier dépendant de la Direction et des différents Services est enregistré sur un registre dit " registre du courrier arrivée ".
La correspondance reçoit l'apposition du cachet courrier arrivée dont modèle ci-après,

avec date d'arrivée et numéro d'enregistrement.
Le registre courrier arrivée comprend les différentes colonnes suivantes :

date arrivée	N° Enregistrement	Nom ou raison sociale adresse expéditeur	Résumé condensé	Destinataires

.../...

.../...

Ces correspondances, une fois enregistrées, sont soumises à l'attention du Directeur qui donne l'attribution aux services intéressés. Ce courrier est repris au Secrétariat qui, avant distribution aux différents Services, porte dans la colonne afférente au destinataire, le nom du responsable.

COURRIER DEPART.

Le courrier départ est enregistré :

a)- sur un registre courrier départ Cabinet

b)- sur un registre courrier départ, Services Divers

a)- Courrier Cabinet

Par courrier Cabinet, il faut comprendre tout le courrier émanant de la Direction, correspondances aux autorités supérieures, aux services intérieurs, notes de service, consignes particulières, personnels, etc....
Ce courrier porte un numéro d'enregistrement départ et après frappe, est enregistré au registre courrier départ Cabinet.
Ce registre comprend les colonnes ci-après :

Date départ	N° Enregistrement	Nom et adresse du Destinataire	Résumé condensé de la correspondance

Il est à noter que la lettre départ qui est numérotée, doit aussi porter les initiales du rédacteur ainsi que celles de la dactylographe. ex N° 00 / CAB
MB / ...

Une pelure blanche est conservée et classée dans un chrono. Une pelure bleue est classée dans le dossier afférent à l'objet traité (ex.dossier Personnel, Parc auto.Le courrier départ cabinet à son classement propre. Les pelures concernant les correspondances confidentielles seront conservées par le Directeur.

.../...

b)- Courrier Services Divers.

Le courrier départ des différents Services (administratifs etc..) reprend en tant qu'enregistrement départ la formule du courrier départ Cabinet, sinon qu'il est enregistré sur un second registre et qu' en plus des initiales du rédacteur et de la dactylographe est rajouté l'intitulé du Service.
Ex N° 000/ CAB/SAF
Affaires Sociales
PT/YD.
Une pelure bleue est classée dans un chrono.
Les autres pelures seront remises au rédacteur qui le classera dans le dossier de la famille hébergée intéressée., etc...

Ces différents courriers après frappe sont relus puis soumis à la signature du Directeur, et cachetés.

Le Directeur du Centre d'Accueil,

M.BOUCHET

Attribution :

-Secrétariat.

11 Juillet I968

89 / CAB
MB/YD.

N o t e

MISSION DE M. GALLI.

Monsieur GALLI est chargé en priorité d'organiser à l'intérieur de la Cité le travail de l'équipe d'entretien. Il veillera en particulier à ce que l'hygiène dans l'ensemble du centre soit conforme aux règles habituelles et prendra toutes les dispositions pour qu'un nettoyage régulier de la Cité soit effectué. Il veillera également à l'entretien des pelouses et des différents groupes ornementaux (arbres, fleurs) déjà implantés. Il me fera dans ce domaine, toutes suggestions pour compléter les installations déjà existantes.

Il prendra en compte, également, les menues réparations à faire chez les hébergés ou dans les installations administratives et me signalera les réparations les plus importantes et urgentes à effectuer. Chaque demande de réparations sollicitée par les hénergés devra lui être signalée et ne pourra être effectuée qu'après son accord. Les ouvriers propres à la cité ou les commerçants et entrepreneurs ne pourront exécuter ces petits travaux qu'après un accord de lui-même.

Il est responsable de tout le matériel en compte sur les livres de la cité, du matériel mis à la disposition des hébergés et celui resté en magasin. Il devra pouvoir en liaison avec le magasinier fournir à tout moment la position des différents articles en compte au centre.

.../...

.../...

Il coordonnera l'utilisation des véhicules pour satisfaire les différentes demandes qu'il recevra des Services administratifs, sociaux ou médicaux de la Cité.
Je vous rappelle à cet effet que les véhicules ne doivent sortir que pour des missions bien définies et doivent pas être utilisés pour les besoins personnels pour qui que ce soit et dans tous les cas ne doivent circuler qu'après avoir reçu son accord.

Les déplacements des hébergés en véhicules d'administration ne devront être accordés que pour des raisons médicales ou pour des raisons sociales et après avoir reçu au préalable mon propre sentiment.

Les déplacements pour fournitures de matériel ou raisons administratives ne seront effectués qu'au profit de voyages déjà prévus pour des motifs sociaux ou médicaux et devront être limités au maximum.

J'insiste particulièrement pour que l'emploi des voitures fasse l'objet d'une discipline rigoureuse et qu'en particulier aucune personne ne prenne un véhicule sans l'autorisation spéciale.
Seuls les chauffeurs KUTTER et CARRIEU sont habilités avec Monsieur GALLI à conduire les véhicules de la Cité.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Pour attribution :

-M.GALLI

-Archives.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

N° 89 / CAB
MB/YD.

Sainte-Livrade, le 11 Juillet 1968

Note

MISSION DE M. GALLI.

Monsieur GALLI est chargé en priorité d'organiser à l'intérieur de la Cité le travail de l'équipe d'entretien. Il veillera en particulier à ce que l'hygiène dans l'ensemble du centre soit conforme aux règles habituelles et prendra toutes les dispositions pour qu'un nettoyage régulier de la Cité soit effectué. Il veillera également à l'entretien des pelouses et des différents groupes ornementaux (arbres, fleurs) déjà implantés. Il me fera dans ce domaine, toutes suggestions pour compléter les installations déjà existantes.

Il prendra en compte, également, les menues réparations à faire chez les hébergés ou dans les installations administratives et me signalera les réparations les plus importantes et urgentes à effectuer. Chaque demande de réparations sollicitée par les hénergés devra lui être signalée et ne pourra être effectuée qu'après son accord. Les ouvriers propres à la cité ou les commerçants et entrepreneurs ne pourront exécuter ces petits travaux qu'après un accord de lui-même.

Il est responsable de tout le matériel en compte sur les livres de la cité, du matériel mis à la disposition des hébergés et celui resté en magasin. Il devra pouvoir en liaison avec le magasinier fournir à tout moment la position des différents articles en compte au centre.

.../...

.../...

Il coordonnera l'utilisation des véhicules pour satisfaire les différentes demandes qu'il recevra des Services administratifs, sociaux ou médicaux de la Cité.
Je vous rappelle à cet effet que les véhicules ne doivent sortir que pour des missions bien définies et doivent pas être utilisés pour les besoins personnels pour qui que ce soit et dans tous les cas ne doivent circuler qu'après avoir reçu son accord.

Les déplacements des hébergés en véhicules d'administration ne devront être accordés que pour des raisons médicales ou pour des raisons sociales et après avoir reçu au préalable mon propre sentiment.

Les déplacements pour fournitures de matériel ou raisons administratives ne seront effectués qu'au profit de voyages déjà prévus pour des motifs sociaux ou médicaux et devront être limités au maximum.

J'insiste particulièrement pour que l'emploi des voitures fasse l'objet d'une discipline rigoureuse et qu'en particulier aucune personne ne prenne un véhicule sans l'autorisation spéciale.
Seuls les chauffeurs KUTTER et CARRIEU sont habilités avec Monsieur GALLI à conduire les véhicules de la Cité.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M. BOUCHET

Pour attribution :

-M. GALLI

-Archives.

11 Juillet I968

RECOMMANDÉ

88 / CAB
MB/YD.

Madame,

Après l'entrevue que nous avons eu, le IO Juillet dernier, il a été établi que vous ne pouviez continuer à bénéficier d'un logement de fonction autrefois accordé à votre défunt mari.

Je vous rappelle que nous nous sommes mis d'accord pour considérer la date du I5 Octobre I968 comme terme de rigueur pour votre réinstallation à l'extérieur de la Cité.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Madame M.BOUYSSE
Cité d'Accueil de
Sainte-Livrade/Lot

11 Juillet I968

RECOMMANDÉ

87/ CAB
MB/YD.

Monsieur,

Lors de notre entrevue du 9 Juillet dernier, il a été nettement établi que votre en concubinage avec Mme APOSTOLI née NGUYEN THI LICH amenait de ma part les décisions que je vous confirme par la présente.

En effet, vous devenez, par votre situation maritale, chef de famille et n'ayant pas la qualité de rapatrié, il ne vous est pas possible de bénéficier de l'assistance de l'Etat pour votre hébergement et celui de votre foyer à l'intérieur de la Cité.

En conséquence, je vous demande de prendre toutes dispositions pour que, dans un délai de trois mois à compter de ce jour, vous puissiez effectivement, vous réinstaller à l'extérieur du centre dans un lieu de votre choix.

J'attire votre attention sur le fait que je nepourrai souffrir une séparation momentanée avec Mme APOSTOLI qui conduirait dans un court délai à la situation présente. Si cela était, je devrai faire prendre à l'échelon de mon Administration, des mesures beaucoup plus autoritaires.

Il va sans dire que votre réinstallation à l'extérieur doit se faire en compagnie de votre concubine.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur PENDANS Louis
Sainte-Livrade/Lot

M.BOUCHET

11 Juillet I968

RECOMMANDÉ

86 / CAB
MB/YD.

Madame,

A la suite de notre entrevue du 9 Juillet dernier, j'ai l'honneur de vous notifier les décisions qui ont été arrêtées vous concernant et se rapportant à votre foyer. Vous vivez en concubinage avec Monsieur PENDANS Louis.

Vous m'avez déclaré, l'un et l'autre, vivre maritalement et de ce fait, votre qualité de chef de famille ne peut plus vous être attribuée, mais revient à votre concubin. Ce dernier, ne pouvant prétendre d'aucune manière à la qualité de rapatrié, je ne puis plus longtemps vous accorder le bénéfice d'un logement gratuit que vous occupez dans la Cité.

En conséquence, je vous accorde un délai de trois mois à compter de ce jour, pour prendre toutes dispositions en vue de votre réinstallation à l'extérieur de la Cité.

J'attire votre attention sur le fait que votre situation doit être régularisée nettement et ne doit poser aucune équivoque par une séparation momentanée avec Monsieur PENDANS qui bien vite, entrainerait une vie commune. Des dispositions, alors, de la part de mon Administration Centrale, seraient beaucoup plus rapides et brutales.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Mme APOSTOLI née NGUYEN THI LICH
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

M.BOUCHET

11 Juillet I968.

RECOMMANDÉ

85/ CAB
MB/YD.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier les décisions prises à votre encontre et se rapportant à votre séjour dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

De l'aveu même de Madame QUACH KIM LOAN vous vivez depuis de nombreuses années en concubinage avec elle. De ce fait, vous devenez le chef de famille et ne pouvant vous reconnaitre la qualité de rapatrié, je ne peux plus longtemps vous accorder le bénéfice gratuit d'un logement à l'intérieur de la cité.

Il vous appartient donc de prendre toutes dispositions pour que dans un délai de trois mois à compter de ce jour, vous puissiez installer votre foyer à l'extérieur de la Cité. Compte tenu des directives qui vous ont déjà été formulées dans ce sens, je vous rappelle que le terme ainsi fixé ne saurait bénéficier à nouveau de prorogations.

J'attire, toutefois, votre attention sur le fait que Mme QUACH KIM LOAN, étant allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales, pourra bénéficier de l'allocation logement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Monsieur GLAUNES Lucien
Cité d'Accueil de
Sainte-Livrade/Lot

11 Juillet I968

RECOMMANDÉ

84 / CAB
MB/YD.

Madame,

A la suite de notre entretien du 9 Juillet dernier se rapportant à votre situation à l'intérieur de la Cité, j'ai l'honneur de vous rappeler les décisions qui ont été prises.

Vous vivez en concubinage avec Monsieur GLAUNES Lucien et de ce fait, vous n'êtes plus chef de famille, mais c'est votre concubin qui en devient le responsable.

Monsieur GLAUNES n'ayant pas la qualité de rapatrié, ne peut plus bénéficier d'un hébergement gratuit à l'intérieur de la Cité.

Il vous appartient donc de prendre avec lui toutes dispositions pour vous réinstaller à l'extérieur de la Cité, et ceci dans un délai maximum de trois mois à compter de ce jour.

J'attire votre attention sur la fait qu'ayant des droits ouverts auprès de la Caisse d'Allocations familiales, il vous sera possible de bénéficier de l'allocation logement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Madame QUACH KIM LOAN

Cité d'Accueil de
Sainte-Livrade/Lot

11 Juillet I968

RECOMMANDÉ

83 / CAB
MB/YD.

Monsieur,

A l'issue de l'entretien que nous avons eu le 9 Juillet dernier, j'ai l'honneur de vous confirmer les décisions se rapportant à votre situation et à votre hébergement à l'intérieur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade. Vous avez reconnu vivre en concubinage avec Mme MONTECEMY Paulette. Cet état de fait vous rend donc responsable de la dernière nommée et de ses enfants.

N'ayant pas la qualité de rapatrié, vous ne pouvez bénéficier des avantages consentis aux personnes ayant cette qualité. Il vous appartient donc de prendre toutes dispositions pour que dans un délai de trois mois à partir de ce jour, vous puissiez vous réinstaller avec le foyer de Madame MONTECEMY Paulette, à l'extérieur de la Cité.

J'attire votre attention sur le fait qu' en raison des droits ouverts par la Caisse d'Allocations Familiales, au profit de Mme MONTECEMY, vous pouvez bénéficier d'une allocation logement qui vous permettra d'alléger les charges locatives que vous allez connaitre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Monsieur BANGOUTH Armand
Cité d'Accueil
Sainte-Livrade/Lot

II Juillet I968

RECOMMANDÉ

82/ CAB
MB / YD.

Madame,

Au terme de l'entretien que nous avons eu le 9 Juillet, j'ai l'honneur de vous rappeler que votre situation maritale ne vous permet pas de bénéficier plus longtemps de l'hébergement gratuit à l'intérieur de la Cité.

En effet, vous avez reconnu partager d'une manière régulière votre vie avec Monsieur VANGOUTH Armand. Ce dernier devient de ce fait le chef de votre famille et n'ayant pas lui-même la qualité de rapatrié, il doit prendre en charge les frais d'hébergement vous concernant dans un lieu placé à l'extérieur de la cité.

Le délai d'exécution est de trois mois à compter de ce jour.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de le Cité d'Accueil,

M.BOUCHET

Mme MONTECEMY Paulette
Centre d'Accueil de
Sainte-Livrade/Lot.

11 Juillet I968

RECOMMANDÉ

8I/ CAB
MB/YD.

Madame,

A l'issue de l'entretien que nous avons eu le mardi 9 Juillet, j'ai l'honneur de vous confirmer les décisions que nous avons arrêtées ensemble et qui se rapportent en particulier à l'hébergement dont bénéficie votre fils Roger, maintenant marié et père de famille et titulaire d'un emploi permanent à Fumel.

Vous ne devez plus lui accorder l'hébergement dans le logement qui vous a été attribué pour vous même et vos enfants mineurs.

En conséquence, vous voudriez bien prendre toutes dispositions pour que dans un délai de trois mois à partir de ce jour, votre fils soit installé à l'extérieur de la Cité. Vous pourrez toujours faire appel à mes services pour les difficultés que vous risquez de rencontrer dans l'exécution de cette décision. Mais le principe même et le délai ne seront être remis en cause.

Votre situation en qualité de propriétaire de véhicule alors que vous êtes bénéficiaire de l'assistance de l'Etat pour le logement et certaines charges locatives, fera l'objet d'une étude particulière par les Services de mon Administration Centrale dont les décisions s'appliqueront d'ailleurs à l'ensemble des personnes dans votre cas. Je ne manquerai pas, en temps opportun, de vous faire part des directives définies pour cette affaire.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Mme SALMON Régine épouse CLAVERIE
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

M.BOUCHET.

11 Juillet I968

RECOMMANDÉ

80 / CAB
MB/YD.

Monsieur,

Lors de notre entretien du 9 Juillet dernier, je vous ai fait savoir qu'en raison de la vie commune que vous partagez avec Madame FANZY Simone résidant à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, il né m'était pas possible de vous considérer comme ayant droit au régime des assistés de l'Etat.

En effet, vous n'êtes pas rapatrié.

En conséquence, je vous ai demandé de prendre en charge dans un logement à l'extérieur de la cité, Madame FANZY et ses enfants.

Le terme de rigueur auquel devra être régularisée cette situation, sera échu trois mois après la date de ce jour.

J'attire votre attention sur le fait qu' en raison des droits ouverts par la Caisse d'Allocations Familiales au profit de Madame FANZY, vous pouvez bénéficier d'une allocation logement qui vous permettra d'alléger les charges locatives que vous allez connaitre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur du Centre d'Accueil
de Sainte-Livrade

M.BOUCHET.

Monsieur MARIOTTO Marius
Cultivateur
Sainte-Livrade

11 Juillet I968

RECOMMANDÉ

79 / CAB
MB/YD.

Madame,

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de notre entretien du mardi 9 Juillet dernier se rapportant à votre situation de concubinage avec Monsieur MARIOTTO Marius. Vous avez bien voulu reconnaitre que ce dernier nommé vivait régulièrement auprès de vous.

Je considère donc que vous n'êtes plus chef de famille mais que c'est Monsieur MARIOTTO qui assure les responsabilités de cette charge familiale à votre place.

En conséquence, vous devez envisager avec lui-même, de quitter la cité d'accueil pour vous installer à l'extérieur dans un lieu que vous voudrez bien m'indiquer avant le délai de préavis de trois mois que je vous notifie à partir de ce jour.

Cette décision découle du fait que M. MARIOTTO n'ayant pas la qualité de rapatrié, ne peut être hébergé à la cité et bénéficier des avantages consentis aux personnes assistées de l'Etat.

J'attire votre attention sur le fait qu' en raison de votre situation familiale et en particulier des droits ouverts que vous avez obtenus auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, vous devez pouvoir bénéficier de l'allocation logement. Cet avantage doit alléger d'une manière importante les charges de loyer que vous êtes appelée à prendre.

.../...

.../...

J'attire votre attention sur le fait que votre situation doit être régularisée nettement et ne doit poser aucune équivoque par une séparation momentanée avec Monsieur MARIOTTO qui, bien vite, entrainerait une vie commune. Desdispositions, alors de la part de mon Administration Centrale, seraient beaucoup plus rapides et brutales.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

M.BOUCHET.

Mme FANZY Simone

Cité d'Accueil de
Sainte-Livrade

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 11 Juillet 1968

N° 78 / CAB
MB/YD.

Note

SERVICE DE PERMANENCE DU SAMEDI.

Ainsi que je vous l'avais indiqué dans une précédente note concernant les horaires de travail, je vous demande de trouver ci-dessous, les conditions d'établissement de permanence pour la journée du samedi.

Les agents dont les noms suivent :

-M.GALLI, Mme LATARGERE, M.WEIS, Melle GUIGNES.

assureront chacun à leur tour et suivant un ordre qui sera établi par le Secrétariat, la permanence en étant présent dans la cité durant la journée du samedi.

Les chauffeurs KUTTER et CARRIEU, à tour de rôle, également, resteront sur place pour assurer les urgences durant ces permanences.
Le standardiste restera à son poste, du vendredi soir au lundi matin sans interruption, et recevra pour chaque permanence, des consignes particulières.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M.BOUCHET.

Diffusion Générale.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 2

N° 77 / CAB
ME/YD.

Sainte-Livrade, le 11 Juillet 1968

NOTE

UTILISATION DU STANDARD

Deux lignes téléphoniques, les N° 20 & 110, sont affectées à la Cité d'Accueil pour pouvoir réceptionner et appeler les communications demandées ou reçues par les différents chefs de service; un standardiste se tient à la disposition de ceux-ci.

Je demande à chacun ayant besoin d'utiliser pour des raisons de service, le téléphone, de vouloir bien demander au standardiste de faire l'appel avec les correspondants souhaités.
De son côté, le standardiste enregistrera sur une fiche dont il a déjà reçu le modèle, successivement les demandes d'appel qui lui seront faites.

Si une personne du Service ou etrangère désire utiliser les installations téléphoniques de la cité à des fins personnelles, il lui sera possible de s'adresser au standardiste pour obtenir la liaison contre paiement de la taxe que l'Administration de la Cité se chargera de rembourser aux P.&.T.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

CITÉ D'ACCUEIL Ste LIVRADE (LOT-ET-GARONNE)
Le Directeur

M. BOUCHET.

Pour attribution :

-Standardiste.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

N° 77/ SLD

Sainte-Livrade, le 9 Juillet 1968

BORDEREAU D'ENVOI

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale

6 ème Bureau
Place Armand Fallières

47 - A G E N

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
- Etats de liquidation des sommes dûes aux vacataires employés à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade pour le mois de Juillet 1968 (en triple exemplaire)	3	Transmis pour mandatement
- Feuilles de décompte en double exemplaire	15	
- Liste des hébergés percevant des secours sociaux (en 3 exemplaires)- mois de juillet 1968	1	
- Arrêté accordant les secours aux hébergés de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade (en 3 exemplaires) mois de juillet 1968	1	

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade

CITÉ D'ACCUEIL Ste-Livrade (Lot-et-Garonne) Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 5 JUILLET 1968

N° I /CAB/SF
GD/GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur
des Ets BONNAL et CANAC
47 - SAINTE LIVRADE

Dans le cadre du changement de Direction de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, Messieurs les Fournisseurs sont priés d'adresser sous le présent timbre et dans les délais les meilleurs, toute facture en instance concernant des fournitures livrées ou des travaux achevés.

Les factures concernant des commandes antérieures au Ier Juillet 1968, et qui n'auraient pas été établies en temps opportun, devront impérativement être présentées pour le Ier Aout, terme de rigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

COPIE pour INFORMATION à:

- M.le MINISTRE des AFFAIRES SOCIALES
  Direction de la Population et des
  Migrations - I,Place Fontenoy - PARIS (7°)
- M.le PREFET de LOT-ET-GARONNE - AGEN

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 5 JUILLET 1968

N° I /CAB/SF
GD/GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur le Directeur
Garage RAMBAUD ET GUTTIEREZ
47 - SAINTE LIVRADE

Dans le cadre du changement de Direct.ox de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, Messieurs les Fourni.seurs sont priés d'adresser sous le présent timbre et dans les délais les meilleurs, toute facture en instance concernant des fourritures livrées ou des travaux achevés.

Les factures concernant des commandes antérieures au Ier Juillet I968, et qui n'auraient pas été établies en temps opportun, devront impérativement être présentées pour le Ier Aout, terme de rigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

COPIE pour INFORMATION à:

- M.le MINISTRE des AFFAIRES SOCIALES
  Direction de la Population et des
  Migrations - I,Place Fontenoy - PARIS (7°)
- M.le PREFET de LOT-ET-GARONNE - AGEN

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 5 JUILLET 1968

N° I /CAB/SF
GD/GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur
Garage BEZY
47 - SAINTE-LIVRADE

Dans le cadre du changement de Direction de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, Messieurs les Fournisseurs sont priés d'adresser sous le présent timbre et dans les délais les meilleurs, toute facture en instance concernant des fournitures livrées ou des travaux achevés.

Les factures concernant des commandes antérieures au Ier Juillet 1968, et qui n'auraient pas été établies en temps opportun, devront impérativement être présentées pour le Ier Août, terme de rigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

COPIE pour INFORMATION à:

- M.le MINISTRE des AFFAIRES SOCIALES
  Direction de la Population et des
  Migrations - I,Place Fontenoy - PARIS (7°)
- M.le PREFET de LOT-ET-GARONNE - AGEN

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 5 JUILLET 1968

N° I /CAB/SF
GD/GD

Le Directeur de la ité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur
de la S.O.C.E.A.
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Dans le cadre du changement de Direction de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, Messieurs les Fournisseurs sont priés d'adresser sous le présent timbre et dans les délais les meilleurs, toute facture en instance concernant des fournitures livrées ou des travaux achevés.

Les factures concernant des commandes antérieures au 1er Juillet 1968, et qui n'auraient pas été établies en temps opportun, devront impérativement être présentées pour le 1er Aout, terme de rigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

COPIE pour INFORMATION à :

- M.le MINISTRE des AFFAIRES SOCIALES
  Direction de la Population et des
  Migrations - I, Place Fontenoy - PARIS (7°)
- M.le PREFET de LOT-ET-GARONNE - AGEN

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 5 JUILLET 1968

N° I /CAB/SF
GD/CD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le Directeur
des Ets MANINGUE ET PERSONNAZ
80 Bd Carnot
47 - A G E N

Dans le cadre du changement de Direction de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, Messieurs les Fournisseurs sont priés d'adresser sous le présent timbre et dans les délais les meilleurs, toute facture en instance concernant des fournitures livrées ou des travaux achevés.

Les factures concernant des commandes antérieures au Ier Juillet 1968, et qui n'auraient pas été établies en temps opportun, devront impérativement être présentées pour le Ier Aout, terme de rigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

COPIE pour INFORMATION à:

- M.le MINISTRE des AFFAIRES SOCIALES
  Direction de la Population et des
  Migrations - I,Place Fontenoy - PARIS (7°)
- M.le PREFET de LOT-ET-GARONNE - AGEN

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le JUILLET 1968

N° I /CAB/SF
GD/GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur
de la Société COLOS
n° 69 bis rue des Trois Conils
33 - BORDEAUX

Dans le cadre du changement de Direction de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, Messieurs les Fournisseurs sont priés d'adresser sous le présent timbre et dans les délais les meilleurs, toute facture en instance concernant des fournitures livrées ou des travaux achevés.

Les factures concernant des commandes antérieures au 1er Juillet 1968, et qui n'auraient pas été établies en temps opportun, devront impérativement être présentées pour le 1er Aout, terme de rigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

COPIE pour INFORMATION à :

- M.le MINISTRE des AFFAIRES SOCIALES
  Direction de la Population et des
  Migrations - I,Place Fontenoy - PARIS (7°)
- M.le PREFET de LOT-ET-GARONNE - AGEN

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 5 JUILLET 1968

N° I /CAB/SF
GD/GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le Directeur
des Ets GRIFFOUL
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Dans le cadre du changement de Direction de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, Messieurs les Fournisseurs sont priés d'adresser sous le présent timbre et dans les délais les meilleurs, toute facture en instance concernant des fournitures livrées ou des travaux achevés.

Les factures concernant des commandes antérieures au Ier Juillet 1968, et qui n'auraient pas été établies en temps opportun, devront impérativement être présentées pour le Ier Août, terme de rigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

COPIE pour INFORMATION à :

- M.le MINISTRE des AFFAIRES SOCIALES
  Direction de la Population et des
  Migrations - I, Place Fontenoy - PARIS (7°)
- M.le PREFET de LOT-ET-GARONNE - AGEN

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 5 JUILLET 1968

N° I /CAB/SF
GD/GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur
Garage DELPEUCH
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Dans le cadre du changement de Direction de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, Messieurs les Fournisseurs sont priés d'adresser sous le présent timbre et dans les délais les meilleurs, toute facture en instance concernant des fournitures livrées ou des travaux achevés.

Les factures concernant des commandes antérieures au Ier Juillet 1968, et qui n'auraient pas été établies en temps opportun, devront impérativement être présentées pour le Ier Aout, terme de rigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

COPIE pour INFORMATION à:

- M.le MINISTRE des AFFAIRES SOCIALES
  Direction de la Population et des
  Migrations - I,Place Fontenoy - PARIS (7°)
- M.le PREFET de LOT-ET-GARONNE - AGEN

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 5 JUILLET 1968

N° I /CAB/SF
GD/GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le Directeur
E.D.F.
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Dans le cadre du changement de Direction de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, Messieurs les Fournisseurs sont priés d'adresser sous le présent timbre et dans les délais les meilleurs, toute facture en instance concernant des fournitures livrées ou des travaux achevés.

Les factures concernant des commandes antérieures au Ier Juillet 1968, et qui n'auraient pas été établies en temps opportun, devront impérativement être présentées pour le Ier Aout, terme de rigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

COPIE pour INFORMATION à:

- M.le MINISTRE des AFFAIRES SOCIALES
  Direction de la Population et des
  Migrations - I,Place Fontenoy - PARIS (7°)
- M.le PREFET de LOT-ET-GARONNE - AGEN

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 5 JUILLET 1968

N° I /CAB/SF
GD/GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur GRANGER
47 - SAINTE LIVRADE

Dans le cadre du changement de Direction de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, Messieurs les Fournisseurs sont priés d'adresser sous le présent timbre et dans les délais les meilleurs, toute facture en instance concernant des fournitures livrées ou des travaux achevés.

Les factures concernant des commandes antérieures au 1er Juillet 1968, et qui n'auraient pas été établies en temps opportun, devront impérativement être présentées pour le 1er Aout, terme de rigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

COPIE pour INFORMATION à:

- M.le MINISTRE des AFFAIRES SOCIALES
  Direction de la Population et des
  Migrations - I,Place Fontenoy - PARIS (7°)
- M.le PREFET de LOT-ET-GARONNE - AGEN

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 5 JUILLET 1968

N° I /CAB/SF
GD/GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur GUILHEM
47 - SAINTE LIVRADE

Dans le cadre du changement de Direct.. de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, Messieurs les Fourni.eurs sont priés d'adresser sous le présent timbre et dans les dé.ais les meilleurs, toute facture en instance concernant des fournitures livrées ou des travaux achevés.

Les factures concernant des commandes antérieures au Ier Juillet 1968, et qui n'auraient pas été établies en temps opportun, devront impérativement être présentées pour le Ier Aout, terme de rigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

COPIE pour INFORMATION à :

- M.le MINISTRE des AFFAIRES SOCIALES
  Direction de la Population et des
  Migrations - I,Place Fontenoy - PARIS (7°)
- M.le PREFET de LOT-ET-GARONNE - AGEN

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 5 JUILLET 1968

N° I /CAB/SF
GD/CD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le Directeur
de l'Entreprise MENASPA
47 - SAINTE LIVRADE

Dans le cadre du changement de Direction de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, Messieurs les Fournisseurs sont priés d'adresser sous le présent timbre et dans les délais les meilleurs, toute facture en instance concernant des fournitures livrées ou des travaux achevés.

Les factures concernant des commandes antérieures au Ier Juillet 1968, et qui n'auraient pas été établies en temps opportun, devront impérativement être présentées pour le Ier Aout, terme de rigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

COPIE pour INFORMATION à:

- M.le MINISTRE des AFFAIRES SOCIALES
  Direction de la Population et des
  Migrations - I,Place Fontenoy - PARIS (7°)
- M.le PREFET de LOT-ET-GARONNE - AGEN

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 5 JUILLET 1968

N° I /CAB/SF
GD/GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur **Paul GRIES**

47 - LE TEMPLE SUR LOT

Dans le cadre du changement de Direction de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, Messieurs les Fournisseurs sont priés d'adresser sous le présent timbre et dans les délais les meilleurs, toute facture en instance concernant des fournitures livrées ou des travaux achevés.

Les factures concernant des commandes antérieures au Ier Juillet 1968, et qui n'auraient pas été établies en temps opportun, devront impérativement être présentées pour le Ier Août, terme de rigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

COPIE pour INFORMATION à :

- M.le MINISTRE des AFFAIRES SOCIALES
  Direction de la Population et des
  Migrations - I,Place Fontenoy - PARIS (7°)
- M.le PREFET de LOT-ET-GARONNE - AGEN

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 1er JUILLET 1968

N° I /CAB/SF
GD/GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur PARREIL
Librairie SAINTE LIVRADE

Dans le cadre du changement de Direction de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, Messieurs les Fournisseurs sont priés d'adresser sous le présent timbre et dans les délais les meilleurs, toute facture en instance concernant des fournitures livrées ou des travaux achevés.

Les factures concernant des commandes antérieures au 1er Juillet 1968, et qui n'auraient pas été établies en temps opportun, devront impérativement être présentées pour le 1er Aout, terme de rigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

COPIE pour INFORMATION à:

- M.le MINISTRE des AFFAIRES SOCIALES
  Direction de la Population et des
  Migrations - I,Place Fontenoy - PARIS (7°)
- M.le PREFET de LOT-ET-GARONNE - AGEN

2327W34

Chrono (SLD).

1963 1966-1968

18 Juin 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

60 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Garage " BEZY " Ste-Livrade (essence MAI 1968)	465,90
- Garage " BEZY " Ste-Livrade (réparations)	379,64
- Garage " BEZY " Ste-Livrade (réparations)	313,53
- Garage " RAMBAUD & GUTTIERREZ " Ste-Livrade	115,14
- S.O.C.E.A. (Avril 1968)	63,63
- Vêtements FORGES (Villeneuve-s-Lot)	150,00

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

17 Juin 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

59 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

Comme suite à votre transmission du 13 juin 1968,

veuillez trouver ci-après le numéro de compte bancaire de Monsieur

REAL Jean.

n° 05 - 2493 - 4 - Caisse Régionale du Crédit Agricole

Mutuel du Lot - GRAMAT - (Lot) - 46 -

Ci-joint en retour votre soit- transmis.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

14 JUIN 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

58 / SLD

à

Direction Départementale de l'Action
Sanitaire et Sociale
Préfecture de Lot et Garonne
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT

- MANINGUE ET PERSONNAZ - AGEN 5.684,57

- certificat pour paiement joint.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

M. TURSAN.

13 Juin 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

57 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

- Taxes et Redevances Téléphoniques	Poste n° 20	999,75
	Poste n° 110	503,40
	Poste n° 151	135,60
- Redevances Postales		21,20
- Garage "Delpeuch - Villeneuve-s-Lot		60,02
- Garage "Delpeuch - Villeneuve-s-Lot		119,70

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

17 Mai 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

56/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Garage BEZY - Ste-Livrade-s-Lot (essence avril 1968) ... 555,30
- S.O.C.E.A. (Travaux)..... 51,46

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

16 Mai 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

55 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

TRAVAUX D'ENTRETIEN

- Ets BONNAL & CANAC - Ste-Livrade-s-Lot 172,00

M. TURSAN

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

N° 54/ SLD

Sainte-Livrade, le 14 Mai 1968

BORDEREAU D'ENVOI

Monsieur REAL Jean
Route de St Chignes
46 - GRAMAT

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
- Bulletin annuel de situation de compte 1966 à l'I.G.R.A.N.T.E.	1	Transmis à toutes fins utiles.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

13 Mai 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

53 / SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT

- E.D.F. - mois d'AVRIL 1968 ..... 3.243,26 Fr

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

8 Mai 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

52 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

- MAURICE SAMUEL - Ste-Livrade-s-Lot 89,80

TRAVAUX D'ENTRETIEN

- Peinture " Paul Griès " - LE TEMPLE SUR LOT 1.410,57

Ste-LIVRADE-SUR-LOT CITE D'ACCUEIL

M. TURSAN.

3 Mai 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

51/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

1 - Garage " DELPEUCH " - Villeneuve sur Lot 49,65

- Garage " DELPEUCH " - Villeneuve sur Lot 95,77

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

2 Mai 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

50 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction Départementale
de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

OBJET: Logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de Soins de Bias et Ste-Livrade (Consommation d'eau).

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en triple exemplaire et pour mandatement, après certification du service fait, une facture pour forfait d'abonnement EAU pendant le 1èr semestre 1968 d'un montant de 156,00 Fr.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

M. TURSAN.

30 Avril 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

5 49 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

- TRAVAUX D'ENTRETIEN

Ets BONNAL & CANAC - Ste-Livrade-s-Lot ..... 70,00 Fr

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE
Le Directeur

M. TURSAN.

29 Avril 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

48 / SLD

à

Direction Départementale de l'Action
Sanitaire et Sociale
Préfecture de Lot et Garonne
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT

- MANINGUE et PERSONNAZ - AGEN 5.953,08

- certificat pour paiement joint.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

26 Avril 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

47 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

- Garage "BEZY" - Ste-Livrade-s-Lot - essence - 458,35

- EMISO - Toulouse 657,05

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

24 Avril 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

46 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

- Redevances postales 38,65
- Ets GRIFFOUL Villeneuve-s-Lot 33,06

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

23 Avril 1968

Monsieur REAL Jean
Route de St Chignes
46 - GRAMAT

45 / SLD

- Bulletin annuel de situation de compte 1965 à l'I. G. R. A. N. T. E.

1 Transmis à toutes fins utiles.

M. TURSAN.

10 Avril 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

44 / SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint en triple exemplaire un mémoire pour participation de l'Etat au budget de fonctionnement de la Maison des jeunes et de la Culture de Ste-Livrade (2 ème trimestre 1968.)

Cette dépense est à imputer sur les crédits " Fonctionnement " (Maison des Jeunes et de la Culture) attribués par le Ministère des Affaires Sociales à la Cité d'Accueil de Ste-/Livrade-s-Lot.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — (LOT)
Le Directeur

M. TURSAN.

16 Avril 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

43 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT -

- S.O.C.E.A. - mois de Février 1968 ..... 1.032,70 Fr

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE (LOT)
Le Directeur

M. TURSAN.

11 avril 1968

N° 42/SLD

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE
Direction Départementale
de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

OBJET : Logement de fonction du Médecin-Chef des Dispensaires de Soins des Centres d'Accueil de BIAS & STE-LIVRADE.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en triple exemplaire, pour mandatement et après certification du service fait, la facture (2ème trimestre 1968) concernant le logement de fonction du Médecin-Chef des Dispensaires de Soins des Centres d'Accueil de BIAS & STE-LIVRADE S/LOT.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE S/LOT
Le Directeur

M. TURSAN

11 avril 1968

N° 41/SLD

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

- Société "COLOS" - BORDEAUX - ..... Frs 571,59
- Société "COLOS" - BORDEAUX - ..... Frs 40,32

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

10 Avril 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

40 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, un état du personnel de la Cité d'Accueil pouvant prétendre aux indemnités pour travaux et heures supplémentaires au cours du 1er trimestre 1968 :

FONCTIONNEMENT

- un état du personnel du Service Social (permanences sociales)

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

10 Avril 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

39 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT -

Maison CASTAN - Agen 322,20

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

Ne 38/SLD

Dossier Jm
Cursan

Etablissement
Colas

1967

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
..	..	..	..	..	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
..	..	..	..	..	..	..

AVRIL

1

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..	..

91-274

SAMEDI

Ste Valérie

SOL. l. 5 h. 31, c. 18 h. 19

LUNE, nl. le 9, p. q. le 17

8 Avril 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

37 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pur mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT -

E.D.F. (mois de MARS 1968) ..... 6.306,44 Fr

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

Mr les Sacré
tant general
de
Lot et Garon
Agen
3/4/68

Mr Dassier Dr Lurin

Mr 26/5/68

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
..	..	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	..	..
..	..	..	..	..	..	..

MARS
31

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
..	..	..	..	..	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
..	..	..	..	..	..	..

90-275 **VENDREDI** St Léon

SOL. l. 5 h. 34, c. 18 h. 18 LUNE, d. q. le 1, nl. le 9

2 Avril 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

35 / SLD

à

Ministère des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants (P.S.M.3)
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, un double exemplaire, la gestion des crédits mis à la disposition de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot pour l'exercice 1967.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

1er avril 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

34 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

TRAVAUX D'ENTRETIEN

- Ets BONNAL & CANAC - Ste-Livrade-s-Lot 485,00
- G. ODIER - Le Temple-s-Lot 407;00

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

27 Mars 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

33 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Taxes et redevances téléphoniques	- poste n° 20	1.131,30
	- poste n° 110	562,80
	- poste n° 151	188,10

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

Ministerio de Aff. Sociales

22/4/68

Mr. Jorge Mr. Lamoran

Mr. 32/5/68

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
..	..	..	..	..	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
..	..	..	..	..	..	..

AVRIL

2

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..	..

92-273 **DIMANCHE** Quasimodo

SOL. l. 5 h. 29, c. 18 h. 21 LUNE, nl. le 9, p. q. le 17

21 Mars 1968

Monsieur REAL Jean
Route de St Chignes
46 - GRAMAT

31 /SLD

- Original de la lettre n° 13786 en date du 8 mars 1968 de la Sous Direction du Personnel (P.4) concernant la résiliation de votre contrat.

Transmis pour attribution

En vous demandant de me renvoyer la copie de cette lettre que je vous avais adressée le 18 mars 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT Le Directeur

M. TURSAN.

21 Mars 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

30 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement la facture suivante :

FONCTIONNEMENT

- Redevances Postales 26,60

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

ministères des Aff. Sociales etc

20-4-68

Voir dossier Mr Jansan

N° 29/SLD

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
..	..	..	..	..	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
..	..	..	..	..	..	..

AVRIL 5

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..	..

95-270 **MERCREDI** Ste Irène

SOL. l. 5 h. 23, c. 18 h. 25 LUNE, nl. le 9, p. q. le 17

m 171,00

V

4

20 Mars 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

28 / SLD

OBJET: D.A.S.67 n° interne 4.7.00.328

REF: Groupe Comptes/JB/NM
Votre lettre du 18.3.68.

UNION de RECOUVREMENT DES COTISATIONS
DE SECURITE SOCIALE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DE LOT ET GARONNE
16 rue des Colonels Lacuée
47 - A G E N

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la déclaration nominative des salaires versés au cours de l'année 1967 aux employés du Centre d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

18 Mars 1968

Monsieur REAL J$_e$an
Route de St Chignes
46 - GRAMAT

27 / SLD

- Lettre n° 13786 en date du 8 mars 1968 de la Sous-Direction du Personnel (P.4) concernant la résiliation de votre contrat .

Transmis pour attribution.

1

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

M. TURSAN.

15 Mars 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

26/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

PARALAB	1.498,00
G. GAUTHERON & CIE	1.128,00

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

12 Mars 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

25/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

- E.D.F. (mois de février 1968) 6.817,51
- Garage "RAMBAUD ET GUTIERREZ " Ste-Livrade 132,57

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - (47)
Le Directeur

M. TURSAN.

8 Mars 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

24 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

- Garage "BEZY" Ste-Livrade-s-Lot (essence février 1968)	363,00
- Librairie "GRIFFOUL" Villeneuve	26,52
- Librairie "GRIFFOUL" Villeneuve	50,43

CITÉ D'ACCUEIL — Ste LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

28 Février 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

23 / SLD

à

Monsieur SIMON Félix
n° 5 rue du Colonel ROZANOFF
31 - TOULOUSE

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 27 courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je ne puis vous fournir les renseignements que vous sollicitez, car ceux-ci ne sont pas de mon ressort.

Je pense que le Ministère des Affaires Etrangères à PARIS pourrait vous renseigner utilement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste LIVRADOIS-FOREZ - Le Directeur

M. TURSAN.

26 Février 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

22 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint en triple exemplaire un mémoire pour participation de l'Etat au budget de fonctionnement de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade-s-Lot.

Cette dépense est à imputer sur les crédits " Fonctionnement (Maison des Jeunes et de la Culture) attribuée par le Ministère des Affaires Sociales à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot .-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste — LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

21 Février 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

21 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

- EAU (mois de janvier 1968)	1.670,41
- Garage "RAMBAUD et GUTIERREZ " Ste-Livrade -s-Lot..	104,33
- Henri SALBAING - Assureur - Villeneuve-s-Lot	487,00
- Redevances Postales	32,90

TRAVAUX D'ENTRETIEN

- Ets BONNAL & CANAC Ste-Livrade	148,00

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN

20 Février 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

20/ SLD

à

Ministère des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants (Bureau P/3)
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une copie de la lettre recommandée que j'adresse à Messieurs CONTRAN Jean-Baptiste et CAVAILLE Henri, épiciers à la Cité d'Accueil, conformément aux instructions que vous m'avez données.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/-LOT — Le Directeur

M. TURSAN

20 Février 1960

Le Directeur de la Cité d'Accueil

19 / SLD

à

OBJET :

Branchement de votre épicerie
sur le réseau électrique de
la Cité d'Accueil.

Monsieur CAVAILLE Henri
Epicier
Cité d'Accueil des Français d'Indochine
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des instructions que vient de me donner Monsieur le Ministre des Affaires Sociales, la distribution de l'énergie électrique pour usage professionnel cessera de vous être accordée le 20 Mars 1960.

En conséquence, je vous prie de vous mettre directement en rapport avec l'Electricité de France, seul organisme habilité à vous installer un compteur.

Recevez Monsieur, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

20 Février 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

18/ SLD

à

OBJET:

Branchement de votre épicerie sur le réseau électrique de la Cité d'Accueil.

Monsieur CONTRAN Jean-Baptiste
Epicier
Cité d'Accueil des Français d'Indochine
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des instructions que vient de me donner Monsieur le Ministre des Affaires Sociales, la distribution de l'énergie électrique pour usage professionnel cessera de vous être accordée le 20 Mars 1968.

En conséquence, je vous prie de vous mettre directement en rapport avec l'Electricité de France, seul organisme habilité à vous installer un compteur.

Recevez Monsieur, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

Se 19 - 2 - 68

N° 17/CD

Préfecture L. et Sne

Envoi des Factures

14 Février 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

16 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction Départementale de l'Action
Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, un certificat médical de prolongation d'arrêt de travail de 30 jours concernant Monsieur REAL Jean, Directeur Adjoint de la Cité d'Accueil de STE-LIVRADE SUR LOT.

Monsieur REAL Jean est actuellement domicilié Route de St Chignes à CRAMAT (Lot).

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE

M. TURSAN.

14 Février 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

15 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre du Docteur DAOULAS, Président de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade-s-Lot, et un mémoire concernant les émoluments de Monsieur GARRIGUES, Directeur de la M.J.C. de Ste-Livrade-s-Lot.

Cette dépense est à imputer sur les crédits "FONCTIONNEMENT" Maison des Jeunes et de la Culture attribués par le Ministère des Affaires Sociales à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.-



M. TURSAN.

13 Février 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

14 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

E.D.F. - mois de janvier 1968	8.473,86
Taxes et redevances téléphoniques - Poste n° 20.....	950,25
Poste n° 110	354,00
Poste n° 151	186,75
Redevances postales	40,80
Garage Bézy Ste-Livrade - essence janvier 1968	578,60
S.O.F.R.A.M.I.....	36,15
G. ODIER - LE TEMPLE SUR LOT	53,00
Ets BONNAL ET CANAC - Ste-Livrade-s-Lot	350,00

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

2 Février 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

13 / SLD

à

Monsieur le Juge des Enfants
Tribunal de Grande Instance
47 - A G E N

Monsieur le Juge,

Conformément à l'Ordonnance du 27 janvier 1968 aux fins de placement des enfants SINNOURETTY Delphine, SINNOURETTY Emma, SINNOURETTY Colette et SINNOURETTY Sophie à la Maison Notre-Dame à PORT SAINTE-FOY (Dordogne), j'ai l'honneur de vous rendre compte que ces enfants ont été dirigés ce jour 2 Février 1968 à PORT SAINTE FOY (Dordogne).

Veuillez agréer, Monsieur le Juge, l'expression de mes sentiments respectueux.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

22 Janvier 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

12/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction Départementale de l'Action
Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, un certificat médical concernant Monsieur REAL Jean, Directeur Adjoint de la Cité d'Accueil de STE-LIVRADE-S-LOT.

Monsieur REAL Jean avait repris son travail le 2 Janvier 1968.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

22 Janvier 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

11/ SLD

OBJET:

- Logement de fonction du Médecin-Chef des Dispensaires de Soins de BIAS & STE LIVRADE S/LOT.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-j int, en double exemplaire, pour mandatement et après certification du service fait, la facture d'un montant de 710,85 Fr concernant la consommation d'électricité au cours du 2ème Semestre 1967 du logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de Soins des Centre d'Accueil de BIAS et STE LIVRADE SUR LOT.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

22 Janvier 1968

Monsieur PHAM VAN CHI
Cité St Etienne
Route de Bias n° 4
47 - VILLENEUVE SUR LOT

10 / SLD

- Décision concernant l'aide publique aux travailleurs privés d'emploi

1

Transmis par erreur à la Cité d'Accueil

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL ... LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

18 Janvier 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

9 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

- Sté COLOS - Bordeaux 3.120,20
- Ets GRIFFOUL - Villeneuve-s-Lot 2.426,86
- PRISUNIC - Villeneuve-s-Lot 1.710,95

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADES-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

11 Janvier 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

8/ SLD

à

OBJET:

Logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de Soins des Centres d'Accueil de BIAS & STE LIVRADE.

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, pour mandatement et après certification du service fait, la facture (1er trimestre 1968) concernant le logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de Soins des Centres d'Accueil de BIAS et STE LIVRADE S/LOT .-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

10 Janvier 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

7 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

- E.D.F. - mois de Décembre 1967	6.837,25
- S.O.C.E.A. - mois de Novembre 1967	1.640,88
- S.O.C.E.A. - mois de Décembre 1967	1.639,66
- Enlèvement des ordures ménagères ..... (3è et 4è trimestre 1967)	660,00

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE (LOT)
Le Directeur

M. TURSAN.

9 Janvier 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

6/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

- Garage BEZY - Ste-Livrade - essence - 552,35
- Garage BEZY - Ste-Livrade - réparations - 34,10
- Garage RAMBAUD & GUTIERREZ Ste-Livrade 415,98

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

8 Janvier 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

5/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

La MAISON DU MEDECIN - TOULOUSE 169,65

PHARMACIE " COHEN " - STE LIVRADE SUR LOT 168,14

Bons de commande joints.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

M. TURSAN.

8 Janvier 1968

Monsieur PECBERTY Michel
46 - DURAVEL

N° 4/ SLD

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 1.12.1967, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la fête du TET , aura lieu le 30 janvier 1968.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

8 Janvier 1968

Monsieur SCLAFER Lucien
Industriel forain
21 rue de la Halle
46 - SOUILLAC

n° 3/ SLD

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 6.12.1967, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la fête du TET, aura lieu cette année le 30 janvier 1968.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

M. TURSAN.

5 Janvier 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

2/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

- MANINGUE ET PERSONNAZ - AGEN	15.731,55
- MANINGUE ET PERSONNAZ - AGEN	3.385,80
PURFINA FRANCAISE	342,40
PURFINA FRANCAISE	5.478,40

certificats pour paiement joints.

ST-LIVRADE-SUR-LOT — CITE D'ACCUEIL — Le Directeur

M. TURSAN.

2 Janvier 1968

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

1/ SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, les états du personnel de la Cité d'Accueil pouvant prétendre aux indemnités pour travaux et heures supplémentaires au cours du 4ème trimestre 1967 :

FONCTIONNEMENT

- un état du personnel du Service Social (permanences sociales)

PERSONNEL

- un état du personnel de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-Livrade-sur-Lot — Le Directeur

M. TURSAN.

29 Décembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

127 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

Imprimerie PENILLOU et GUILBAUD - Villeneuve-s-Lot	161,00
Librairie PARREIL - Ste-Livrade-s-Lot	669,70
Société PRISUNIC - Villeneuve-s-Lot	1.375,85
Société SELECTION CALES et Fils - Villeneuve-s-Lot	993,77

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

22 Décembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

126 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT -

- Redevances postales 43,75

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

18 Décembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

125 /SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

- Ets BONNAL & CANAC - Ste-Livrade 1.459,00
- Ets BONNAL & CANAC - Ste-Livrade 230,12

EQUIPEMENT

- Ets BONNAL & CANAC - Ste-Livrade 1.024,00

2713 12

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

18 Décembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

124 / SLD

à

REFER: V/lettre n° 20686 du 15.12.67
(LINGUET 67)

Ministère des Affaires Etrangères
Service des Chancelleries
23 rue La Pérouse
75 - PARIS (16ème)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'enfant Jacques Paul NGUYEN THI VY - LINGUET a bien résidé à la Cité d'Accueil, chez son grand père paternel Monsieur Paul LINGUET, du 13 août 1959 au 8 juillet 1961, date du départ définitif de la Cité d'Accueil de la famille LINGUET.

Veuillez trouver ci-après l'adresse connue en 1961 de Monsieur Paul LINGUET.

Bâtiment : 73 Escalier 1 - 1er Etage
Avenue Marie Blanche - SARCELLES LOCHERES (S & O)

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués .-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

13 Décembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

123/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

PURFINA FRANCAISE -	Facture du 14.11.1967	d'un montant de	342,40
	Facture du 1.12.1967	d'un montant de	342,40
	Facture du 8.12.67	d'un montant de	342,40
			1.027,20

- certificat pour paiement .

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

M. TURSAN.

11 Décembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

122/ SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

Sté COLOS - Bordeaux.....	3.038,26
Sté COLOS - Bordeaux	1.175,98
E.D.F. - mois de novembre 1967	5.810,12
Garage "RAMBAUD & GUTIERREZ " Ste-Livrade	130,37

CITE D'ACCUEIL — SERVICE LOT-ET-GARONNE

M. TURSAN

8 Décembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

121/ SLD

à

Monsieur le Directeur de l'E.D.F.
37 Cours du 14 juillet
47 - A G E N

Monsieur le Directeur,

Le Centre d'Accueil de Ste-Livrade-sur-Lot dispose pour son alimentation en électricité d'un transformateur à partir duquel sont alimentées les maisons d'habitation.

Il me serait utile de connaître les possibilités d'installation de compteurs individuels qui pourraient être installés chez chaque hébergé qui, dès lors acquitterait sa propre consommation à l'E.D.F.

Pour ce faire, il conviendrait que vous déléguiez au Centre d'Accueil un technicien que je serais heureux de rencontrer afin d'étudier ce problème.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

M. TURSAN.

7 Décembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

120/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

Société de Transport Automobile - Villeneuve 140,00

Librairie PARREIL Ste-Livrade 559,70

EQUIPEMENT

- Electricité Générale " GRANGER " Ste-Livrade /..... 1.489,00

- Entreprise de menuiserie " GUILHEM " Ste-Livrade 2.127,97

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

4 Décembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

119/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Garage " BEZY " - essence	435,95
- Garage " BEZY " - réparations	65,05
- Fédération des Oeuvres laïques de L & G	1.200,00
- S.E.C.A.P.	440,00

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

M. TURSAN.

1er Décembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

118/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Taxes et Redevances Téléphoniques Poste n° 20 966,70
  Poste n° 110 ... 574,60
  Poste n° 151 ... 139,80

- S.O.C.E.A. (Eau et Assainissement) 142,28

- Fiche de dépense pour vignettes des voitures du service (année 1968) 240,00

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

30 Novembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

117/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction Départementale de l'Action
Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, un certificat médical de prolongation d'arrêt de travail concernant Monsieur REAL Jean, Directeur Adjoint de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.

Monsieur REAL Jean prend son congé de maladie à GRAMAT (Lot).

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

27 Novembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

116/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT -

- Garage LOMPECH - Villeneuve 194,00

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-LOT — Le Directeur

M. TURSAN

nº 115/ SLD

Madame Charles BEAUVILLE
chez Madame DARNAUD Yolande
Résidence des Mimosas
83 - C U E R S

Madame,

Comme suite à votre demande du 23 courant, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le certificat que vous sollicitez.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — ST-LAURENT-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

23 Novembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction Départementale de
l'Action Sanitaire & Sociale
47 - A G E N

114/ SLD

OBJET: Logement de fonction
du Médecin Chef des Dispensaires
de Soins de Bias et Ste Livrade
(consommation d'eau)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire et pour mandatement, après certification du service fait, une facture pour excédent de consommation pendant le 1er semestre 1967 d'un montant de 24,90 Fr.

CITE D'ACCUEIL ... LIVRADE ... Le Directeur

M. TURSAN.

21 Novembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

113/ SLD

à

Monsieur l'Inspecteur Central des
Contributions Directes
Boulevard Palissy
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 20 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que Mademoiselle BOUQUET Marie Eugénie, Française rapatriée d'Indochine est hébergée à la Cité d'Accueil depuis le 8 juillet 1962 et perçoit un secours dont ci-joint une attestation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

15 Novembre 1967

112/ SLD

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

PREEFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction Départementale de l'Action
Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, un certificat médical concernant Monsieur REAL Jean, Directeur-Adjoint de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.

Monsieur REAL Jean prend son congé de maladie à GRAMAT (Lot).

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRAD ☆ LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

14 Novembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

111/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

- E.D.F. - mois d'Octobre 1967 -	3.211,33
- Garage BEZY - Ste-Livrade - essence	586,30
- Garage BEZY - Ste-Livrade - réparations -	54,60

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE SUR LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

N° 110/SLD

Ste Livrade le 13/11/69

Mademoiselle Françoise Obenaus
74 Rue Albert Dhalenne
95 Ste Ouen

Lettre concernant Mme Obenaus

Lettre ~~cte~~ ~~Mr~~ expédiée
par les soins de Mr Tassan

M.J.C. SAINTE LIVRADE

Je soussigné ....

certifie autoriser mon fils (ma fille).....

à participer à la sortie du .....

Objet : .....

Fait à Sainte-Livrade, le

13 Novembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

109/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

EAU - mois de septembre 1967	2.189,45
EAU - mois d'octobre 1967	2.071,59

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

8 Novembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

108/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

Garage DELPEUCH - Villeneuve	193,40
Ets BONNAL ET CANAC - Ste-Livrade	197,00
Ets BONNAL & CANAC - Ste-Livrade	3.479,57

TRAVAUX D'ENTRETIEN -

Paul GRIES - Peinture - LE TEMPLE SUR LOT	2.880,00
Paul GRIES - Peinture - LE TEMPLE SUR LOT	327,50
Paul GRIES - Peinture - LE TEMPLE SUR LOT	2.700,00
André GUILHEM - Menuiserie - STE LIVRADE SUR LOT	4.272,00 - 14048,47
Ets BONNAL & CANAC - STE LIVRADE SUR LOT	6.156,00
Ets BONNAL & CANAC - STE LIVRADE SUR LOT	4.807,00
MENASPA - Entreprise du Bâtiment - STE LIVRADE SUR LOT	2.442,00
MENASPA - Entreprise du Batiment - STE LIVRADE SUR LOT	2.660,00
	30114,47 - 1606500
	30114,47

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE SUR LOT
Le Directeur

M. TURSAN

30 Octobre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

107/ SLD

à

Direction de la Population et des Migrants
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P/3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un compte rendu de la séance de travail qui a eu lieu le vendredi 20 octobre 1967 à la Préfecture de Lot et Garonne à Agen sous la présidence de Monsieur le PREFET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - (LOT-ET-GARONNE)
Le Directeur

M. TURSAN.

20 Octobre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

106/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

Garage BEZY - Ste-Livrade	460,25
Société COLOS - Bordeaux	56,76
Société SOFRAMI - Paris	135,00
Bureau d'Etudes FRAYSSE & QUEYREUR - Agen	105,00

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — ☆
Le Directeur

M. TURSAN

19 Octobre 1967

105/ SLD

Le Directeur de la Cité d'Accueil

REFER:V/lettre du 17.10.67.

à

Monsieur le Sous Préfet
de VILLENEUVE SUR LOT

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Madame NGO-THI-NHAN, née le 13.12.1899 à Hanoi (Nord Vietnam) était hébergée au Centre d'Accueil de BIAS (Lot et Garonne) du 10 Septembre 1956 au 27 Octobre 1960, date à laquelle elle a quitté définitivement le Centre de BIAS avec son gendre Monsieur RITALY Jules pour s'installer - 2 rue d'Armentières à EPINAY S/SEINE.

Je ne puis donner aucun renseignement concernant Madame NGO THI NHAN l'intéressée n'a jamais été hébergée au Centre d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

18 Octobre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

104/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT -

- Enlèvement des ordures ménagères (2ème trimestre 1967) .. 330,00 Fr

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/-LOT

M. TURSAN.

17 Octobre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

103/ SLD

à

Ministère des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux en faveur
des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, les fiches de renseignements concernant les familles :

LE VAN NHAN née LE THI NGHIEM

QUACH KIM LOAN

APOSTOLI née NGUYEN THI LICH

GAZE Alexandre

MONTECEMY Paulette

NGUYEN THI QUY

SALMON Régine épouse CLAVERIE

FANZY Simone

Ci-joint également en retour les requêtes des familles SALMON épouse CLAVERIE et GAZE avec une note les concernant.-

CITE D'ACCUEIL - St LIVRADE SUR LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

16 Octobre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

102/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en triple exemplaire après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- E.D.F. - mois de septembre 1967	2.414,88
- Sté de transports automobiles de Villeneuve	120,00
- Ets GRIFFOUL Villeneuve	250,00
- Garage "RAMBAUD & GUTIERREZ à Ste-Idvrade	37,60

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

12 Octobre 1967

101/ SLD

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Messieurs FRAYSSE et QUEYREUR
59 Boulevard Pelletan
47 - A G E N

Comme suite à notre conversation téléphonique de ce jour, veuillez trouver ci-joint les 4 devis pour acceptation des entreprises désignées ci-dessous :

Entreprises MENASPA et Fils - VIERS et ESCAFIGNOUX - GRANGER et GUILHEM

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

11 OCTOBRE 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

100/ SLD

à

Monsieur l'Administrateur ROSE
Direction de la Population et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
1 Place Fontenoy
75 - PARIS 7ème

Comme suite à notre entretien téléphonique de ce jour,

j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la liste des familles hébergées

à la Cité d'Accueil percevant l'aide à l'enfance.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

9 Octobre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

99/ SLD

à

Ministère des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P.3
1 Place Fontenoy -
75 - PARIS 7ème

OBJET : Préparation du plan de dépenses 1968.

REFERENCE : Votre lettre PSM 3/N° 1258 du 22.9.1967

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, le plan de dépenses de la Cité d'Accueil de STE LIVRADE-SUR-LOT pour l'exercice 1968.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

3 Octobre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

98/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en triple exemplaire après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT

CENTRE AÉRÉ de STE LIVRADE S/LOT ..... 445,00 Fr

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

3 Octobre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

97/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, les états du personnel de la Cité d'Accueil pouvant prétendre aux indemnités pour travaux et heures supplémentaires au cours du 3ème trimestre 1967 :

FONCTIONNEMENT

- un état du personnel du Service Social (permanences sociales)

PERSONNEL

- un état du personnel de la Cité d'Accueil.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

2 Octobre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

96/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- TAXES et REDEVANCES TELEPHONIQUES
  - Poste nº 20 847,05
  - Poste nº 110 348,30
  - Poste nº 151 179,10
- Société "PRISUNIC" - Villeneuve sur Lot 200,00

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. TURSAN.

29 Septembre 1967

95/SLD

OBJET:

Logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de Soins des Centres d'Accueil de BIAS & STE LIVRADE.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, pour mandatement et après certification du service fait, la facture (4ème trimestre 1967) concernant le logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de soins des Centres d'Accueil de BIAS et STE LIVRADE S/LOT.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — (Lot)
Le Directeur

M. TURSAN.

27 septembre 1967

N° 94 F/SLD

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction Départementale
de l'Action Sanitaire & sociale

47 - A G E N

OBJET : Logement de fonction du Médecin-Chef des Dispensaires de Soins de Biss et Ste-Livrade (Consommation d'eau).

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en triple exemplaire et pour mandatement, après certification du service fait, une facture pour forfait d'abonnement EAU pendant le 2ème semestre 1967 d'un montant de 181,99 Frs.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

M. TURSAN

20 septembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
Direction de la Population et des Migrations
Sous-Direction des Programmes sociaux
en faveur des Migrants - P.S.M. 3.

1, place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

N° 94/SLD

OBJET : Délégation de crédits de fonctionnement - 4ème trimestre 1967.

REFER. : Votre lettre PSM. 3/ n° 1227 du 13 septembre 1967.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en double exemplaire, la situation des crédits - dépenses liquidées - dépenses engagées - à la date du 1er octobre 1967 concernant le centre d'Accueil de Sainte-Livrade-sur-Lot.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

L. TURSAN

No. 93/SLD

L. 25/9/67

Ministère des Aff. Sociales
Jon de la Population etc

Lettre concernant la Canada

COLLÈGE SAINTE-LIVRADE

Je soussigné ....

certifie autoriser mon fils / ma fille ....

à participer à la sortie du ... .

Objet : .....

Fait à Sainte-Livrade, le

14 septembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

92/SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2éme Direction - 2éme Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en triple exemplaire après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

-FONCTIONNEMENT-

- EAU (Mois d'AOUT 1967) 4.664,95

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

14 septembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

91/ SLD

à

ETABLISSEMENT PSYCHOTHERAPIQUE
"La Candélie"
PONT-DU-CASSE - B.P. 152

47 - A G E N

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en retour, dûment complété le questionnaire concernant Madame THIBAUT entrée à l'Hôpital Psychiatrique de la Candélie le 8 SEPTEMBRE 1967.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de mes sentiments distingués.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — (Lot)
Le Directeur

M. TURSAN

14 septembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2éme Bureau
47 - A G E N

70/SL/D

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en triple exemplaire après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT

- E. D. F. - (Mois d'Août 1967) - 2055,54

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE (LOT) - Le Directeur

M. TURSAN

8 septembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

PREFECTURE de LOT-ET-GARONNE
Direction Départementale de l'Action
Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

N°. 89 SLD

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, un certificat médical concernant Monsieur REAL Jean, Directeur-Adjoint de la Cité d'Accueil de STE-LIVRADE-SUR-LOT.

Monsieur REAL qui est en congé annuel de un mois à GRAMAT (Lot) devait reprendre son service le 16 Septembre 1967.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

6 septembre 1967

N° 88/S.L.D.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur LE CHEF DE CENTRE
D'Abonnement et d'Entretien Téléphonique
des Postes et Télécommunications
47 - VILLENEUVE S/LOT

OBJET : Demande d'annuaires téléphoniques.

Monsieur le Chef de Centre,

Pour les besoins de notre service, j'ai l'honneur de vous demander s'il vous serait possible de nous faire parvenir les annuaires téléphoniques des départements suivants :

- 24 - Dordogne
- 31 - Haute-Garonne
- 32 - Gers
- 33 - Gironde
- 40 - Landes
- 64 - Basses-Pyrénées
- 65 - Hautes-Pyrénées

Avec tous mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Chef de Centre, l'expression de mes sentiments distingués.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT

Le Directeur

M. TURSAN

4 septembre 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

N° 87/S-L-D.

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en triple exemplaire après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Société "COLOS" - Bordeaux - 2007,24
- Société "COLOS" - Bordeaux - 179,88
- LA MAISON du MEDECIN - Toulouse - 394,20
- Société Transports Automobiles Villeneuve S/Lot . 340,00
- Société Transports Ahtomobiles Villeneuve S/Lot . 120,00
- Garage "André BEZY" Ste-Livrade-s-Lot 561,60

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/LOT
Le Directeur

M. TURSAN

1s 9. 67

Pr. 86/SLD

Ministère de Aff. Sociales - Direction de la Population etc

Lettre contenant renseignements s/ ménages James hébergés dans la Autre

COLLÈGE SAINTE-LIVRADE

Je soussigné ....

certifie autoriser mon fils (ma fille) .....

à participer à la sortie du ... .

Objet : .....

Fait à Sainte-Livrade, le

N° 85/S.L.D.

31/8/67

Ministère des Aff. Sociales. Direction de la Population etc.

—

Lettre contenant la transmission. demande de construction de la Grotte

SAINTE-LIVRADE

Je soussigné .....

certifie autoriser mon fils (ma fille) .....

à participer à la sortie du ... .

Objet : .....

Fait à Sainte-Livrade, le

24 AOUT 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

84/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- E.D.F. - mois de juillet 1967 ..... 1.892,14
- Graineterie " Louis PIERSON " Villeneuve sur Lot 150,00

CITE D'ACCUEIL — Ste LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

J.M. TURSAN.

21 AOUT 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

83/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau

47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

Taxes et redevances téléphoniques	Poste n° 20	776,40
	Poste n° 110	447,10
	Poste n° 151	237,30
Ets Bonnal et Canac - Ste-Livrade		211,00
Ets PRISUNIC Villeneuve		200,00
Ets PRISUNIC Villeneuve		100,00
Ets PRISUNIC Villeneuve		250,00
Ets GRIFTOUL - Villeneuve		34,20
Garage RAIMBAUD Ste-Livrade		88,26
EAU - mois de JUIN 1967		2.686,25
EAU - mois de JUILLET 1967		2.991,24
Forfait abonnement eau - 1er trimestre 1967		85,82
Garage BEZY Ste-Livrade - essence juillet 1967		466,35
Garage BEZY Ste-Livrade - réparations -		159,69

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

M. TURSAN.

4 Août 1967

n°82/82-D

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Ministère des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants (Bureau P.3)
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

REFER:
V/lettre P.S.N°966 du 28.7.67.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, après émargement, la liste des hébergés auxquelles a été remise la lettre leur rappelant les règles essentielles de l'hébergement dans les pavillons de la Cité.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

4 AOUT 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

81/SLD

OBJET:

Logement de fonction du Médecin-Chef des Dispensaires de Soins de BIAS & STE LIVRADE SUR LOT.

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en double exemplaire, pour mandatement et après certification du service fait, la facture d'un montant de 898,93 Fr concernant la consommation d'électricité au cours du 1er Semestre 1967 du logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de Soins des Centres d'Accueil de BIAS et STE LIVRADE SUR LOT.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. TURSAN.

3 AOUT 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

80/SLD

à

Monsieur le Conservateur en Chef
Bibliothèque Universitaire
56 rue du Tarn
TOULOUSE

Monsieur le Directeur,

En vous accusant réception de la somme de 31,80 Fr, j'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur VAPPOU est un garçon sérieux, de bonne moralité, d'une tenue irréprochable à la Cité d'Accueil.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

19 Juillet 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

79/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'Honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement la facture suivante :

FONCTIONNEMENT -

MANINGUE ET PERSONNAZ - AGEN 3.011,20
(certificat pour paiement joint)

CITE D'ACCUEIL - ST-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURRAN.

12 Juillet 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

77/ SLD

à

REFER: V/Lettre n° 4222
du 10.7.1967.

P.J. : 1 en retour.

Monsieur le Secrétaire Général
Chef du Service Départemental des
Anciens Combattants et Victimes de Guerre
12 rue Gambetta
86 - POITIERS

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la demande d'hébergement à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine formulée par Madame DIRASSEN Josette doit être adressée à la Direction de la Population et des Migrations - Sous-Direction des Programmes Sociaux en faveur des Migrants - 1 Place Fontenoy - PARIS (7ème).

Toutefois, je vous informe qu'il n'y a plus de logements disponibles à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.

Veuillez agréer, Monsieur,le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE s/LOT
Le Directeur

M. TURSAN

12 Juillet 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

76/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- E.D.F. (mois de JUIN 1967) 2.494,87
- Garage "RAMBAUD et GUTIERRES" Ste-Livrade 20,45

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT

M. TURSAN.

10 Juillet 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

75/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Garage "BEZY " STE LIVRADE 500,60
- Garage "BEZY " STE LIVRADE 22,50
- Ets BONNAL et CANAC STE LIVRADE 515,37

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

6 Juillet 1967

n° 74/SLD

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 4 courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Madame NGUYEN THI THO est inconnue à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

E. TURSAN.

5 Juillet 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

TB/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Ets BONNAL ET CANAC - Ste-Livrade 1.370,00
- Paul GRIES - LE TEMPLE SUR LOT 1.310,00

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 5 JUILLET 1967

n° 72/SLD

Monsieur CONTRAN Paul
Bâtiment 71 N° 6
Allée J.B. Corot
SARCELLES LOCHERES
95 - (Val d'Oise)

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 4 courant, j'ai le regret de vous faire savoir que je ne puis vous prêter un logement car ils sont tous occupés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

4 Juillet 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

71/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes :

TRAVAUX D'ENTRETIEN

- GUILHEM André - Menuiserie Ste-Livrade..... 11.229,66
- Ets BONNAL ET CANAC Quincaillerie Ste-Livrade 179,00
- Ets BONNAL ET CANAC Quincaillerie Ste-Livrade 4.413,00

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

Le. Juillet 6[illegible]

(N° 70/SLD)

Don de la Population et des Migrations - s/Don des Programmes Sociaux etc. 75 Paris (7e)

Attendre la Copie, qui n'a pas été encore envoyée

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
..	..	..	..	..	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	..	..	..	..	..	..

JANVIER

1

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
..	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..	..

1-364 **SAMEDI** Circoncision

SOL. l. 7 h. 46, c. 16 h. 3 LUNE, pl. le 7., d. q. le 13

3 Juillet 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

69/SLD

à

OBJET:

Logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de Soins des Centres d'Accueil de BIAS & Ste-Livrade.

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, pour mandatement et après certification du service fait, la facture (3ème trimestre 1967) concernant le logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de soins des Centres d'Accueil de BIAS et STE LIVRADE/LOT.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

28 Juin 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

68/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, les états du personnel de la Cité d'Accueil pouvant prétendre aux indemnités pour travaux et heures supplémentaires au cours du 2ème trimestre 1967 :

- un état du personnel enseignant (études surveillées)
- un état du personnel du Service Social (permanences sociales)
- un état du personnel de la Cité d'Accueil.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

26 Juin 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

66/ SLD
26.6.67

à

OBJET: Recensement de la distribution de 1967.

Monsieur le Directeur Régional
de l'I.N.S.E.E.
41 rue des Sablières
33 - BORDEAUX

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Cité d'Accueil des Français d'Indochine implantée à Sainte-Livrade-s-Lot (Lot et Garonne) est un organisme administratif dépendant du Ministère des Affaires Sociales (Direction de la Population et des Migrations - Sous-Direction des Programmes Sociaux en faveur des Migrants - 1 Place Fontenoy - PARIS (7ème).

Les familles hébergées à la Cité d'Accueil subviennent elles-mêmes à leurs besoins.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

23 Juin 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

65/SLD

à

Monsieur le Percepteur

de STE LIVRADE SUR LOT

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Madame EVIN Michèle ne réside plus à la Cité d'Accueil depuis 1960.

Elle serait domiciliée n° 13 avenue du Général de Gaulle à LE PECH (Seine et Oise).

Veuillez agréer, Monsieur le Percepteur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Ste-LIVRADE-SUR-LOT — CITE D'ACCUEIL — Le Directeur

M. TURSAN.

22 Juin 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

64/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Compagnie Générale de Radiologie 124,22
- Compagnie Générale de Radiologie 997,70

CITE D'ACCUEIL — ST-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

19 Juin 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

63 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau

47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement la facture suivante :

FONCTIONNEMENT

- EAU - mois de mai 1967..... 1.528,49 Fr

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

16 Juin 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

62/SLD à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Garage DELPEUCH - Villeneuve sur Lot 358,85
- Garage DELPEUCH - Villeneuve sur Lot 158,00
- Garage DELPEUCH - Villeneuve sur Lot 180,00
- Garage RENAULT - A. RAMBAULT et GUTIERREZ à STE LIVRADE 20,00

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/-LOT

Le Directeur

M. TURSAN

14 juin 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

61/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau

47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement la facture suivante :

FONCTIONNEMENT

H. GAYRAUD & M. GUST à Villeneuve sur Lot .... 616.71 Fr

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

12 Juin 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

60/ SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement la facture suivante :

FONCTIONNEMENT

- Electricité - moid de MAI 1967 ..... 2.592,96

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADOIS LOT
Le Directeur

M. TURSAN

9 Juin 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

59/ SLD

à

OBJET:
Congé annuel du personnel cadre.

Direction de la Population et des Migrations
en faveur des Migrants - (Bureau P 3)
1 place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

S/c de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale - AGEN -

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, sous réserve de votre agrément, le personnel des cadres de la Cité d'Accueil prendra son congé annuel de 1967 aux dates ci-après :

TURSAN Marcel
Directeur - du 16 juillet au 15 août 1967 inclus (30 jours)

REAL Jean
Directeur adjoint - du 16 Août au 15 Septembre 1967 inclus (30 jours)

CITE D'ACCUEIL — ST-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

9 Juin 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

58/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT

- GARAGE BEZY - essence mai 1967 472,40

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

8 Juin 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

57 / SLD

à

Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants (Bureau P 3)
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

OBJET: Situation du parc autos.

REFER: Votre lettre n° PSM 3/N° 880 du 5.6.67.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, la situation du parc autos de la Cité d'Accueil.

Je vous rends compte que la voiture 2 C.V. Citroën, type AZ n° d'immatriculation: 25.816 D qui était affectée depuis le 1er décembre 1958 à la Cité d'Accueil et qui était en très mauvais état, a été remise le 20 décembre 1966 pour aliénation au Service des Domaines (Direction Générale des Impôts - Enregistrement et Domaines) du Département de Lot et Garonne à Agen.

Veuillez trouver ci-joint un dossier relatif à la remise au Service des Domaines de la 2 CV Citroën n° 25.816 D.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

6 Juin 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

56/ SLD

à

OBJET: Demande de bons de transport.

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction Départementale de l'Action
Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

0.30

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Madame BILLAUT Suzanne et sa fille Monique, Françaises rapatriées d'Indochine, hébergées à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot depuis le 15.5.1956 vont quitter définitivement la Cité d'Accueil pour s'installer à :
Domaine St Michel - Route Ste Geneviève - ST MICHEL SUR ORGE - ESSONNE.

Mlle BILLAUT Monique ayant trouvé un emploi à PARIS à compter du 1er juillet prochain quittera la Cité d'Accueil le 30 juin 1967.

Madame BILLAUT Suzanne, sa mère, la rejoindra le 17 août 1967.

En conséquence, je vous demande la délivrance de deux bons de transport pour les intéressées. De la gare de PENNE d'Agenais à la gare de ST MICHEL SUR ORGE - ESSONNE, en mentionnant sur celui de Mme BILLAUT Suzanne le nombre de kilos de bagages accordé.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

6 Juin 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

55 / SID

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

070

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Ets BONNAL et CANAC - Ste-Livrade 547,89
- MANINGUE ET PERSONNAZ - Agen 4.120,13
  (certificat pour paiement joint)

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur
TURSAN.

2 Juin 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

54/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

Taxes et redevances téléphoniques	Poste N° 20	736,30
	Poste n° 110	426,66
	Poste n° 151	167,10

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

2 Juin 1967

53/SLD

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Etablissement Psychothérapique
Départemental de la Candélie
Pont du Casse - B.P. 152
47 - A G E N

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en retour, dûment complété le questionnaire concernant Monsieur FANTON D'ANDON Pierre entré à l'Hôpital Psychiatrique de La Candélie le 30 Mai 1967.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

30 Mai 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

52/SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau

47 - A G E N -

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT :

" LA MAISON DU MEDECIN " - TOULOUSE 1.423,90

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

30 Mai 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

51/SLD

Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants (Bureau P/3)
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître si je dois supprimer le secours tenant lieu d'allocations de chômage aux chefs de famille, aptes au travail, pendant les travaux saisonniers du 1er juillet 1967 au 30 septembre 1967.

Veuillez trouver ci-joint copie de la note de service n° 608/SRFI du 8 juin 1967.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

M. TURSAN.

25 Mai 1967

N° 50/SLD

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT

MANINGUE ET PERSONNAZ AGEN 1.797,38
(certificat pour paiement joint)

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT ☆ Le Directeur M. TURSAN.

23 Mai 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

49/SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau

47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT

- EAU - mois d'Avril 1967 ..... 1.997,48

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

22 Mai 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

48/SLD

à

à l'attention de
Madame ALLOU.

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

Comme suite à notre entretien téléphonique de ce jour, veuillez trouver ci-joint, la déclaration d'un travailleur me concernant qui m'a été adressée par la Section Locale de Sécurité Sociale - Commissariat de Police - 10 rue Palissy - AGEN.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE ☆ LOT-ET-GARONNE
Le Directeur

M. TURSAN

11 Mai 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

47/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau

47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la/ facture/ suivante/ :

FONCTIONNEMENT

- ROMEO V. - Au Sportif Ste-Livrade 2.037,80
Livradais

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

10 Mai 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

46/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau

47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- ELECTRICITE - mois d'avril 1967	3.301,52
- GARAGE REZY - essence avril 1967	442,55
- BORGEAUD & Cie - Montrouge	395,60

CITE D'ACCUEIL - Ste LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

27 Avril 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Directeur Départemental des Impôts
(Enregistrement et Domaines)
Cité Administrative Lacuée
47 - A G E N

43/SLD

OBJET: Vente de la C.C.V.Citroën immatriculée 25.816-D

REFER: Votre lettre 67-OG n° 42 du 15.3.67.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur CHIARADIA Elie Garagiste à LA SAUVETAT de SAVERES (Lot et Garonne) a pris possession le 27 Avril 1967 de la voiture particulière Berline CITROEN 2 C.V. type AZ, immatriculée 25.816-D n° de série 1.043.354 (1959) qui était en gardiennage au Garage de la Cité d'Accueil.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVE
Le Directeur

M. TURSAN.

26 Avril 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

42/SLD

à

Préfecture de Lot et Garonne
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'autorisation pour l'année 1967 des postes téléphoniques administratifs n° 110 - 151 et 20 de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.-

M. TURSAN.

26 Avril 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

41/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau

47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

- EAU - mois de mars 1967 .....1.465,31
- G. ODIER - Pépiniériste (Le Temple-s-Lot) 53,00
- Librairie "ALBAGNAC" - Villeneuve 66,78

CITE D'ACCUEIL - Ste LIVRAISON-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

18 Avril 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

40/SLD

à

Monsieur le Sous Préfet
de VILLENEUVE SUR LOT

OBJET : Problème des jeunes.

REFERENCE : Votre lettre du 12.4.67.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la liste des jeunes gens de la Cité d'Accueil ne figurant pas sur la première liste que je vous avais remise lors de l'audience que vous m'aviez accordée.

Veuillez trouver ci-joint, en retour, la liste établie par la Compagnie de Gendarmerie de Villeneuve-s-Lot.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

M. TURSAN

16 Avril 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

39/SLD

à

Monsieur l'Administrateur R O S E
Service des Français Rapatriés Musulmans
21 rue La Boétie
75 - PARIS (8ème)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, la gestion des crédits mis à la disposition de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot pour l'exercice 1966.-

Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ CITE D'ACCUEIL

Le Directeur

M. TURSAN.

N°38/SLD. 14-4-67

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
Préfecture de Lot et Garonne

47 Agen -

Lettre close et expédiée par le Dr
Docteur de la Cité d'Accueil

8H | 9H | 10H | 11H | 12H | | | 14H | 15H | 16H | 17H | 18H | 19H

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
..	..	..	..	..	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	..	..	..	..	..	..

JANVIER 28

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
..	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..	..

28-337 **VENDREDI** St Charlemag.

SOL. l. 7 h. 28, c. 16 h. 39 LUNE, p. q. le 29., pl. le 5

58,33

91,66

149,99

11-55

13 Avril 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

n° 36/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

- E.D.F. - mois de MARS 1967 ..... 4.115,41
- MANINGUE ET PERSONNAZ - AGEN 5.245,55
  (certificat pour paiement joint)
- Ets GRIFFOUL - Villeneuve 824,80

- EQUIPEMENT

- Entreprise du bâtiment "MENASPA" - Ste-Livrade ... 6.780,00

16.965,76

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

11 Avril 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

35/SLD

à

Monsieur l'Administrateur ROSÉ
Service des Français rapatriés Musulmans
21 rue La Boétie
75 - PARIS (8ème)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, notre situation budgétaire au cours du 1er trimestre 1967 et concernant :

- PERSONNEL
- FONCTIONNEMENT
- TRAVAUX D'ENTRETIEN
- SECOURS.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

7 Avril 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

34/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

- Garage "RENAULT" Ste-Livrade 23,90

- Taxes et redevances téléphoniques - Poste n° 20..... 674,70

- Poste n° 110..... 433,80

- Poste n° 151 138,90

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

N° 32/SLD

Sainte-Livrade, le 6 Avril 1967

BORDEREAU D'ENVOI

Monsieur l'Administrateur ROSE
Service des Français rapatriés Musulmans
21 rue La Boétie
75 - PARIS (8ème)

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
		REFER:V/B.E.du 4 Avril 1967.
- Fiches de renseignements des employés à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine de Ste-Livrade-s-Lot	16	En retour dûment complétées

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT Le Directeur

A. TURSAN.

6 Avril 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

N° 32/SLD

à

Monsieur le SOUS PREFET
47 - VILLENEUVE SUR LOT

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour information, une circulaire de la Caisse d'Allocations Familiales à AGEN (Service Social) relative à l'ouverture prochaine d'un Centre ménager à l'intention des jeunes filles et jeunes femmes hébergées à la Cité d'Accueil.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

5 Avril 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

31/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

- Garage "BEZY" Ste-Livrade-s-Lot (essence Mars 1967)... 447,30
- Pharmacie "COHEN" Ste-Livrade 273,62

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

4 Avril 1967

30

~~29~~/SLD

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur l'Administrateur ROSÉ
Service d'Accueil et de Reclassement
des Français Musulmans
21 rue La Boétie
75 - PARIS (8ème)

Comme suite à notre entretien téléphonique du 4 courant, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la lettre recommandée avec accusé de réception que m'a adressée Madame MERLET Adrien, concernant la suppression de son secours du 1er janvier 1966 au 1er octobre 1966.

Ci-joint également photocopie de mes lettres n° 26, 43 et 123/SLD des 11.2, 15.3 et 28.9.66 relatives à la suppression des secours aux personnes aptes au travail.

Je vous informe que certains chefs de famille qui perçoivent ce secours, confondent l'allocation de chômage attribuée dans divers départements français avec le secours que notre Ministère leur octroie. L'allocation de chômage peut être un droit, mais notre secours n'est qu'une aide pécuniaire allouée à des familles nécessiteuses.

Je me permets de vous rappeler d'adresser votre réponse à Madame MERLET sous mon couvert.

Bien à vous

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

3 Avril 1967

Madame MERLET Adrien
Batiment E - Logement N° 6
Cité d'Accueil
47 - SAINTE-LIVRADE SUR LOT

n° 30/SLD

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 25.3.1967 et vous informe que je l'ai transmise pour la suite à donner au Ministère des Affaires Sociales à PARIS.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL - Ste LIVRADE S/LOT - Le Directeur

M. TURSAN.

31 Mars 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

28/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

Enlèvement des ordures ménagères (1er trimestre 67)..... 330,00 Fr

EQUIPEMENT :

Electricité Générale "F.GRANGER" Ste-Livrade ..... 3.536,00 Fr

Electricité Générale "F.GRANGER" Ste-Livrade ..... 3.042,00 Fr

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

G. TURSAN.

28 Mars 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction de l'Action Sanitaire et Sociale

47 - A G E N

27/SLD

OBJET:

Logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de Soins des Centres d'Accueil de BIAS & STE LIVRADE.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, pour mandatement et après certification du service fait, la facture (2ème trimestre 1967) concernant le logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de soins des Centres d'Accueil de BIAS et STE LIVRADE SUR LOT.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

28 Mars 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

26/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, les états du personnel de la Cité d'Accueil pouvant prétendre aux indemnités pour travaux et heures supplémentaires au cours du 1er trimestre 1967 :

- un état du personnel enseignant (études surveillées)
- un état du personnel du Service Social (permanences sociales)
- un état du personnel contractuel de la Cité d'Accueil.

CITE D'ACCUEIL - ST-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

24 MARS 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

25/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Librairie "PARREIL" Ste-Livrade 178,60

EQUIPEMENT

- Entreprise de peinture "GRIES" LE TEMPLE SUR LOT 3.530,00
- Entreprise de menuiserie "GUILHEM" Ste-Livrade 8.250,89

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

23 Mars 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

24/SLD

à

P.J.: 2

Monsieur le Surveillant Général
du Lycée Technique Nationalisé
Place de Verdun
47 - A G E N

Monsieur le Surveillant Général,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le motif invoqué par BARAT Aimé est véritable. Il a bien accompagné sa mère à Villeneuve sur Lot.

L'élève LONET a bien été malade et un certificat médical lui a été remis par le Docteur DAOULAS, Médecin Chef du Dispensaire de Soins de la Cité d'Accueil.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. TURSAN.

21 Mars 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

23/SLD

Monsieur le Maire
de la Ville de
STE-LIVRADE-S-LOT

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre du 18 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vertu d'une convention passée entre les Ets IMBERT et HOUSTY de MIRAMONT de GUYENNE, il a été entendu que les ouvrières travaillant à MIRAMONT au profit de la Maison IMBERT ne seraient en aucun cas embauchées à l'atelier de chaussures de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.

C'est ainsi que certaines de nos ressortissantes qui travaillaient chez IMBERT antérieurement à l'implantation de l'atelier de chaussures à la Cité d'Accueil se sont vu refusé la demande d'embauche qu'elles avaient introduite auprès de la Maison Housty.

En regrettant de ne pas pouvoir seconder le bienveillant intérêt que vous portez à votre administrée Melle Jeanine BOEUF, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

20 Mars 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

22/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes:

FONCTIONNEMENT

- EAU - mois de février 1967	2.450,68
- Garage "RENAULT" Ste-Livrade	121,95
- Pharmacie "BOUSQUET" Villeneuve	71,60
- MEDIC - Publicité Médicale - PARIS -	30,00
- Ets BONNAL et CANAC - Ste-Livrade	287,35
	2.961,58

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

14 Mars 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

21/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT

- IMPRIMERIE " BADOR " - Villeneuve 391,25

CITE D'ACCUEIL — Ste LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

9 Mars 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

20/SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT

- E.D.F. - mois de février 1967 - ..... 6.310,27 Fr .

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

8 Mars 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

19/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT :

- S.O.C.E.A. - EAU - mois de janvier 1967 ..... 1.696,53 Fr

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

L. TURSAN.

7 Mars 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

18/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N -

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

- Garage BEZY - essence février 1967 - 342,80
- Garage BEZY - réparations 74,05
- Cie des Eaux et de l'Ozone - AGEN - 341,98

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN

22 Février 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

17/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT -

- Henry SALBAING - Assureur Villeneuve..... 487,00 Fr
- PRISUNIC - Villeneuve 139,35
- Ets GRIFFOUL - Villeneuve 123,80

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

16 Février 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

16/SLD

à

Madame DERIOT
16, rue de l'Océan
64 - BIARRITZ

Madame,

En réponse à votre lettre du 13 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il vous faut adresser votre demande de secours et en spécifiant bien votre qualité de Française rapatriée d'Indochine à la Direction de la Population et des Migrants - Sous-Direction des Programmes Sociaux en faveur des Migrants - 1 Place Fontenoy - PARIS (7 ème)

Ci-joint en retour votre lettre et le certificat médical.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

13 Février 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

15/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes:

FONCTIONNEMENT -

- E.D.F. - mois de janvier 1967 - 7.203,27
- Garage " SIMON " Villeneuve sur Lot 45,90
- Entreprise " ALLEZ et Cie " Villeneuve-s-Lot 942,00

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

8 Février 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

14/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Cité d'Accueil des Français d'Indochine de Ste-Livrade-s-Lot aura besoin pour l'hiver 1966/67 de :

- 190 Tonnes de Boulets de Cévennes

- 40 Tonnes de Fuel-Oil domestique.

CITE D'ACCUEIL — STE-LIVRADE-S/LOT

Le Directeur

M. TURSAN

8 Février 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

13/SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

Garage BEZY - essence janvier 1967 -	442,55
Garage BEZY - réparations -	50,45
Garage RENAULT - Ste-Livrade -	79,68
Ets GRIFFOUL - Villeneuve sur Lot -	261,20
Librairie ALBAGNAC Villeneuve sur Lot	153,93
Ets BONNAL et CANAC Ste-Livrade	177,00
Taxes et Redevances téléphoniques - Poste n° 20...	792,77
" Poste n° 110...	491,16
" Poste n° 151...	224,70

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

7 Février 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

12/SLD

à

Monsieur NGUYEN MULLER

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 4 courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Madame SCHIRARD née TRAN THI BON est inconnue à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à Ste-Livrade-s-Lot.

Agréez Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

7 Février 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

11 / SLD

REFER:V/lettre n° 160/SMS/4
du 6.2.67.

Mademoiselle HESPEL
Assistante Sociale
Hôpital Militaire d'Instruction
du VAL DE GRACE
227bis rue Saint Jacques
75 à PARIS (5ème)

Mademoiselle,

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que toute demande d'hébergement à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine doit être adressée au Ministère des Affaires Sociales - Direction de la Population et des Migrations - Sous-Direction des Programmes Sociaux en faveur des Migrants - 1 Place Fontenoy - PARIS (7ème)

Toutefois je vous informe que la Cité d'Accueil est complète.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

31 Janvier 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

10/SLD

à

REFER:V/lettre n° 154/Bx-G
du 30.1.67.

Direction des Travaux de Bordeaux
Arrondissement des Travaux de Bordeaux-Caronne
IVè Région Militaire (Génie)
7 rue de Cursol
33 - BORDEAUX

Mon Commandant,

J'ai l'honneur de vous adresser en retour, après l'avoir daté et signé, le reçu de prise en charge du groupe moto-pompe vous appartenant et se trouvant en notre possession.

Veuillez agréer, mon Commandant, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

25 Janvier 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

9/SLD

OBJET:
Logement de fonction du Médecin-Chef des Dispensaires de Soins de BIAS & STE LIVRADE SUR LOT.

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en double exemplaire, pour mandatement et après certification du service fait, la facture d'un montant de 42,42 Fr concernant la consommation d'électricité au cours du mois de Décembre 1966 du logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de Soins des Centres d'Accueil de BIAS & STE LIVRADE S/LOT.-

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. PURSAN.

24 Janvier 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
(Cabinet du Préfet)
47 - A G E N

8/SLD

OBJET:
/s de M. Roland LUONG NHU TRUAT
REF: V/lettre du 21.1.67.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur Roland LUONG NHU TRUAT a été rapatrié d'Indochine avec sa mère, ses frères et soeurs. Madame LUONG NHU TRUAT Némouthé, sa mère en tant que Chef de famille, a obtenu lors de son rapatriement un logement à la Cité d'Accueil et tous ses enfants vivaient avec elle.

A la suite de son mariage, Monsieur Roland LUONG NHU TRUAT a quitté le logement de ses parents pour aller s'installer avec son épouse à TONNEINS.

Si Monsieur Roland LUONG NHU TRUAT désire revenir vivre chez sa mère je n'oppose aucune objection, mais il ne pourra pas prétendre à l'attribution d'un logement à la Cité d'Accueil.

D'ailleurs je vous informe que je ne dispose plus de logements, car la Cité d'Accueil est complète.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

23 Janvier 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

7/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT & GARONNE
Direction Départementale de l'Action Sanitaire
et Sociale (6ème Bureau)
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, l'Arrêté Préfectoral attribuant des secours pour le mois de Janvier 1967, à des chefs de famille hébergés à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. TURSAN.

19 Janvier 1967

n° 6/ SLD

Monsieur SCLAFER Lucien
Industriel forain
21 rue de la Halle
46 - SOUILLAC

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 6.12.1966, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la fête du TET, aura lieu cette année le 9 Février 1967.

Un emplacement pour votre manège vous sera réservé et vous pourrez commencer à vous installer à partir du 6.1.1967.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — ST-LIVRADE-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

12 Janvier 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

5/ SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N -

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement la facture suivante :

FONCTIONNEMENT

- E.D.F. - mois de décembre 1966 - ..... 7.159,86 Fr

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

11 Janvier 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

4/ SLD

à

Monsieur le Sous Préfet
de VILLENEUVE SUR LOT

OBJET: Transport scolaires

REFER: V/lettre du 7.1.67.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite de la décision prise en 1966 par l'Inspection Académique de Lot et Garonne relative à la suppression de 6 classes du Groupe Scolaire de la Cité d'Accueil, de nombreux élèves se rendent à pied ou à bicyclette à Ste-Livrade-s-Lot pour fréquenter soit l'Ecole Primaire soit le C.E.G.

Vu la distance à parcourir de la Cité d'Accueil au Groupe Scolaire de Ste-Livrade - 2 Km 500 à 3 Km dont 1 Km 500 de route étroite - des accidents sont à craindre sur ce tronçon de route, car elle est très fréquentée aux heures de sortie et de rentrée des classes, aussi la création d'un ramassage scolaire parait indispensable.

Veuillez trouver ci-joint l'effectif des élèves de la Cité d'Accueil qui fréquentent les différentes Ecoles de Ste-Livrade-s-Lot.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

EFFECTIF DES ELEVES DE LA CITE D'ACCUEIL

ECOLE PRIMAIRE

Garçons	=	39
Filles	=	30

C . E . G.

Garçons	=	55
Filles	=	47
Total		171

A prévoir pour la rentrée scolaire 1967 /68	87
Total général...	258

6 Janvier 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

3/ SLD

Direction de la Population et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants (Bureau P/3)

1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7è)

Comme suite aux instructions téléphoniques du 5 courant de Monsieur l'Administrateur ROSE, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en double exemplaire :

- un état des sommes à prévoir pour l'année 1967 et concernant le personnel contractuel.

- un état des sommes à prévoir pour l'année 1967 et concernant le personnel vacataire.

Le montant du crédit demandé est plus élevé que celui prévu au budget 1967 établi en juin, pour les motifs suivants :

- augmentation depuis Octobre 1967 du traitement des contractuels
- cotisation obligatoire à l'"IGRANTE" pour les vacataires.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

6 Janvier 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

2/SLD

Monsieur l'Administrateur ROSE
Ministère des Affaires Sociales
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance (5è Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 - PARIS (7ème)

Veuillez trouver ci-joint, comme suite à votre demande téléphonique du 5 courant, deux états des sommes à prévoir pour l'année 1967 concernant le personnel contractuel et le personnel vacataire.

Le montant du crédit demandé est plus élevé que celui prévu au projet de budget 1967 établi en JUIN, pour les motifs suivants:

- augmentation depuis Octobre 1966 du traitement des contractuels
- cotisation obligatoire à l'"IGRANTE" pour les vacataires.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

4 Janvier 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

1/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2è Direction - 2è Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- S.O.C.E.A. - Décembre 1966 ..... 1.580,28
- GARAGE BEZY - Essence - Décembre 1966..... 414,05
- GARAGE BEZY - Réparations 101,75

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

29 Décembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

158/ SLD

OBJET:
Logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de Soins des Centres d'Accueil de BIAS et STE LIVRADE.

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction de l'Action Sanitaire et Sociale

47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, pour mandatement et après certification du service fait, la facture (1er trimestre 1967) concernant le logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de soins des Centres d'Accueil de BIAS et STE LIVRADE SUR LOT.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

20 Décembre 1966

n° 157/SLD

Monsieur le Directeur
de l'Enregistrement Domaines
Cité Administrative
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint:

- un procès-verbal en triple exemplaire de remise pour aliénation d'une 2 C.V. CITROEN - Numéro d'immatriculation : 25.816 D
- le récépissé spécial concernant cette 2 C.V. CITROEN.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADES-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

20 Décembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

156 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2è Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Société "SECAP" ..... 454,00 Fr
- Société "SECAP" 135,00
- Société "SECAP" 12,85

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

19 Décembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

155/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Entreprise MENASPA - Ste-Livrade ..... 4.4.19,60 Fr
- S.O.C.E.A. - novembre 1966 ..... 1.170,82
- SELECTION - Maison CALES 308,75

Ste-LIVRADE-SUR-LOT — CITE D'ACCUEIL — Le Directeur

M. TURSAN.

16 Décembre 1966

Monsieur le Directeur du Service Départemental
de la Main d'Oeuvre
Cité Lacuée
47 - A G E N

154/ SLD

- LISTE DES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ETRE ADMISES DANS UN CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL 2

Transmis suite à votre demande du 15.12.66

P. Le Directeur de la Cité d'Accueil
Le Directeur Adjoint

CITE D'ACCUEIL DE LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

J. REAL.

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

LISTE DES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ETRE ADMISES DANS UN CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

Noms et prénoms	date de naissance	Observations
BOCCHECIAMPE François	24. 9.48	
BEAUQUESNE Jean Louis	17. 9.48	C.A.P. Menuisier
CASSIN Robert	18. 5.46	F.P.A. Ajusteur - dégagé Service Militaire
CHALUMEAU Georges	14.12.47	C.A.P. Menuisier
COURSIER Armand	10. 6.47	C.A.P. Patissier
COURSIER Philippe	22. 5.48	
CROUZIER Gérard	28. 8.48	
CLAVERIE Jean Claude	25. 2.47	C.A.P. MENUISIER
CASSIN Louis	13.11.43	dégagé service militaire
FAIVRE Jean	27. 2.49	
FERNAND Richard	14.10.46	
FERNAND François	8. 9.48	
GAZE Jean Paul	22. 2.51	
GERVAIS Robert	13. 3.49	
GUEME André	5. 9.45	C.A.P. peintre - Exempté service militaire
HANNOTEAUX René	31.11.49	
HELLMUEH Roger	11. 6.50	
HUYEH Raymond	8. 9.48	
LUONG NHU THUAT Daniel	14.12.48	
LEROY Robert	22.10.47	
MANGEL Roger	9. 6.50	
NGUYEN VAN SANG Auguste	4. 2.48	
THIBAUT René	30. 6.43	dégagé service militaire
TO VAN TRANG François	14. 3.43	dégagé service militaire

Sainte-Livrade le 16 Décembre 1966

P. le Directeur de la Cité d'Accueil
Le Directeur adjoint

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

J. REAL

15 Décembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

153/SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Coopérative Agricole - STE LIVRADE - ..... 202,00 Fr
- Enlèvement ordures ménagères - 2ème Semestre 66.. 660,00 Fr

CITE D'ACCUEIL - ST LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

14 Décembre 19 66

Le Directeur de la Cité d'Accueil

152/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

Société " TROPHY "	650,00 Fr
Tissus " FOREST " Villeneuve	328,30

CITE D'ACCUEIL - ST-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

13 Décembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

151/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

- E.D.F. mois de novembre 1966	5.064,01
- Direction des Domaines - Décompte de versement ..... (lettre de commande jointe)	5.730,00
- Cie d'affrêtement et de transport - Billancourt	195,50
- Redevances téléphoniques - Poste 20	712,20
Poste 110	474,16
Poste n° 151	161,70
	12337,57

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRAUD-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

9 Décembre 1966

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
(2ème Direction - 2ème Bureau)

47 - A G E N -

150/SLD

- Etat de liquidation des sommes dûes au nom de Monsieur DE COSTA Gaston	2	Transmis à toutes fins utiles
Etat de retenues - retraite IGRANTE	1	

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

8 Décembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

149/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Garage BEZY - Carburant Novembre 1966	445,50
- Garage BEZY - Réparations	132,30
- P.PAOLIN - Instruments de musique BERGERAC.....	400,00
- Magasin SELECTION CALES & Fils - Villeneuve	2.090,94
- Menuiserie GUILHEM - Ste-Livrade	4.948,66
- Librairie PARREIL - Ste-Livrade	812,50

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

J.P. TURSAN.

30 Décembre 1966

148/SLD

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, les états du personnel de la Cité d'Accueil pouvant prétendre aux indemnités pour travaux et heures supplémentaires au cours du 4ème trimestre 1966 :

- un état du personnel enseignant (études surveillées)
- un état du personnel du Service Social (permanences sociales)
- un état du personnel d'encadrement de la Cité d'Accueil.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

L. TURSAN.

6 Décembre 1966

Direction du S.C.V.M.

15 rue Scribe

75 - PARIS (9 ème)

148/SLD

- Bordereau d'envoi n° 200 IM/1833

du 5 Décembre 1966

En retour

après accusé de réception.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE (Gir.) — Le Directeur

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. TURSAN.

1er Décembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

147/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Magasin PRISUNIC Villeneuve ..... 342,00 Fr
- Fiche de dépense pour vignettes (année 1967).... 180,00 Fr

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

30 Novembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

146/SLD

à

Direction du Service Central des Ventes
- Immatriculations -
15 rue Scribe
P A R I S (9ème)

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le bordereau d'envoi avec les pièces nécessaires à l'immatriculation de la voiture RENAULT 4 L. Export, - affectée à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à STE LIVRADE SUR LOT (Lot et Garonne).

Cette voiture a été livrée à la Cité d'Accueil par le Centre de groupage d'Agen le 26 Novembre 1966.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

29 Novembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

145/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes:

FONCTIONNEMENT

7864 ✓

MANINGUE et PERSONNAZ AGEN (certificat pour paiement joint)	19.039,62 Fr
ROTGE Ste-Livrade ..... (certificat pour paiement joint)..	9.078,00
EAU (S.O.C.E.A.) Mois d'Octobre 1966	2.331,47
Ets BONNAL et CANAC - Ste-Livrade	6.850,00
Ets BONNAL et CANAC - Ste-Livrade	248,00
Ets BONNAL & CANAC - STE LIVRADE	8.140,00
Sté Raymond GAYRAL - TOULOUSE	314,61
Sté Raymond GAYRAL - TOULOUSE	127,73
Monsieur GRIFFOUL - Villeneuve	87,70
Maison GRIFFOUL - Villeneuve	8.828,20
Librairie PARREIL - STE LIVRADE	861,75
G. ODIER - LE TEMPLE SUR LOT	532,00
Menuiserie GUILHEM André - STE LIVRADE	3.790,00
CENTRE AERE STE LIVRADE	1.592,00
PRISUNIC VILLENEUVE	500,00
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES DU LOT ET GARONNE	1.800,00
Maison ROUQUIER - Villeneuve-s-Lot	1.198,48
	65.319,56 ✓

EQUIPEMENT

ELECTRICITE GENERALE GRANGER - STE LIVRADE	1.228,00
Menuiserie GUILHEM André - Ste-Livrade	906,00
Ets Paul GRIES LE TEMPLE SUR LOT	310,00
	1.444,00

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

28 Novembre 1966

Monsieur le Chef de Centre
des P. et T.
47 - VILLENEUVE SUR LOT

n° 144/ SLD

REFER: V/lettre n° 1755 M
du 26.11.1966.

Monsieur le Chef de Centre,

J'ai l'honneur de vous retourner ci-joint les pièces dûment signées que vous m'avez adressées par votre lettre citée en référence.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Centre l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL — St-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURBAN.

N° 1H3/SLD

Monsieur le Directeur
du Travail et de la M.-O.-
— Agen —

Lettre du Docteur Saoulas
voir ~~deux~~ le double dans
son dossier —

8H 9H 10H 11H 12H 14H 15H 16H 17H 18H 19H

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
..	..	..	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	..
..	..	..	..	..	..	..

DÉCEMBRE

4

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
..	..	..	..	..	..	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	..	..	..	..	..

338-27 **DIMANCHE** Ste Barbe

SOL. l. 7 h. 28, c. 15 h. 54 LUNE, d. q. le 5., nl. le 12

22/11/1966

n° 142/ SLD

Monsieur PECHBERTY Michel

46 - D U R A V E L

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 17 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucune fête ne sera organisée à la Cité d'Accueil au cours de l'année 1967.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE (Lot)

Le Directeur

M. TURSAN.

14 Novembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

141/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- E.D.F. - mois d'octobre 1966 - 3.018,96
- Garage "DELPEUCH" Villeneuve sur Lot 260,70
- Garage "DELPEUCH" Villeneuve sur Lot 25,00

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

8 Novembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

140/ SLD

à

Monsieur le Maire
de la Ville de SARCELLES
95 - SARCELLES

Monsieur le Maire,

Comme suite à votre lettre du 28.10.1966 adressée à Monsieur le PREFET de LOT et GARONNE, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les renseignements que vous sollicitez.

Les décisions d'hébergement à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine sont prises par la Direction de la Population et des Migrants - Sous-Direction des Programmes Sociaux en faveur des Migrants (Bureau P/3) - 1 Place Fontenoy - PARIS (7ème).

Toutefois je vous informe que les logements de la Cité d'Accueil sont complets et que je ne peux même pas recevoir des familles en instance de rapatriement d'Indochine.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITÉ D'ACCUEIL ☆ S.-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

7 Novembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

139/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes:

FONCTIONNEMENT

- Garage "BEZY" (carburant Octobre 1966)	483,55
- Garage "BEZY" (réparations)	49,05
- André BOIS - Tissus - Villeneuve	149,98

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

4 Novembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

138 / SLD

à

Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants (Bureau P/3)
1 Place Fontenoy -
75 - PARIS (7ème)

S/c de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne - AGEN
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint photocopie de la "Convention d'occupation précaire" passée entre les Etablissements Georges HOUSTY - Manufacture de chaussures à MIRAMONT DE GUYENNE (L & G) et le Service des Domaines du Département de Lot et Garonne.

L'atelier de fabrication de chaussures installé à la Cité d'Accueil ouvrira le 15 Novembre 1966.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. TURSAN

4 Novembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

137/SLD

Monsieur l'Administrateur ROSE
Ministère des Affaires Sociales
Direction Générale de la Population et de l'Action Sociale
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance (5è Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 - PARIS 7 ème

Veuillez trouver ci-joint photocopie de la "Convention " d'occupation précaire " passée entre les Ets HOUSTY - Manufacture de chaussures à MIRAMONT DE GUYENNE (L & G) et le Service des Domaines du Département de Lot et Garonne.

L'atelier de fabrication de chaussures installé à la Cité d'Accueil ouvrira le 15 Novembre 1966.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

26 Octobre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

136/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT :

- Imprimerie " BONNET " Villeneuve ..... 253,57 Fr

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN

26 Octobre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

135/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

GRIFFOUL - Villeneuve 126,70
Ets BONNAL & CANAC - STE LIVRADE 1.782,00

EQUIPEMENT

Ets BONNAL & CANAC - STE LIVRADE 992,00

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

24 Octobre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

134/ SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

EAU (S.O.C.E.A.) Mois de Septembre 1966 ..... 2.281,53

AD. WEICK et Cie 139,60

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur
M. TURSAN.

17 Octobre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

133 / SLD

Monsieur l'Administrateur ROSE
Ministère des Affaires Sociales
Direction Générale de la Population et de l'Action Sociale
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance (5è Bureau
9 Avenue de Lowendal
75 - P A R I S 7ème

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint

en double exemplaire une annexe au budget 1967 (Budget Social)

pour la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

13 Octobre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

132/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

- E.D.F. - SEPTEMBRE 1966	2.102,20 Fr
- LATOUR André - Entreprise Agricole ALLEZ(L&G)	510,00
- TAXES ET REDEVANCES TELEPHONIQUES	
Poste n° 20 - (2.775,53 - 2.188,34) =	587,19
Poste n° 110 (1.990,96 - 1.440,31) =	550,65
Poste n° 151 (1.555,83 - 1.432,83) =	123,00

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

12 Octobre 1966

AD. WEICK et Cie
Boite Postale 255
88 - SAINT DIE

N° 131/ SLD

Messieurs,

En me référant à votre lettre du 10 courant, je vous confirme ma commande du 7.10 au prix unitaire de 68,45 Fr la lampe n° 255 - Hôpital.

Soit deux lampes d'un total de = 136,90 Fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL - ST-LIVRADE-LOT

M. TURSAN

7 Octobre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

130/ SLD

à

AD. WEICK et Cie
Boite Postale n° 255
88 - SAINT DIE

Monsieur,

En me référant à votre catalogue d'Avril 1966, veuillez prendre commande de deux (2) lampes électroluminescentes n° 255 "HOPITAL" long. 184 m/m, larg. 134 m/m au prix unitaire de 65,00 Fr.

Pour le règlement, je vous demande de bien vouloir m'adresser votre mémoire en trois exemplaires portant votre compte bancaire ou votre C.C.P. avec la facturation suivante :

" Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot "

Cette commande devra être adressée au Directeur de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot (Lot et Garonne) - 47 -

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

M. TURSAN.

5 Octobre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

129/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, les états du personnel de la Cité d'Accueil pouvant prétendre aux indemnités pour travaux et heures supplémentaires au cours du 3ème trimestre 1966 :

- un état du personnel du Service Social (permanences sociales).
- un état du personnel d'encadrement de la Cité d'Accueil.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

5 Octobre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

128/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT

- Garage " BEZY " - carburant septembre 1966 ..... 334,80 Fr.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

4 Octobre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

126/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

- FRANCE CHARBONS - Maningue et Personnaz - AGEN -	4.393,26 Fr
- (certificat de paiement joint)	
- Ets BONNAL & CANAC - Ste-Livrade	408,00
- Ets BONNAL & CANAC - Ste-Livrade	127,00
- Ets BONNAL & CANAC - Ste-Livrade.....	122,00

EQUIPEMENT :

- Ets BONNAL & CANAC - Ste-Livrade	3.870,00
- Electricité Général "F. GRANGER " Ste-Livrade ..	2.940,00
- Ets "GUILHEM André" - STE LIVRADE -	18.538,00
(certificats de paiement et procès-verbal de réception joints)	

30398,26 ✓

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆

Le Directeur

M. TURSAN.

3 Octobre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

125/ SLD

à

Monsieur le Directeur des Domaines
Service des Achats
Matériel et Engins Automobiles
15 rue Scribe
75 - PARIS (9ème)

Monsieur le Directeur,

Pour les besoins de son service, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à Ste-Livrade-s-Lot peut effectuer l'achat d'un véhicule automobile, avec les crédits qui lui ont été délégués pour l'Année 1966 par le Ministère des Affaires Sociales - Sous Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance - 5ème Bureau - 9 Avenue de Lowendal - PARIS (7ème).

Voici les caractéristiques du véhicule désiré et tenant lieu de commande ferme :

- Code 1120 - 31 - RENAULT du type R.4 - Export - teinte vert 936.

Les crédits devant permettre le paiement de cet achat seront imputables sur le chapitre 37-22 du budget "1966" mis à notre disposition et se trouvant au Service de l'Ordonnancement de la Préfecture de Lot et Garonne.

En nous référant à votre circulaire du 25 Mars 1966, nous attendrons que vous nous indiquiez le moment où nous devrons procéder auprès de notre Administration au remboursement représentant le prix d'achat du véhicule commandé.

Ce véhicule devra être livré au Centre de Groupage - AGEN - Zone 6.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Ministère des Affaires Sociales - Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. TURSAN.

29 Septembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

124/ SLD

à

OBJET:

Logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de Soins des Centres d'Accueil de BIAS ET STE LIVRADE.

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, pour mandatement et après certification du service fait, la facture (4ème trimestre 1966) concernant le logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de soins des Centres d'Accueil de BIAS et STE LIVRADE SUR LOT.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - Le Directeur

M. TURSAN.

28 Septembre 1966

n° 123/SCD

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

OBJET: Secours tenant lieu d'allocation de chômage

REFER: Mes lettres N° 26 et 43/SLD des 11.2.66 et 15.3.66.

Ministère des Affaires Sociales
Direction Générale de la Population et de l'Action Sociale
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance (5è Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 - PARIS 7 ème

(S/c de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne - AGEN
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les Etablissements VIGIER de LAUTERBOURG (Alsace) qui avaient installé un atelier de tissage à la Cité d'Accueil ont décidé de fermer cet Atelier à compter du 15 Octobre 1966.

En conséquence, je vous informe qu'à partir du 1er Octobre 1966 je reprendrai en compte sur les états de secours dit de chômage Mesdames NGUYEN THI QUY, LE VAN NHAN, FORGET, AROKION, GENIN et CHRISTIANE qui étaient employées à cet atelier.

Je vous demande l'autorisation de reprendre également en compte sur les états de secours de chômage Mesdames HANNOTEAUX, CRASBERCU, MERLET, NGUYEN THI VUONG et HOANG THI THO dont le secours avait été supprimé à la suite de leur refus de travailler à cet atelier de tissage.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

26 Septembre 1966.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Directeur de l'Enregistrement
Domaines,

Cité Administrative 47 AGEN

122 SLD.

Monsieur le Directeur,

Comme suite à l'entretien que vous avez bien voulu m'accorder le 22/9/66, j'ai l'honneur de vous confirmer que les Etablissements HOUSTY (Manufacture de Chaussuresà) à MIRAMONT DE GUYENNE, ont l'intention d'installer à l'intérieur de la Cité d'Accueil un atelier de piquage de chaussures dans un bâtiment désafecté du groupe scolaire.

L'implantation de cet atelier, qui a reçu l'approbation du Ministère des Affaires Sociales, présente sur le plan de la promotion sociale un trés grand intérêt: En effet, il doit permettre à nos jeunes eurasiennes hébergées à la Cité d'Accueil ayant échoué ou ne pouvant continuer leurs études aprés l'âge de seize ans, d'acquérir une qualification professionnelle.

Je me permets donc, Monsieur le Directeur, de vous demander lors de l'établissement du contrat avec cette manufacture de chaussures, de bien vouloir tenir compte dans le calcul de la redevance que les Etablissements HOUSTY auront à acquitter, de l'aide par le travail que cette Maison apporte par son implantation.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

27 Septembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

122/ SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N -

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

- Matériel Radiologique (Cayral Toulouse)..... 314,61 Fr
- Matériel Radiologique (Cayral Toulouse) ..... 127,73 Fr

CITE D'ACCUEIL — Sce LIVRADOIS — LOT
Le Directeur

M. TURSAN

19 Septembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

121/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT:

- E.D.F. - mois d'août 1966	1.968,06
- Garage BEZY - carburant -	453,30
- Garage BEZY - réparations	189,35
- Compagnie des Eaux et de l'Ozone AGEN:	133,71
- Maison " PRUNIS " Ste-Livrade	240,00

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

13 Septembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

120/ SLD

à

Monsieur le SOUS PREFET
de
VILLENEUVE SUR LOT

OBJET: Augmentation du prix de vente d'eau à la Cité d'Accueil.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint :

-photocopie de la lettre que m'a adressée la S.O.C.E.A. m'informant que le prix de vente d'eau à la Cité d'Accueil sera porté à 0,60 F le m3 à compter du 1er janvier 1967.

- copie des lettres que j'ai adressées à Monsieur RESTAT, Sénateur et Monsieur de CAC QUERAY, Maire de Ste-Livrade, relatives à cette augmentation du prix de vente d'eau.

Je vous informe que cette année ainsi que les années antérieures, le prix du m3 d'eau nous était facturé à 0,45 F, on nous impose donc une augmentation de 0,15 F équivalent à une hausse de 33 %.

Devant cette augmentation abusive et l'amputation de 5 % sur le budget de la Cité d'Accueil pour l'année 1967 décidée par le Ministère des Affaires Sociales, je vous demande Monsieur le S/Préfet de bien vouloir intervenir auprès du Syndicat Unifié d'Eau du Nord Lot afin qu'il révise son prix abusif de vente d'eau à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

TURSAN.

N°. 11 SLD

Monsieur le Sénateur Restat

Maire de Cassenueil.

Copie de la Lettre gardée par Mr. Tursan

ARS				
J	V	S	D	
..	..	..	1	
5	6	7	8	
12	13	14	15	
19	20	21	22	
26	27	28	29	
..	..	..	..	

MARS

30

LUNDI

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
..	..	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	..	..	..
..	..	..	..	..	..	..

76

St Amédée

5 h. 34, c. 18 h. 17

LUNE, d. q. le 5., nl. le 12

FÉRIÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

N° N° 118/SLD -

Sainte-Livrade, le 9 Septembre 1966

BORDEREAU D'ENVOI

SOUS PREFECTURE DE VILLENEUVE SUR LOT

VILLENEUVE SUR LOT

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
ARRETE portant règlement des Centres d'Accueil	1	

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE (LOT)

Le Directeur

M. TURSAN.

5 Septembre 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

117/ SLD

à

Monsieur le Percepteur

STE LIVRADE SUR LOT

Monsieur le Percepteur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur et Madame MENARD Julien sont décédés; Madame MENARD le 14 Février 1964 et Monsieur MENARD le 18 Mars 1965.

Leurs enfants ont quitté définitivement la Cité d'Accueil le 23 Mars 1965 et se sont installés chez Mademoiselle MENARD Joséphine - n° 1 rue du Capitaine MARCHAL à PARIS (20°).

Veuillez agréer, Monsieur le Percepteur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-LOT — Le Directeur

M. TURSAN

25 Août 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

116/SLD

à

OBJET: Logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de Soins de Bias et Ste-Livrade (Consommation d'eau).

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction Départementale de
l'Action Sanitaire & Sociale
A G E N

J'ai l'hânneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire et pour mandatement, après certification du service fait, une facture pour forfait d'abonnement EAU pendant le 2ème trimestre 1966 d'un montant de 103,00 Fr.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TERSAN.

25 Août 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

115/ SLD

à

Ministère des Affaires Sociales
Direction Générale de la Population et de l'Action Sociale
Sous Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance (5è Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 - PARIS (7ème)

(S/c de Monsieur le PREFET de LOT et GARONNE - AGEN -
Direction Départementale de l'Action Sanitaire & Sociale.

OBJET : Nouveau projet de budget 1967 de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.
(chapitre 37-22)

REFER : Votre lettre du 12.7.1966

Comme suite aux instructions contenues dans votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un nouveau projet de budget avec une annexe pour l'année 1967 concernant la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à SAINTE LIVRADE SUR LOT.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆
Le Directeur

M. TURSAN.

N°:114/SLD

22 août 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2 ème Direction - 2 ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en triple exemplaire après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

E.D.F (Mois de juillet)	1864,55 Frs
EAU (SOCEA) (Mois de juillet)	2490,83
TAXES et REDEVANCES TELEPHONIQUES :	
Poste N° 20	2188,34
Poste N° 110	1440,31
Poste N° 151	1432,83
GARAGE "BEZY" STE-LIVRADE (Essence = juillet)..	462,65
GARAGE "BEZY" STE-LIVRADE (Réparations)	98,60
GARAGE "SIMON" VILLENEUVE S/LOT (Réparations)..	210,50
FRANCE CHARBONS - MANINGUE et PERSONNAZ -AGEN .	1919,34
Sté de TRANSPORTS AUTOMOBILES VILLENEUVE S/LOT .	240,00
"AU GASPILLAGE" VILLENEUVE S/LOT	260,00
COOPERATIVE AGRICOLE - STE-LIVRADE	164,00
CINEPHOCOLOR "CLARET" STE-LIVRADE	230,00

EQUIPEMENT

Ets Paul GRIES - LE TEMPLE S/LOT	210,00
Ets Paul GRIES - LE TEMPLE S/LOT	3220,00

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

22 août 1966

N°/113/SLD

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

OBJET : Logement de fonction du Médecin-Chef des Dispensaires de Soins de BIAS & STE-LIVRADE/LOT.

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en double exemplaire, pour mandatement et après certification du service fait, la facture d'un montant de 463,39 Frs concernant la consommation d'électricité au cours du 1er semestre 1966 du logement de fonction du Médecin-Chef des Dispensaires de Soins des Centres d'Accueil de BIAS & STE-LIVRADE/LOT.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆
Le Directeur

M. TURSAN

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXX

18 août 1966

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE

(Cabinet)

47 - A G E N

N°: 112/SLD

OBJET : Lettre du 2.8.66 de Monsieur ANTOINE de Ste-Livrade S/Lot.

REFER.: Votre B.E. du 10.8.66

P.J.- : 1 - en retour.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la requête qui vous a été adressée par Monsieur ANTOINE domicilié au lieudit "BROSSARD" à STE-LIVRADE S/LOT, concerne Madame Veuve LENAIRE Jeanne née en 1903 au Sud Viet-Nam, rapatriée d'Indochine, hébergée à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine de Ste-Livrade S/Lot.

Son époux, M. LENAIRE Arsène décédé le 9 MAI 1966, percevait l'Aide Sociale aux Infirmes et Grands Infirmes plus la Tierce Personne. A la suite de son décès, cette aide sociale a été supprimée et, de ce fait, Mme Veuve LENAIRE ne peut plus évidemment prétendre à la somme allouée pour la tierce personne.

Cependant, Mme Vve LENAIRE, vu son âge (63 ans), perçoit depuis le décès de son mari un secours tenant lieu d'allocation de chômage s'élevant à 119,35 Frs, secours attribué par le Ministère des Affaires Sociales car il n'est pas possible de lui faire obtenir une allocation spéciale vieillesse, l'intéressée n'étant pas inapte au travail.

Le Directeur de la Cité d'Accueil :

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. TURBAN

16 Août 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

111/ SLD

à

OBJET: Hébergement de la famille NGUYEN VAN NHAN.

Ministère des Affaires Sociales
Direction Générale de la Population et de l'Action Sociale
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance (5è Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 - P A R I S (7è)

S/c de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale AGEN.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la famille NGUYEN VAN NHAN (7 personnes) est arrivée de PARIS à la Cité d'Accueil de STE LIVRADE-S-LOT, Vendredi 12 Août 1966.

Je me permets de vous rappeler que je ne dispose plus de logement à la Cité d'Accueil pour recevoir de nouvelles familles rapatriées d'Indochine.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

10 Août 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

110/ SLD

Monsieur André ROUVERAND
Administrateur de la C I M A D E
176 rue de Grenelle
75 - PARIS (7ème)

Monsieur l'Administrateur et Cher Monsieur,

Le Docteur DAOULAS et moi-même nous nous réjouissons de votre venue prochaine (23 et 24 Août) à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.

Une voiture viendra vous prendre à la Gare de Tonneins, le mardi 23 août à 15H29 et vous reconduira le lendemain soir Mercredi à Tonneins.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur et cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

8 Août 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

109 / SLD

à

Monsieur André ROUVERAND
Administrateur de la C I M A D E
175 rue de Grenelle
75 - PARIS (7ème)

Monsieur l'Administrateur et cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 4 courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Docteur DAOULAS, Madame MATHIEU et moi-même serons très heureux de vous recevoir au cours de la période du 22 au 25 Août.

Vous me dites que Mesdemoiselles BEGUIN et RICHARD ont apprécié notre accueil, sachez que nous aussi avons également apprécié leurs activités auprès de nos jeunes hébergés lors de leur séjour à la Cité d'Accueil.

En ce qui concerne la famille EYCKERMANN qui vous est recommandée par le Pasteur Pierre MEDARD, je vous informe que seul le Ministère des Affaires Sociales - Direction Générale de la Population et de l'Action Sociale - Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance (5ème Bureau) 9 Avenue de Lowendal - PARIS (7ème), peut décider après demande du Consulat de France à SAIGON de l'hébergement de cette famille à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur et Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/LOT

Le Directeur

M. TURSAN

5 Août 1966

Madame LE SI GIAP
94 Boulevard Charles Livon
13 - MARSEILLE (7è)

n° 108/ SLD

Madame,

Comme suite à votre lettre du 4 courant, j'ai le regret de vous faire savoir que je ne puis vous attribuer un logement pour vos vacances.

En effet, les logements sont réservés exclusivement aux Français rapatriés d'Indochine par le Service Social des Consulats de France en Indochine.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL ... LIVRAISON-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

29 Juillet 1966

107 / SLD

Monsieur l'Administrateur R O S É

Direction Générale de la Population et de l'Action Sociale
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance (5è Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 - PARIS 7 ème

Veuillez trouver ci-joint DIX PHOTOGRAPHIES de la Cité d'Accueil

de Ste-Livrade-s-Lot.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. TURSAN.

22 Juillet 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

106/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

E Q U I P E M E N T

- Entreprise de peinture "Paul GRIES" - LE TEMPLE SUR LOT	1900,00 Fr
- Entreprise de peinture "Paul GRIES" - LE TEMPLE SUR LOT	3300,00 Fr
- Entreprise de peinture "Paul GRIES" - LE TEMPLE SUR LOT	1280,00

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

21 Juillet 19

Monsieur DELIBE
Conducteur de travaux
6 Allée Albert Roussel
95 SARCELLES LOCHERES

N°105 /SLD

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 20 courant, j'ai le regret de vous faire connaître que je ne puis vous attribuer un logement pour vos vacances.

En effet, les logements sont réservés exclusivement aux Français rapatriés d'Indochine par le Service Social des Consulats de France en Indochine.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. TURSAN.

19 Juillet 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

104/SLD

à

OBJET: Marché GUILHEM André.

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

Comme suite à votre demande téléphonique de ce jour, veuillez trouver ci-joint :

- l'original du devis établi par l'Entreprise GUILHEM André
- la déclaration à souscrire par l'entreprise GUILHEM André.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M.TURSAN.

19 Juillet 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

103/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Directeur - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, la facture suivante :

FONCTIONNEMENT :

- Garage " F. LABORIE " - CLAIRAC (L & G) ..... 840,00 Fr

Ci-joint également, comme suite à votre demande téléphonique, une photocopie du Procès-verbal de l'appel d'offres du 4 Avril 1966 pour la fourniture de charbon et de fuel au Centre d'Accueil de Ste-Livrade.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

15 Juillet 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

102/GLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, les états du personnel de la Cité d'Accueil pouvant prétendre aux indemnités pour travaux et heures supplémentaires au cours du 2ème trimestre 1966 :

- un état du personnel enseignant (études surveillées)
- un état du personnel du Service Social (permanences sociales)
- un état du personnel d'encadrement de la Cité d'Accueil
- un état pour la Perception de Ste-Livrade (enlèvement d'ordures ménagères - 1er semestre 1966).

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. MURSAN.

12 Juillet 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

101/SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

- E.D.F. - mois de juin 1966	1.959,44
- Quincaillerie " BONNAL & CANAC "	176,00
- Librairie " PARREIL"	157,60
- Société "PRISUNIC"	275,78
- Société " PRISUNIC "	94,90
- Société " SOFRAMI "	135,00
- Horticulteur "ROUYRE" -----------	96,00

EQUIPEMENT :

- Quincaillerie "BONNAL & CANAC"	2.540,00
- Entreprise du bâtiment "MENASPA" ..... (certificat de paiement et procès-verbal de réception joints)	26.784,00

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/LOT
Le Directeur

L. TURSAN.

5 Juillet 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

100/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- EAU - (S.O.C.E.A.) mois de JUIN 1966	2.315,58
- GARAGE BEZY - Ste-Livrade-s-Lot	481,65
Librairie "ALBAGNAC" - Villeneuve sur Lot	30,10
- FRANCE CHARBONS - Maningue & Personnaz AGEN ...	5.100,29

(certificat pour paiement joint)

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

4 Juillet 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

99/SLD

REFER: V/Lettre n° 2572
du 1.7.66

Monsieur le SOUS PREFET
de
24 - BERGERAC

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, la liste des familles ayant quitté définitivement le Centre d'Hébergement de CREYSSE (Dordogne) depuis Juillet 1965.

Depuis cette date, aucune famille rapatriée d'Indochine n'a été installée à ce Centre d'Hébergement.

Monsieur le Sous-Préfet, je vous informe que depuis le 1er janvier 1966, le Centre d'Accueil de Ste-Livrade dépend du Ministère des Affaires Sociales et qu'à la suite de ce changement de Ministère, je ne gère plus le Centre d'Hébergement de CREYSSE qui dépend toujours du Ministère de l'Intérieur, Service d'Accueil des Français d'Indochine et des Français Musulmans, 21 rue la Boëtie - PARIS (8ème).

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - (LOT-ET-GARONNE)
Le Directeur

M. TURSAN.

4 Juillet 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

98/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

OBJET

Logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaire de Soins des Centres d'Accueil de BIAS et Ste-Livrade.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, pour mandatement et après certification du service fait, la facture (3ème trimestre 1966) concernant le logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de soins des Centres d'Accueil de BIAS et STE LIVRADE SUR LOT.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

30 Juin 1966

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
(2ème Direction - 2ème Bureau)
47 - A G E N

n° 97/SLD

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint :

- en cinq exemplaires, un marché de gré à gré passé entre Monsieur le Préfet de Lot et Garonne et l'Entreprise de Menuiserie André GUILHEM à STE-LIVRADE SUR LOT.

- un devis des travaux à effectuer par cette entreprise et vérifié par le Bureau d'Etudes Fraysse et Queyreur à AGEN.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

24 Juin 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

96/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

EQUIPEMENT :

- Ets BONNAL & CANAC - Ste-Livrade	3.135,00	Fr
- Ets BONNAL & CANAC - Ste-Livrade	1.872,75	
- Ets BONNAL & CANAC - Ste-Livrade	1.500,00	
- C. MENASPA & Fils - Ste-Livrade	4.062,00	
- Ets de Peinture P. GRIES - LE TEMPLE SUR LOT (L&G)..	4.300,00	
- Ets de peinture P. GRIES - LE TEMPLE SUR LOT (L&G)..	2.080,00	
- Bureau d'Etudes FRAYSSE & QUEYREUR - AGEN.....	55,00	
	17 004,75	

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

22 Juin 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

95/SLD

à

Ministère des Affaires Sociales
Direction Générale de la Population
et de l'Action Sociale
Sous-Direction de l'Aide Sociale
et de l'Enfance - 5 ème Bureau
9 Avenue de Lowendal
75 - PARIS (7è)

S/c de Monsieur le PREFET de LOT & GARONNE
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale AGEN

OBJET: Projet de budget 1967 (chapitre 37-22) de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine de Ste-Livrade-s-Lot.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, le projet de budget 1967 (chapitre 37-22) concernant la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot avec les justifications nécessaires pour les divers crédits demandés et prévoyant :

- FONCTIONNEMENT
- EQUIPEMENT
- PERSONNEL
- SECOURS AUX HEBERGES

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE
Le Directeur

M. TURSAN.

14 Juin 1966

Ministère des Affaires Sociales
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance
5ème Bureau
9 Avenue de Lowendal - PARIS 7 ème

S/couvert de Préfecture de Lot et Garonne AGEN
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.

n° 94/SLD

- Etat en double exemplaire de l'Effectif des hébergés de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot. 2 Mois de MAI 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

14 Juin 1966

Monsieur R O S É
Ministère des Affaires Sociales
Sous Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance (5è B.)
9 Avenue de Lowendal
75 - P A R I S (7è)

93/SLD

- Etat récapitulatif des sommes dûes au personnel contractuel de la Cité d'Accueil (mois de mai 1966) 1
- Etat récapitulatif des sommes dûes à des vacataires à titre de traitement pour le mois de Mai 1966 2

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

15 Juin 1966

BUREAU D'ETUDES
L. FRAYSSE & QUEYREUR
59 Boulevard Pelletan
A G E N

n° 92/SLD

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le devis suivant pour vérification :

- M. A. GUILHEM - devis s'élevant à la somme de 18.538,40 F.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TORRAN.

Ste-Livrade le 14 Juin 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Ministère des Affaires Sociales
Direction Générale de la Population et de l'Action Sociale
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance (5è Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 - PARIS 7ème

91/SLD

OBJET: Hébergement de la famille BERTELLOTI Aldo.

REFER: Votre lettre de Mai 1966.

S/c de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale AGEN.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la famille BERTELLOTI Aldo (9 personnes) est arrivée de PARIS à la Cité d'Accueil de STE LIVRADE-S-LOT, MARDI 14 juin 1966 et occupe le dernier logement disponible.

En conséquence, je vous demande de ne plus diriger sur la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot de nouvelles familles rapatriés d'Indochine.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

10 Juin 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

90/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - AGEN

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

- EAU - S.O.C.E.A. - mois de Mai 1966 ..... 2.175,49 Fr
- E.D.F. - mois de Mai 1966 ..... 2.628,32
- Garage BEZY - Ste-Livrade- carburant 445,80
- Garage BEZY - Ste-Livrade - réparations 176,20

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

8 Juin 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

89/SLD

OBJET: Congé annuel
du personnel cadre.

Ministère des Affaires Sociales
Sous-Direction de l'Aide Sociale et
de l'Enfance (5 ème Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 - PARIS (7ème)

S/c de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale à AGEN

J'ai l'honneur de vous faire connaître que sous réserve de votre agrément, le personnel des cadres de la Cité d'Accueil prendra son congé annuel de 1966 aux dates ci-après :

- TURSAN Marcel - du 1er au 15 Août 1966 inclus (15 jours)
Directeur

- REAL Jean du 16 Août au 15 Septembre 1966 inclus (30 jours)
Directeur Adjoint -

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur
TURSAN.

6 juin 1966

N° 88/S.L.D.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur LE SOUS-PREFET
de VILLENEUVE-SUR-LOT

OBJET : Requête de M. CROMWELL DE LA FLORE
V/REF : Lettre du 17 mai 1966
P.J. : En retour : une lettre

Les époux CROMWELL DE LA FLORE ont été rapatriés de Pondichéry sur leur demande avec un passage gratuit du Consulat de France à Pondichéry et ils devaient être hébergés dans une famille amie de Paris.

Cette famille qui s'était engagée à les recevoir n'ayant pas tenu sa promesse, M & Mme CROMWELL DE LA FLORE sont venus rejoindre leur oncle, M. DE LA FLORE Louis, qui réside au Centre d'Accueil de Ste-Livrade en qualité de rapatrié.

Très vite, ce dernier n'a plus voulu s'occuper de ses neveux qui se sont trouvés sans ressources et dans l'impossibilité totale de travailler en raison de leur état de santé.

Personnellement j'ai interrogé M. & Mme CROMWELL DE LA FLORE qui m'ont répondu qu'ils ne pensaient retourner à Pondichéry que dans un an environ, lorsque Mme CROMWELL aurait fait la saison des travaux saisonniers et économisé un peu d'argent.

En ce qui concerne M. CROMWELL, une demande d'Aide Sociale aux Infirmes a été déposée à la Mairie de Ste-Livrade et, très prochainement, il va bénéficier de cette aide.

J'ai hébergé cette famille au Centre d'Accueil de Ste-Livrade bien qu'elle n'ait pas la qualité de rapatriée en raison de la situation particulièrement critique dans laquelle elle se trouvait.

A l'heure actuelle, il n'est pas possible de prévoir pour les époux CROMWELL DE LA FLORE un rapatriement d'office et gratuit.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/LOT
Le Directeur
M. TURSAN

1er Juin 1966

Librairie ALBAGNAC
Rue de Paris
47 - VILLENEUVE SUR LOT

nº 87/ SLD

Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir noter la commande suivante :

- un cachet administratif (modèle ci-joint)

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

C. D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. JUILLAN.

31 Mai 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

86/SLD

à

REFER: Ma lettre n° 33/SLD
du 22.2.66

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le devis de l'Entreprise C.MENASPA et Fils à Ste-Livrade-s-Lot vérifié par le Bureau d'Etudes FRAYSSE et QUEYREUR à AGEN et relatif au marché de l'Etat passé entre cette entreprise et Monsieur le Préfet de Lot et Garonne. Ce marché vous avait été adressé par ma lettre citée en référence.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

27 Mai 1966

Madame HENUBEL Suzanne
5 rue Boursier
91 - O R S A Y

nº 85/SLD

Madame,

En réponse à votre lettre du 24 courant, j'ai le regret de vous faire savoir qu'il m'est impossible de prêter un logement à Madame ARZENAK pour vous permettre de venir passer vos vacances à Ste-Livrade.

En effet, le peu de logements libres est strictement réservé aux familles attendues d'Indochine.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. BURSAN.

27 Mai 1966

Monsieur SAMY Henri
2 Boulevard Carpeaux
SARCELLES LOCHERES

n° 84/SLD

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 25 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que seul Monsieur le Préfet Chef du Service d'Accueil et de Reclassement des Français d'Indochine et des Français Musulmans, 21 rue La Boëtie PARIS 7 ème, peut vous délivrer un certificat d'~~hébergement~~ de rapatriement.

Il vous appartient donc de le réclamer à Monsieur le Préfet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT Le Directeur

M. TURSAN.

26 Mai 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

83/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

- Ets BONNAL et CANAC - STE LIVRADE SUR LOT 523,26
- Ets BONNAL et CANAC - STE LIVRADE SUR LOT 1.466,45
- GARAGE DELPEUCH - VILLENEUVE SUR LOT 1.092,00

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. TURSAN.

82/SLD

Copie de cette lettre gardée par Mr Real

MAI				
M	J	V	S	D
.	.	.	1	2
5	6	7	8	9
2	13	14	15	16
9	20	21	22	23
6	27	28	29	30
.	.	.	.	.

MAI
12

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
.	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.

-233 **MERCREDI** Ste Flavie

l. 4 h. 15, c. 19 h. 20 LUNE, pl. le 15., d. q. le 23

25 Mai 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

81/SLD

à

OBJET:
Remboursement des sommes payées pour indemnité de vivres au Médecin Aspirant affecté au Centre de Ste-Livrade-s-Lot.

REFER: V/B.E. du 16 Mai 1966.

P.J. : Lettre n° 1343 SFM/MG du 10.5.66
Photocopie du CFM Hourtin.

Monsieur l'Administrateur ROSE
Ministère des Affaires Sociales
Sous-Direction de l'Aide Sociale et
de l'Enfance (5 ème Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 - PARIS (7 ème)

Sous bordereau d'envoi vous me faites parvenir un état de frais à rembourser concernant les indemnités de vivres dûes au Médecin Aspirant BROUSSY pour les mois de janvier, février et mars 1966.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon budget ne me permet pas de faire face à une dépense de cette nature et qu'il ne m'a pas d'ailleurs été indiqué par vos Services, en temps utile qu'il y avait lieu de prévoir les prestations auxquelles vous faites allusion.

J'ajoute que le prédécesseur du médecin aspirant Broussy, placé dans les mêmes conditions de Service, a vu les indemnités de vivres régulièrement remboursées par le Service des Français Rapatriés d'Indochine à PARIS.

Je vous précise par ailleurs que le Médecin Aspirant Broussy a cessé les activités à Ste-Livrade depuis le 1er janvier 1966, remplacé par le Dr Daoulas, pour se consacrer exclusivement au Centre d'Accueil de Bias.

En conséquence, il appartient au Directeur du Centre d'Accueil de Bias de régler l'ordre de versement émis par le Ministère des Armées.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

25 Mai 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

80 / SLD

Monsieur l'Administrateur ROSE
Ministère des Affaires Sociales
Sous-Direction de l'Aide Sociale et
de l'Enfance (5ème Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 - PARIS (7 ème)

Comme suite à votre demande lors de votre inspection à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, les listes nominatives suivantes :

- jeunes gens âgés de 20 ans et plus
- jeunes filles âgées de 20 ans et plus
- Enfants nés en 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

25 Mai 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

79 / SLD

à

OBJET: Logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de soins de Bias et Ste-Livrade (consommation d'eau)

PREFECTURE DE LOT & GARONNE
Direction Départementale de
l'Action Sanitaire & Sociale
A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire et pour mandatement, après certification du service fait :

- une facture pour forfait d'abonnement eau pendant le 1er trimestre 1966 d'un montant de 103,00 Fr.

- une facture pour excédent de consommation et frais annexes pendant le 2ème semestre 1965 d'un montant de 56,52 Fr.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-sur-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

20 Mai 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

78/ SLD

OBJET:
Règlement Intérieur
de la Cité d'Accueil.

Ministère des Affaires Sociales
Direction Générale de la Population et de l'Action Sociale
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance (5è Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 - PARIS (7 ème)

(Sous-couvert de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le règlement intérieur de la Cité d'Accueil auquel est joint un organigramme de notre administration.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE/LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

16 Mai 1966

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

77/SLD

- Copie de ma lettre n° 216/SLD du 6.12.1965 relative à la réfection au cours de l'année 1963 des routes de la Cité d'Accueil par la Sté Chimique et Routière de la Gironde	1	Transmise comme suite à votre demande téléphonique de ce jour.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

16 Mai 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

76/SLD

OBJET: Hébergement de la famille SINNAH Evariste.

REFER: V/Lettre du 22.2.66.

P.J. = 1

Ministère des Affaires Sociales
Direction Générale de la Population & de l'Action Sociale
Sous-Direction de l'Aide Sociale & de l'Enfance (5è Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 - P A R I S (7è)

(sous-couvert de Monsieur le PREFET de Lot et Garonne
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale)

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la famille SINNAH Evariste (4 personnes) est arrivée de PARIS à la Cité d'Accueil de STE LIVRADE-S-LOT Samedi 14 mai 1966 et est hébergée dans un logement de 3 pièces qui a été aménagé pour la recevoir.

Le Chef de famille Monsieur SINNAH Evariste né le 23.11.1935 à Pnom-Penh (Cambodge) sera dirigé au Sanatorium de MONBRAN (Lot et Garonne).

Veuillez trouver ci-joint une fiche de renseignement d'état civil.

CITE D'ACCUEIL — STE LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

12 Mai 1966

N° 75/SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

- E.D.F. mois d'avril 1966 ..... 2.864,62
- EAU - S.O.C.E.A. mois d'avril 1966... 2.221,24 Fr

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

11 Mai 1966

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DE LOT ET GARONNE
rue Chaudordy
47 - A G E N

74/SLD

- Attestation concernant Madame LIEOU YU FONG
et Monsieur SIVA Sadassivame

2

Transmis comme suite à la demande téléphonique de Monsieur le Chef de Service.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

5 mai 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

N° 78

à

Monsieur LE DIRECTEUR GENERAL
des ARCHIVES de FRANCE (SECTION OUTRE-MER)
27, rue Oudinot
75 - PARIS (7ème)

Monsieur Le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir les extraits des actes de naissance de :

- Monsieur MARIE-DELCASSE Noël, Antoine
  Né le 25 DECEMBRE 1903 à SAIGON (S.V.N.)

- Mademoiselle MARIE-DELCASSE Marguerite, Rosalie
  Née le 5 JANVIER 1941 à SAIGON (S.V.N.)

Ci-joint, la somme de trois francs en timbres-poste pour les frais d'établissement des pièces demandées et une enveloppe timbrée.

Avec mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CITÉ D'ACCUEIL - S.P. RADE-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

4 Mai 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

72/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- GARAGE BEZY - Ste-Livrade-s-Lot - carburant -	429,80
- GARAGE BEZY - Ste-Livrade-s-Lot - réparations	135,65
- Ets GRIFFOUL Villeneuve-s-Lot	1.995,00
- Ets GRIFFOUL Villeneuve-s-Lot	77,30

EQUIPEMENT

- ENTREPRISE DU BATIMENT C. MENASPA et Fils STE LIVRADE..	8.710,00
- ETS BONNAL & CANAC STE LIVRADE	4.650,00
- ELECTRICITE GENERALE F. GRANGER STE LIVRADE	4.075,00
- PEPINIERES FLAYAT VILLENEUVE-S-LOT	942,50
- ENTREPRISE DE CHARPENTE VIERS & ESCAFIGNOUX FONGRAVE....	732,00

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

5 Mai 1966

Ministère des Affaires Sociales
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance
5 ème Bureau
9 Avenue de Lowendal
75 - PARIS (7 ème)

71/SLD

- Etat récapitulatif des sommes dûes au personnel contractuel de la Cité d'Accueil 2

- Etat récapitulatif des sommes dûes à des vacataires à titre de traitement pour le mois d'Avril 2

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

5 Mai 1966

Ministère des Affaires Sociales
Sous Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance
5 ème Bureau - 9 Avenue de Lowendal - PARIS 7 ème

(S/couvert de Préfecture de Lot et Garonne - AGEN -
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.

70/SLD

- Etat en double exemplaire de l'Effectif des hébergés de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot 2

Mois d'AVRIL 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

29 Avril 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

69/SLD

à

Monsieur BENARD
Service d'Accueil et de Reclassement
des Français d'Indochine et des Français Musulmans
21 rue La Boëtie
PARIS 8 ème

Comme suite à notre entretien téléphonique du 29 courant, veuillez trouver ci-joint deux photocopies d'un procès-verbal de la Gendarmerie de Ste-Livrade-s-Lot concernant l'identité des enfants FRECHE Daniel et Abel.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. TURSAN.

29 Avril 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

68/SLD

à

OBJET:

Véhicules à moteur (4)
en service à la Cité d'Accueil.

Monsieur R O S É
Administrateur au Ministère des Affaires Sociales
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance (5è Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 - PARIS (7ème)

Comme suite à votre demande lors de votre dernière inspection à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les récépissés spéciaux de mise en circulation des véhicules à moteur en service à la Cité d'Accueil et concernant trois véhicules à savoir :

1° - 11 CV Citroën - Camionnette n° d'immatriculation : 82.617 D.
2° - 2 CV Citroën - N° d'immatriculation : 13.459 D.A.
3° - 2 CV Citroën - N° d'immatriculation : 61.596 D.A.

Le récépissé spécial de mise en circulation concernant le 4 ème véhicule, c'est-à-dire la 2 CV Citroën n° d'immatriculation 25.816 D a été égaré. Un duplicata de ce récépissé a été réclamé au Service des Domaines de la Préfecture de Lot et Garonne et vous sera adressé dès sa réception.

Veuillez trouver ci-joint également les fiches de contrôle de ces quatre véhicules, en vous demandant de bien vouloir envisager le remplacement de la 2 Cv n° 25.816-D mise en circulation depuis le 1er.12.1958 qui totalise actuellement 350.000 Kms environ et qui de ce fait en très mauvais état.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

Ste Livrade - 28-5-66

N° 67/SLD.

Monsieur le Préfet
de Lot et Garonne (Cabinet)
à Agen

Lettre contenant la requête de
Mme Gillard Victor.

Voir Copie Dossier Mr Jurisan D.r du
Centre

3853 50 | 8
45 | 456,68
53
55
70
76

456.68
452.76
- 392

483,0

456.68
3.50
2283400
1470.04
3800

7

Mais de Maiz 480,20

445.0
1 50
430.0

48,020
45000
3020

480.20
452 76
27,44

45000
32000
1300

27 Avril 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

66/SLD

à

Monsieur le Directeur
du Service de l'Enregistrement & des Domaines
Cité Administrative
47 - A G E N

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la carte grise de la voiture 2 C.V. CITROEN immatriculée 25.816-D et en service à la Cité d'Accueil a été égarée.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire délivrer un duplicata de cette carte grise par le Service des Domaines à PARIS, en vous informant que la 2 C.V. n° 25.816-D a été affectée le 1er Décembre 1958 à la Cité d'Accueil par le Ministère de l'Intérieur.

Veuillez trouver ci-joint une attestation de perte établie par la Brigade de Gendarmerie de Ste-Livrade-s-Lot.

Avec tous mes remerciements, veuillez agréer Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

27 Avril 1966

Monsieur le PREFET
Chef du Service d'Accueil et de Reclassement
des Français d'Indochine et des Français Musulmans
21 rue LA BOETIE
PARIS 8 ème

65/SLD

- Demande de pécule de réinstallation formulée par Monsieur SCHEFFER Gaston qui était hébergé au Centre d'Accueil de BIAS de 1956 à 1957.

Transmis
pour la suite à donner.

1

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

27 Avril 1966

Monsieur SCHEFFER Gaston
94, rue Pasteur
94 - FONTENAY SOUS BOIS

n° 64/SLD

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai transmis ce jour votre demande de pécule de réinstallation à Monsieur le Préfet Chef du Service d'Accueil et de Reclassement des Français Musulmans et des Français d'Indochine - 21 rue LA BOETIE à PARIS (8è).

Monsieur le Préfet peut seul décider les attributions de pécule de réinstallation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. TURSAN.

25 Avril 1966

P.J.: 2 n° 63/SLD

Monsieur le Directeur
de l'Hôpital - Hospice
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 23 courant, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une attestation d'employeur et la carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale concernant Madame CLOSONT Pierrette, femme de service à la Cité d'Accueil.-

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le [illegible] de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT Le Directeur

M. TURSAN.

22 Avril 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

62/SLD

à

Monsieur R O S É
Administrateur au Ministère des Affaires Sociales
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance (5è Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 - P A R I S (7è)

OBJET:
BUDGET 1966
1er Trimestre.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, les états de dépenses au cours du 1er Trimestre 1966 et concernant la Cité d'Accueil de STE LIVRADE SUR LOT.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

21 Avril 1966

Le Directeur de la Cité d'Accueil

61/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en retour, après visa de Monsieur ROSE du Ministère des Affaires Sociales, les états du personnel pouvant prétendre aux indemnités pour travaux et heures supplémentaires au cours du 1er trimestre 1966.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

15 Avril 1966

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

N° 60/SLD

J'ai l'honneur de cous adresser ci-joint, en double exemplaire après certification du service fait et pour mandatement, la facture E.D.F. (mois de mars 1966) d'un montant de 4.627,40 Fr.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

15 Avril 1966

n° 59/82 D

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Service des Rapatriés
47 - A G E N

Comme suite à notre entretien téléphonique de ce jour, veuillez trouver ci-joint un additif de personnes secourues à joindre à la liste des hébergés à la Cité d'Accueil percevant des secours sociaux au cours du mois d'AVRIL 1966.

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

8 Avril 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

à

58/SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Garage SIMON Villeneuve sur Lot 130,17

- Imprimerie BONNET Villeneuve..... 160,04

Maison PRUNIS Ste-Livrade-s-Lot 434,40

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

8 Avril 1966

Monsieur ROTGE Jean
SAINTE LIVRADE-S-LOT

n° 57/ SLD

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que vous avez été déclaré, par Monsieur le Préfet de Lot et Garonne, adjucataire pour l'année 1966 de la fourniture du fuel-oil domestique aux Centres d'Accueil de BIAS et STE LIVRADE-S-LOT.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

5 Avril 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

56/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N -

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

- FONCTIONNEMENT :
- EAU (S.O.C.E.A.) mois de Mars 1966 ..... 2.090,85 Fr
- TAXES ET REDEVANCES TELEPHONIQUES P.n°20.. 804,19
- " " Poste n° 110... 620,59
- " " Poste n° 151... 666,76
- Garage BEZY - Ste-Livrade 467,00
- QUINCAILLERIE "Bonnal " 238,76
- LIBRAIRIE "ALBAGNAC " Villeneuve 94,81
- SOCIETE "PARALAB" PARIS 592,35
- HORTICULTEUR " BOUYRE" Villeneuve 75,00

EQUIPEMENT :

- ENTREPRISE DE MENUISERIE " GUILHEM André" 3.037,50
- ENTREPRISE DE PEINTURE " Paul GRIES" 2.220,00

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

Ministère des Affaires Sociales
Sous Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance
5ème Bureau. 9 Avenue de Lovendal - PARIS 7 ème -

55 / SLD

(S/Couvert de Préfecture de Lot et Garonne - AGEN -
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

- Etat en double exemplaire de l'Effectif des hébergés de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot

Mois de MARS 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

5 Avril 1966

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Sous-Direction de l'Aide Sociale
et de l'Enfance (5è Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 - PARIS 7 ème

54/SLD

- Etat de liquidation des sommes dûes à des vacataires à titre de traitement et indemnité et concernant le mois de MARS 1966 1
- Etat de liquidation des sommes dûes aux agents contractuels, et concernant le mois de MARS 1966 1

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL Ste-LIVRADE Le Directeur

M. TURSAN.

5 Avril 1966

n° 53/SLD

BUREAU D'ETUDES
L. FRAYSSE & QUEYREUR
59 Boulevard Pelletan
A G E N

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, les devis suivants pour vérification :

C. MENASPA - devis s'élevant à la somme de :

26.784,00 Fr

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

M. TURSAN.

31 Mars 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

52/ SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, les états du personnel de la Cité d'Accueil pouvant prétendre aux indemnités pour travaux et heures supplémentaires au cours du 1er trimestre 1966 :

- un état du personnel enseignant (études surveillées)
- un état du personnel du Service Social (permanences sociales)
- un état du personnel d'encadrement de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ CITE
Le Directeur

M. TURSAN.

28 Mars 1966

N° 51/SLD

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, afin de le compléter, le bordereau de versement des cotisations (mois de mars 1966) de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale de Lot et Garonne pour le personnel employé à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur
BURSAN.

25 Mars 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

à

50/SLD

Ministère des Affaires Sociales
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de
l'Enfance - 5 ème Bureau
9 Avenue de Ségur
PARIS 7 ème

S/c de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

OBJET: Contrats de
M. TURSAN Marcel
M. REAL Jean.

REFER:
V/B.L.du 18.3.66.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint

en retour et après signature des intéressés l'original

des contrats de Messieurs TURSAN Marcel et REAL Jean.-

LA CITE D'ACCUEIL - Ste LIVRAISON
Le Directeur

M. TURSAN.

22 Mars 1966

Monsieur le Sous-Préfet
47 - VILLENEUVE SUR LOT

49/SLD

- Copie de ma lettre n° 39/SLD du 10 Mars 1966
adressée au Ministère des Affaires Sociales à PARIS
concernant Monsieur DUTAMBY Charles

Transmis
pour information .

1

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

Le Directeur

M. TURSAN.

21 Mars 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

48/SLD

à

OBJET:

Logement de fonction du
Médecin Chef des Dispensaires
de Soins de Bias et Ste-Livrade.

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Direction de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint :

- en triple exemplaire, pour mandatement et après certification du service fait, la facture concernant le logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de soins des Centres d'Accueil de Bias et Ste-Livrade-s-Lot.

- en double exemplaire la lettre qui m'a été adressée par Monsieur ARGOUIN Propriétaire de la villa qu'occupe le Médecin Chef afin que le règlement du loyer soit payé trimestriellement.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/LOT
Le Directeur

TURSAN H.

18 Mars 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

47/SLD

à

Monsieur R O S É
Administrateur au Ministère des Affaires Sociales
(5è Bureau) Sous-Direction de l'Aide Sociale et
de l'Enfance
9 Avenue de Lowendal
75 - PARIS (7è)

Comme suite à votre demande téléphonique, veuillez trouver ci-joint un devis concernant 12 photos 18 x 24 de la Cité d'Accueil.

Il est bien entendu que 12 prises de vue différentes seront prises dans la Cité d'Accueil.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

18 Mars 1966

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Division - 2ème Bureau
47 - A G E N

N° 46/SLD

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

- Imprimerie "BONNET" Villeneuve-s-Lot 300,79 Fr
- Coopérative Agricole à Ste-Livrade-s-Lot ..... 449,75 Fr

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

17 Mars 1966

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

n° 45/SLD

Comme suite à votre demande téléphonique, veuillez trouver-ci-joint la facture de l'Entreprise de peinture Fabien BELOTTI portant le montant détaillé des travaux effectués à la villa qu'occupait le Médecin du Dispensaire de soins de la Cité d'Accueil.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/LOT
Le Directeur

M. TURSAN

16 Mars 1966

Monsieur R O S É
Administrateur au Ministère des Affaires Sociales
5è Bureau - Sous Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance.
9 avenue de Lowendal - PARIS 7 ème

44 / SLD

- Etat des frais de déplacement en 4 exemplaires au nom de TURSAN Marcel. — 4 ex. — Transmis en retour dûment signés

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

M. TURSAN.

(28

15 Mars 1966

Le Centenaire de la Cité d'Accueil

à

43/SLD

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de
l'Enfance (5 ème Bureau)
9 avenue de Lowendal
75 - PARIS 7 ème

SLD:
ension des secours
personnes aptes au travail.

Lettre n° 26/SLD du 11.2.1966
Lettre du 7 mars 1966

S/c de Monsieur le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale
Préfecture de Lot et Garonne - AGEN -

En me référant aux correspondances citées, j'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai obtenu de la part des Etablissements VIBIEN de Lauterbourg (Alsace), l'implantation en pleine Cité d'Accueil de dix métiers à tisser. La continuité d'une telle action dont l'aspect social notamment positif ne saurait vous échapper suppose une stabilité de la main d'oeuvre, stabilité sans laquelle il deviendrait impossible de maintenir l'atelier de tissage.

- Afin d'éviter toute injustice et toute erreur, j'ai demandé à Mr le Médecin Chef des Centres d'Accueil de bien vouloir examiner les postulantes à un emploi d'autant plus intéressant qu'il ne requiert aucune aptitude particulière sinon quelque courage personnel auquel, il faut en convenir, on a rarement fait appel depuis l'ouverture des Centres d'Accueil.

Mr le Dr RAYNAUD, Médecin-Chef des Centres a opéré une première sélection parmi les hébergés, secourus par l'allocation de chômage tenant lieu de secours, dans [illegible] d'emploi.

- Il avait retenu 7 candidatures parmi les femmes les plus jeunes.

Bien que Diplômé de Médecine du Travail et d'Hygiène industrielle et pouvant de ce fait juger légalement de l'aptitude au travail, il a préféré souhaitable de faire procéder à un deuxième contrôle médical, ce dernier ayant été pratiqué par le Dr CAMBOURNAC, Médecin du Travail de Villeneuve sur Lot.

../..

- Veuillez trouver ci-joint photocopie des conclusions de ce praticien.

J'ajoute que ce médecin est venu sur place avant de donner son avis. Il a longuement étudié les métiers à tisser et a bien voulu reconnaître que rien ne devait s'opposer à la mise au travail de ces six hébergées, bien au contraire...

J'ai donc convoqué les intéressées qui ont refusé catégoriquement le travail proposé pour lequel elles avaient été reconnues aptes après une double visite médicale. Le salaire proposé est celui prévu par le S.N.I.C. Les horaires étant de 8 à 12 h et de 14 à 18 h - Samedi matin de 8 à 12 seulement.

Conformément aux conclusions de la réunion de travail du 13 janvier 1956, j'ai supprimé le secours tenant lieu de chômage et le secours en nature (charbon).

Cette mesure doit être maintenue conformément à la législation en vigueur. Par ailleurs, il ne vous échappera point que des mesures de bienveillance à l'égard de réfractaires qui doivent tout à l'Etat provoquerait du même coup le débauchage spontané des quinze femmes qui ont accepté le travail - sans récrimination et dans la dignité.

Je vous serais obligé de bien vouloirs donner les instructions nécessaires pour me permettre de faire comprendre à ces chômeuses professionnelles que l'Etat qui fournit déjà gratuitement l'habitat, l'électricité et l'eau, sans compter les soins médicaux ne saurait en tout état de cause leur fournir abusivement une rente qui constituerait une prime à la paresse.

Je me permets de vous proposer qu'une lettre de votre part soit adressée à Mesdames [illegible], [illegible], CHAMBERCU, NOUYEN THI VUONG et SOANG THI TNO qui ont refusé l'emploi qui leur était offert, afin de les informer de la décision prise à leur ~~[illegible]~~ effet, c'est-à-dire la suppression du secours dit d'allocation de chômage et du secours en nature (charbon).

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

[illegible] TURFAN.

14 Mars 1966

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
Service des Rapatriés
A G E N

42/ SLD

- Liste des hébergés à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade percevant des Secours sociaux - Mois de MARS 1966 — Transmis pour attribution

Le Commissaire de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

14 Mars 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

41/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Division - 2 ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT

- E.D.F. - mois de février 1966 -	6.161,19 Fr
- EAU - mois de février 1966	1.856,61
- Garage BEZY - Ste-Livrade	297,85
- Garage BEZY - Ste-Livrade.....	32,60
- Garage SIMON - Villeneuve -s-/Lot	235,24
- ELECTRICITE GENERALE GRANGER Ste-Livrade-s-Lot	177,00
- LIBRAIRIE GRIFFOUL Villeneuve-s-Lot	2.000,00
- LIBRAIRIE PARREIL STE LIVRADE	178,20

EQUIPEMENT

- Entreprise de peinture "BELOTTI" Ste-Livrade-s-Lot	589,50

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX RAPATRIÉS

SERVICE DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

CITÉ D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
(LOT-&-GARONNE)

TÉLÉPHONE 20

N° 40

SAINTE-LIVRADE, le 11 mars 1966

BORDEREAU D'ENVOI

MINISTERE DE L'INTERIEUR
Service d'Accueil et de Reclassement
Des Français d'Indochine et des Français Musulmans
21, rue La Boétie
75 - PARIS (8 ème)

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
- Inventaire général de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade arrêté au 31 DECEMBRE 1965.	1	- Transmis en double exemplaire et à toutes fins utiles.

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil :

M. TURSAN

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

60

10 Mars 1966

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Sous-Direction de l'Aide Sociale
et de l'Enfance (5è Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 Paris 7 ème

40/SLD

- Etat de liquidation des sommes dûes à des vacataires à titre de traitement et indemnité et concernant le mois de FEVRIER 1966 — 1

- Etat de liquidation des sommes dûes aux agents contractuels, et concernant le mois de FEVRIER 1966 — 1

2

CITE D'ACCUEIL — Ste LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

M. TURSAN.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

SAINTE-LIVRADE (L.-&-G.)
TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 10 Mars 1966

BORDEREAU D'ENVOI

N° 39 -

N°

Ministère des Affaires Sociales 2/ Direction de l'Aide sociale et de l'Enfance 5e Bureau
9 Avenue de Lavendal Paris 7e

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Objet : Suppression du Secours de Chomage et le Secours en Nature (Charbon) à Mme Vve Dutandey		
Lettre retirée pour Dossier Mr Tarsan Le 22/3/66		

9 Mars [illegible]6

Ministère des Affaires Sociales
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance
5 ème Bureau 9 Avenue de Lowendal
PARIS 7 ème

38/SLD

(Sous-Couvert de Préfecture de Lot et Garonne - AGEN -
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

- Etat en double exemplaire de l'Effectif des hébergés de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot

Mois de Février 1966

1

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

ETAT DE MOUVEMENT et EFFECTIF

DE LA CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE-S-LOT

MOIS DE FEVRIER 1966

MOUVEMENTS :

1°/ - Départs définitifs	:	Néant	
2°/ - Arrivées	:	Néant	
3°/ - Naissances	:	2	- enfants de GONTRAN Jean Baptiste et de PUYOO Hélène
4°/ - Décès	:	Néant	

EFFECTIFS

Hommes	:	96
Femmes	:	219
Enfants + de 14 ans		265
Enfants - de 14 ans		337
Total.....		918

Sainte-Livrade le 9 Mars 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURNAU.

9 Mars 1966

Madame Jeanne CRESSELY
8, rue Van Gogh
route de St Leu
95 - ERMONT

N° 37/SLD

Madame,

En réponse à votre lettre du 8 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne suis plus responsable du Centre de CREYSSE (Dordogne) et qu'il vous appartient de vous adresser à Monsieur le Préfet Chef du Service D'Accueil et de Reclassement des Français Musulmans et des Français d'Indochine - 21 rue La Boétie PARIS 8 ème.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

M. TURSAN.

2 Mars 1966

Monsieur BERT Léon
n° 14 - Allée de la Madleine
92 _ B A G N E U X

n° 36/ SLD

Monsieur,

En vous adressant en retour votre lettre du 1er courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne possède aucun dossier médical de votre fils Bernard et qu'il vous appartient de le réclamer au Docteur DESCAYRAC domicilié - 5 rue de Casseneuil à VILLENEUVE SUR LOT .

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

Ste CITE D'ACCUEIL ENVRADIN SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

28 Février 1966

BUREAU D'ETUDES
L. FRAYSSE ET QUEREUR
59 Boulevard Pelletan
A G E N

N° 35/SLD

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, les devis suivants pour vérification :

- C. MENASPA - devis s'élevant à la somme de 26.784,00 Fr

- Sté Chimique, Routière et d'Entreprise Générale devis s'élevant à la somme de 23.250,00 Fr.

Veuillez agréer, Monsieu, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

M. TURSAN.

CITE D'ACCUEIL — Ste LIVRAISON-SUR-LOT — Le Directeur

23 Février 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Sous-Préfet
47 - VILLENEUVE SUR LOT

34/SLD

REFER: ma lettre n° 25/SLD
du 9.2.65.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur le Juge des Enfants du Tribunal d'Agen a fait écrouer, hier après-midi 22.2.1966 à la Prison Départementale d'Agen et pour une durée de 8 jours, les jeunes KASPARIAN Marcel, FANTON D'ANDON Daniel et CHINAMA Jean-Claude, comme suite au vol qu'ils avaient commis le 30 janvier 1966 chez Monsieur GRANGER - Electricien à Ste-Livrade-s-Lot.

A la fin de cette période de 8 jours d'emprisonnement, les jeunes KASPARIAN et FANTON D'ANDON seront remis à leur famille.

En ce qui concerne le jeune CHINAMA, Monsieur le Juge des Enfants pense pouvoir le placer au Centre Educatif et d'Apprentissage " LA ROUSSELIERE " à RUDEAU-LADOSSE (Dordogne), ce garçon étant abandonné à lui-même par sa marâtre et son père, Monsieur CHINAMA Adjudant-Chef d'Aviation, en garnison à la Base Aérienne 265 à ALVIGNAC (Lot).

Je vous informe que Madame CHINAMA est la fille de Madame Vve HELLMUTH, hébergée à la Cité d'Accueil qui loge sa fille en attendant que Monsieur CHINAMA ait obtenu par les Services de l'Armée de l'Air un logement pour recevoir sa famille.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

22 Février 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

33/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en cinq exemplaires, le Marché de gré à gré d'un montant de 26.784,00 Fr ainsi que la déclaration à souscrire par les entreprises individuelles soumissionnant au marché de l'Etat, passé entre Monsieur le Préfet de Lot et Garonne et l'Entreprise C. MENASPA à STE LIVRADE .-

Dépenses à imputer sur les crédits qui nous sont affectés pour l'équipement de la Cité d'Accueil.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. TURSAN.

16 Février 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

31/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

- E.D.F. (mois de janvier 1966) 7.977,72
- GARAGE SIMON à Villeneuve sur Lot ... 321,55

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

15 Février 1966

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

30/ SLD

- Etat de liquidation des sommes dues à des vacataires à titre de traitement et indemnité — 2 — 2 ème Exemplaire pour attribution.

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL DE LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur
M. TURSAN.

15 Février 1966

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
(Service des Rapatriés)
A G E N

29/SLD

- Liste des hébergés à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade percevant des secours sociaux - Mois de FEVRIER 1966 — 1 — Transmis pour attribution

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

M. TURSAN.

15 Février 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 1er Bureau
47 - A G E N

28/SLD

OBJET: Logement de Fonction
du Médecin Chef des Dispensaires
de Soins de BIAS et STE LIVRADE.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, pour mandatement et après certification du service fait, la facture concernant le logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de soins des Centres d'Accueil de Bias et Ste-Livrade sur Lot (Lot et Garonne).

Loyer du 15 Février 1966 au 15 Mars 1966 d'un montant de 450,00 Fr.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur
M. TURSAN.

14 Février 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

à

27/SLD

Monsieur le Directeur
CAISSE PRIMAIRE DE SECURITE SOCIALE
(Service des cotisations)
47 - A G E N -

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le bordereau récapitulatif des cotisations s'élevant à 2.500,05 Fr du mois de Janvier 1966 pour le personnel employé à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade sur Lot.

Ces cotisations vous seront payées par mandat administratif par la Préfecture de Lot et Garonne (2ème Direction - 2è Bureau) comme je vous en avais informé par lettre n° 19/SLD du 31 janvier 1966.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.-

11 Février 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

26 / SLD

à

OBJET:

Suppression des secours
aux personnes aptes au travail.

Ministère des Affaires Sociales
Sous-Direction de l'Aide Sociale et
de l'Enfance (5 ème Bureau)
9 avenue de Lowendal
75 - PARIS 7 ème

S/c de Monsieur le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale
Préfecture de Lot et Garonne - AGEN -

J'ai l'honneur de vous faire connaître que conformément à vos instructions, lors de votre visite à la Cité d'Accueil le 18 janvier 1966, et concernant la suppression des secours tenant lieu d'allocation de chômage et de salaire unique ainsi que du secours en nature (charbon) aux personnes aptes au travail, ces secours ont été supprimés à compter du 1er janvier 1966 à Mesdames :

AROKION	âgée de 42 ans	- CRASBERCU	âgée de 44 ans
MERLET	âgée de 43 ans	- NGUYEN THI VUONG	âgée de 40 ans
HAUWOTEAUX	âgée de 44 ans	- HOANG THI THO	âgée de 45 ans

qui avaient été présentées au Service de la Médecine du Travail à Villeneuve sur Lot et reconnues aptes au travail.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

9 Février 1966

25/SLD

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Sous Préfet
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Comme suite à l'entretien téléphonique que vous avez bien voulu m'accorder, j'ai l'honneur de vous préciser que le Dimanche 30 Janvier 1966 un vol a été commis au magasin d'électricité GRANGER à Ste-Livrade-s-Lot et dont les auteurs sont les jeunes KASPARIAN Marcel âgé de 15 ans; FANTON D'ANDON Daniel âgé de 15 ans, CHINAMA Jean-Claude âgé de 15 ans - hébergés à la Cité d'Accueil.

La Gendarmerie de Ste-Livrade, après plainte de Monsieur GRANGER qui avait surpris le jeune FANTON D'ANDON Daniel fouiller le tiroir caisse, a entendu les trois jeunes délinquants et le procès-verbal de ce vol a été adressé à Monsieur le Procureur de la République à AGEN.

Devant la gravité des faits et gestes des jeunes hébergés de la Cité d'Accueil, je me suis rendu le 8 courant à AGEN exposer à Monsieur le Juge des Enfants ainsi qu'à Monsieur le Substitut de la République ce problème difficile de nos jeunes délinquants, problème qui mérite une attention toute particulière car leur impunité serait très néfaste auprès des autres jeunes hébergés à la Cité d'Accueil et c'est pourquoi, Monsieur le S/Préfet, je me permets de vous demander votre intervention auprès de la Magistrature.-

CITÉ D'ACCUEIL — STE-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

N. TURSAN.

PAGODE Vietnam
30, Ledru Rollin
92 - MALAKOFF

n° 24/ SLD

Vénérables,

En réponse à votre lettre du 27.1.1966, j'ai l'honneur de vous faire savoir que selon les instructions qui m'ont été données par le Ministère de l'Action Sociale - Direction Générale de la Population et de l'Action Sociale je donne mon accord à votre venue à la Cité d'Accueil où vous serez accueillis, lors de votre séjour, dans les foyers de vos fidèles.

Veuillez agréer, Vénérables, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/-LOT

Le Directeur

M. TURSAN

7 Février 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

23/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple exemplaire, après certification du service fait et pour mandatement, les factures suivantes :

- EAU (SOCEA)	1.797,56 Fr
- REDEVANCES TELEPHONIQUES (Poste 20).....	143,03
- REDEVANCES TELEPHONIQUES (Poste n° 110)...	313,90
- REDEVANCES TELEPHONIQUES (Poste n° 151)...	403,65
- GARAGE BEZY Ste-Livrade	429,10
- GARAGE BEZY Ste-Livrade-sur-Lot	26,00
- GARAGE CITROEN Simon - Villeneuve-s-Lot	36,60
- QUINCAILLERIE "BONNAL" Ste-Livrade-s-Lot....	296,25

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆

Le Directeur

M. TURSAN.

4 Février 1966

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Sous Direction de l'Aide Sociale
et de l'Enfance (5è Bureau)
9 Avenue de Lowendal
75 - PARIS 7 ème

22/SLD

- Etat de liquidation des sommes dûes à des vacataires à titre de traitement et indemnité et concernant le mois de JANVIER 1966	1
- Etat de liquidation des sommes dûes aux agents contractuels, et concernant le mois de JANVIER 1966	1
	2

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — ST-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

3 Février 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

21/SLD

à

Madame MOHAMED Geina
51, rue Francis Davos - 51
13 - MARSEILLE (1er)

Madame,

En réponse à votre lettre du 3 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que seul Monsieur le Préfet Chef du Service d'Accueil et de Reclassement des Français d'Indochine et des Français Musulmans, 4 rue Cambacérès - PARIS (8ème) peut vous délivrer l'attestation que vous sollicitez.

Il vous appartient donc de la réclamer à Monsieur le Préfet Chef de Service à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

CITE D'ACCUEIL — St-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

2 Février 1966

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
(Service des Rapatriés)
A G E N

20/SLD

Liste des hébergés à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade percevant des secours sociaux - Mois de JANVIER 1966 — 1 — Transmis pour attribution

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

31 Janvier 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

19/SLD

à

OBJET:
Paiement des cotisations
du personnel de la Cité d'Accueil
de Ste-Livrade sur Lot.

Union de Recouvrement des Cotisations
de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
de Lot et Garonne
16 rue des Colonels Lacuée
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à compter du 1er Janvier 1966, la Cité d Accueil des Français d'Indochine à STE-LIVRADE-SUR LOT dépend du Ministère des AFFAIRES Sociales au lieu du Ministère de l'Intérieur, et qu'en conséquence le montant des cotisations pour le personnel vacataire, employé à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, vous sera réglé dorénavant par mandat administratif de la Préfecture de Lot et Garonne (2ème Direction - 2ème Bureau).

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

Copie transmise
à PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
(2è Direction - 2è Bureau) AGEN.
' à toutes fins utiles.

24 Janvier 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

18/SLD

à

OBJET:

Logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de soins de BIAS et STE LIVRADE-S-LOT.

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 1er Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, pour mandatement et après certification du service fait, la facture d'un montant de 93,70 Fr concernant la consommation d'électricité au cours du mois de Décembre 1965 du logement de fonction du Médecin Chef des Dispensaires de soins des Centres d'Accueil de BIAS et STE LIVRADE-S-LOT.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

24 Janvier 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

24 17/SLD

à

OBJET:

'ose de compteurs électriques
. la Cité d'Accueil des Français
l'Indochine à STE LIVRADE SUR LOT

Monsieur le Chef de District E.D.F.
Faubourg Andrieu
47 - STE LIVRADE SUR LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Ministère des Affaires Sociales a décidé de faire installer un compteur électrique dans chaque logement occupé par des familles françaises rapatriées d'Indochine.

En conséquence, je vous demande s'il vous serait possible de faire faire une étude concernant cette décision d'installation de compteurs électriques dans les logements de la Cité d'Accueil.

Avec tous mes remerciements, veuillez agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITÉ D'ACCUEIL — STE LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

20 Janvier 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

à

16/ SLD

OBJET: Centre d'Hébergement
de CREYSSE (Dordogne)

Monsieur le PREFET
Chef du Service d'Accueil et de Reclassement
des Français d'Indochine et des Français Musulmans
4 rue Cambacérès
PARIS 8 ème

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint et à toutes fins utiles, la lettre qui m'a été adressée par Monsieur le Sous Préfet de Bergerac concernant l'attribution de logements à des rapatriments éventuels.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

20 Janvier 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

15/SLD

à

OBJET: Logement de fonction
du Médecin Chef des Dispensaires
de Soins de BIAS et STE LIVRADE
SUR LOT.

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 1er Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire, pour mandatement et après certification du service fait, la facture concernant le logement de fonction du Médecin-Chef des Dispensaires de soins des Centres d'Accueil de Bias et Ste-Livrade -s-Lot (Lot et Garonne).

Loyer du 15 janvier 1966 au 15 février 1966 d'un montant de 450,00 Fr.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

17 Janvier 1966

Monsieur ARGOUIN Roger
Le Grand Chemin
47 - SERIGNAC SUR GARONNE

n° 14/SLD

Monsieur,

Comme suite à votre envoi du 15 courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la facture du loyer du Médecin Chef des Dispensaires de soins de BIAS et Ste-Livrade doit être établi en quatre exemplaires et signés, aussi veuillez trouver ci-joint en retour l'exemplaire que vous m'avez adressé afin de le compléter.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN

13 Janvier 1966

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

n° 13/SLD

RJET:
ndemnité pour travaux
heures supplémentaires.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en double exemplaire, un état du personnel de la Cité d'Accueil pouvant prétendre à l'indemnité pour travaux et heures supplémentaires au cours du 4 ème trimestre 1965.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL ☆ ST-LIVRADE-SUR-LOT

M. TURSAN.

13 Janvier 1966

n° 12/82 D

PERCEPTION - Hôtel de Ville
B E R G E R A C

P.J.:
1 en retour.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 12 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que Madame LEOPOLD thi THANH est inconnue du Service en qualité de rapatrié d'Indochine.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE
Le Directeur

M. TURSAN.

12 Janvier 1966

n° 11/SLD

Madame ALLARD Corneille
Bloc G n° 55
LA SAUVAGERE
13 - MARSEILLE (10è)

Madame,

En réponse à votre lettre du 11 courant, j'ai le regret de vous faire savoir qu'il m'est impossible de vous affecter un logement de 4 pièces à la Cité d'Accueil.

En effet les logements disponibles sont exclusivement réservés aux familles susceptibles d'être rapatriées d'Indochine.

Je ne manquerai pas de vous adresser, dès que j'en serai en possession, le devis concernant une dalle en ciment pour la tombe de votre père.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL — Ste LIVRADE-SUR-LOT

M. TURSAN.

10 Janvier 1966

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

n° 9 / SLD

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint en double exemplaire, après certification du service et pour mandatement, une facture de l'E.D.F. (Décembre 1965) d'un montant de 6.657,76 Fr .-

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL ☆ LOT

Le Directeur

M. TURSAN.

7 Janvier 1966

Monsieur SCLAFFER Lucien
21 rue de la Halle
46 - SOUILLAC

N° 8/SLD

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la fête du TÊT, premier de l'AN VIETNAMIEN, aura lieu le 21 Janvier 1966.

Votre place à la Cité d'Accueil vous est réservée comme pour les années antérieures.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITÉ D'ACCUEIL - S. LIVRADE SUR LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

7 Janvier 1965

Monsieur PECHBERTY Michel
(LE STOCK-CAR)
46 - DURAVEL

N° 7/SLD

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la fête du TET, premier de l'an vietnamien aura lieu le 21 Janvier 1966.

Votre place a la Cité d'Accueil vous est réservée, comme pour les années antérieures, et suis satisfait d'apprendre que votre manège fonctionnera avec un Groupe Electrogène.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

N. TURSAN

7 Janvier 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

6/SLD

à

Monsieur le PREFET
Chef du Service d'Accueil et de Reclassement
des Français d'Indochine et des Français Musulmans
4 rue Cambacérès
PARIS 8 ème

En vous transmettant le compte d'emploi du mois de Décembre 1965 de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot, j'ai l'honneur de vous faire connaître que notre compte à la Banque Populaire du Quercy et de l'Agenais à Villeneuve-s-Lot est soldé au 31 Décembre 1965.

Le compte bancaire n° 02.19.14.287 de la Cité d'Accueil à cette Banque doit être annulé et mon pouvoir auprès d'elle résilié.

Le solde en Caisse de la Cité d'Accueil au 31.12.1965 s'élève à SIX FRANCS 02 (6,02 Fr) et vous demande Monsieur le Préfet quelles sont vos instructions concernant cette somme.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

5 Janvier 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le PREFET
Chef du Service d'Accueil et de Reclassement d
des Français d'Indochine et des Français Musulmans
4 rue Cambacérès
75 | PARIS 8ème

5/SLD

REFER:V/B.E.N° 6/SFIM/MG
du 4.1.66

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en retour, la facture (4 ex.) "PRISUNIC" portant le C.C.P. de la B.N.C.I. à Villeneuve sur Lot et le N° du compte bancaire du "PRISUNIC" à la B.N.C.I.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

4 Janvier 1965

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

4/SLD

à

PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en triple exemplaire après certification du service fait, une facture datée du 30.11.1965 des Etablissements ALAJOUANINE à Chambon sur Voueize (Creuse) d'un montant de 1.810,00 Fr.

Monsieur ACHOUR, du Ministère de l'Intérieur - Service des rapatriés, va vous écrire pour vous demander de faire mandater, si possible, cette facture sur la somme de 5.003,39 Fr représentant le reliquat du montant du marché de charbon 1965 de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.-

CITE D'ACCUEIL - STE-LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

M. TURSAN.

3 Janvier 1965

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

3/SLD

à

A l'attention de
Monsieur ACHOUR

Monsieur le PREFET
Chef du Service d'Accueil et de Reclassement
des Français d'Indochine et des Français Musulmans
4 rue Cambacérès
75 - P A R I S 8ème

Comme suite à l'entretien téléphonique de ce jour avec Monsieur ACHOUR, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire de la facture des Etablissements ALAJOUANINE à CHAMBON-sur-VOUEIZE (Creuse) d'un montant de 1.810,00 Fr et concernant l'achat d'un appareil SWINGFOG pour le Centre d'Accueil de BIAS./.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.

3 Janvier 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

2 / SLD

à

PREFECTURE DE LOT et GARONNE
2ème Direction - 2ème Bureau
47 - A G E N

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en triple pour mandatement, après certification du service fait, les factures suivantes :

- Garage BEZY Ste-Livrade, d'un montant de	819,30 fr
- Garage BEZY Ste-Livrade, d'un montant de	145,40
- Librairie GRIFFOUL à Villeneuve sur Lot	110,80
- Garage de l'Avenue à Villeneuve sur Lot	480,00

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. TURSAN.

3 Janvier 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le PREFET
Chef du Service d'Accueil et de Reclassement
des Français d'Indochine et des Français Musulmans
4 rue Cambacérès
PARIS 8 ème

1/SLD

OBJET: Ordre de versement de 975,00 Fr concernant les sommes payées au Docteur REAU Bernard.

REFER: V/B.E.n°3884/SFIM/MG du 23.12.65.

P.J.: 2 V

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la lettre que m'a adressée le C.F.M. HOURTIN relative aux sommes payées par ce service au Médecin Aspirant REAU Bernard.

Ci-joint en retour l'ordre de versement de 975,00 Fr établi par le Ministère des Armées - Service Marine .-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. TURSAN.